

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IMPÉRIALISME, STADE PRIMAIRE DU CAPITALISME : LE CAS DE
L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS AU 19^E SIÈCLE DANS LA COLONIE DU SÉNÉGAL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

ÉMILE BRASSARD

JUIN 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Faculté de science politique et de droit

Département de science politique

Le présent mémoire intitulé

L'impérialisme, stade primaire du capitalisme : le cas de l'impérialisme français au 19^e siècle dans la colonie du Sénégal

Présenté par

Émile Brassard

A été évalué par le jury composé de

Xavier Lafrance

Direction de recherche

Issiaka Mandé

Évaluateur

Stephen Miller

Évaluateur

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens à remercier tout particulièrement Amira, pour son soutien indéfectible, sa patience et ses encouragements constants. Ton amour et ta présence m'ont porté durant les moments les plus exigeants de ce travail.

Je remercie également Xavier Lafrance pour son accompagnement intellectuel et son engagement à soutenir mon développement académique.

Un merci chaleureux à ma famille et à mes colocataires, pour leur compréhension et leur bienveillance tout au long de cette aventure.

Je souhaite également saluer les militant-e-s avec qui j'ai eu l'occasion de militer parallèlement à ce présent travail.

Enfin, une pensée affectueuse pour mes chats, Bibiche et Squinks, dont la compagnie apaisante a souvent rendu les longues heures d'écriture plus supportables.

À toutes et tous, merci infiniment.

DÉDICACE

« Le régime impérial est la forme la plus prostituée et en même temps la forme ultime de ce pouvoir d'État, que la société bourgeoise naissante a fait naître, comme l'outil de sa propre émancipation du féodalisme, et que la société bourgeoise parvenue à son plein épanouissement avait finalement transformé en un moyen d'asservir le travail au capital. »

– Karl Marx. *La guerre civile en France (1871)*

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	iv
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	x
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION.....	1
1.1 Objectif de recherche	1
1.2 Problématique	1
1.3 L'argument théorique de base.....	3
1.4 Structure de l'argumentaire.....	5
CHAPITRE 2 Une critique des théories rivales de l'impérialisme	7
2.1 Concepts clés.....	7
2.1.1 Capitalisme et non-capitalisme	8
2.1.2 État moderne et État non moderne.....	9
2.1.3 Géopolitique moderne et prémoderne.....	10
2.1.4 Impérialisme capitaliste et non capitaliste	13
2.2 Modèle de la commercialisation	15
2.2.1 Critique du modèle de la commercialisation.....	16
2.3 Modèle de la compétition géopolitique.....	18
2.3.1 L'approche individualiste	20
2.3.2 L'approche centrée sur la structure des systèmes politiques	21
2.3.3 L'approche centrée sur la nature du système international.....	23
2.3.4 Critique du modèle de la compétition géopolitique.....	24
2.4 Modèle de la sous-consommation.....	26
2.4.1 Critique du modèle de la sous-consommation	27
2.5 Historiographie de l'impérialisme français	29
2.6 Conclusion	30
CHAPITRE 3 Les relations sociales de propriété françaises durant le long 19 ^e siècle.....	32
3.1 Historiographie de l'économie française au 19 ^e siècle.....	32

3.2 Comparaison des indicateurs socioéconomiques entre la France et le Royaume-Uni au 19 ^e siècle (1789-1914).....	35
3.3 Rapports sociaux britanniques et français avant le 19 ^e siècle	43
3.4 Une classe dominante non capitaliste (1789-1860).....	47
3.5 Persistance de la paysannerie en France (1789-1914).....	50
3.6 Industrialisation non capitaliste française (1789-1860)	53
3.7 Révolution par le haut au sein de l'industrie française (1850-1914)	57
3.8 Limite du marché intérieur français (1860-1914)	61
3.9 Modernisation partielle de l'État français (1850-1914)	64
3.10 Conclusion	70
CHAPITRE 4 La persistance de l'ordre géopolitique prémoderne	71
4.1 Industrialisation capitaliste et marché mondial territorialisé	71
4.2 Modernisation partielle des États européens (1789-1914).....	78
4.2.1 États européens continentaux.....	78
4.2.2 État britannique.....	82
4.3 Le Concert européen	85
4.3.1 Les Guerres de Coalitions de 1792 à 1815	89
4.3.2 La Guerre de Crimée (1853-1856).....	90
4.3.3 La Campagne d'Italie (1859)	91
4.3.4 La Guerre franco-allemande (1870-1871)	94
4.3.5 Du Concert européen à la conquête de l'Afrique.....	96
4.4 Conclusion	98
CHAPITRE 5 Les relations sociales de propriété dans la colonie du Sénégal.....	100
5.1 Historiographie du développement du Sénégal durant le long 19 ^e siècle	100
5.1.1 Critique de l'historiographie	105
5.2 Relations sociales de propriété précoloniale sur le territoire du Sénégal.....	106
5.2.1 Les classes.....	108
5.2.1.1 Aristocratie précoloniale.....	109
5.2.1.1.1 Marabouts	113
5.2.1.1.2 Guerriers	115
5.2.1.2 Roturiers	118
5.2.1.3 Castes.....	120
5.2.1.4 Captifs/esclaves domestiques	121
5.2.2 Commerce précolonial	122
5.3 Inertie du commerce colonial au Sénégal (1815-1850)	127
5.3.1 Les traitants du Sénégal	129
5.3.2 Les maisons commerciales	134
5.4 Reconfiguration de l'empire de commerce français au Sénégal (1848-1876)	139
5.4.1 Destruction du pouvoir politico-militaire des habitants.....	140
5.4.2 La fin de l'Exclusif	141

5.4.3	L'arachide : une menace pour les royaumes africains (1850-1890)	145
5.4.4	Première phase de conquête (1850-1876).....	149
5.5	Développement de l'impérialisme capitaliste extraéconomique (1876-1914).....	156
5.5.1	Soumission du commerce coloniale à la production capitaliste métropolitaine	156
5.5.1.1	Expansion de la zone commerciale.....	162
5.5.1.2	Amélioration de l'efficacité de l'industrie du commerce coloniale.....	164
5.5.1.3	Resserrement de la discipline au travail.....	168
5.5.2	Seconde phase de conquêtes (1876-1903)	170
5.5.3	L'organisation et la mise en valeur coloniale (1876-1914)	174
5.6	Conclusion	182
CONCLUSION		183
ANNEXE A Calculs des salaires hebdomadaires réels de six des ouvriers en bâtiments des six villes européennes entre 1750 et 1913		185
ANNEXE B Test d'ajustement entre les moyennes des salaires réels hebdomadaires des ouvriers en bâtiments de six villes européennes		187
ANNEXE C Calculs de la valeur de la productivité agricole de la France et de la Grande-Bretagne en livres sterling constants de 1905-1913		189
ANNEXE D Cartes montrant l'évolution du chemin de fer en France de 1837 à 1875.....		193
ANNEXE E Tests de relations statistiques entre les termes d'échange de l'arachide et son volume d'exportation en AOF.....		194
ANNEXE F Cartes de la conquête française au Sénégal		195
ANNEXE G Carte des entités politiques précoloniales de Sénégal au 19 ^e siècle		196
RÉFÉRENCES		197

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1 Taille des populations en France et au Royaume-Uni de 1600 à 1914.....	36
Figure 3.2 Évolution de la force motrice des machines à vapeur en chevaux-vapeur par 1000 habitants en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France.....	38
Figure 3.3 Estimation du PNB réel par habitant (USD de 1970)	39
Figure 3.4 Estimation du PIB par habitant de 1820 à 1913 (\$ internationaux de 1990)	39
Figure 3.5 Évolution de la production industrielle par travailleur en £ de 1905-1913 de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne.....	40
Figure 3.6 Évolution de la production agricole par employé du secteur en £ constant de 1905-1913 de la Grande-Bretagne et de la France	41
Figure 3.7 Évolution de l'indice du développement des chemins de fer entre le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne	43
Figure D.1 Cartes montrant l'évolution du chemin de fer en France de 1837 à 1875.....	193
Figure E.1 Volume annuel d'arachides exportées entre 1847 et 1914 en fonction des termes de l'échange de l'arachide en AOF	194
Figure F.1 Cartes de la conquête française au Sénégal	195
Figure G.1 Carte des entités politiques précoloniales de Ségambie au 19e siècle	196

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Pourcentage de la population totale vivant dans des villes de 5 000 habitants ou plus	36
Tableau 3.2 Salaires réels hebdomadaires en gramme d'argent des ouvriers en bâtiments de différentes villes européennes	37
Tableau A.1 Calculs des salaires hebdomadaires réels de six des ouvriers en bâtiments des six villes européennes entre 1750 et 1913	185
Tableau B.1 Test d'ajustement entre les moyennes des salaires réels hebdomadaires des ouvriers en bâtiments de six villes européennes.....	187
Tableau C.1 Calculs des moyennes des indices composites des prix pour les périodes de 10 ans	189
Tableau C.2 Calculs de conversion des données sur la productivité agricole de O'Brien et Keyder en livres sterling constantes de 1905-1913.....	192
Tableau E.1 Évaluation de la pertinence du modèle de régression par une analyse de variance	194

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AOF : Afrique occidentale française.

CCAC : Compagnie commerciale et agricole de la Casamance.

CCAF : Compagnie coloniale de l'Afrique française.

CCCA : Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique.

CFAO : Compagnie française de l'Afrique occidentale.

CSCOA : Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique.

NOSOCO : Nouvelle société commerciale africaine.

PIB : Produit intérieur brut.

PNB : Produit national brut.

RÉSUMÉ

Ce mémoire explore les dynamiques de l'impérialisme français au Sénégal durant le long 19^e siècle à travers une perspective néomarxiste axée sur les relations sociales de propriété. Il démontre que l'impérialisme français de cette époque ne peut être réduit au *stade suprême du capitalisme*. L'analyse révèle que l'impérialisme français s'est initialement caractérisé par un empire de commerce reposant sur des mécanismes extraéconomiques, avant de subir vers 1870 une transformation vers une forme capitaliste extraéconomique sous l'effet de la transition tardive au capitalisme industriel en France. Cette transition fut alimentée par la persistance d'une géopolitique prémoderne, dont les principes furent reproduits lors du partage de l'Afrique. Dans le dernier quart du 19^e siècle, le commerce colonial au Sénégal, initialement spéculatif, s'est transformé en une phase de production capitaliste visant à alimenter compétitivement les industries en biens de consommation et matières premières. Toutefois, cette transition est restée dépendante d'une paysannerie libre sénégalaise non capitaliste, nécessitant une expansion de la production paysanne pour l'exportation, ce qui entra en conflit avec les structures de reproduction des classes dirigeantes précoloniales. Le mémoire met en lumière l'insuffisance des théories dominantes de l'impérialisme pour expliquer ces dynamiques, en insistant sur la nécessité de considérer les transformations qualitatives des rapports sociaux et les structures de reproduction des agents dans l'élaboration des logiques impériales.

Mots clés : Impérialisme, France, Sénégal, 19^e siècle, capitalisme, colonialisme, géopolitique.

ABSTRACT

This master's thesis explores the dynamics of French imperialism in Senegal during the long 19th century through a neo-Marxist perspective centred on relations of social property. It demonstrates that French imperialism of this period cannot be reduced to the *highest stage of capitalism*. The analysis reveals that French imperialism was initially characterized by a trading empire based on extra-economic mechanisms, before undergoing a transformation to an extra-economic capitalist form around 1870 as a result of France's late transition to industrial capitalism. This transition was fuelled by the persistence of a premodern geopolitics, whose principles were reproduced during the Scramble for Africa. In the last quarter of the 19th century, colonial trade in Senegal, initially speculative, shifted to a specific phase of capitalist production aimed at competitively supplying industries with consumer goods and raw materials. However, this transition remained dependent on a non-capitalist Senegalese free peasantry, requiring an expansion of peasant production for export, which came into conflict with the reproduction structures of the precolonial ruling classes. The thesis highlights the insufficiency of dominant theories of imperialism to explain these dynamics, emphasizing the need to account for qualitative transformations in social relations and the reproduction structures of agents in the elaboration of imperial logics.

Keywords: Imperialism, France, Senegal, nineteenth century, capitalism, colonialism, geopolitics.

INTRODUCTION

1.1 Objectif de recherche

L'impérialisme par expansion géopolitique ne constitue pas un phénomène naturel ni latent aux systèmes interétatiques, pas plus qu'il n'est inhérent à l'ensemble des relations internationales capitalistes. Il s'agit d'un phénomène sociohistorique spécifique, qui nécessite d'être expliqué à travers les rapports sociaux historiques ayant permis son émergence dans un contexte spatial et temporel donné.

Ce mémoire propose une nouvelle enquête théorique et historique sur la formation et la dynamique de l'impérialisme européen au 19^e siècle. Il vise plus précisément à analyser les mécanismes et les causes spécifiques de l'impérialisme français durant cette période, en se focalisant sur l'expansion impériale au Sénégal. Cette analyse s'appuie sur les conclusions et le cadre théorique de récentes études en sociologie historique néomarxiste consacrées à la transition au capitalisme en Europe (Brenner, 1976 ; Lafrance, 2019a ; Miller, 2019 ; Teschke, 2003 ; Wood, 2005).

Pour ce faire, notre méthode d'exposition s'inspire des travaux de Teschke (1999, p. 9) et repose sur une approche comparative synchronique, diachronique et incorporée (Dufour, 2015, p. 79-81) des relations sociales de propriété et de la géopolitique européenne, nous permettant ainsi de tracer la trajectoire de l'impérialisme français. L'analyse synchronique compare les structures de classe à un moment donné, en particulier en France et au Royaume-Uni au 19^e siècle, afin d'isoler les caractéristiques spécifiques des logiques impérialistes. L'analyse diachronique complète cette perspective statique par une dimension processuelle, reconstruisant les trajectoires et les dynamiques conflictuelles qui entraînent des transformations systémiques. Enfin, l'aspect incorporé — ou connecté — intègre l'interconnexion des différentes trajectoires et matrices de conflits aux niveaux national et international (Dufour, 2015, p. 80 ; Teschke, 1999, p. 9). Cette méthode d'exposition permet ainsi, d'une part, d'explorer comment les rapports sociaux — en particulier les modes de coopération et de conflit intra et extra classe — se cristallisent pour produire une rationalité spécifique chez les agents, et d'autre part, d'identifier les causes des transitions entre différentes formes d'impérialisme.

1.2 Problématique

La majorité des auteur-e-s qui analyse l'impérialisme du 19^e siècle l'associe, d'une manière ou d'une autre, au capitalisme (Abernethy, 2000, p. 101 ; Harvey, 2003 ; Hobson, 1902 ; Lénine, 1973 ; Luxembourg, 2006, p. 118 ; Marseille, 2005 ; Schumpeter, 1951 ; Wallerstein, 1979, p. 273 ; Wood, 2005). Cependant, de

nombreuses théories cherchant à expliquer ces expansions impériales s'appuient implicitement sur des prémisses essentialistes, anhistoriques ou insuffisamment problématisées, notamment en ce qui concerne la conceptualisation et l'historicisation du capitalisme.

En premier lieu, les théories de l'impérialisme reproduisent souvent ce que Brenner (1977) qualifie de « présuppositions néo-smithiennes ». Ces approches supposent l'existence d'un motif inhérent chez l'humain à rechercher le profit et à rentabiliser la production dès qu'il y a des opportunités, omettant ainsi les conditions qui rendent un tel phénomène systémique. Pourtant, ces conditions constituent l'essence du capitalisme. Dès lors, la plupart des théories du capitalisme « *supposent* ce qui doit être *expliqué* », à savoir l'émergence de contraintes systémiques forçant la production pour le marché, l'innovation et l'accumulation (Lafrance et Post, 2019, p. 17). Cette absence d'historicisation conduit à déceler prématurément la présence du capitalisme dans des contextes géographiques et temporels inappropriés, produisant ainsi une lecture anhistorique de la relation entre impérialisme et capitalisme.

En second lieu, plusieurs théories de l'impérialisme présupposent un dilemme de sécurité inhérent entre États¹. Selon ces approches, l'impérialisme résulterait de pressions géopolitiques permanentes, sans néanmoins interroger les causes initiales de ces dynamiques. Ces théories mettent l'accent sur « la manière dont les élites ont répondu à ces pressions », mais omettent d'expliquer « pourquoi le simple fait d'une contiguïté territoriale entraîne nécessairement une concurrence » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 123). En l'absence d'une théorie sociale de la guerre, ces approches supposent ce qui doit être expliqué. Conséquemment, elles tendent soit à réifier un système interétatique compétitif, soit à naturaliser une prétendue tendance humaine à maximiser la puissance.

En troisième lieu, nombreuses théories de l'impérialisme, en particulier les théories marxistes classiques, présupposent une sous-consommation inhérente au capitalisme ou une tendance expansionniste dictée par la concentration monopolistique. Ces approches tiennent souvent pour acquis et généralisent les relations de classe capitalistes en Europe de l'Ouest au 19^e sans intégrer une théorie explicite du capitalisme. Ainsi, elles subsument sous une même logique des dynamiques impériales du 19^e siècle présentant pourtant de fortes variations entre pays et entre colonies et métropoles (Teschke, 2010, p. 168). Bien que certaines périodisations tentent d'expliquer l'évolution du capitalisme entre le 19^e et le 20^e siècle, elles tiennent pour

¹ Le dilemme de sécurité est un concept en Relations internationales pour désigner l'aspect contreproductif et non intentionné de la quête de sécurité dans un système anarchique : comme aucun État ne peut avoir la garantie que les autres États ont des intentions pacifiques, ceux-ci doivent accumuler de la puissance pour assurer leur défense, ce qui paradoxalement hausse l'insécurité des autres États qui doivent à leur tour accumuler plus de puissance, engendrant un cercle vicieux d'investissement en armement (Snyder, 1984, p. 461).

acquises les règles systémiques du capitalisme, reproduisant ainsi le piège néo-smithien. Plus encore, certaines approches, dont celle de Lénine (1973), perçoivent le soi-disant stade du monopole impérialiste comme une conséquence mécanique du développement capitaliste, plutôt que comme un résultat particulier et réversible des conflits de classe (Teschke, 2010, p. 168). De plus, la paupérisation absolue du prolétariat, souvent avancée pour expliquer la sous-consommation, — en plus de ne pas s'être empiriquement et systématiquement concrétisée — n'est théoriquement pas une fatalité : la hausse la productivité peut permettre, sans être proportionnelle, une hausse de la valeur des salaires relativement au coût de la vie tout en augmentant le taux de survaleur². De même, les approches insistant sur un passage de la concurrence au monopole pour expliquer l'impérialisme ont fait l'objet de nombreuses critiques, tant empiriques (Hobsbawm, 1989, p. 44 ; Teschke, 2010, p. 167-8 ; Wolf, 2010, p. 300-1) que théoriques (Botwinick, 2018, Chapitre 5). Ces théories peinent à démontrer pourquoi, en l'absence des impératifs du marché, l'expansion impériale outremer serait systématiquement nécessaire. Dans ce cadre, l'impérialisme de la fin du 19^e siècle apparaît davantage comme une opportunité que comme une nécessité. Enfin, les auteur-e-s de ces approches se limitent souvent à souligner les contradictions sociales — entre les intérêts de différentes branches du patronat, les actions de l'État pour répondre à ces intérêts, ou encore les limites des marchés intérieurs — sans expliquer pleinement pourquoi l'intensification de la production et la stagnation de la demande intérieure au 19^e siècle ont conduit à l'impérialisme.

En somme, il importe d'expliquer l'impérialisme français du 19^e siècle en tenant compte des rapports sociaux internes à la France, des dynamiques coloniales avec le Sénégal et des interactions interimpériales européennes, tout en évitant de tomber dans le piège néo-smithien, le piège du dilemme de sécurité inhérent et la conceptualisation mécanique d'un soi-disant stade du capitalisme.

1.3 L'argument théorique de base

Les enjeux centraux de cette recherche s'articulent autour de trois grands débats : la transition au capitalisme, notamment en France ; la constitution du système international moderne ; et les motifs ainsi que les conséquences de l'impérialisme européen au 19^e siècle. Ces problématiques soulèvent plusieurs questions fondamentales : quelle est la relation entre le capitalisme et l'impérialisme au 19^e siècle ? Quel lien existe entre la modernisation des rapports sociaux français, les relations internationales et la dynamique d'expansion impériale en Afrique de l'Ouest ? Comment les rapports sociaux des communautés situées sur le territoire actuel du Sénégal ont-ils influencé les démarches coloniales françaises ?

² Pour un résumé pertinent de la théorie de Marx sur les salaires et la paupérisation, voir l'article de Potier (2020).

L'argument central de cette recherche est issu du « dispositif heuristique » du « marxisme politique » (Teschke, 1999, p. 13), parfois qualifié de « théorie des relations sociales de propriété » (Dufour et Lapointe, 2010a, p. 403)³. Pour le champ des Relations internationales, ce cadre analytique invite à examiner les relations sociales de propriété propres aux unités constitutives des systèmes géopolitiques pour en identifier les fondements (Teschke, 1999, p. 13). Plus précisément, ces relations, qu'elles soient spatialement différenciées ou non, engendrent des ordres géopolitiques spécifiques. Selon Teschke (1999, p. 13), « ce point de départ théorique alternatif génère une série de nouveaux résultats substantiels qui remettent en question les hypothèses centrales de la théorie [des relations internationales] dominante » [notre traduction].

Les relations sociales de propriété désignent « des configurations complexes du pouvoir social » qui, à un moment et dans un espace donnés, permettent à des agents exploitants de s'approprier le surplus de travail des producteurs directs (Lafrance, 2019a, p. 6). Elles « institutionnalisent les conflits sociaux et fixent les limites des stratégies de classe » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 7). En ce sens, elles « imposent des “règles de reproduction” aux agents sociaux et orientent par conséquent les phénomènes sociaux et économiques au niveau macro » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 6). Ces relations, en tant qu'« équilibres temporels des forces sociales », se cristallisent dans des institutions politiquement constituées, définies comme des « pratiques pétrifiées qui fixent les paramètres des règles de reproduction propres à chaque classe, et donc antagonistes » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 7). Ces règles de reproduction structurent des rapports horizontaux, notamment la collaboration et la concurrence intra et extra-classes, ainsi que des rapports verticaux, tels que les conflits et l'exploitation (Lafrance et Post, 2019, p. 23). Elles incluent également les mécanismes de coercition et les sanctions en cas de non-respect. Elles conditionnent l'action des agents, puisqu'elles « spécifient et déterminent l'accès régulier et systémique des acteurs économiques individuels (ou des familles) aux moyens de production et aux produits » (Brenner, 1990, p. 68). Par le fait même, les règles de reproduction au sein de relations sociales de propriété spécifiques définissent la constitution et l'identité des unités politiques, notamment des classes sociales et des États (Teschke, 2003, p. 7).

Ces rapports de classe ne sont cependant pas immuables. Les règles de reproduction évoluent ou peuvent être dépassées sous l'effet des conflits verticaux entre classes ou des relations de collaboration et de compétition au sein et entre celles-ci (Teschke, 2003, p. 7). Ainsi, la résolution des conflits sociaux, toujours

³ Les sources centrales du *marxisme politique* incluent : (Brenner, 1976, 1977, 1978 ; Comninel, 1987 ; Lacher, 2006 ; Lafrance, 2019a ; Post, 2011 ; Teschke, 2003 ; Wood, 1995, 2005, 2020).

contingente sur les plans spatial et temporel, peut engendrer de nouvelles règles de reproduction, redéfinissant les relations sociales de propriété.

1.4 Structure de l'argumentaire

L'analyse de l'impérialisme français au Sénégal durant le long 19^e siècle (1789-1914) repose sur l'étude des relations sociales de propriété, développée en quatre chapitres.

Le chapitre 2 définit des concepts majeurs du cadre théorique nécessaire à la présente recherche. Il offre aussi une critique de trois modèles théoriques rivaux de l'impérialisme du 19^e siècle : le modèle de la commercialisation, le modèle de la compétition géopolitique et le modèle de la sous-consommation. Ces approches sont critiquées pour leur tendance à reproduire des présupposés néo-smithiens, à tomber dans le piège du dilemme de sécurité inhérent ou à conceptualiser mécaniquement un prétendu stade du capitalisme. Le chapitre met également en lumière comment certains travaux historiographiques reproduisent les pièges des divers modèles en l'absence d'une théorie explicite du capitalisme et de l'impérialisme.

Le chapitre 3 présente les relations sociales de propriété françaises au 19^e siècle. Grâce à une analyse comparative synchronique intégrant les relations sociales de propriété capitalistes britanniques, il montre la persistance de la paysannerie française tout au long du 19^e siècle, marquant l'absence de transition vers un capitalisme agraire. Cette particularité explique la sous-consommation propre à la France. Parallèlement, la transition tardive et partielle de la France au capitalisme industriel, amorcée vers 1860, éclaire son retard industriel et son désavantage comparatif face à la Grande-Bretagne, qui a entamé sa transition dès le 16^e siècle. Ce chapitre conclut que cette transition tardive explique également l'attitude prédatrice et non moderne de l'État français, ainsi que certains intérêts spécifiques à l'impérialisme, tels que la sous-consommation et la surproduction.

Le chapitre 4 soutient qu'un ordre géopolitique prémoderne persiste en Europe durant le long 19^e siècle. Cette analyse débute par une présentation théorique des ordres géopolitiques prémoderne et moderne, en s'appuyant sur des indicateurs tels que l'appropriation territoriale des surplus, le dynastisme et deux types d'équilibre : actif et éliminatoire. Il est ensuite soutenu que le développement du marché mondial au 19^e siècle intronise le développement industriel comme le facteur déterminant des capacités politico-militaires sans pour autant remettre en cause l'ensemble des tendances mercantilistes de territorialisation des routes commerciales. De même, ce chapitre défend que le Congrès de Vienne (1815), loin de consacrer la souveraineté exclusive des territoires, codifie une forme d'équilibre dans l'agrandissement territoriale entre puissances européennes. Une analyse comparative synchronique entre la France et le Royaume-Uni

montre que la première recherche encore cycliquement des gains territoriaux maximaux en Europe alors que le second se désengage des revendications territoriales et tente de monter les autres États européens les uns contre les autres jusqu'à leur épuisement militaire et financier. Enfin, il est plaidé que la Conférence géographique de Bruxelles (1876) et la Conférence de Berlin (1885) constituent une continuation des pratiques du Concert européen en Afrique.

Finalement, le chapitre 5 examine les relations sociales de propriété au Sénégal durant le long 19^e siècle. Ce chapitre montre que l'impérialisme français ne mène pas à l'instauration de rapports sociaux capitalistes en Afrique de l'Ouest. Le commerce français, relancé en 1815, reste marqué par une inertie économique jusqu'en 1870, avant d'être reconfiguré sous le Second Empire et aligné sur les impératifs du capitalisme industriel sous la Troisième République. Ce commerce cesse d'être une simple activité spéculative fondée sur l'échange inégal pour devenir un service capitaliste axé sur l'extraction de survalueur. Cet impératif fait alors en sorte que l'avantage comparatif des compagnies commerciales s'opère en étant le plus proche des lieux de production, soit des communautés villageoises, ce qui instaure alors un intérêt systémique à l'expansion géographique. Parallèlement, la production et la commercialisation de l'arachide par les paysans, soutenues par l'Empire français, deviennent une menace vitale pour la noblesse précoloniale — et donc source de conflit avec la France — puisqu'elles menacent leur capacité à extraire et redistribuer les surplus villageois. Enfin, même après la conquête, l'agriculture sénégalaise n'intègre pas pleinement des rapports de production capitalistes, perpétuant un régime d'accumulation politiquement constitué.

En somme, cette recherche identifie quatre facteurs clés expliquant l'expansion française en Afrique de l'Ouest : 1) les règles de reproduction semi-capitalistes françaises produisent un contexte de sous-consommation et maintiennent certaines logiques d'appropriation extraéconomiques ; 2) l'hétérogénéité de relations sociales de propriété non capitaliste et capitalistes en Europe maintient au 19^e siècle une logique d'équilibre éliminatoire menée par les États européens continentaux et une logique d'équilibre actif menée par le Royaume-Uni ; 3) cette dynamique géopolitique européenne, à la source de la modernisation capitaliste de l'industrie française, se projetera en Afrique ; 4) la soumission des compagnies commerciales françaises au Sénégal à des impératifs de concurrence dans un contexte de rapports sociaux non-capitalistes pour les producteurs immédiats a produit une logique impériale expansionniste.

CHAPITRE 2

UNE CRITIQUE DES THÉORIES RIVALES DE L'IMPÉRIALISME

Ce chapitre examine comment trois modèles théoriques de l'impérialisme reproduisent certaines limites analytiques, notamment le piège néo-smithien, le piège du dilemme de sécurité inhérent et la conceptualisation mécanique d'un prétendu stade du capitalisme. Il analyse également la manière dont l'historiographie dominante sur l'impérialisme français au 19^e siècle s'est appuyée sur ces modèles, tout en négligeant de formuler une théorie explicite du capitalisme ou de l'État. Avant d'aborder ces critiques, le chapitre présente des concepts fondamentaux du marxisme politique, à savoir l'approche théorique adoptée dans cette recherche.

2.1 Concepts clés

Dans le cadre du marxisme politique, le monde matériel n'est pas une simple donnée naturelle, mais le produit de rapports sociaux historiques (Wood, 1995, p. 26). L'approche matérialiste historique qui en découle met l'accent, d'une part, sur le rôle des relations sociales entre humains et avec la nature dans la production des conditions de vie, et, d'autre part, sur le fait que le produit de ces relations se transforme en des forces matérielles historiquement spécifiques (Wood, 1995, p. 26). Ces relations sociales, ou rapports de production, ne se limitent pas à une dimension économique, mais englobent également des aspects juridiques, politiques et culturels (Wood, 1995, p. 27).

Comme le soulignent Lafrance et Post, « il n'y a pas de lois transhistoriques de développement, chaque mode de production a une logique singulière qui découle non pas d'une logique économique abstraite, mais d'une configuration donnée du pouvoir social » [notre traduction] (2019, p. 22). Ces logiques, spécifiques à un contexte historique donné, sont dans les sociétés de classe déterminées par la forme particulière d'extraction du surtravail, où des agents exploitants s'approprient le surplus produit par des producteurs directs (Brenner, 1990, p. 68-9 ; Lafrance et Post, 2019, p. 22-3 ; Wood, 1995, p. 24). C'est dans cette perspective sociohistorique que seront examinés quatre phénomènes : le capitalisme, l'État moderne, la géopolitique moderne et l'impérialisme — ainsi que leurs contreparties, à savoir le non-capitalisme, l'État non moderne la géopolitique prémoderne et les impérialismes non capitalistes. Par ailleurs, dans le marxisme politique, le capitalisme, l'État moderne, la géopolitique moderne et les dynamiques impériales contemporaines sont des phénomènes interconnectés. Leur développement historique s'explique par les rapports d'appropriation spécifiques au capitalisme, lesquels structurent et conditionnent ces dynamiques (Brenner, 2006, p. 84 ; Teschke, 2013, p. 42 ; Wood, 1995, p. 29, 2005, p. 4).

2.1.1 Capitalisme et non-capitalisme

Le capitalisme est défini comme « un système social basé sur un ensemble spécifique de relations sociales de propriété » reposant sur une « logique de production » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 141). Dans cette perspective, le marxisme politique s'oppose à l'idée que le capitalisme découle d'une logique de circulation, soit à l'idée que l'exploitation capitaliste serait principalement fondée sur le commerce ou sur l'échange inégal (Brenner, 1977 ; Lafrance et Post, 2019, p. 15-7 ; Teschke, 2003, p. 140-1).

Pour le marxisme politique, l'appropriation d'un surplus sous le capitalisme — la survaleur — est siphonnée par la classe exploitante au sein du processus de production à travers une relation soumise aux impératifs du marché (Lafrance, 2019b, p. 116 ; Teschke, 2013, p. 42 ; Wood, 2005, p. 89). Selon Wood, le capitalisme apparaît comme un mode de production dont l'unicité réside dans la différenciation entre les sphères économique et politique : l'organisation de la production et de la distribution, tout comme l'extraction de surplus, prend exclusivement une forme économique — à travers les mécanismes d'échanges marchands — et non à travers une relation politico-militaire — dit extraéconomique —, comme le servage ou l'esclavage (Wood, 1995, p. 28). Comme Marx et Brenner, Wood considère que cette scission est rendue possible par la séparation complète des producteurs immédiats des conditions de travail et par la propriété privée absolue des moyens de production, détenus par les appropriateurs (Brenner, 1977, p. 48 ; Marx, 1993, p. 804 ; Wood, 1995, p. 29). Ce processus historique conduit à une polarisation entre deux classes ayant chacun leur ensemble de règles de reproduction spécifiques et objectives, tous deux soumises aux impératifs du marché (Teschke, 2003, p. 142 ; Wood, 2005, p. 89). D'un côté, la classe ouvrière est contrainte de vendre sa force de travail sur le marché pour assurer ses besoins puisque l'accès aux ressources dépend de l'obtention d'un salaire. De l'autre côté, pour les capitalistes, en l'absence du contrôle des conditions du marché, la concurrence intercapitaliste impose une compétition par les prix qui les obligent à diriger le processus de travail, à maximiser les profits et à investir une part constante dans la révolution des moyens de production (Lafrance, 2019b, p. 113 ; Marx, 1971, p. 89 ; Teschke, 2003, p. 142). « Dans ce sens, ce sont les lois “autonomes” de l'économie et du capital “dans l'abstrait” qui exercent le pouvoir, et non le capitaliste qui impose volontairement son autorité personnelle au travail. » [notre traduction] (Wood, 1995, p. 40)

Ces lois impératives de la concurrence se distinguent fondamentalement des opportunités marchandes présentes dans des systèmes non capitalistes. Sous d'autres relations sociales de propriété, le marché existe, mais il ne constitue pas l'unique moyen de s'enrichir ou de subvenir à ses besoins. Dans ces systèmes, les rapports sociaux d'exploitation sont caractérisés par des producteurs primaires qui conservent l'accès aux moyens de production tout en fournissant un surplus aux classes dominantes sous l'effet d'une coercition politico-militaire (Teschke, 2013, p. 21 ; Wolf, 2010, p. 79-80 ; Wood, 1995, p. 29). En plus de ne pas être

le principal moyen pour accéder aux ressources, le marché est généralement hautement non-compétitif, puisque les échanges sont généralement encadrés par des relations personnelles et coutumières ou influencées par des facteurs politiques ou géographiques qui engendrent des monopoles (Wolf, 2010, p. 84-5 et 265 ; Wood, 2005, p. 47, 53 et 57). Par ailleurs, l'essentiel de la production repose sur une agriculture paysanne de subsistance, et non sur une production orientée vers le marché et soumise à la concurrence (Teschke, 2003, p. 170 ; Wolf, 2010, p. 84-5 ; Wood, 2005, p. 52). Dans ces relations sociales de propriété non capitalistes, les acteurs ne risquent pas de perdre leur terre, leur accès aux ressources ou leurs privilèges s'ils ne parviennent pas à produire des marchandises à un prix compétitif (Teschke, 2003, p. 170 ; Wood, 2005, p. 51-2). Il n'existe donc pas d'obligation systémique de réinvestir constamment pour améliorer la productivité. En effet, dans ces sociétés non capitalistes, l'appropriation des surplus prend « généralement la forme de (...) propriété politiquement constituée, c'est-à-dire [...] obtenue par le biais de divers mécanismes de dépendance juridique et politique » ainsi que par la coercition directe imposant le travail forcé sous de multiples formes (servitude, servage, relations tributaires, impôt, corvée, etc.) [notre traduction] (Wood, 1995, p. 188).

2.1.2 État moderne et État non moderne

Pour Teschke, divers régimes de propriété produiront diverses formes étatiques, influençant ainsi les « variations dans la géopolitique des conflits et de la coopération » (Teschke, 2013, p. 17). De manière générale, l'État apparaît comme une organisation « supérieure à la parenté » servant de moyen d'appropriation et de distribution du surtravail, revendiquant la « primauté dans l'application de la force à nue aux problèmes sociaux » et s'appuie sur « des instruments formels et spécialisés de coercition » [notre traduction] (Fried, 1967, p. 229-230 ; Wood, 1995, p. 32).

Pour ce qui est de l'État souverain moderne, il se caractérise par la « consolidation de la souveraineté exclusive », par « la monopolisation interne des moyens de violence », par le « contrôle exclusif des gouvernants sur les instruments de la politique étrangère » ainsi que par « la séparation de la fonction publique et de la propriété privée » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 2-3 et 171). Bien que la division territoriale en un système d'États précède le capitalisme, l'État moderne lui est étroitement lié (Teschke, 2013, p. 42 et 49). Contrairement aux relations sociales de propriété précapitalistes, le capitalisme rend en principe inutile une coercition extraéconomique pour l'appropriation du surtravail, ce qui engendre une différenciation entre une sphère économique non coercitive et un État purement politique, détenteur du monopole de la violence (Teschke, 2013, p. 43).

Conséquemment, le capitalisme permet « une centralisation et une dépersonnalisation du pouvoir politique sous la forme de l'État moderne » puisque « l'interférence directe de l'État dans les processus de production et d'extraction n'est plus requise » (Teschke, 2013, p. 42). L'État moderne agit comme « une bureaucratie impersonnelle de collecte d'impôts » (Teschke, 2003, p. 144). Cependant, la domination de classe capitaliste nécessite toujours des formes de coercition extraéconomique pour protéger la propriété privée et soutenir les opérations marchandes. Cela inclut l'application légale des contrats civils entre citoyens politiquement (mais pas économiquement) égaux (Teschke, 2003, p. 144 ; Wood, 2005, p. 4 et 89).

Par contraste, l'État non moderne représente « un réseau "irrationnel" de dépendances personnelles, caractérisé par la vénalité, le patronage, le clientélisme, le népotisme et le favoritisme » puisqu'il demeure une propriété patrimoniale des classes dominantes [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 126). Les classes exploitantes précapitalistes, tirant leurs revenus principalement de la taxation des paysans ou du contrôle politique de certains marchés, dépendent de l'usage direct de la force, de l'accumulation géopolitique, des alliances internobles et du réinvestissement dans les moyens de coercition (Brenner, 1977, p. 37 ; Teschke, 2003, p. 126, 171 et 185). Autrement dit, les formes étatiques précapitalistes demeurent « caractérisées par des modes extraéconomiques d'extraction du surplus, la coercition politique, juridique ou militaire, les obligations ou devoirs traditionnels, etc., qui exigent le transfert du surplus de travail à un seigneur privé ou à l'État par le biais de corvées, de loyers, d'impôts, etc. » [Notre traduction] (Wood, 1995, p. 29). Ainsi, les pouvoirs économiques et politiques restent fusionnés dans les mains des appropriateurs (Wood, 1995, p. 31).

2.1.3 Géopolitique moderne et prémoderne

La géopolitique moderne résulte de l'internationalisation du complexe État/société moderne capitaliste issu de la Grande-Bretagne, se manifestant par « un système universel d'États modernes territorialement divisés, assombri par un marché mondial transnational » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 145). Ce système repose sur « une logique internationale non territoriale d'appropriation de surplus, basée sur des contrats non politiques entre citoyens privés », rendue possible par le libre-échange entre États capitalistes modernes (Teschke, 2013, p. 49). En médiatisant la reproduction des agents par le marché, le capitalisme instaure une séparation entre une sphère économique non coercitive et un État, devenu « purement politique », conservant le monopole de la violence. Cette transition marque la fin de l'accumulation géopolitique comme moteur principal de reproduction des classes dominantes (Teschke, 2013, p. 42-3). Par ailleurs, l'expansion des circuits de capitaux dans un marché mondial maintient la souveraineté politique des territoires tout en dissociant l'appropriation capitaliste de mécanismes coercitifs (Teschke, 2003, p. 267).

Toutefois, bien que le capitalisme permette la transformation des régimes politiques, il maintient le système d'État territorialement divisé, héritage des systèmes précapitalistes (Brenner, 2006, p. 84 ; Lacher, 2006, p. 97-8 ; Teschke, 2003, p. 12, 2013, p. 49). Une forme d'anarchie se maintient ainsi dans les relations internationales, puisque « les États [...] ne peuvent contrôler et prévoir la politique étrangère des autres États [...] que dans une mesure limitée » (Brenner, 2006, p. 84). Or, cette anarchie diffère fondamentalement de celle des systèmes géopolitiques médiévaux ou prémodernes (Teschke, 2013, p. 15). Malgré le rôle central du marché mondial, l'État demeure essentiel en garantissant « la règle de droit » nécessaire à ce marché, c'est-à-dire en protégeant « la propriété privée contractuelle et la sécurité légale des transactions transnationales pour maintenir le principe d'économies nationales ouvertes » (Teschke, 2013, p. 50).

En somme, pour Teschke, « l'idée clé des relations internationales modernes n'est plus l'accumulation de territoires par la guerre, mais la gestion politique multilatérale du potentiel de crises du capitalisme global et la régulation de l'économie mondiale ouverte par les principaux États capitalistes » (2013, p. 50). Il est donc impératif que des États soutiennent le marché mondial en garantissant la propriété privée, les règles de droit et la sécurité des transactions transnationales, ce qui s'opère à travers une matrice de multilatéralisme et de sécurité collective, plutôt que par la politique de puissance et l'équilibre des forces (Teschke, 2003, p. 267). Ainsi, les interventions militaires considérables des puissances de la période moderne, comme les États-Unis, ont davantage servi à « stabiliser le système émergent à l'intérieur et le préserver de la menace soviétique de l'extérieur » qu'à l'expansion territoriale (Rosenberg, 1994, p. 169).

La géopolitique prémoderne, pour sa part, correspond à la phase précédant la géopolitique moderne et débutant approximativement avec la Glorieuse Révolution (1688) (Teschke, 2003, p. 12). Cette période se caractérise par « un système d'États "mixtes" encore fondamentalement constitué d'États précapitalistes » poursuivant une logique d'accumulation géopolitique (Teschke, 2003, p. 11). Seule l'Angleterre avait amorcé une transition au capitalisme dès la moitié du 15^e siècle. Autrement dit, on ne peut parler de relations internationales modernes puisque « l'écrasante majorité des États européens étaient dynastiques-absolutistes jusqu'à la période comprise entre le milieu du 19^e siècle et le traité de Versailles ; la souveraineté était détenue "à titre privé" par la dynastie régnante » ; les États constituaient la « propriété patrimoniale privée » d'une dynastie régnante, brouillant ainsi la distinction entre les sphères publique et privée [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 125-6 cf. Lacher, 2006, p. 86).

Cependant, cette période est aussi caractérisée par une restructuration des relations internationales sous l'effet de la Grande-Bretagne capitaliste. En Grande-Bretagne, le roi n'était plus « le dépositaire de la souveraineté britannique » ; cette dernière résidait désormais dans le Parlement, lequel développait de plus

en plus une politique étrangère fondée sur un « intérêt national » (Teschke, 2013, p. 43). Déjà durant la guerre de neuf ans (1688-97), un système de crédit fiable, basé sur des dettes publiques garanties par le Parlement, permit de lever des fonds pour la guerre grâce au consentement de la classe des propriétaires fonciers, ce qui eut pour effet de les unifier derrière l'effort de guerre anglais (Teschke, 2003, p. 258). De plus, la Grande-Bretagne allait progressivement se désengager de « toute revendication territoriale sur le continent après le traité d'Utrecht » et allait jouer le rôle d'équilibrer les puissances européennes (Teschke, 2013, p. 44).

Or, une partie des autres États demeuraient des régimes absolutistes de taxation, continuant « d'appliquer des stratégies absolutistes d'extraction fiscale nationale et des stratégies dynastiques d'accumulation géopolitique à l'étranger » (Teschke, 2003, p. 258, 2013, p. 18). Ces États restaient imbriqués dans des relations interdynamiques et menaient « une pratique dynastique distincte d'équilibre par élimination », laquelle minait considérablement le principe de non-intervention (Teschke, 2013, p. 25 ; cf. Lacher, 2006, p. 87). À cette époque, les mariages politiques, tant dynastiques qu'aristocratiques, « dominèrent les modes de coopération et de conflit », produisant « une profusion d'alliances au sein de la noblesse transnationale » ainsi que des « conflits d'héritage » (Teschke, 2013, p. 26-32).

Dans ce contexte, la géopolitique prémoderne est dominée par deux types d'équilibre des puissances : l'équilibre éliminatoire et l'équilibre actif. L'équilibre éliminatoire constituait l'une des pratiques de l'équilibre des puissances mises en place par les États non capitalistes européens. Il impliquait « l'égalité dans l'agrandissement », ce qui signifie que les monarques prédateurs, engagés dans la maximisation de leur accumulation géopolitique, cherchaient à s'assurer que les autres États ne bénéficient pas une accumulation disproportionnellement supérieure à la leur (Teschke, 2013, p. 40). Cet équilibre était mis en place par les puissances dynastiques continentales lorsqu'« aucun acteur pris isolément » n'est « assez puissant pour imposer son schéma universel » sur un territoire donné et lorsque les réactions à l'agression, dont la formation de coalitions, ne servaient pas à rétablir un équilibre ou à protéger le statu quo, mais plutôt à « l'emporter sur l'adversaire », potentiellement pour le « détruire complètement » et « démembrer son territoire au profit des membres alliés » (Teschke, 2013, p. 36-7). Au sein de ces alliances, le principe en vigueur était celui du « "juste équilibre" négocié en toute connaissance de cause par les puissances majeures », selon lequel tout gain territorial réalisé par une puissance justifiait « des revendications de terres ou d'équivalents par les autres » (Teschke, 2013, p. 37 ; cf. Lacher, 2006, 87-8). D'ailleurs, un gain territorial augmentait la possibilité d'extraction de surtravail et, par conséquent, le réinvestissement dans les moyens de coercition. Dans ce schéma, aucune puissance ne pouvait se permettre d'être neutre, car être exclue « d'une ronde d'agrandissement territorial condamnait l'exclu à tirer de l'arrière » et compromettait sa

capacité à résister aux politiques étrangères prédatrices des autres États (Teschke, 2013, p. 37). Conséquemment, l'équilibre éliminatoire favorisait la guerre, sapait le principe de non-intervention et conduisait à l'élimination des petits États (Teschke, 2013, p. 38-9 ; cf. Lacher, 2006, p. 88).

À l'inverse, l'équilibre actif désigne la pratique employée par un État moderne — en l'occurrence la Grande-Bretagne dans l'ordre géopolitique prémoderne européen — consistant à se désengager de toute revendication territoriale et à jouer le rôle d'équilibrer les autres puissances précapitalistes qui souscrivent à une logique d'équilibre éliminatoire (Teschke, 2013, p. 44-5). En d'autres termes, plutôt que de chercher à éliminer un ennemi commun, l'équilibre actif instauré par la Grande-Bretagne visait à contrebalancer les puissances européennes suivant une logique d'équilibre éliminatoire en s'alliant militairement avec les coalitions les plus faibles contre les plus forts, puis mettre fin à son implication une fois que les plus faibles avaient retrouvé leur position ou que les autres puissances s'étaient épuisées, militairement ou financièrement (Teschke, 2013, p. 44-5). La Grande-Bretagne n'avait donc ni d'alliés ni d'ennemis permanents (Teschke, 2003, p. 260). Lorsqu'elle le pouvait, elle cherchait à « gérer l'équilibre du système européen par des interventions indirectes, sous forme de subventions et de pensions aux petites puissances » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 260).

2.1.4 Impérialisme capitaliste et non capitaliste

Le marxisme politique considère l'empire à l'avenant d'une entité politique dont l'expression dépasse la domination formelle, constituant un mode d'exploitation extramétropole qui peut se manifester de manière informelle, selon la forme des relations sociales de propriété (cf. Wood, 2005).

Dans le cadre de la géopolitique moderne, l'impérialisme capitaliste se manifeste par la soumission des classes et des États étrangers aux impératifs du marché national par la manipulation des mécanismes économiques du capitalisme dans le but que la classe dominante impériale puisse internationalement jouir de la création de survaleur (Wood, 2005, p. X et 100). Cela n'exclut cependant pas le recours occasionnel à la coercition politico-militaire pour maintenir les États subalternes dans les limites imposées par le système (Wood, 2005, p. 164). À ce propos, les principaux conflits militaires de la géopolitique moderne opposent souvent « les États exclus du marché mondial et les États qui reproduisent les conditions politiques du libre marché mondial adossées au principe de sécurité collective » (Teschke, 2013, p. 50).

À l'inverse, les formes d'impérialisme non capitalistes reposent sur le pouvoir extraéconomique comme principe fondamental et ne sont pas dominées par les compulsions marchandes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de mise en dépendance des agents économiques aux seules forces du marché (Wood, 2005, p. 27 et 45). Les

États non capitalistes, à l'origine de ces formes d'impérialisme, sont gouvernés par des logiques de compétition pour l'accumulation géopolitique de terre, de privilèges au sein de l'appareil d'État ou de routes commerciales. Leur politique étrangère demeure ainsi prédatrice puisqu'un gain territorial hausse la possibilité d'extraction de surtravail et donc le réinvestissement dans les moyens de coercition, essentielle au maintien des privilèges pour les élites non capitalistes (Teschke, 2013, p. 37).

Wood identifie trois formes d'empire non capitalistes. En premier lieu, l'empire d'offices, qui serait la norme plutôt que l'exception au sein des civilisations non capitalistes, est basé sur un État bureaucratique centralisé, sous le règne d'un empereur, administré par un vaste appareil de fonctionnaires impériaux et fiscaux dont le pouvoir coercitif repose sur la force militaire (Wood, 2005, p. 27). L'extraction de surtravail s'effectue à travers des tributs ou la taxation de villages paysans, redistribués au sein de la hiérarchie bureaucratique, faisant ainsi des offices le principal mode d'enrichissement (Wood, 2005, p. 27). En deuxième lieu, l'empire de propriété, qui s'est particulièrement manifesté en Europe en raison de l'Empire romain, prend la forme d'un État central assez petit, dirigé par un monarque et une aristocratie terrienne autonome qui instaurent et mobilisent une aristocratie de propriétaires terriens dans ces territoires conquis avec l'aide d'administrateurs coloniaux et de colons (Wood, 2005, p. 28). Sous l'empire de propriétés, la propriété terrienne, et non les offices permanents, constitue le principal moyen d'enrichissement (Wood, 2005, p. 29). L'extraction de surtravail peut s'effectuer par les impôts donnés à l'État, mais les offices demeurent « une avenue à la terre », qui, elle, à travers les loyers dus à des seigneurs/propriétaires terriens, constitue la principale source d'extraction de surplus (Wood, 2005, p. 32). En troisième lieu, l'empire de commerce, que Wood associe à l'Empire arabo-musulman, l'Empire vénitien et l'Empire hollandais, prend généralement la forme d'un État, qui au lieu de s'instituer comme une seule et unique autorité suprême, impose à d'autres organisations politiques, par sa coercition extraéconomique, son contrôle de routes commerciales ou la mise en place de postes de traite, d'établissements commerciaux, de concessions commerciales ou de monopoles (Wood, 2005, p. 47). Ainsi, la domination commerciale ne repose pas sur la supériorité de la production dans un contexte de compétition par les prix, mais sur des avantages extraéconomiques permettant « d'imposer des conditions d'échange défavorables aux producteurs » (Wood, 2005, p. 54). Ainsi, la logique derrière l'impérialisme de commerce est l'imposition politico-militaire de l'échange inégal, soit acheter à bon compte pour vendre cher (Wood, 2005, p. 82 ; cf. Marx, 1901, p. 362).

2.2 Modèle de la commercialisation

Les concepts clés du cadre d'analyse étant montré, il convient d'examiner les modèles théoriques alternatifs de l'impérialisme pour en illustrer les limites. Tout d'abord, le modèle de la commercialisation⁴, associé aux théoricien-ne-s du système-monde ou de la dépendance, comme Frank (1968, 1969, 1974), Braudel (1972, [1979] 2022), Wallerstein (1974, 1979, 1980) et Arrighi (1994), postule que le capitalisme résulte d'une évolution quantitative de la croissance économique, facilitée par l'abolition des barrières commerciales et la recherche de nouveaux marchés, qui finit par transformer qualitativement l'organisation du travail (Brenner, 1977, p. 56). Ce modèle considère le capitalisme soit comme toute forme de production relativement autonome de l'État ayant pour but la réalisation de profit par la vente sur le marché (Wallerstein, 1979, p. 15), soit comme le système d'échanges marchands à grande échelle produisant un échange inégal (Amin, 2014, p. 18 ; Arrighi, 1994, p. 10 ; Braudel, 2022, p. 513-6). Nul besoin de regarder s'il y a une polarisation entre des prolétaires et des capitalistes pour y déceler du capitalisme, mais seulement s'il y a une production pour le marché dans le but de faire du profit (Wallerstein, 1979, p. 16).

L'économie-monde, concept souvent central, désigne «un morceau de la planète économiquement autonome, capable pour l'essentiel de se suffire à lui-même et auquel ses liaisons et ses échanges intérieurs confèrent une certaine unité organique» (Braudel, 2022, p. 12). La caractéristique déterminante d'une économie-monde est la dépendance économique causée par une certaine division du travail entre diverses régions soumises à différentes entités politiques (Wallerstein, 1979, p. 5). Cette division du travail engendre, d'une part, une division hiérarchique au sein de l'économie-monde entre un centre, une semi-périphérie et une périphérie ainsi que, d'autre part, un sous-développement structurel des périphéries en raison des termes d'échanges inégaux vis-à-vis du centre (Wallerstein, 1979, p. 18-9). Cette inégalité est expliquée par la thèse Prebisch-Singer, qui lie la dégradation des termes de l'échange à une répartition asymétrique des bénéfices du progrès technique, favorisant les pays du Nord au détriment du Sud (Prebisch, 1950 ; Singer, 1950; cf. Amin, 2014, p. 22-4 ; Wallerstein, 1979, p. 53, 2004, p. 11-2, 17). Ainsi, « le développement économique et le sous-développement sont les faces opposées d'une même médaille » (Frank, 1969, p. 9).

Pour Braudel, comme le capitalisme est associé à l'exploitation par des avantages commerciaux par le monopole et les grandes entreprises, toutes les économies-monde sont constituées d'un « capitalisme dominant » situé dans leur centre (2022, p. 15). Dès lors, comme de telles relations commerciales ont été une caractéristique plus ou moins régulière de l'histoire humaine depuis des milliers d'années, Braudel en vient à soutenir « qu'un capitalisme *en puissance* s'esquisse dès l'aube de la grande histoire, se développe

⁴ L'expression « modèle de la commercialisation » est empruntée à Brenner 1976, p. 42-7 et Teschke, 2003, p. 116.

et se perpétue des siècles durant » (2022, p. 505). Wallerstein, en revanche, estime que seules les économies-monde modernes, libres de l'emprise impériale, deviennent capitalistes (1974, p. 16). Avant le 16^e siècle, les économies-monde finissaient par être subsumées par des empires-monde, où le commerce marchand cédait place à un commerce administré et redistributif au sein d'une économie impériale redistributive, incompatible avec le capitalisme (Wallerstein, 1974, p. 15-6, 1979, p. 5-6). Les empires-monde sont donc contradictoires au capitalisme pour Wallerstein. Ce n'est seulement qu'à partir « du 16^e siècle qu'est apparue une économie mondiale européenne fondée sur le mode de production capitaliste », puisque cette région combinait un grand commerce interrégional inégal et une fragmentation étatique incapable de subsumer cette économie-monde [notre traduction] (Wallerstein, 1974, p. 67, 86, 127). Ce seraient donc les nouvelles opportunités de profit sur un marché, rendues possibles par l'effondrement des barrières au développement causé par les empires, qui expliqueraient le capitalisme et l'expansion impériale de l'économie-monde moderne.

Justement, « les soi-disant empires du 19^e siècle [...] n'étaient pas du tout des empires-monde, mais des États-nations avec des appendices coloniaux opérant dans le cadre d'une économie-monde » (Wallerstein, 1979, p. 6). Dans cette perspective, les classes capitalistes locales se tournèrent vers leur État respectif pour créer de nouvelles contraintes sur de nouveaux marchés afin de les subsumer dans l'économie-monde européenne. Plus précisément, l'Asie et l'Afrique, durant cette période, devinrent des périphéries de l'économie-monde capitaliste européenne (Wallerstein, 1979, p. 18, 27). Ainsi, une rationalité économique visant à maximiser la production au meilleur coût se mettrait en place en Afrique durant le 19^e siècle, ce qui se traduit notamment par la fin de l'usage de l'esclavage — un mode de production coûteux en termes de répression et peu intensif (Wallerstein, 1979, p. 28-9)⁵. Enfin, cette dynamique perpétua l'accumulation au Nord en maintenant le Sud dans une position subordonnée, sans que l'appropriation de survalueur en soit la source première, mais plutôt par une redistribution inéquitable du surtravail mondial (Wallerstein, 1979, p. 273).

2.2.1 Critique du modèle de la commercialisation

Comme le note Brenner (1977) et Teschke (2003, p. 140), le modèle de la commercialisation reproduit les présuppositions néo-smithiennes, en référence à l'économiste écossais Adam Smith [1723-1790]. En fait, Smith, dans *The Wealth of Nations : Book I* (1976), conçoit un modèle théorique du développement selon

⁵ Une telle explication ne semble pas avérée si l'on se fie à l'étude de Klein sur l'esclavage en Afrique de l'Ouest : « l'expansion de l'économie de l'arachide (à partir de 1850 au Sénégal pour la vente aux Français) a conduit à la plus grande importation de main-d'œuvre esclave de l'histoire du Sénégal », puisque « ceux qui possèdent des terres ne pourraient augmenter la production de manière significative qu'en achetant des esclaves » ; les méthodes de l'agriculture traditionnelle à la faible productivité demeureraient inchangées (Klein, 1998, p. 65, 75).

lequel la productivité est dépendante du degré de la division du travail qui, à son tour, est fonction du niveau de développement du commerce. Smith conçoit un processus d'accumulation primitive de capitaux basé sur la sagacité commerciale et l'épargne (Wood, 2020). Dans ce paradigme, sans la présence d'obstacles au commerce, les personnes productrices vont profiter des opportunités offertes par le marché pour spécialiser la production, innover et accumuler (Lafrance et Post, 2019, p. 16).

Le capitalisme est ainsi compris comme étant issu d'une logique de circulation (Teschke, 2003, p. 140), c'est-à-dire qu'il est réduit à « un élargissement quantitatif du commerce et des biens » ; il n'y a pas de conception d'une transition, d'un changement qualitatif, d'une société commerciale à une autre puisque « la logique intrinsèque du marché [...] n'aurait pas changé de manière significative » (Wood, 2020, p. 22-49). Certes, pour ce modèle, certains systèmes sociaux, dont le féodalisme, causent « une rupture historique » qui contrarie « l'évolution naturelle de la société marchande », mais la croissance quantitative de l'activité commerciale dans les « interstices » de ces systèmes va finir par qualitativement transformer ces sociétés à force d'écarter les obstacles au commerce (Wood, 2020, p. 22). Ainsi, une telle conception théorique et historique « ignore le rôle constitutif du conflit de classe et de la révolution dans le développement historique » ou leur accorde une fonction mécanique déterminée par l'intégration au marché mondial [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 138). En outre, à moins de présupposer que les agent-e-s recherchent inhéremment à répondre aux opportunités marchandes, de telles explications projettent une logique capitaliste à des agent-e-s n'ayant pas d'intérêt systémique à la révolution continue des moyens de production : comme « leur survie et leur reproduction ne dépendent pas de la vente de leurs produits sur le marché », les agent-e-s précapitalistes n'ont pas à « se faire concurrence au niveau de leurs capacités de production » et, conséquemment, ceux-ci vont « suivre d'autres besoins que l'expansion maximale de leur potentiel productif pour le marché » [notre traduction] (Brenner, 1977, p. 37). Ainsi, les auteur-e-s du modèle de la commercialisation, en concevant le capitalisme comme toutes productions pour le marché dans le but de faire du profit ou comme le système d'échanges marchands à grande échelle, évacuent les préalables de la rationalité capitaliste, soit la complète séparation des producteurs immédiats des conditions du travail, la propriété privée absolue des moyens de production par des agents exploitants ainsi que leur soumission aux impératifs du marché.

Également, Braudel, en associant capitalisme, monopoles et échange inégal, étend son concept à toute exploitation par avantages commerciaux monopolistiques, brouillant la distinction entre monopoles économiques modernes et commerciaux précapitalistes (Teschke, 2003, p. 113, 132-3). Cette approche rend le capitalisme intemporel, vu comme « une expansion quantitative progressive du marché depuis des temps immémoriaux » et non comme une forme phénoménale et qualitative des relations sociales (Teschke, 2003,

p. 138). Face à la scission temporelle entre « un capitalisme éternel et la formation relativement tardive d'un État moderne » ainsi qu'une industrialisation tardive, on est contraint soit de nier leurs liens causaux ou soit, comme le fait Wallerstein, de « soutenir que le capitalisme n'acquiert son caractère dynamique et expansif qu'une fois qu'il est intégré et géré par des États modernes » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 138-9). Toutefois, Wallerstein n'a pas de théorie de l'État moderne, mais qu'une théorie de la distribution inégale des bénéfices à l'échelle mondiale entre des entités politiques indépendantes par opposition à une entité englobante redistributive (Teschke, 2003, p. 139).

En somme, le modèle de la commercialisation propose une vision anhistorique de l'impérialisme, projetant une logique capitaliste uniforme sur des périodes et espaces géopolitiques variés. Cela empêche de distinguer les logiques non capitalistes — impériales ou autres — dominantes en Europe jusqu'au XIXe, voire début XXe siècle (Teschke, 2003, p. 153).

2.3 Modèle de la compétition géopolitique

Le modèle de la compétition géopolitique⁶ est associé à des auteurs de la tradition Weber-Hintze, comme Tilly (1975, 1985, 1992), Abernethy (2000), Mann (1986, 1988b, 1988a, 1993), Reinhard (1996), Ertman (1997), ainsi qu'à des auteurs réalistes ou néoréalistes, tels que Morgenthau (1997), Waltz (1979) et Gilpin (1981). D'autres auteurs n'appartenant pas à l'un de ces deux paradigmes, comme Schumpeter (1951), peuvent être catégorisés au sein du modèle de la compétition géopolitique. Pour ce modèle, la compétition internationale militaire constitue la force motrice de l'impérialisme et les intérêts économiques de l'impérialisme y sont subordonnés.

Tout d'abord, le modèle de la compétition géopolitique suppose une séparation transhistorique entre les sphères économique et politique (Abernethy, 2000, p. 200 ; Dufour et Lapointe, 2010b, p. 388 ; Gilpin, 1987, p. 10 ; Mann, 1986, p. 3, 14-5 ; Morgenthau, 1997, p. 5 ; Tilly, 1992, p. 60). À ce propos, l'autonomie du politique implique la distinction entre classe gouvernante, dont la sphère d'activité est l'État, et classe dominante, dont la sphère est les institutions économiques cherchant le profit (Dufour et Lapointe, 2010b, p. 387). Selon Hintze, les conflits de classe ne constituent pas la seule force motrice de l'histoire puisque, en fait, les conflits entre nations ont été plus déterminant, notamment sur l'ordre militaire et l'organisation de l'État (Hintze, 1975 cit. in Teschke, 2003, p. 118). Pour ce modèle, la classe gouvernante est celle qui

⁶ L'expression « modèle de la compétition géopolitique » est empruntée à Teschke (2003, p. 116-21).

est principalement responsable de l'impérialisme du 19^e siècle (Mann, 1993, p. 776 ; Schumpeter, 1951, p. 108).

Ce modèle s'appuie sur une conceptualisation wébérienne de l'État moderne : une autorité centrale régie par une bureaucratie rationnelle légale et ayant le monopole de l'usage légitime de la coercition sur un territoire bien défini (Gilpin, 1981, p. 121-2 ; Schumpeter, 1918, p. 18-9 ; Tilly, 1975, p. 27). Le capitalisme y est défini comme le système fondé sur « l'espérance d'un profit par l'utilisation d'opportunités d'échange, c'est-à-dire sur des chances (formellement) pacifiques de profit » [notre traduction] (Weber, 1958, p. 17 cit. in Wolf, 2010, p. 297). Pour Tilly, le capitalisme correspond plutôt au « système dans lequel les travailleurs salariés produisent des biens au moyen de matériaux appartenant aux capitalistes », un phénomène qui se serait amorcé vers le 16^e siècle [notre traduction] (1992, p. 17). Toutefois, la classe dominante capitaliste précéderait le capitalisme : les capitalistes, qui correspondent aux « personnes spécialisées dans l'accumulation, l'achat et la vente de capitaux », ont, « tout au long de l'histoire, [...] surtout travaillé en tant que marchands, entrepreneurs et financiers, plutôt qu'en tant qu'organismes directs de la production » [notre traduction] (Tilly, 1992, p. 17). Dans la même veine, Mann explique — à l'instar de Wallerstein — la transition au capitalisme par la faiblesse de l'État unitaire post-romain et la fragmentation politique européenne ayant forcé les détenteurs du pouvoir à assurer la protection de la propriété privée sans imposer de charges redistributives, permettant ainsi aux individus d'adopter une logique d'action capitaliste fondée sur la maximisation rationnelle des gains privés (Mann, 1986, p. 412 ; cf. Düzgün, 2022, p. 20-1).

Pour sa part, Gilpin identifie le capitalisme comme étant une addition de caractéristiques : « la propriété privée des moyens de production, l'existence d'un travail libre ou salarié, l'appât du gain et la volonté d'amasser du capital » [notre traduction] (1987, p. 15). En outre, pour Gilpin, le dynamisme du capitalisme est causé par les contraintes d'une économie de marché concurrentielle. Or, ces contraintes à l'efficacité ne seraient pas le propre du capitalisme, mais l'essence du marché, lequel peut exister sous le socialisme et peut être absent sous le capitalisme. Ainsi, Gilpin soutient que « le capitalisme et le système d'échange marchand ne sont pas nécessairement liés » (1987, p. 16). Enfin, pour l'ensemble des théories de ce modèle, il y a généralement l'acceptation de la prémisse selon laquelle le capitalisme tend à produire un nexus d'accumulation de puissance pacifique et, pour les capitalistes, la guerre, les monopoles coloniaux et le système mercantiliste ne constituent pas des moyens légitimes ou même efficaces de maintenir ou d'améliorer leur richesse (Gilpin, 1981, p. 83 ; Mann, 1993, p. 780-1 ; Morgenthau, 1997, p. 66 ; Schumpeter, 1951, p. 69). Lorsqu'il y a des gains économiques pour les capitalistes par des pratiques impérialistes, cela ne constitue que des sous-produits des conséquences du politique (Morgenthau, 1997, p. 63 ; Waltz, 1979, p. 26).

Pour ce qui est de la volonté impérialiste chez la classe gouvernante, le modèle offre trois explications dépendamment du niveau d'analyse privilégié : individuel (micro), structurel (méso) et systémique (macro).⁷

2.3.1 L'approche individualiste

Pour l'approche individualiste, la recherche de puissance est causée par la nature humaine. Cette approche individualiste peut être divisée en deux : la théorie de Schumpeter (1951) et celle de Morgenthau (1997).

Pour Schumpeter, l'expansion impérialiste au 19^e siècle résulte du maintien d'une « classe orientée vers la guerre » au sein de l'État, à laquelle se sont alliés certains capitalistes, dont ceux de l'industrie de l'armement et ceux profitant des mesures protectionnistes et impériales [notre traduction] (Schumpeter, 1951, p. 108). Cette orientation guerrière de cette classe d'État s'explique tantôt par la volonté de satisfaire des instincts primitifs irrationnels qui découlent de l'agressivité autrefois essentielle à la survie (1951, p. 33-4, 64), tantôt cet instinct devient une « habitude de la conquête », à savoir il s'institutionnalise au sein d'organisations sociales faisant en sorte que la guerre est faite pour elle-même (1951, p. 45). De même, pour Schumpeter, si les marchands européens médiévaux sont les ancêtres directs du capitalisme, ce n'est qu'à la moitié du 18^e siècle que « l'opportunité objective de la production de marchandises » a créé un « leadership orienté économiquement » qui va forcer les sociétés européennes à adopter une logique capitaliste (1951, p. 66-7). Sous ce leadership capitaliste, les tendances impérialistes, bien qu'ils soient portés vers la suppression, sont temporairement utilisées et rationalisées par certains intérêts économiques (Schumpeter, 1951, p. 74).

Pour Morgenthau, « la politique, comme la société en général, est régie par des lois objectives qui trouvent leurs racines dans la nature humaine » ; cette nature humaine consisterait en la recherche de ses propres intérêts, « défini en termes puissance » [notre traduction] (1997, p. 4-5). Le monde social est donc composé d'éléments aux intérêts opposés dont les conflits actifs peuvent être universellement tempérés par un équilibre des puissances (1997, p. 3-4). En fait, sans équilibre des puissances, un des éléments « prendra l'ascendant sur les autres, empiétera sur leurs intérêts [...] et pourra finalement les détruire » (1997, p. 189). En Relations internationales, cet équilibre se manifeste dans deux types de politique : le statu quo, visant à maintenir l'équilibre, et l'impérialisme, consistant à acquérir plus de puissance en bouleversant le statu quo en sa faveur (1997, p. 53)⁸. Morgenthau décrit le 19^e siècle européen comme alternant phases de statu quo (1815-1848, 1871-1914) et d'impérialisme (1789-1815, 1848-1871) (1997, p. 54-55, 74). Ainsi, la

⁷ Cette nomenclature de niveaux d'analyse (ou « image ») est issue de la théorisation de Waltz (2010, p. ix).

⁸ Morgenthau parle également d'une politique de prestige qui représente une démonstration de puissance, mais une telle démonstration sert ultimement à mener une politique de statu quo ou impérialiste.

colonisation européenne de l'hinterland africain durant le dernier quart du 19^e siècle, selon Morgenthau, s'inscrit dans une période de statu quo européen. Elle constitue une stratégie politique de compensation, visant à équilibrer les puissances par la création de sphères d'influence sans opposition, et non une stratégie économique (1997, p. 200). Cette pratique reflèterait l'objectif fondamental des nations européennes : maintenir l'équilibre des puissances face à la tendance humaine à la recherche du pouvoir.

2.3.2 L'approche centrée sur la structure des systèmes politiques

L'approche centrée sur la structure des systèmes politiques (méso) peut être essentiellement associée à la tradition Weber-Hintze ainsi qu'à l'approche néoréaliste de Gilpin.

Malgré l'identification de différentes conditions (État moderne, institutions religieuses autonomes et institutions économiques autonomes, etc.), la rivalité géopolitique apparaît, pour la tradition Weber-Hintze, comme étant la force motrice de l'impérialisme moderne européen (Abernethy, 2000, p. 201, 206, 220 ; Mann, 1993, p. 780). Schématiquement, la fragmentation médiévale européenne provoqua la compétition géopolitique qui, elle, engendra la guerre, puis une centralisation des pouvoirs politiques à travers la formation d'États modernes ayant de grandes armées permanentes et un système d'imposition et d'emprunt développé (Mann, 2012, p. 24 ; Tilly, 1975, p. 73 ; cf. Teschke, 2003, p. 118) ; la formation de multiples États modernes haussa les coûts d'une guerre, rendant les gains territoriaux d'outremer relativement abordables, voire ils résolvaient la crise budgétaire persistante de l'État, et permettaient des gains absolus et relatifs vis-à-vis les rivaux continentaux (Abernethy, 2000, p. 193 et 207-8 ; Mann, 2012, p. 35). Ces gains furent essentiels pour financer la guerre dans un contexte d'insécurité causée par l'anarchie du système interétatique européen (Abernethy, 2000, p. 206). Durant cette consolidation vers l'État moderne, une partie de la classe guerrière fut absorbée dans l'État et maintient sa logique guerrière tout en s'associant avec une classe de marchands et d'usuriers (Mann, 2012, p. 27).

Selon Abernethy, l'expansion des opérations capitalistes au 19^e siècle a conduit les industriels à rechercher un accès garanti aux marchés pour leurs intrants et extrants (2000, p. 96 et 217 ; cf. Tilly, 1992, p. 158). Les pratiques impérialistes renfonçaient et réorientaient le pouvoir militaire en l'alignant sur des objectifs économiques et politiques (Mann, 2012, p. 27). Ainsi, les capitalistes européens pouvaient soutenir l'impérialisme en espérant exploiter les richesses et marchés des territoires conquis comme l'Afrique et l'Asie (Mann, 2012, p. 35). Malgré cet incitatif capitaliste, l'impérialisme du 19^e siècle s'explique par « la rivalité entre plusieurs pays qui s'industrialisent simultanément » (Abernethy, 2000, p. 220). En fait, les conquêtes coloniales n'étaient jamais totalement non économiques, mais les cibles de ces agressions étaient « principalement sélectionnées [...] en fonction des calculs de régime des structures d'alliance géopolitique

et des équilibres militaires » [notre traduction] (Mann, 1993, p. 778). La colonisation africaine visait à maintenir l'hégémonie économique pour le Royaume-Uni et à émuler cette hégémonie pour d'autres puissances européennes (Abernethy, 2000, p. 210). En bref, pour la tradition Weber-Hintze, l'impérialisme européen du 19^e siècle découle de la rivalité géopolitique européenne issue de la fragmentation féodale, qui mena aux pouvoirs une classe guerrière, qui vit ses ambitions conditionnées par l'industrialisation capitaliste.

Ensuite, l'approche néoréaliste de Gilpin analyse les systèmes internationaux à travers une « théorie du choix rationnel », axée sur les « acteurs étatiques individuels » (1986, p. 302). Les relations interétatiques produisent à la fois des structures sociales servant les intérêts politiques et économiques ainsi que des conflits en raison de la divergence d'intérêts (Gilpin, 1981, p. 9). Ce système en équilibre, initialement au service des États dominants, peut se voir modifier par des changements technologiques, économiques et autres modifiant la distribution de la puissance entre les États, bouleversant ainsi l'équilibre jusqu'à la constitution d'un nouveau système avec de nouveaux acteurs dominants (1981, p. 9). Dans cette logique, la volonté des États de garder ou changer le système dépend du rapport coûts-bénéfices attendu (1981, p. 10). D'ailleurs, pour Gilpin, les guerres hégémoniques, soit des guerres déterminant quels États seront dominants, constituent « le principal mécanisme de changement dans l'histoire » (1981, p. 15). L'histoire des systèmes internationaux est gouvernée par des cycles hégémoniques.

Gilpin distingue les cycles prémodernes, marqués par l'ascension et le déclin des empires agricoles, des cycles modernes, centrés sur les États-nations (1981, p. 110-1). Dans les empires, la distribution de puissance reposait sur l'exploitation des paysans et sur le contrôle de route commerciale (1981, p. 111-2). L'expansion impériale était causée par les guerriers et les bureaucraties des empires, dont la capacité à extraire des revenus — et donc leur puissance — était dépendante de la taille territoriale de l'empire, en l'absence d'intensification de la productivité paysanne (1981, p. 111-2). Or, l'agrandissement territorial des empires à un certain point coûte plus cher en moyen de coercition que ce qu'il rapporte ; les empires qui sont incapables de rétrécir à un point d'équilibre déclinent et se voient surpassés par un nouveau cycle hégémonique (Gilpin, 1981, p. 115).

À l'inverse, les cycles hégémoniques modernes sont composés d'États-nations évoluant dans un contexte de croissance économique intensive au sein d'un marché mondial (Gilpin, 1981, p. 116). Dans « une lutte darwinienne entre entrepreneurs politiques dans laquelle seuls les plus forts survivraient », « l'État-nation a réussi parce qu'il était la forme d'organisation politique la plus efficace » [notre traduction] (Gilpin, 1981, p. 116 et 119). L'État-nation a prédominé sur les autres formes d'organisation puisqu'il résout « la crise fiscale du féodalisme » et le dilemme entre dominer une grande échelle territoriale et assurer la loyauté des

sujets (Gilpin, 1981, p. 116-7, 123). Ainsi, grâce à la croissance économique soutenue et aux nouveaux outils de taxation, « les recettes de l'État peuvent augmenter plus rapidement que les coûts des meilleures techniques militaires » [notre traduction] (Gilpin, 1981, p. 121). Dès lors, la recherche de puissance ne passe désormais plus par l'expansion illimitée, mais par la consolidation territoriale et sa croissance économique interne (1981, p. 126-7). De même, avec la libération du marché mondial, « la position d'un État sur le marché mondial [...] est devenue un déterminant principal, sinon le déterminant principal, de son statut dans le système international » [notre traduction] (Gilpin, 1981, p. 132). Ce système émergea d'une Europe pluraliste consolidée par le Traité de Westphalie (1648), puis maintenu au 19^e siècle par la Pax Britannica assurant l'ordre économique grâce à une suprématie industrielle et militaire (Gilpin, 1981, p. 111 et 133-7, 1986, p. 311).

Or, l'intensification de la colonisation de l'Afrique par les puissances européennes vers la fin du 19^e siècle s'opère alors que l'importance de la conquête territoriale décline. Pour Gilpin, la colonisation britannique de l'Afrique n'avait pas les mêmes objectifs que celles des autres puissances européennes : ces dernières cherchaient à augmenter leur puissance en créant des exclusivités commerciales, alors que le Royaume-Uni, en relatif déclin de puissance et incapable d'empêcher les pratiques impérialistes de l'Europe continentale, colonisait afin d'endiguer les autres puissances et assurer le libre marché (Gilpin, 1981, p. 140-1). En somme, pour Gilpin, l'impérialisme du 19^e siècle apparaît, pour les puissances européennes continentales, comme une pratique qui conteste l'ordre hégémonique en place — la *Pax Britannica* — et, pour le Royaume-Uni, comme une pratique visant à maintenir cet ordre.

2.3.3 L'approche centrée sur la nature du système international

Enfin, l'approche centrée sur la nature du système international, associée à l'approche néoréaliste de Waltz, considère la géopolitique et l'anarchie du système étatique comme les principaux déterminants de la politique mondiale. Pour Waltz, les systèmes internationaux se définissent par leur structure (anarchique ou hiérarchique) et la répartition des capacités de puissance entre unités (1979, p. 99). Dans l'anarchie, caractéristique du système international, les unités sont contraintes pour leur sécurité de chercher la maximisation de la puissance face à de potentielles ambitions expansionnistes des autres États (Waltz, 1979, p. 132, 1988, p. 619). « Cette situation difficile est exacerbée par le fameux "dilemme de la sécurité", dans lequel les mesures qui renforcent la sécurité d'un État diminuent généralement celle de l'autre. » (Waltz, 1988, p. 619) En fait, comme l'explique Waltz : « Bien que la théorie néoréaliste n'explique pas pourquoi des guerres particulières sont menées, elle explique la triste récurrence de la guerre à travers les millénaires. » (1988, p. 620). Les raisons spécifiques d'une guerre donnée se trouvent à travers les causes conjoncturelles de celles-ci, mais la fréquence des guerres à un moment donné peut être comprise par la

structure du système international. Waltz distingue deux types de structures anarchiques : la multipolarité, où la puissance est répartie entre plusieurs blocs rivaux, et la bipolarité, dominée par deux superpuissances (1979, p. 70, 98). Dans ces deux systèmes, l'équilibre des puissances est la situation qui permet aux unités d'assurer leur intégrité (Waltz, 1979, p. 132). Dans la multipolarité, l'équilibre des puissances est fragile, car l'infortune d'un État peut rompre cet équilibre et déclencher la guerre (Waltz, 1979, p. 167). En revanche, la bipolarité favorise une plus grande stabilité, car les États secondaires dépendent de leur bloc dominant pour leur sécurité, réduisant les risques de défection (Waltz, 1988, p. 621). Pour Waltz, le 19^e siècle est gouverné par une multipolarité anarchique impliquant l'Autriche-Hongrie, la France, le Royaume-Uni, la Prusse (Allemagne après 1871), la Russie et l'Italie (après 1875) (Waltz, 1979, p. 162). Le Royaume-Uni y joue alors le rôle d'équilibreur, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'objectifs coloniaux sur le continent européen, il est le plus puissant et il s'allie aux forces les plus faibles pour maintenir l'équilibre (Waltz, 1979, p. 164). D'ailleurs, l'impérialisme du 19^e siècle ne constitue pas un nouveau phénomène, mais une continuation de la maximisation de puissance face à des États extraeuropéens plus faibles, dans un contexte d'insécurité multipolaire empêchant une discipline effective des autres États (Waltz, 1979, p. 25 et 34).

2.3.4 Critique du modèle de la compétition géopolitique

Tout d'abord, le modèle de la compétition géopolitique reproduit les présuppositions néo-smithiennes, en soutenant implicitement ou explicitement que, sans la présence d'obstacles au commerce, les personnes productrices vont profiter des opportunités offertes par le marché pour spécialiser la production, innover et accumuler. Généralement, ces théories soutiennent, à l'instar de Wallerstein, que la fragmentation féodale, puis sous l'État-nation, a permis le fleurissement de l'économie dynamique marchande et a empêché qu'elle devienne une économie impériale redistributive (Gilpin, 1981, p. 133). Le capitalisme y est souvent réduit à une recherche pacifique de profit, applicable aussi bien au commerce antique qu'à la Révolution industrielle. Certains auteurs, comme Tilly (1975, p. 17) et Gilpin (1987, p. 16), ajoutent des caractéristiques comme la propriété privée et le salariat, mais considèrent un marché compétitif latent comme un facteur transhistorique, négligeant les préalables spécifiques à la rationalité capitaliste (séparation des producteurs des moyens de production et soumission au marché). Ce modèle échoue à situer la subjectivité capitaliste dans le temps et l'espace, aplanissant les spécificités sociales du 19^e siècle. Il réifie une séparation transhistorique entre sphères économique et politique, pourtant spécifique à la modernité capitaliste (Düzgün, 2022, p. 18, 22 ; cf. Lacher, 2006, p. 107). En fait, sous des systèmes non capitalistes, il n'y a pas à proprement parler de sphère d'activité purement économique ; l'organisation de la production et de la distribution, de même que l'extraction de surplus, ne s'opère pas entièrement à travers les mécanismes d'échanges marchands. Bien que le marché existe sous des systèmes non capitalistes, il ne constitue pas l'unique moyen de s'enrichir ou de subvenir à ses besoins et il est généralement hautement non compétitif,

puisque des relations extraéconomiques — comme la coutume, la dépendance personnelle, l'État, etc. — fixe les échanges (Wolf, 2010, p. 84-5 et 265 ; Wood, 2005, p. 47, 53 et 57). Sous ces systèmes, les classes dominante et dirigeante fusionnent, l'exploitation économique reposant sur des privilèges politiques soutenus par la coercition politico-militaire (Brenner, 1977, p. 33). D'ailleurs, jusque vers le milieu du 19^e siècle, la quasi-totalité des États européens — exceptée l'Angleterre — ne possédait pas de souveraineté moderne — soit une séparation entre le politique et l'économique — puisque ceux-ci étaient détenus « à titre privé » par des dynasties régnantes (Teschke, 2003, p. 126). Bref, une séparation entre une classe dirigeante politique et une classe dominante économique ne peut trouver une validité transhistorique.

Également, ces modèles adoptent une théorie anhistorique de la guerre, postulant un dilemme de sécurité inhérent à un système interétatique fragmenté, sans historiciser la rationalité des agents (Dufour et Lapointe, 2010b, p. 389 ; Teschke, 2003, p. 123). À moins de supposer un instinct guerrier universel, le modèle de la compétition géopolitique échoue à expliquer pourquoi « le simple fait de la contiguïté territoriale entraîne nécessairement la concurrence », la guerre et l'expansionnisme (Teschke, 2003, p. 123). En subordonnant l'économie à la politique, le modèle brouille le nexus entre maximisation du surplus et expansion territoriale en produisant une inversion entre les causes et les effets : au lieu d'observer la façon dont la reproduction des agent-e-s se traduit dans une forme spécifique d'État, puis de géopolitique, le modèle soutient que le développement économique est fonction des intérêts sécuritaires des élites militaires ; ou il fait complètement abstraction du lien entre la reproduction des classes gouvernantes et l'expansion territoriale en faisant de cette dernière un corolaire inhérent du système anarchique — comme chez Waltz. Cette approche néglige les origines différenciées des dynamiques belligérantes et leurs variations dans les résultats.

La tradition Weber-Hintze, bien qu'elle identifie la fragmentation féodale comme point de départ de la domination européenne, n'explique pas l'origine de la pluralité d'entités politiques dans l'Europe médiévale et moderne. Or, la pluralité géopolitique européenne n'est « pas un phénomène naturel, géographique, ethnique ou culturel, mais le résultat d'un conflit de classe » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 123)⁹.

Aussi, l'adoption d'une théorie du choix rationnel combinée avec une approche darwiniste de l'évolution des organisations politiques, comme chez Gilpin (1981, p. 116-9), empêche d'expliquer les « anomalies dysfonctionnelles » dans les ordres géopolitiques prémodernes, notamment la coexistence de divers régimes politiques en Europe après le Traité de Westphalie (république marchande, monarchie constitutionnelle,

⁹ Pour une analyse de la naissance de la pluralité géopolitique européenne à partir de l'effondrement de l'Empire carolingien, voir Teschke, 2003, Chapitre 3.

confédération, empire confédéré, etc.). Cette perspective suppose que toutes les formations sociales convergent vers un résultat fonctionnel unique, les classes gouvernantes étant déterminées à adopter les institutions les plus efficaces (Teschke, 2003, p. 22).

2.4 Modèle de la sous-consommation

Une thèse classique, souvent adoptée par les approches marxistes et par Hobson (1902), soutient que le mode de production capitaliste engendre une sous-consommation interne, forçant les économies nationales à chercher des débouchés externes (Marseille, 2005, p. 26-8). Pour Hobson, les intérêts économiques derrière l'impérialisme du 19^e-20^e siècle sont issus de la tendance des pays capitalistes à augmenter leurs pouvoirs productifs au-delà de la consommation domestique, faute d'une bonne redistribution des pouvoirs de consommation, causant un « excès de marchandises ou de capitaux réclamant l'impérialisme pour trouver des marchés » (1902, p. 86). En outre, bien que coûteux pour la nation, l'impérialisme permettrait à quelques investisseurs des retours sur l'investissement plus profitables que ceux du marché domestique (Hobson, 1902, p. 62). Or, l'impérialisme sous le capitalisme n'est pas une fatalité, puisqu'il suffit d'une « réforme sociale » redistribuant « l'épargne excédentaire des riches [...] de manière à élever les revenus et le niveau de consommation » pour rendre l'impérialisme caduc [notre traduction] (Hobson, 1902, p. 94-5).

Pour Lénine, la libre concurrence aboutit contradictoirement à la concentration de la production, au monopole et à l'interpénétration des banques et des industries (Lénine, 1973, p. 219 et 245). L'excédent de capitaux dans les pays industriels qui en résulte force les capitalistes à se partager le monde pour maintenir l'accumulation dans un contexte de degré de concentration élevé et de sous-consommation par les masses (Lénine, 1973, p. 263-4 et 272-3). Lénine avance que la période de 1860 à 1880 représente celle de la libre concurrence, celle de 1880 à la fin du 19^e siècle est celle du développement des cartels et celle du début du 20^e siècle est celle où « les cartels deviennent une des bases de la vie économique tout entière » (1973, p. 219). Or, contrairement à Hobson, l'excédent de capitaux ne peut pas servir à « élever le niveau de vie des masses dans un pays donné, car il en résulterait une diminution des profits pour les capitalistes » (Lénine, 1973, p. 260-1). En somme, comme le soutient Marseille (2005, p. 27), la seule divergence théorique fondamentale entre Lénine et Hobson est que le premier représente une vision pessimiste de l'évolution du capitalisme où l'impérialisme colonial est une fatalité alors que le second incarne une vision réformiste qui soutient que l'élévation du niveau de vie interne des économies capitalistes peut rendre l'impérialisme caduc.

Au sein du modèle de la sous-consommation, on retrouve aussi l'opposition entre Hobson et Luxembourg : le premier, pense que la production nationale peut être consommée à domicile sans limites naturelles (Hobson, 1902, p. 32), tandis que Luxembourg considère le capitalisme structurellement dépendant des

consommateurs et régions non capitalistes pour écouler sa surproduction (Luxembourg, 2006, p. 118). Pour elle, l'impérialisme est une nécessité, car le capitalisme ne peut fonctionner en circuit fermé (Petit, 2004, p. 12).

2.4.1 Critique du modèle de la sous-consommation

Le modèle de la sous-consommation identifie une dynamique clé du capitalisme : son accumulation sans fin, conduisant à l'expansion géographique des marchés. Les auteurs de ce modèle, principalement au début du 20^e siècle, ont également reconnu une sous-consommation relative à la production intensive européenne. Cependant, ce modèle manque d'une théorie explicite du capitalisme et n'explique pas ses conditions sociales historiques, généralisant les relations de classe capitalistes en Europe de l'Ouest, et ce, malgré des périodisations visant à expliquer l'évolution du capitalisme. Comme montré au chapitre 3, la France n'a pas connu une transition complète au capitalisme durant le long 19^e siècle, mais seulement une transition au capitalisme industriel à partir de 1860 (Lafrance, 2019b, p. 113), rendant discutable l'idée d'un *stade suprême du capitalisme* au 19^e siècle, comme l'avance Lénine (1973). D'ailleurs, les approches marxistes-léninistes postulant la poursuite d'une phase suprême de l'impérialisme à l'ère postcoloniale « échoue à prendre en compte la différenciation des relations impériales et post-impériales dans différents contextes » [notre traduction] (O'Brien, 1979, p. 15).

En outre, les approches de la sous-consommation supposent que l'impérialisme étend mécaniquement aux colonies les relations capitalistes en supprimant les contraintes locales, favorisant une croissance quantitative des marchés, le développement d'une bourgeoisie locale et une division avancée du travail (Hobson, 1902, p. 337-8 ; Lénine, 1973, p. 260-3 ; Luxembourg, 2006, p. 120). Cependant, une transformation qualitative des relations sociales de propriété est nécessaire pour établir des règles de reproduction capitaliste, et non simplement le retrait des obstacles au marché (Teschke, 2003, p. 142). Conséquemment, une telle analyse présuppose qu'une bourgeoisie locale avait un motif naturel à répondre au besoin du marché et à accélérer la division du travail, reproduisant les présuppositions néosmithiennes.

Également, il faudrait nuancer les revenus soi-disant plus profitables des investissements impériaux de la fin du 19^e et du début du 20^e, puisque très peu de ce flux serait allé aux nouveaux empires coloniaux par rapport aux anciennes colonies et aux autres pays occidentaux (Hobsbawm, 1989, p. 66 ; Wolf, 2010, p. 301). Il a aussi été reproché à Lénine de surestimer le rôle du monopole dans le capitalisme de l'époque, puisque celui-ci n'a pas mis fin à la concurrence et ce processus n'a pas été irréversible (Hobsbawm, 1989, p. 44 ; Marseille, 2005, p. 539 ; Wolf, 2010, p. 300-1). En effet, comme le souligne Botwinick, plusieurs forces de l'économie capitaliste « militent continuellement contre des accords collusoires stables »

oligopolistiques : les capitaux fixes plus nouveaux et plus efficaces d'une grande firme dans une branche d'industrie forcent leur propriétaire à s'assurer de leur amortissement en cherchant à vendre plus ; un ralentissement dans la demande va forcer une grande firme à déloger une part de marché d'un concurrent pour assurer sa rentabilité (2018, p. 153-5). De même, en raison de la mobilité du capital, une industrie bénéficiant de taux de profit nettement supérieurs aux autres industries va générer un flux accéléré de capitaux vers cette industrie générant une baisse des prix et des taux de profit (Botwinick, 2018, p. 169). À ce propos, l'importante quantité de capitaux fixes nécessaires pour intégrer une industrie ne constitue pas nécessairement une « barrière à l'entrée », puisque les nouveaux investissements peuvent adopter les conditions de production les plus avancées, ce qui réduit leurs coûts unitaires et augmente leur compétitivité par rapport aux firmes établies, qui, pour leur part, sont contraintes à amortir leurs capitaux fixes sur plusieurs cycles de production (Botwinick, 2018, p. 146-53).

Même en supposant une prédominance des monopoles, l'impérialisme ne peut être une nécessité économique, car les profits ne dépendent plus d'une concurrence sur les prix ou la qualité, mais d'un contrôle mercantile et spéculatif des échanges. Dans cette logique, l'impérialisme de la fin du 19^e siècle apparaît davantage comme une opportunité plutôt qu'une nécessité. En fait, expliquer l'expansion impériale de la fin du 19^e siècle par la concentration monopolistique semble davantage obscurcir qu'expliquer.

En outre, les théories de la sous-consommation ne parviennent pas à expliquer pourquoi la consommation intérieure stagne sous le capitalisme. Elles négligent que la production capitaliste peut devenir son propre principal consommateur et omettent de considérer la faible productivité agraire européenne du 19^e siècle. Comme illustré aux chapitres 3 et 4, il existe encore, au 19^e siècle, une importante paysannerie en Europe, dont en France (Miller, 2019), ce qui se traduit par une faible productivité agraire, un coût relativement élevé des denrées alimentaires, une dévaluation des salaires et de faibles investissements. Ainsi, la sous-consommation européenne du 19^e siècle ne constitue pas une règle inhérente au capitalisme ou d'une mauvaise redistribution des richesses, mais elle est issue du contexte non capitaliste qui règne encore dans la plupart des secteurs agraires européens.

En conclusion, les auteurs de ce modèle identifient les contradictions sociales entre les intérêts de diverses branches du patronat, les actions imparfaitement coordonnées de l'État pour les satisfaire, les limites de la demande des marchés ainsi que les fluctuations des exportations de capitaux, mais échouent à expliquer l'intensification de la production ou la stagnation de la demande intérieure.

2.5 Historiographie de l'impérialisme français

Un débat majeur parmi les historiens porte sur le rôle du facteur économique dans l'expansion coloniale française du 19^e siècle. D'un côté, Brunschwig avance que l'impérialisme français ne fut pas le fruit de l'influence des milieux économiques (1960, p. 25), tandis que Marseille soutient l'empire colonial constituait « un champ d'expansion privilégié du capitalisme français » (2005, p. 537; cf. Hopkins, 2020, ch. 4). Or, la majorité des historien-ne-s, comme Thobie, jugent que la conception maximaliste selon laquelle ce sont les intérêts économiques et financiers qui expliquent la nouvelle expansion coloniale des années 1880 a « peu de chance, dans [son] acceptation extrême, d'apporter une explication entièrement satisfaisante du phénomène étudié » (Thobie, 1991, p. 578).

Néanmoins, comme le soulignent Hobsbawm (1989, p. 61) et Marseille (2005, p. 33), la plupart des approches historiques, d'une part, ont voulu tant se dissocier des analyses marxistes qu'elles ont eu tendance à uniquement souligner qu'il existe d'autres facteurs à l'impérialisme comme la psychologie, les idéologies, la culture ou encore des causes conjoncturelles. Plus encore, ces approches ont souvent fini par implicitement donner raison aux modèles marxistes classiques puisqu'en définitive elles « reconnaissent volontiers l'existence de capitaux en "excédent" » français qui trouvaient de meilleurs rendements via la colonisation (Marseille, 2005, p. 35). La seule nuance qui est souvent apportée est que le pourcentage que représentaient les empires coloniaux dans le commerce et les placements de capitaux métropolitains était faible. Or, cette nuance est contestée par Marseille qui montre que les colonies françaises étaient essentielles pour certaines industries en matière d'importation et d'exportation, constituaient un lieu privilégié de l'investissement extérieur français et offraient des taux de profit supérieurs à ceux des sociétés exerçant en métropole ou à l'étranger (Marseille, 2005, p. 67-70-136-146).

Pour Marseille, par opposition à Lénine, l'impérialisme du 19^e-20^e siècle n'est pas *le stade suprême du capitalisme*, mais « la "béquille" d'un capitalisme concurrentiel qui se heurte au problème des débouchés » (Marseille, 2005, p. 537). Or, Marseille soutient *in fine* que c'est la sous-consommation issue du divorce entre une production capitaliste et une demande intérieure limitée qui explique l'expansion impériale européenne des années 1850-1914 (2005, p. 615). Cependant, cette dépendance aux marchés coloniaux freinait la modernisation de l'économie métropolitaine tout en enrichissant certains milieux économiques (Marseille, 2005, p. 88, 211, 214 et 539 ; cf. Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 29). Ainsi, tout comme Hobson, Marseille soutient que « la colonisation n'avait pas été un facteur d'enrichissement de la France » (2008, p. 760). En fait, le développement de la France n'a pas eu « réellement besoin d'un quelconque "pillage" des territoires coloniaux » (Marseille, 2008, p. 760).

Bien que pertinente, la thèse de Marseille, à l'instar de nombreux travaux historiques sur l'impérialisme français, manque d'une conceptualisation théorique du capitalisme et de l'État. En fait, les analyses historiques de l'impérialisme français au 19^e siècle ont tendance soit à se conformer au modèle de la sous-consommation, soit à adhérer au modèle de la compétition géopolitique en insistant sur les facteurs non économiques ou soit à privilégier des facteurs conjoncturels. Le risque devient alors de ne pas être en mesure de différencier les tendances capitalistes de celles qui ne le sont pas, de réifier la séparation économie/politique, de présupposer des motifs naturels au profit et au pouvoir ou d'uniquement collectionner des faits empiriques.

2.6 Conclusion

En somme, ce chapitre a montré que les approches théoriques concurrentes, en négligeant les règles de reproduction spécifiques des agents, reposent sur des prémisses douteuses ou non problématisées. Qu'il s'agisse d'une prétendue tendance humaine au profit lorsque les contraintes au marché sont levées, d'un dilemme de sécurité inhérent entre États, ou d'une sous-consommation inévitable sous le capitalisme, ces présupposés aboutissent à des conclusions anhistoriques sur le capitalisme et l'État, limitant leur analyse des causes et conséquences de l'impérialisme.

En revanche, le marxisme politique propose une perspective historique et généralisable de l'impérialisme en examinant les modes de reproduction des classes et l'appropriation du surplus, sans généralisation spatiale ni naturalisation de phénomènes spécifiques à une époque. Cependant, cette approche a peu exploré l'impérialisme français et les relations sociales de propriété en Afrique de l'Ouest. Une analyse des relations sociales de propriété françaises, de celles au Sénégal et de l'ordre géopolitique européen au 19^e siècle est donc nécessaire pour comprendre les logiques impériales de cette époque.

Le prochain chapitre explore comment les spécificités des relations sociales de propriété en France au 19^e siècle influencent son expansion impériale. Contrairement au modèle britannique, la France conserve des structures non capitalistes au 19^e siècle : patrimonialisation de l'État, petites propriétés paysannes, régulations coutumières et protectionnisme fort. Ces éléments expliquent l'absence de transition au capitalisme et le maintien des dynamiques reposant sur une coercition extraéconomique par classes dominantes. Sous le Second Empire, une logique capitaliste s'impose progressivement dans l'industrie sous l'impulsion de l'élite politique française face aux pressions géopolitiques britanniques. Cependant, l'absence de capitalisme agraire engendre une sous-consommation qui limite le développement industriel national produisant une pression à la recherche des débouchés outre-mer. De même, le capitalisme industriel ne mettra pas fin à la propriété précapitaliste politiquement constituée perpétuant un intérêt à une politique

étrangère prédatrice. Ainsi, le prochain chapitre montre que l'impérialisme français trouve ses racines dans des dynamiques internes spécifiques dans un contexte géopolitique prémoderne qui a façonné l'attitude expansionniste de l'État et ses projets impériaux, notamment en Afrique de l'Ouest.

CHAPITRE 3

LES RELATIONS SOCIALES DE PROPRIÉTÉ FRANÇAISES DURANT LE LONG 19^E SIÈCLE

Ce chapitre examine la dynamique des relations sociales de propriété en France durant le long 19^e siècle (1789-1914) afin de comprendre son impact sur l'impérialisme français. Il commence par un panorama de l'historiographie de l'économie française, critiquant les thèses révisionnistes, afin de préparer le terrain pour défendre l'argument de base, à savoir que le développement en France doit être compris à travers les relations sociales de propriété. Ensuite, le chapitre procède à la comparaison d'indicateurs socioéconomiques de la France et du Royaume-Uni au 19^e siècle pour illustrer le retard industriel français et sa transition tardive au capitalisme. Il s'en suit une analyse comparative plus qualitative et diachronique de la trajectoire française et britannique avant le 19^e siècle à travers leur structure de classe particulière, afin d'expliquer la crise de l'absolutisme français. Par la suite, le chapitre montre que la résolution de cette crise a conduit à de nouvelles règles de reproduction non capitalistes, favorisant la patrimonialisation de l'État et la préservation de la petite propriété paysanne autarcique. Il examine aussi l'impact des régulations coutumières, d'un secteur financier archaïque, de la fragmentation des marchés et d'un protectionnisme fort, qui ont empêché la soumission de l'industrie française aux impératifs du marché de 1789 à 1860. Enfin, le présent chapitre défend que, sous le Second Empire, une *révolution par le haut*, menée par les élites politiques sous pression géopolitique britannique, impose une logique capitaliste dans l'industrie française. Or, il est soutenu que l'absence de transition au capitalisme agraire en France durant le long 19^e siècle a tout de même imposé des limites majeures au développement industriel, faisant en sorte que la France faisait face à une sous-consommation spécifique. Finalement, le chapitre termine en montrant que la transition au capitalisme industriel en France n'a pas mécaniquement mis fin aux rapports d'appropriation extraéconomique, maintenant des liens étroits entre l'État et une oligarchie financière quasi aristocratique.

3.1 Historiographie de l'économie française au 19^e siècle

Il est généralement admis que le Royaume-Uni possédait un avantage économique sur la France au 19^e siècle (Abernethy, 2000, p. 219 ; Barjot, 2005b, p. 97, 2005a, p. 393 ; Crafts, 1977, p. 429 ; Hobsbawm, 1989, p. 51 ; Kindleberger, 1964, p. 12 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 319 et 522 ; Teschke, 2003, p. 12 ; Wolf, 2010, p. 309 ; Žmolek, 2013, p. 603). Toutefois, l'interprétation des écarts de développement entre ces deux pays reste débattue et se divise en trois approches théoriques : « retard-stagnation », « révisionniste » et « post-révisionniste » (Crouzet, 2003 ; Lafrance, 2019a, p. 46-48).

Dominante durant la première moitié du 20^e siècle, l'approche du « retard-stagnation » soutient que la performance industrielle française du 19^e siècle demeura considérablement plus faible que celle britannique, voire la France fut dépassée par l'Allemagne (Clapham, 1921, p. 53 ; Dunham, 1955, p. 9-10 ; Kindleberger, 1963, p. 147-8 ; Landes, 1949 ; c.f. Crouzet, 2003, p. 215-22). Pour certains, il n'y aurait pas eu de révolution industrielle en France au 19^e siècle (Clapham, 1921, p. 53) ou, du moins, une telle révolution fut très lente (Dunham, 1955, p. 5, 134 et 420-1). Ce retard français est attribué à 1) des facteurs géographiques, comme la haute proportion de terres arables qui n'incitait pas la France au commerce pour l'accès aux ressources (Dunham, 1955, p. 420) ou la faible présence de charbon ou de sources d'énergie qui haussait le coût de la machinerie (Clapham, 1921, p. 56 ; Dunham, 1955, p. 85), ou 2) sur des facteurs socioculturels, comme la présence d'un conservatisme entrepreneuriale (Dunham, 1955, p. 423-4 ; Landes, 1949 ; Trebilcock, 1981, p. 198) ou « l'amour des Français pour la terre » et « la beauté »¹⁰ [notre traduction] (Dunham, 1955, p. 420-1).

Pour sa part, l'approche « révisionniste », apparue dans les années 1960, avance que la croissance économique française durant le 18^e et 19^e siècle, bien que plus lente que celle britannique et, plus tard, celle allemande, ne rend pas l'économie française si arriérée, voire, les performances industrielles de la France et du Royaume-Uni sont comparables (Barjot, 2005b, p. 96, 2005a, p. 378-9 ; Cameron et Freedeman, 1983 ; Crouzet, 1972, p. 274-5 ; Lévy-Leboyer, 1964, p. 409-10, 1974 ; O'Brien et Keyder, 1979, p. 1288). Cette approche ne dépeint plus le patronat français comme conservateur et passéiste, mais comme « dynamique », innovateur et « tourné vers la nouveauté » (Barjot, 2003, p. 9 et 19). Malgré certains retards technologiques, « jusqu'aux années 1890, la productivité moyenne de la main-d'œuvre employée dans l'industrie française est restée supérieure aux niveaux britanniques » [notre traduction] (O'Brien et Keyder, 2011, p. 192). La France se serait spécialisée dans des secteurs où elle avait un avantage relatif, comme les industries mécaniques, alimentaires et textiles, et se serait tournée vers la production artisanale et de luxe en raison d'une forte population rurale et d'une faible demande pour les biens manufacturés de masse (O'Brien et Keyder, 1979, p. 1289-90 ; c.f. Crouzet, 1996, p. 87-9). Ainsi, pour plusieurs révisionnistes, il y a bien eu une première révolution industrielle en France amorcée à partir de 1840, puis une seconde vers 1890 (Barjot, 2005a, p. 377 ; Lévy-Leboyer, 1974, p. 15). Or, le modèle d'industrialisation français, sans être inférieur, diffère de celui britannique, et ce, non pas en raison de facteurs socioculturels, mais en raison de facteurs objectifs¹¹ comme les troubles politiques des périodes révolutionnaires et napoléoniennes, la prépondérance

¹⁰ Selon Dunham, l'amour français pour le beau les limitait à la production de luxe, les empêchant de « se résoudre à produire sur une grande échelle des marchandises de qualité ordinaire et de bas prix » (1955, p. 421).

¹¹ Le métarécit de l'historiographie de l'économie française au 19^e siècle, tel qu'on le trouve chez Crouzet (2003), est légèrement réducteur de la thèse de la « retard-stagnation ». Ainsi, Crouzet insiste sur les arguments socioculturels

du secteur agraire, les prix élevés du charbon et du fer, les salaires élevés et la spécialisation dans les marchandises où les économies d'échelles sont réduites (Caron, 1995, p. 8-9 ; Crouzet, 1972, p. 277-86, 1996, p. 87-89, 2003, p. 224-5 ; Lévy-Leboyer, 1964, p. 29, 32, 49, 62 et 87-88, 1974 ; O'Brien et Keyder, 1979, p. 1289, 2011, p. 189-92). Contrairement au Royaume-Uni, il n'y a pas eu de *take-off*¹² en France, mais une « courbe ascendante continue » de croissance économique entre 1660 à 1958 marquée par des « périodes d'accélération et de décélération » [notre traduction] (Marczewski, 1961, p. 386).¹³

Enfin, l'approche post-révisionniste soutient que, bien que la performance industrielle de la France au 19^e siècle fut respectable, le développement britannique la surpassait largement (Crafts, 1984, p. 67 ; Dormois, 1997, p. 283-4 ; Fohlen, 1973, p. 70 ; Kemp, 1985, p. 49 ; Lafrance, 2019a, p. 48). Contrairement à la thèse du « retard-stagnation », les post-révisionnistes rejettent les explications idéalistes¹⁴ et la vision du Royaume-Uni comme modèle général d'industrialisation (Comninel, 2000, p. 1-2 ; Kemp, 1971, p. 108-14 ; Lafrance, 2019a, p. 49). Cependant, ils se distinguent aussi des révisionnistes en insistant sur l'écart économique important entre la France et la Grande-Bretagne, la non-spécificité de la France vis-à-vis de l'Europe continentale avant 1850 et la nécessité d'observer les transformations structurelles au-delà des analyses quantitatives (Comninel, 2000, p. 3 et 43 ; Kemp, 1985, p. 49 et 53 ; Lafrance, 2019a, p. 48-9 ; Miller, 2009 ; Parker, 1997, p. 1-2, 159, 263 et 274). Pour l'une des explications post-révisionnistes, celle du marxisme politique, l'avance britannique s'explique par le fait que seule la Grande-Bretagne détient déjà au début du 19^e siècle une économie capitaliste et industrielle (Comninel, 2000, p. 3 ; Teschke, 2003, p. 125-6 et 153 ; Žmolek, 2013, p. 6 et 603) tandis que la France connaît seulement une transition au capitalisme industriel vers 1860 (Lafrance, 2019b, p. 113 ; Teschke, 2003, p. 192) et agraire à la fin des

présentés par la thèse de la « retard-stagnation » comme s'ils constituaient l'essentiel des facteurs identifiés par ces auteur-e-s (2003, p. 218-9 et 224). Or, même l'article de Landes, qui axe particulièrement sur l'esprit d'entreprise en France et qui serait, selon Crouzet, « la contribution la plus importante et la plus influente » [notre traduction] (2003, p. 218), avoue que le manque de dynamisme d'entrepreneurs français du 19^e siècle « reflète des handicaps externes graves » comme « le coût du charbon » [notre traduction] (Landes, 1949, p. 61). D'ailleurs, des auteur-e-s révisionnistes, comme Lévy-Leboyer (1974, p. 12) ou Barjot (2003), ne rejettent pas catégoriquement des facteurs socioculturels pour expliquer la trajectoire de développement industriel de la France.

¹² Un *take-off* est défini par Rostow comme « une révolution industrielle, directement liée à des changements radicaux dans les méthodes de production, ayant des conséquences décisives sur une période relativement courte » [notre traduction] (Rostow, 1979, p. 57).

¹³ L'historiographie révisionniste du développement français est comparable à celle sur le développement italien, laquelle rejette l'idée d'un retard économique italienne et soutient que l'Italie a connu sa propre voie vers la modernité (Riall, 1994, p. 5-7).

¹⁴ On retrouve toutefois l'exception de Dormois selon lequel c'est « l'idéologie dominante » française « et non des réalités économiques ou sociales » qui a fait en sorte que l'État français s'est impliqué pour le meilleur et — surtout — pour le pire dans l'économie, créant des obstacles à la croissance (1997, p. 286). Dormois est considéré comme un antirévisionniste par Crouzet (2003, p. 232), mais ses travaux semblent constituer une réaffirmation de la thèse de la « retard-stagnation ».

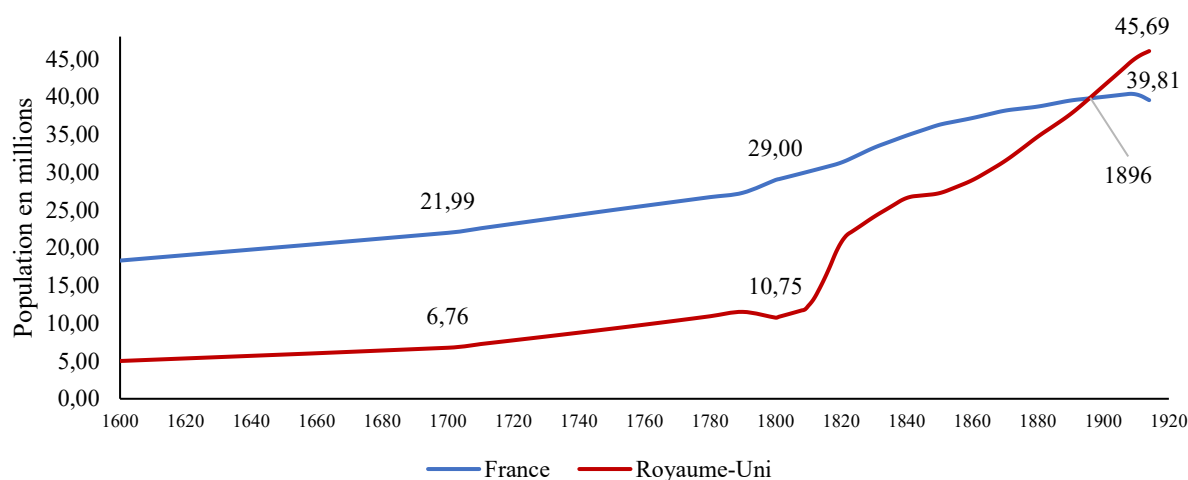
années 1950 (Miller, 2019, p. 88). Contrairement aux autres approches, il ne convient pas « d’expliquer un phénomène purement technique et neutre baptisé “industrialisation” », mais plutôt de démontrer la façon dont « le capitalisme est devenu une structure sociale » (Wood, 2020, p. 91). Cette perspective, axée sur les relations sociales de propriété, est celle adoptée dans cette étude.

3.2 Comparaison des indicateurs socioéconomiques entre la France et le Royaume-Uni au 19^e siècle (1789-1914)

Différents indicateurs illustrent la domination socioéconomique britannique et le retard relatif de la France durant le long 19^e siècle.

En premier lieu, diverses données démographiques confirment une croissance démographique et une urbanisation majeure au Royaume-Uni comparativement à la France. La figure 3.1 montre que la population britannique, représentant environ 27 % de celle française en 1600, surpasse celle de la France à partir de 1896. Les deux pays connaissent une accélération démographique au 19^e siècle, mais celle-ci est bien plus marquée au Royaume-Uni : entre 1809 et 1821, la croissance annuelle britannique atteint 4,8 %, contre 0,6 % en France au sommet de son boom (1820-1831). En 20 ans (1809-1829), la population britannique double. Cette croissance rapide au Royaume-Uni reflète la transition démographique, caractérisée par une baisse de la mortalité grâce à un meilleur approvisionnement alimentaire, suivie d’une baisse de la natalité vers 1870 (Jefferies, 2005, p. 4-5 ; Our World in Data, 2017). Or, la majeure différence démographique entre la France et l’Angleterre n’est pas le taux de mortalité — bien que le taux de mortalité français n’a pas commencé à approcher celui anglais qu’à partir du 19^e siècle (Parker, 1997, p. 225) —, mais le taux de natalité : celui-ci est considérablement plus bas en France durant le 19^e siècle (Henry et Blanchet, 1983, p. 792 ; Our World in Data, 2013, 2017). En réalité, la France reste dans un schéma malthusien, où la faible productivité agricole et la densité paysanne poussent à limiter la taille des familles pour éviter l’appauvrissement, notamment celui lié au partage des héritages (Allen, 2003, p. 423 ; Hohenberg, 1980, p. 136 ; Kemp, 1985, p. 57). À l’opposé, en Angleterre, « après 1800 cette liaison [entre croissance démographique et baisse du niveau de vie] disparaît, la population et le niveau de vie augmentant l’un et l’autre, de sorte que le régime démographique ancien disparaît au moment où Malthus le décrit » (Henry et Blanchet, 1983, p. 806).

Figure 3.1 Taille des populations en France et au Royaume-Uni de 1600 à 1914



Source : Our World in Data (2021)

Comme le montre le tableau 3.2, alors que le pourcentage des populations anglaises et françaises vivant en villes de plus de 5000 habitants était similaire au début du 17^e siècle, un écart considérable se creuse durant les siècles suivants : 45 % de la population anglaise est urbanisée en 1850, contre seulement 19 % en France (Wrigley, 2004, p. 88). Malgré une forte croissance, le niveau d'urbanisation français en 1850 équivaut à celui de l'Angleterre un siècle plus tôt. Qui plus est, « ces chiffres surestiment l'urbanisation [en France au 19^e siècle], car de nombreuses villes de 2 000 habitants étaient essentiellement agricoles » [notre traduction] (Miller, 2015, p. 241). L'urbanisation française au début du 19^e siècle reflète en fait une tendance continentale générale (Wrigley, 2004, p. 88). En revanche, en Angleterre, la croissance démographique a mené à une croissance des activités non agricoles, produisant « une restructuration massive de l'économie plutôt qu'un simple élargissement » (Wrigley, 1988, p. 37). En fait, le 19^e siècle est marqué par un fort contraste « entre la majorité paysanne de la France et l'absence presque totale de paysans en Grande-Bretagne » (Lafrance, 2019a, p. 53).

Tableau 3.1 Pourcentage de la population totale vivant dans des villes de 5 000 habitants ou plus

	Angleterre	France
1600	8 %	9 %
1700	17 %	11 %
1750	21 %	10 %
1800	28 %	11 %
1850	45 %	19 %

Source : Wrigley (2004, p. 88).

Au 19^e siècle, la Grande-Bretagne se distingue par les salaires réels les plus élevés d'Europe tout en dominant les marchés d'exportation, témoignant de sa supériorité en termes de productivité industrielle (Allen, 2001, p. 432). En comparaison, les salaires réels en France restent proches de la moyenne européenne caractérisant le pays comme une économie « de main-d'œuvre abondante et peu chère en regard de l'Angleterre » (Démier, 2000, p. 192). Comme le montre le tableau 3.2, les salaires réels des ouvriers en bâtiment à Paris se situent au même niveau que ceux des autres grandes villes européennes, sauf Londres, qui affiche dès le milieu du 18^e siècle des salaires significativement plus élevés, rivalisant uniquement avec Amsterdam à l'époque¹⁵. En outre, Londres voit également une augmentation marquée des salaires un demi-siècle avant les autres villes européennes, soit dès 1850-1899. Allen note que, bien qu'élevés, les salaires britanniques auraient pu être encore plus hauts sans la forte croissance démographique et les limites du marché international des grains, qui ont accru la demande alimentaire plus vite que l'offre (2001, p. 432-3).

Tableau 3.2 Salaires réels hebdomadaires en gramme d'argent des ouvriers en bâtiments de différentes villes européennes

	1750-1799	1800-1849	1850-1899	1900-1913 ¹⁶
Londres	35,06*	34,71	55,52**	70,37**
Paris	18,18	23,02	34,52	45,79
Amsterdam	34,85*	27,88	33,13	54,00
Madrid	15,59	18,43	23,32*	26,24**
Leipzig	15,66	18,80	31,22	47,78
Varsovie	22,67	29,17	34,21	46,63

Les salaires réels hebdomadaires correspondent aux salaires nominaux quotidiens divisés par l'indice des prix à la consommation (Strasbourg, 1745–1754 = 1,00) de leur ville respective, puis multipliés par cinq (cinq jours par semaine¹⁷). Les données sont issues de Allen (2001, p. 416 et 426). Voir les calculs à l'annexe A.

*. La différence entre le salaire réel hebdomadaire et la moyenne des salaires réels hebdomadaires des autres villes pour la même période est significative au niveau 0,1. Voir les calculs à l'annexe B.

**. La différence entre le salaire réel hebdomadaire et la moyenne des salaires réels hebdomadaires des autres villes pour la même période est significative au niveau 0,05. Voir les calculs à l'annexe B.

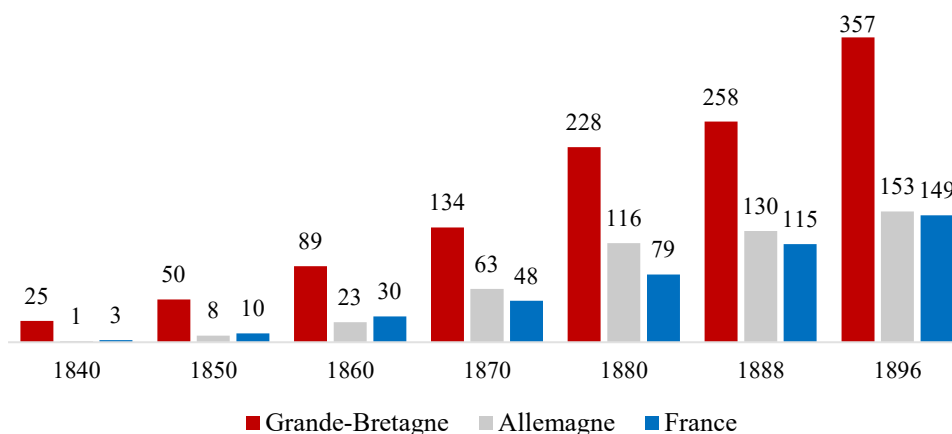
¹⁵ La nature capitaliste ou non capitaliste du développement économique des Pays-Bas constitue un débat majeur dans le champ des études sur la transition (Bavel, 2007 ; Brandon, 2015 ; Brenner, 2001 ; De Vries et Van der Woude, 1997 ; Mastboom, 2000 ; Prak et Zanden, 2023 ; Wood, 2002, 2005, p. 61-8). Bien que ce débat dépasse les objectifs de la présente étude, la thèse de Wood à cet effet semble la plus juste et la plus fidèle au cadre d'analyse de la présente étude : le succès néerlandais repose sur des relations extraéconomiques qui n'imposaient pas un développement systémique des moyens de production ; les divers agents étaient certes dépendants du marché, mais n'étaient pas soumis à ses impératifs ; les innovations et la spécialisation de la production étaient opportunistes (Wood, 2002 ; voir aussi Zacarés, 2019, p. 142).

¹⁶ La différence entre les salaires réels hebdomadaires à Londres et la moyenne des salaires réels hebdomadaires des autres villes pour la période 1900-1913 demeure significative au niveau 0,05 même en excluant Madrid, dont le salaire est significativement inférieur à la moyenne.

¹⁷ Les cinq jours par semaine constituent une estimation du nombre de jours travaillés par semaine empruntée à Allen (2001, p. 425).

Une grande partie de la littérature a démontré la présence d'un écart de productivité entre les économies britannique et française au 19^e siècle, particulièrement en agriculture (Allen, 1988 ; Bairoch, 1965 ; Crafts, 1985, p. 121 ; Démier, 2000, p. 40 ; Kindleberger, 1964, p. 13 ; Wrigley, 1988, p. 720). Pour ce qui de l'industrie, Lafrance souligne que, bien que l'industrialisation ait eu lieu en France au début du 19^e siècle, elle a été bien « moins spectaculaire et soutenue » que celle de la Grande-Bretagne (2019a, p. 45). Dès 1789, l'Angleterre adopte plus largement les technologies modernes : elle compte trois fois plus de brevets et dix fois plus de machines à vapeur que la France ; son industrie cotonnière dispose de 260 broches par 1 000 habitant-e-s, contre deux en France, alors que cette industrie constitue le « fer de lance » de l'industrialisation française¹⁸ (Démier, 2000, p. 34 et 40). Cet écart technologique au sein des industries se maintient durant le 19^e siècle. En fait, « les découvertes faites en dehors de la Grande-Bretagne, en particulier en France, sont beaucoup plus axées sur les principes scientifiques, tandis que la Grande-Bretagne a pris l'initiative dans le domaine des machines et des composants issus des installations de production » [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 340). Ainsi, de 1815 à 1830, malgré un niveau scientifique comparable, les machines anglaises réduisent les coûts de production de 20 à 30 % par rapport à celles françaises (Démier, 2000, p. 84). Par ailleurs, comme le montre la figure 3.2, entre 1840 et 1910, l'usage de la machine à vapeur reste plus répandu en Grande-Bretagne qu'en France ou en Allemagne, contribuant à sa domination industrielle (Bairoch, 1965, p. 1108).

Figure 3.2 Évolution de la force motrice des machines à vapeur en chevaux-vapeur par 1000 habitants en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France.

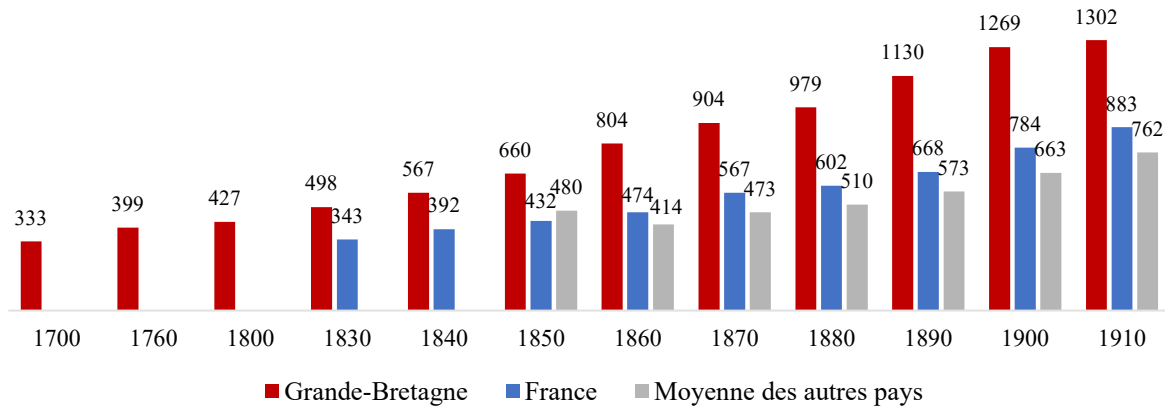


Source : La méthode de comparaison est empruntée à Bairoch (1965, p. 1108). Les données sur la capacité des machines à vapeur sont issues de Landes (2003, tbl. 7). Les données sur la taille des populations sont issues d'Our World in Data (2021). La taille de la population de la Grande-Bretagne a été obtenue en soustrayant la taille de la population de l'Irlande du Nord obtenue via la Northern Ireland Statistics and Research Agency (2022, p. 6-8).

¹⁸ L'industrie du textile représenterait « au moins la moitié du produit industriel » français après la Révolution française et durant le Premier Empire (Démier, 2000, p. 34).

Par ailleurs, les estimations de Crafts (1983, p. 389) confirment une supériorité économique britannique au 19e siècle, avec un produit national brut (PNB) réel par habitant de la France représentant en moyenne 64 % de celui de la Grande-Bretagne de 1830 à 1910 (voir Figure 3.3).

Figure 3.3 Estimation du PNB réel par habitant (USD de 1970)

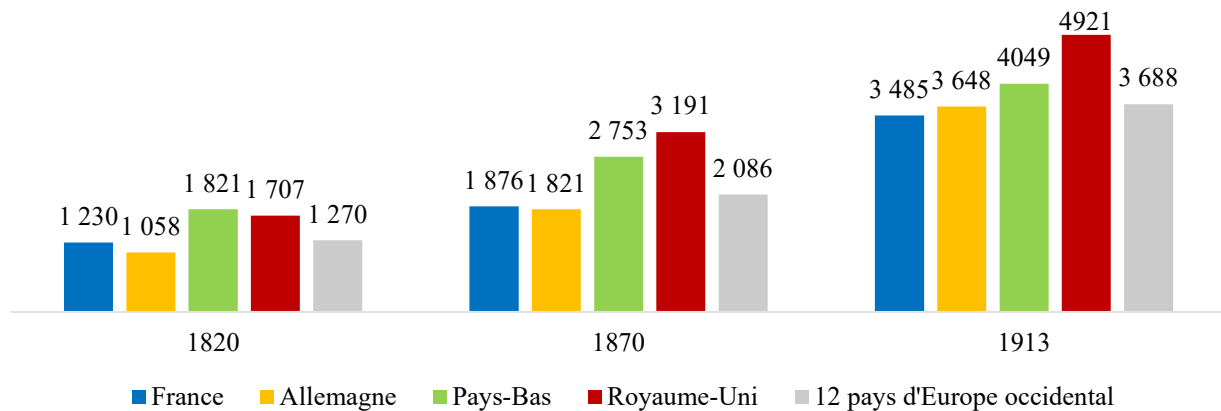


Source : Crafts (1983, p. 389)

La moyenne des autres pays est composée du PNB réel par habitant de la Belgique, du Danemark, de l'Allemagne, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de l'Italie et de la Russie, à l'exception de la période de 1850 qui n'inclut que les pays ayant données disponibles, soit la Belgique, le Danemark et l'Allemagne. Ainsi, cette restriction pour 1850 explique que la « moyenne des autres pays » diminue en 1860, puisque le PNB réel par habitant de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, de l'Italie et de la Russie tire la moyenne vers le bas.

En parallèle, cette supériorité britannique est confirmée par données sur le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant qui montrent que la France atteint seulement 67 % du niveau britannique en moyenne sur la période 1820-1913 (voir figure 3.4).

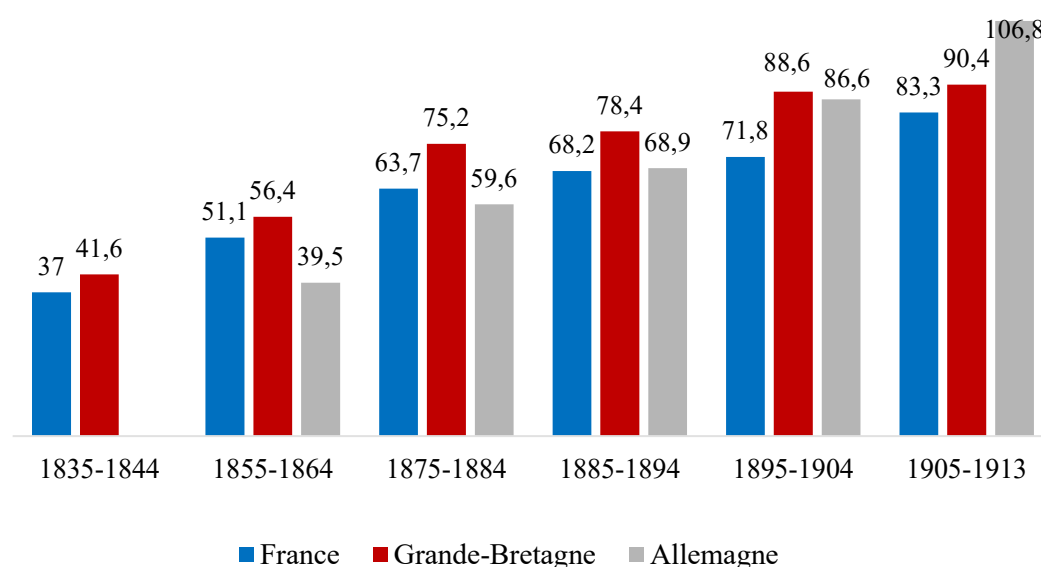
Figure 3.4 Estimation du PIB par habitant de 1820 à 1913 (\$ internationaux de 1990)



Source : Maddison (2006, tbls. A1-c, p. 185). Le PIB des 12 pays d'Europe occidentale se compose de celui de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni.

Aussi, Crafts (1984), qui revisite les données de O'Brien et Keyder ([1978] 2011)¹⁹, montre que la production industrielle par employés en Grande-Bretagne est supérieure à celle en France durant le 19^e siècle (voir figure 3.5). Bien que la production française ait augmenté, celle de la Grande-Bretagne reste proportionnellement plus élevée pour la période 1875-1884, creusant un écart partiellement rattrapé après la Grande Dépression. Par ailleurs, l'Allemagne, en retard entre 1855-1864, rattrape la France et dépasse même la Grande-Bretagne à la veille de la Première Guerre mondiale. En somme, pour Crafts, « la performance de la France est plus respectable qu'exceptionnelle » (1984, p. 66).

Figure 3.5 Évolution de la production industrielle par travailleur en £ de 1905-1913 de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne



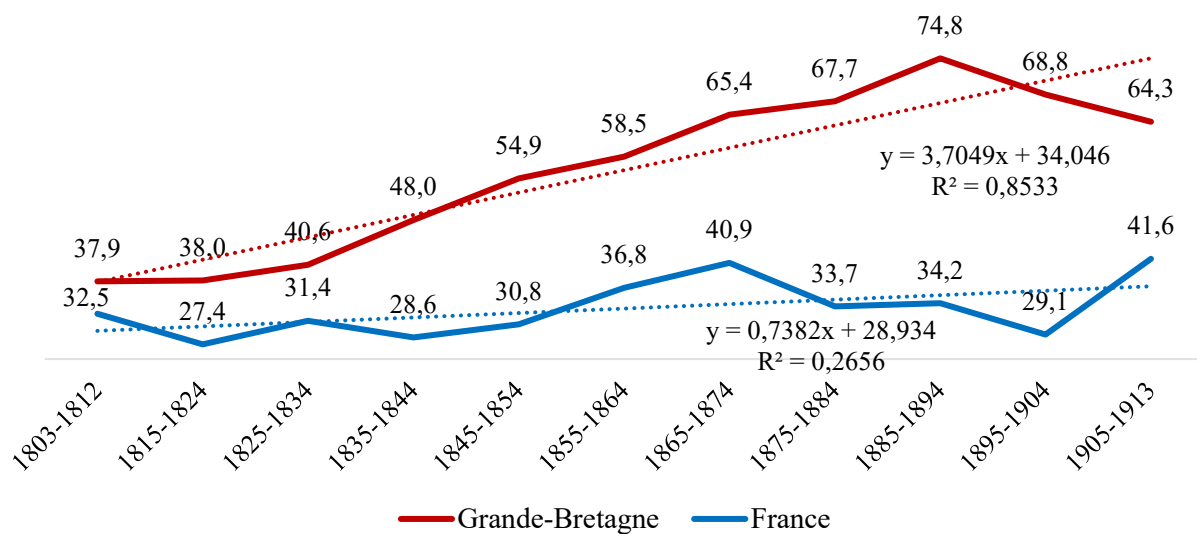
Source : Crafts (1984, p. 61 et 66)

Cependant, Lafrance souligne que ces données révisées par Crafts ne reflètent pas pleinement l'écart de productivité entre la France et la Grande-Bretagne, car une part importante de la main-d'œuvre française était engagée dans des industries à rendements stagnants ou décroissants (Lafrance, 2019a, p. 56). Conséquemment, la production par heure travaillée — par opposition à par travailleurs — était probablement en baisse dans plusieurs des industries françaises durant la majeure partie du 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 56).

¹⁹ O'Brien et Keyder sont des auteurs qui offrent un point de vue fortement révisionniste. Ceux-ci soutiennent que la France était supérieure à la Grande-Bretagne en ce qui concerne la productivité du travail dans les secteurs industriels. Leurs travaux ont fait l'objet de plusieurs critiques qui leur reprochent une mauvaise manipulation des données (Falkus, 1979, p. 450 ; Kindleberger, 1979), dont une sous-estimation du nombre de salarié-e-s industriels en France (Crafts, 1984, p. 63-4).

Pour ce qui est de la productivité du secteur agricole, encore une fois, l'Angleterre détient une avance marquée sur la France dès le 17^e siècle. En fait, après 1600, l'Angleterre rompt avec le schéma malthusien et sa « courbe de la production par travailleur augmente fortement pour dépasser celle de tous les autres pays en 1750 » [notre traduction] (Allen, 2000, p. 22). Au début du 19^e siècle, l'Angleterre et les Pays-Bas dominant largement la productivité agricole en Europe (Allen, 2000, p. 22). Par ailleurs, alors que la France connaît une stagnation de la productivité par employé agricole la Grande-Bretagne enregistre une croissance continue (voir figure 3.6). En fait, la moyenne entre 1803 et 1914 de la production agricole par employés du secteur est de 56,30 £ en Grande-Bretagne, contre 33,4 £ en France. Une tendance linéaire indique une augmentation prédite de 3,70 £ par employé tous les 10 ans en Grande-Bretagne, avec un coefficient de détermination élevé ($R^2 = 85\%$)²⁰. En comparaison, la France affiche une croissance prédite plus faible (0,74 £ par employé tous les 10 ans) et une détermination limitée ($R^2 = 27\%$), suggérant une absence de croissance significative de la productivité agricole française au 19^e siècle²¹.

Figure 3.6 Évolution de la production agricole par employé du secteur en £ constant de 1905-1913 de la Grande-Bretagne et de la France



Source : Les données sur la valeur de la production agricole par employé-e-s en livre sterling courante sont issues de O'Brien et Keyder (2011, p. 91, tbl. 4.3, col. 1, 2, 3a). Ces données ont ensuite été transformées en livre sterling constante de 1905-1913 à l'aide de l'indice composite des prix de *the Office for National Statistics* du Royaume-Uni (2023, tbl. 49) (voir les calculs en annexe C).

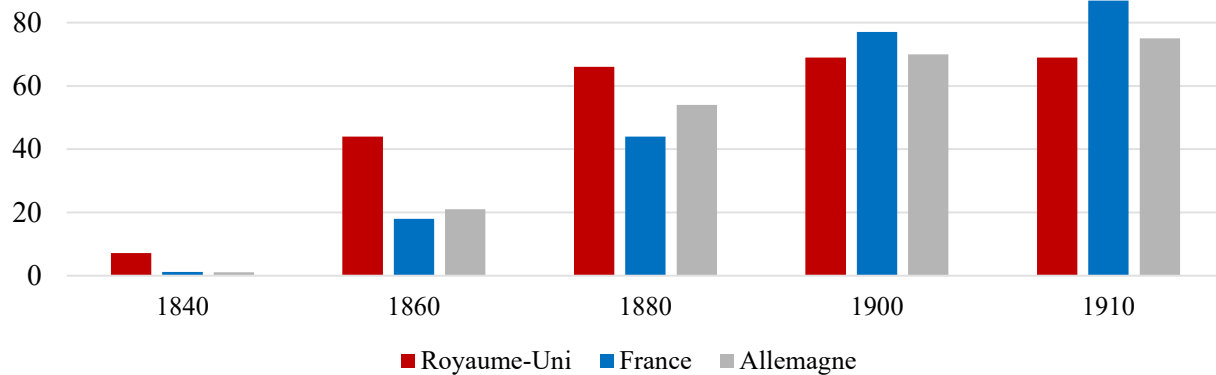
²⁰ Une analyse de variance de la production agricole par employé en £ constante de 1905-1913 de la Grande-Bretagne en fonction du temps donne une valeur F de 52,335 significative à $p < ,001$, confirmant une relation statistiquement significative entre les deux variables.

²¹ L'analyse de variance de la production agricole par employé en £ constante de 1905-1913 de la France en fonction du temps donne une valeur F de 3,255 où $p > ,1$. Ainsi, l'hypothèse nulle est acceptée : il n'y a pas de relation statistiquement significative entre les deux variables.

D'ailleurs, l'agriculture britannique détenait en 1820 environ 1,6 fois plus d'équivalents chevaux à usage agricole par acre arable que la France (Wrigley, 1988, p. 40-1), témoignant des effets de la révolution agricole et de la suppression de la séparation entre pâturage et culture (Brenner et Isett, 2002, p. 627). De plus, en 1870, 18,3 % des exploitations anglaises dépassaient 40 hectares, contre seulement 4,1 % en France en 1882 (Heywood, 1981, p. 362 ; Shaw-Taylor, 2005, p. 165). La taille moyenne des exploitations agricoles était également plus faible en France (12,5 hectares en 1862) qu'en Grande-Bretagne (40 hectares) (Heywood, 1981, p. 362). Bien que les moyennes masquent certaines variations régionales (pour le cas anglais c.f. Shaw-Taylor, 2005), elles appuient empiriquement la présence d'une plus grande fragmentation des terres agricoles en France. À ce propos, même dans le Bassin parisien, réputé pour ses grandes exploitations agricoles, les « exploitations paysannes, le plus souvent inférieures à 2 hectares, [...] couvrent de 5 à 45 % des terres agricoles » [notre traduction] (Miller, 2012, p. 148). D'ailleurs, selon Miller, « ces petites exploitations se sont développées au détriment des grandes fermes de la bourgeoisie et de la noblesse aux 18^e et 19^e siècles » [notre traduction] (2012, p. 148).

Enfin, le transport de marchandises demeurait plus efficace en Grande-Bretagne qu'en France. À la fin du 18^e et au début du 19^e siècle, « la Grande-Bretagne a développé l'infrastructure de transport et de communication la plus avancée au monde », principalement financée par des entreprises privées locales [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 265). De son côté, « la France a pris du retard dans la construction de son réseau ferroviaire » par rapport au Royaume-Uni qui possédait dès 1830 « un réseau très dense » (Démier, 2000, p. 190). En outre, les coûts de transport en France restaient élevés : le prix du charbon pouvait être multiplié par cinq entre le lieu de production et celui de consommation (Démier, 2000, p. 84). L'indice de développement des chemins de fer de Bairoch montre une avance marquée du Royaume-Uni sur la France et l'Allemagne de 1840 à 1880 (Bairoch, 1965, p. 1105-6). Ce n'est qu'à la fin du 19^e siècle que la France rattrape ou dépasse le Royaume-Uni en termes de réseau ferroviaire.

Figure 3.7 Évolution de l'indice du développement des chemins de fer entre le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne



Indice de développement des chemins de fer = $V/(P+3S)$, où V = longueur en kilomètres des voies de chemin de fer en exploitation, P = population exprimée en 100 000 habitants, S = superficie du pays en 10 000 km carrés.
Source : Bairoch (1965, p. 1106).

En somme, les indicateurs montrent une avance socioéconomique marquée du Royaume-Uni sur la France et les autres pays européens au 19^e siècle. Le Royaume-Uni se distingue par une forte croissance démographique et urbanisation, un pouvoir d'achat accru, une supériorité technologique, une production économique dominante, une productivité industrielle et agricole en hausse continue, et un réseau de transport avancé. En revanche, la France affiche une croissance démographique modérée, une urbanisation lente dominée par la paysannerie, des salaires et une production comparables au reste de l'Europe, une accélération industrielle tardive, une stagnation agricole, et un développement notable de son réseau de transport dans la seconde moitié du siècle.

3.3 Rapports sociaux britanniques et français avant le 19^e siècle

Les constats qu'apportent les indicateurs socioéconomiques viennent corroborer l'existence de rapports sociaux différents entre la France et la Grande-Bretagne, et ce, bien avant le 19^e siècle. Cette section analyse les spécificités de ces rapports sociaux, en mettant en lumière les dynamiques économiques et sociales qui ont façonné les trajectoires divergentes de ces deux États.

Tout d'abord, la Grande-Bretagne au début du 19^e siècle a presque achevé une complète transition au capitalisme. Dès la moitié du 15^e siècle, la Grande-Bretagne amorce une transition au capitalisme en milieu rural, caractérisée par des rapports entre propriétaires fonciers, locataires capitalistes et classe prolétarienne (Brenner, 1976, p. 61-3 ; Dimmock, 2019, p. 46). À la suite de l'effondrement du servage en Europe de l'Ouest vers la fin du Moyen Âge, la paysannerie anglaise n'a pas été en mesure d'établir des régimes de propriétés paysannes communaux sur la majorité de la terre alors que, de son côté, une partie importante

des *landlords* anglais a consolidé son pouvoir grâce à la centralisation de l'État monarchique et aux régimes de baux au détriment des régimes de propriétés paysannes (Brenner, 1976, p. 71-2 ; Dimmock, 2019, p. 51, 55, 59 ; Düzgün, 2022, p. 58-9 ; Wood, 2005, p. 76). Le processus de destruction des régimes de propriété paysanne en Grande-Bretagne, connu comme le mouvement des enclosures, s'est poursuivi jusqu'au 18^e siècle, si bien que, « dans les années 1790, la grande majorité des terres arables d'Angleterre, du Pays de Galles et des Lowlands écossaises avaient été enclos. Le paysan britannique appartenait au passé » [notre traduction] (Žmolek, 2019, p. 80 ; cf. Halperin, 2003, p. 68). Ce régime de baux fit en sorte que le locataire de la terre devait « fournir un niveau de loyer égal à ce que le propriétaire pourrait obtenir de tout autre locataire », soit à la valeur marchande, « ou bien être expulsé à l'expiration de son bail » [notre traduction] (Brenner, 1976, p. 72-3 ; cf. Düzgün, 2022, p. 59 ; Žmolek, 2019, p. 68). Les *landlords* vont ainsi tenter de louer la terre au plus offrant, soit à aux locataires en mesure de rendre leur ferme rentable, notamment par des investissements capitalistes (Brenner, 1976, p. 63 ; Dimmock, 2019, p. 46 ; Wood, 2005, p. 76). Les locataires des terres devenaient ainsi des fermiers capitalistes, c'est-à-dire qu'ils devaient réussir sur des marchés compétitifs contre d'autres fermiers pour la vente des produits de la terre et pour la location de la terre, et ce, par l'introduction de nouvelle technologie et des opérations à grande échelle (Brenner, 1976, p. 63 ; Žmolek, 2019, p. 68). Ainsi, l'instauration du marché dans les campagnes anglaises a favorisé un processus de concentration des terres dans les mains *landlords* et des fermiers capitalistes, un processus qui s'est accéléré au début du 18^e siècle (Žmolek, 2019, p. 76).

De même, la transition au capitalisme agraire en Grande-Bretagne a favorisé son développement industriel. La dépossession de la paysannerie engendra une population dépendante du marché pour ses biens de consommation (Žmolek, 2019, p. 63-4) et permit une hausse de la productivité agricole, réduisant les prix des produits alimentaires, augmentant ainsi le pouvoir d'achat et élargissant le marché intérieur (Brenner, 1976, p. 68). Cette productivité permit également de maintenir de bas salaires réels dans les manufactures, augmentant les rendements pour les exploitants (Žmolek, 2019, p. 68). Sur le long terme, l'absence d'une agriculture à faible productivité annula l'effet d'une dépréciation généralisée de la valeur réelle des salaires causée par un surplus de population agricole cherchant des emplois dans d'autres secteurs (Žmolek, 2019, p. 77 ; cf. Carlson, 2018, p. 717). Toutefois, la marchandisation de la terre n'entraîna pas immédiatement la soumission du procès de travail des manufactures au marché, en raison de la persistance des droits coutumiers, des guildes et des monopoles urbains, qui limitèrent la soumission complète au marché en perpétuant un contrôle des ouvriers sur leur procès de travail et en maintenant un contrôle des marchés par les maîtres de guilde (Žmolek, 2019, p. 67-8, 71). Cependant, la croissance démographique rapide et l'urbanisation accrue générèrent une demande de produits manufacturés et d'emplois que les guildes ne purent satisfaire (Žmolek, 2019, p. 72). Ce processus progressif de soumission totale au marché, s'étalant

du 17^e au milieu du 19^e siècle, détruisit les coutumes dans la fabrication et accéléra l'émergence des usines, expliquant l'unicité et l'avance du développement industriel britannique (Žmolek, 2019, p. 72 et 81-2).

En France, après l'effondrement du servage à la fin du Moyen Âge, la paysannerie ne connut pas de dépossession, mais au contraire un renforcement des droits coutumiers paysans, notamment l'exploitation des terres communales, la fixation des loyers et l'hérédité (Brenner, 1976, p. 68 ; Miller, 2019, p. 89). Ce renforcement engendra une réorganisation de la noblesse, qui se reproduisit de plus en plus à travers la vénalité des offices, consolidant le régime absolutiste aux 16^e et 17^e siècles (Brenner, 1976, p. 68-9 ; Düzgün, 2022, p. 61 ; Miller, 2015, p. 242 ; Teschke, 2003, p. 168). La propriété politique des seigneurs, soit le droit de commander et d'exploiter des paysans, fut progressivement transformée en propriété économique, à savoir en un droit sur la terre comme objet, permettant au roi de s'approprier les pouvoirs de commandement et de taxation (Teschke, 2003, p. 172). Dès lors, « en France, l'État fiscal/officiel était un concurrent de la classe foncière précapitaliste, favorisant son absorption dans l'État patrimonial par le biais de la vente d'offices » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 255). Teschke qualifie ce processus de « transition d'un régime de rente à un régime d'impôt », où les « relations seigneurs-paysans constituées politiquement » laisse place à une « relation constituée politiquement entre le paysan libre et l'État-qua-Roi » [notre traduction] (2003, p. 172, 2013, p. 18). Ainsi, sous le régime fiscal absolutiste, l'aristocratie, bien que conservant ses terres, perdit ses pouvoirs politiques, cessant d'être la classe dirigeante au sens strict (Teschke, 2003, p. 161).

Ce régime exprime « la fusion de l'économique et du politique en la personne du roi », où le monopole de la violence reste une possession personnelle, perpétuant la patrimonialisation du pouvoir par les dynasties et les noblesses (Teschke, 2003, p. 172-3 et 185, 2013, p. 42). La souveraineté s'exerçait via des offices vendus comme des biens héréditaires dès le 17^e siècle : cette vénalité impliquait la vente de fonction, d'honneur, de privilège (comme les perceptions d'impôts, le contrôle de commerce, un monopole, l'exercice d'une profession) (Teschke, 2003, p. 173 et 175). En fait, la noblesse de robe, soit « une nouvelle classe d'officiers patrimoniaux, parrainée par l'État, » émanait alors comme « le véritable bénéficiaire de la montée de l'absolutisme » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 161). Ainsi, le nombre total de titulaires d'office en France passa de 4 041 à 46 047 de 1515 à 1665 (Le Roy Ladurie, 1994, p. 17 cit. in Teschke, 2003, p. 174). Loin d'être des relais fidèles des politiques royales, les institutions politiques françaises constituaient une multitude d'organes monarchiques ou corporatifs indépendants — et souvent fusionné avec des institutions royales —, qui exerçaient le pouvoir côte à côte et se compétitionnaient entre eux (Teschke, 2003, p. 177). En outre, la stratégie de reproduction des classes dominantes, organisées en États dynastiques-absolutistes, passait à travers « la santé économique du roi » et par l'accumulation politique et géopolitique de titres ou

de privilèges — engendrant des relations belliqueuses entre États absolutistes (Teschke, 2003, p. 10, 2013, p. 15). Cette politique étrangère prédatrice est issue des « impératifs de reproduction de l'élite dirigeante », qui, à travers les offices vénaux, cherchaient à obtenir les gains de certains privilèges, spécialement des territoires et le contrôle exclusif des routes commerciales (Teschke, 2003, p. 192). Paradoxalement, l'État absolutiste devait pour se faire considérablement s'« endetter auprès d'une classe croissante d'officiers parasites, de financiers, de fermiers fiscaux et d'aventuriers mercantiles » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 162).

Bien que l'absolutisme ait bénéficié à la bourgeoisie par la centralisation économique, le protectionnisme et l'expansion étrangère, cette bourgeoisie n'est pas devenue capitaliste, se contentant de profiter d'un échange inégal basé sur des monopoles soutenus par l'État (Teschke, 2003, p. 162, 200). De plus, la noblesse, tirant ces bénéfices de relations politiquement constituées, n'était pas contrainte par les impératifs du marché à réinvestir une part constante de ses revenus dans la révolution des moyens de production comme l'imposerait une compétition marchande intercapitaliste, faisant en sorte que ses revenus étaient principalement dépensés en équipement militaire et en consommation ostentatoire (Teschke, 2003, p. 169). De même, la combinaison entre une production paysanne et des niveaux d'imposition excessifs va produire un morcèlement des terres et pénaliser la productivité et le progrès technologique, ce qui aura comme conséquence d'épuiser les performances agricoles de telle sorte qu'il va y avoir une reproduction « des cycles éco-démographiques typiquement précapitalistes » [notre traduction] (Teschke, 2003, p. 10 ; c.f. Miller, 2019, p. 90 et 93).

Ainsi, l'absolutisme français du 15^e au 18^e siècle n'était ni moderne, ni rationalisé, ni efficace ni un précurseur du capitalisme (Teschke, 2003, p. 10 et 152). Il n'existait pas de société dépendante du marché dans la France d'Ancien Régime : les relations économiques étaient directement enracinées dans la hiérarchie politique et le système de privilèges, de sorte que les revenus et la propriété étaient immédiatement déterminés par la position sociale (Düzgün, 2022, p. 55). Au 18^e siècle, la France faisait face à une fiscalité excessive, des dépenses militaires grimpantes, une faible productivité agraire et une prolifération des offices vénaux, dans un contexte d'intensification des pressions géopolitiques (Greenfield, 2022, p. 6 ; Lafrance, 2019a, p. 96-7 ; Miller, 2014, p. 343 ; Teschke, 2003, p. 170 et 181). La crise financière majeure de l'État vers 1786 conduisit à une tentative de réforme fiscale, attisant la dissension des élites (Lafrance, 2019a, p. 97). L'opposition de la bourgeoisie non capitaliste et des petits nobles visait, non pas à renverser le mode d'exploitation, mais à réformer l'État pour notamment ouvrir les postes de fonctionnaires au talent et revoir le financement du système fiscal militaire (Greenfield, 2022, p. 6 ; Lafrance, 2019a, p. 95-6 ; Miller, 2015, p. 242). Ainsi, selon Lafrance, la « Révolution doit être comprise comme un

conflit intraclasse opposant bourgeois et aristocrates pour l'accès à la propriété politiquement constituée, flanqué d'un mouvement populaire d'artisans et de paysans exploités » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 96 ; c.f. Teschke, 2003, p. 164). Comme présenté dans les sections suivantes, la Révolution française de 1789 n'a pas constitué une transition au capitalisme, mais un renforcement de la propriété paysanne et de la réglementation normative du travail artisanal et industriel ainsi qu'une redistribution des fonctions de l'État à une bourgeoisie non capitaliste (Comninel, 1987 ; Lafrance, 2019b, p. 116-7, 2019a, Chapitre 3 ; Miller, 2015, p. 242, 2019, p. 90 et 102 ; Teschke, 2003, p. 164).

3.4 Une classe dominante non capitaliste (1789-1860)

Selon Wood, assimiler le mot capitaliste à bourgeois est un « amalgame » courant dans la culture occidentale, notamment en raison de l'association entre le développement économique de la Grande-Bretagne et la Révolution française (Wood, 2020, p. 20-1). À l'origine, *bourgeois* signifiait « citadin » et désignait un homme non noble vivant de ses facultés intellectuelles, exerçant des professions libérales, publiques ou commerciales (Wood, 2020, p. 21 ; c.f. Miller, 2015, p. 242). Ce rapprochement entre citadin, bourgeoisie et capitalisme reflète des présupposés néo-smithiens, supposant que les villes et le commerce s'opposent par nature à la domination impériale redistributive, minant ainsi les systèmes féodaux²². Dans cette optique, la Révolution française de 1789 est souvent dépeinte comme le triomphe d'une bourgeoisie libérale et capitaliste sur la société féodale (Lefebvre, 2001, p. 44 et 52, 2005, p. 212 ; Mathiez, 1922, p. 11, 107, 109, 123 ; Soboul, 1975, p. 3, 1976, p. 5-17, 1988, p. 7 et 13 ; Tocqueville, 1857, p. 53-5 et 205-6)²³.

Or, la bourgeoisie française, avant et après la Révolution française, n'était ni capitaliste ni fondamentalement opposée à la noblesse (Comninel, 1987, p. 180). Avant 1789, « aucune frontière sociale n'existait entre la bourgeoisie et la noblesse, si ce n'est le statut de noble lui-même, qui était facilement acquis par l'achat d'un office noble » (Comninel, 1987, p. 181 ; cf. Düzgün, 2022, p. 70-1). Les offices d'État jouaient un rôle crucial dans la richesse de l'aristocratie, l'ascension de la petite noblesse et les carrières bourgeoises (Comninel, 1987, p. 200 ; Düzgün, 2022, p. 61). Puisque l'État était le principal moyen d'appropriation du surplus, les conflits intraclasse prenaient une forme politique directe, opposant bourgeoisie et aristocratie sur l'accès aux ressources de l'État, sans remettre en cause la propriété ou l'exploitation (Comninel, 1987, p. 200-1 ; Düzgün, 2022, p. 71).

²² Pour une critique plus détaillée des présupposés néo-smithiens, voir la section 2.2.1.

²³ Pour une critique détaillée de l'interprétation de la « Révolution bourgeoise » française, voir Comninel (1987).

La Révolution a introduit des changements politiques, juridiques et économiques majeurs : abolition de la vénalité des offices, suppression des privilèges nobles, dissolution des guildes et entreprises à privilèges, centralisation étatique, fin de la monarchie comme source de souveraineté et création d'institutions parlementaires représentatives (Lafrance, 2019a, p. 97-8). Cependant, la Révolution « n'a que très peu transformé les relations sociales essentielles de la production » (Comminel, 1987, p. 202). Bien que la noblesse ait perdu certains privilèges politiques, elle a réussi à se perpétuer jusqu'à la Troisième République, se distinguant encore par son mode de vie, ses alliances matrimoniales et sa présence dans les hautes charges de l'État et de l'Église (Démier, 2000, p. 170 ; Lafrance, 2019a, p. 159 ; Tombs, 1996, p. 227).

Après la Révolution, la classe dominante en France se composait de bureaucrates, soldats et propriétaires immobiliers, et non d'industriels ou entrepreneurs capitalistes (Skocpol, 1979, p. 176; c.f. Lafrance, 2019a, p. 94). Contrairement à la classe dominante anglaise durant les révolutions du 17^e siècle, la classe dominante française n'a pas au début du 19^e siècle d'alternative considérable à l'extraction de surplus centralisée par l'État (Comminel, 1987, p. 204 ; Lafrance, 2019a, p. 165-6). En fait, durant pratiquement tout le 19^e siècle, la bourgeoisie et la noblesse s'enrichissent par la rente foncière, les offices d'État et les revenus de prêts et obligations privées (Comminel, 1987, p. 180 ; Lafrance, 2019a, p. 155-6). Vers 1800, environ 60 % de la bourgeoisie étaient des titulaires d'offices non nobles, 30 % des rentiers et 10 % des commerçants et industriels (Comminel, 1987, p. 180). Les hautes fonctions d'État étaient encore très recherchées puisqu'elles offraient de hauts revenus ainsi qu'un rang social supérieur (Lafrance, 2019a, p. 157). Ainsi, l'enrichissement à travers l'État s'est accentué après 1789 (Comminel, 1987, p. 202). La bureaucratie française a quintuplé durant la période révolutionnaire et elle a plus que doublé sous la monarchie de Juillet (Lafrance, 2019a, p. 162). Qui plus est, les salaires des fonctionnaires des finances représentaient la plus grande dépense en salaire de l'administration française durant la monarchie de Juillet ; cette dépense représentait plus de cinq fois le montant des salaires combinés de l'éducation, des travaux publics et des bureaux des affaires étrangères (Zeldin, 1973, p. 117 ; cit. in Lafrance, 2019a, p. 162). En outre, certains fonctionnaires comme les trésoriers généraux combinaient leur rôle public avec des activités privées lucratives, notamment le crédit hypothécaire (Lafrance, 2019a, p. 157). Enfin, Barjot avance que la Restauration rétablit « la patrimonialité des offices par la loi de finance » de 1816 (2005b, p. 114).

Parallèlement, la terre ou les maisons représentaient près de 48 % des investissements des riches familles françaises vers 1848, suivies par les obligations d'État (18 %) et les prêts aux particuliers (15 %), tandis que les parts d'entreprise et de banque ne comptaient que pour 3,7 % et 4,5 % (Zeldin, 1973, p. 60 cit. in Lafrance, 2019a, p. 156). Durant les trois quarts du 19^e siècle, la classe dominante française restait majoritairement composée de rentiers percevant des revenus de fermage ou de métayage (Lafrance, 2019a,

p. 156). Plus encore, cette élite avait un « fort préjugé » défavorable à l'investissement dans l'industrie, puisqu'il permettrait à de nouveaux joueurs de rentrer dans la compétition et de ruiner des entreprises déjà bien établies (Zeldin, 1973, p. 81-2 ; cit. in Lafrance, 2019a, p. 59). Bien que les gouvernements révolutionnaires des années 1790 aient vendu la plupart des domaines appartenant au clergé et à la noblesse, ceux-ci ont été principalement « achetés par des personnes fortunées qui possédaient déjà des terres », faisant en sorte que la redistribution des terres n'a pas mis fin à la propriété foncière comme source d'appropriation de surplus (Halperin, 2018, p. 87). De plus, malgré la proclamation formelle de l'abolition du féodalisme, les droits seigneuriaux n'ont pas été supprimés inconditionnellement : de nombreux paysans devaient verser des paiements de rédemption élevés pour racheter les terres qu'ils occupaient traditionnellement, perpétuant les redevances nobiliaires et empêchant une véritable rupture avec l'ordre agraire d'Ancien Régime (Düzgün, 2022, p. 77-8). En outre, la terre agissait encore au 19^e siècle comme « une porte d'accès au pouvoir de l'État et à l'exercice de hautes fonctions » (Lafrance, 2019a, p. 159). Entre 1814 et 1830, être un homme et un grand propriétaire terrien permettait d'être parmi les personnes privilégiées pouvant déboursier la franchise nécessaire pour pouvoir voter ou être candidat aux élections (Lafrance, 2019a, p. 158 ; c.f. Démier, 2000, p. 169-70). Les notables pouvaient alors monopoliser l'État à travers leur contrôle des institutions représentatives et administratives (Halperin, 2018, p. 87 ; Lafrance, 2019a, p. 159 ; Tombs, 1996, p. 235-6). D'ailleurs, l'État français demeurait au début du 19^e siècle un État agraire qui tirait le trois quarts de ses revenus sur l'impôt foncier (Gildea, 1987, p. 36).

En somme, jusque vers 1860-1870, la survaleur ne constitue pas la base de l'enrichissement de la classe dominante française, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une appropriation du surplus à travers le contrôle et la possession des moyens de production, le tout dans un contexte de marché compétitif²⁴. Au contraire, l'appropriation du surplus repose sur un pouvoir extraéconomique et des relations de dépendance personnelle, imposant ainsi à « la classe dirigeante française postrévolutionnaire à affirmer son contrôle exclusif sur les institutions de l'État » (Lafrance, 2019a, p. 156-7). En ce sens, une forme de patrimonialisation de l'État ainsi que des réseaux de dépendance personnelle à travers la dette se sont perpétués, amenant clientélisme, arbitraire et favoritisme entre diverses familles et clans (Démier, 2000, p. 173 ; Lafrance, 2019a, p. 157 et 161). En plus du caractère officieusement héréditaire des offices d'État, les contacts et les réseaux — notamment les réseaux familiaux — constituaient le moyen d'obtenir des postes dans la fonction publique, anéantissant en pratique les principes d'une méritocratie (Lafrance, 2019a, p.

²⁴ La survaleur — par opposition aux autres formes de surtravail — correspond à la différence entre la valeur d'échange de la force de travail (le coût journalier de son entretien) et sa valeur d'usage (sa consommation au sein du processus de travail). Ainsi, sous le capitalisme, l'utilisation de la force de travail aliénée dans le processus de production engendre la création de surtravail, et non simplement le prélèvement d'une taxe, le paiement d'une rente ou un différentiel d'achat et de vente entre deux marchés distincts. (Marx, 1993, p. 180, 184, 197, 234, 242-3, 256, 352-3, 571-2)

161 ; Tombs, 1996, p. 230). De même, la distribution des hautes fonctions lucratives achetait la loyauté des notables au gouvernement (Lafrance, 2019a, p. 161). Conséquemment, il n'existe pas de séparation entre sphère publique et sphère économique, l'État restant central dans l'extraction de surplus économique jusqu'à la Troisième République (Comminel, 1987, p. 204 ; c.f. Lafrance, 2019a, p. 173). L'accumulation d'office — et donc l'accumulation politique — demeurerait un moyen d'enrichissement pour la classe dominante française après la Révolution (Lafrance, 2019a, p. 162). Il n'y a pas en France, contrairement au Royaume-Uni, de séparation entre le moment de coercition et celui d'appropriation qui aurait pu amener une déprivatisation des offices d'État (Lafrance, 2019a, p. 166). D'ailleurs, cette accumulation politique de ces fractions entre réseaux de notables se traduisit en des conflits politiques pour le contrôle de l'État et pour l'extraction de surplus qui se matérialisèrent en une série de crises et de succession de régimes en France durant le 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 172).

3.5 Persistance de la paysannerie en France (1789-1914)

Bien que la Révolution française ait formellement aboli le féodalisme en 1793, elle n'a pas conduit à une transition au capitalisme agraire, mais a renforcé la petite propriété paysanne autarcique reposant sur le travail familial (Düzgün, 2022, p. 86 ; Lafrance, 2019b, p. 117 ; Miller, 2019, p. 97 et 102 ; Tombs, 1996, p. 148). Au 19^e siècle, les terres agricoles étaient principalement constituées de grands domaines appartenant à la bourgeoisie ou à la noblesse ainsi que de petites exploitations paysannes, ces dernières ayant augmenté au détriment des grands domaines (Miller, 2012, p. 148, 2019, p. 90). La Révolution permit aux paysans de s'emparer des terres royales et aristocratiques. De même, des décennies après 1789, des terres ecclésiastiques et aristocratiques, acquises par des spéculateurs, furent progressivement revendues à une paysannerie avide de terres (Miller, 2019, p. 97 ; Tombs, 1996, p. 269). Cependant, cette redistribution se fit sans rupture totale avec l'ordre foncier ancien, puisque de nombreux paysans durent verser des paiements de rédemption pour racheter les terres qu'ils occupaient, maintenant ainsi des formes de dépendance héritées du féodalisme malgré l'abolition proclamée (Düzgün, 2022, p. 78).

La possession de la terre par la paysannerie, avant et après la Révolution, était centrale à leur stratégie de subsistance, reposant sur la main-d'œuvre familiale, qui ne représentait pas un coût monétaire. À l'inverse, l'achat d'équipement pour effectuer le même travail représentait une dépense de ressources (Miller, 2019, p. 88 ; cf. Lhuissier, 2012, p. 37). Le ménage paysan produisait les ressources nécessaires à sa subsistance ainsi qu'un éventuel excédent accaparé par l'impôt, le loyer, la dette ou vendu sur le marché en cas de besoin (Mayer, 2010, p. 29 ; Miller, 2019, p. 90). Les mauvaises récoltes ou une mauvaise productivité menaient alors à un appauvrissement du ménage, mais pas à la faillite. Ce modèle agraire non marchand, axé sur la subsistance, ne nécessitait pas d'investissement systématique dans la production, contrairement aux fermiers

capitalistes anglais contraints par la concurrence à réduire les coûts du travail (Miller, 2019, p. 88). L'absence d'intérêts systémiques à la révolution des moyens de production par l'investissement explique l'absence d'une croissance de la productivité agricole en France au 19^e siècle.

Il est vrai certes que la paysannerie française, du Moyen Âge jusqu'au 19^e siècle, ne disposait pas de suffisamment de terre par rapport à la taille de leur ménage produisant ainsi une population d'ouvriers sans terre (Caron, 1995, p. 104 ; Démier, 2000, p. 177 ; Miller, 2019, p. 89 et 93). En fait, durant le 18^e siècle, il est fréquent que certaines familles paysannes disposassent de moins de deux hectares de terre, alors que la noblesse possédait parfois plus de 300 hectares (Miller, 2019, p. 90). Or, au début du 20^e siècle, 75 % des unités de production agraire représentent entre 2,5 à 25 acres, pour une taille moyenne inférieure à 12,5 acres, et « plus de la moitié d'entre elles étaient exploitées par des familles sans l'aide d'une main-d'œuvre salariée » (Mayer, 2010, p. 29). Avec moins de 10 hectares, une taille représentant 85 % des exploitations en 1840, il était difficile de subvenir aux besoins familiaux, entraînant malnutrition et limitations de la natalité (Démier, 2000, p. 177 ; cf. Armengaud, 1976 ; Kemp, 1985, p. 57 ; Miller, 2019, p. 93-4, 98). Pour survivre, les ménages adoptaient des stratégies telles que l'intensification du travail agricole, la conversion de sols pierreux en vignobles ou l'usage de techniques comme les houes, privilégiant un rendement accru par hectare, mais réduisant la productivité horaire (Miller, 2019, p. 90-1, 93, 97-8).

Durant la majeure partie du 19^e siècle, paysans et ouvriers formaient des groupes sociaux interdépendants, de nombreux paysans travaillant partiellement en industrie et des ouvriers revenant aux champs selon les saisons (Lafrance, 2019a, p. 143-4 ; cf. Démier, 2000, p. 178). En fait, « en règle générale, la plupart des travailleurs embauchés par les grandes entreprises industrielles étaient des paysans » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 144). Souvent, le travail industriel à temps plein était une étape temporaire pour accumuler des fonds nécessaires à l'achat ou au maintien d'une petite exploitation agricole familiale (Démier, 2000, p. 177 ; Lhuissier, 2012 ; Taithe, 2001, p. 44 ; Tombs, 1996, p. 270). Pour tirer parti de cette main-d'œuvre, des industries comme le textile et la métallurgie s'installaient en campagne, bien que la force de travail en usine fluctuait selon les saisons agricoles, et ce, même jusqu'à la fin du 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 144 ; Lhuissier, 2012, p. 36). Ainsi, le travail salarié s'intégrait aux stratégies de diversification d'accès aux ressources, de la même façon que la vente de produits artisanaux ou maraîchères, l'achat ou la location de terres et le métayage (Démier, 2000, p. 178 ; Lafrance, 2019a, p. 143 ; Miller, 2019, p. 93-4).

Le revenu tiré par la paysannerie de leurs activités permettait d'acheter une partie de leur subsistance et d'acquérir des terres supplémentaires, améliorant leur qualité de vie et offrant des héritages à leurs enfants (Miller, 2019, p. 93, 98 ; Tombs, 1996, p. 270). D'ailleurs, ce processus d'extension de la paysannerie s'est

perpétué durant le 19^e siècle et s'est même accéléré entre 1900 et 1914 avec la création du Crédit Agricole et l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt (Miller, 2019, p. 98). La faible productivité agraire qui en a résulté maintenait la France en retard par rapport aux autres pays européens, la contraignant à importer près d'un quart de sa nourriture pour soutenir son industrialisation (Miller, 2019, p. 98).

En outre, la classe foncière bénéficiait des difficultés paysannes et n'avait peu d'intérêt à améliorer leur production par l'investissement (Miller, 2019, p. 94). L'excédent de population paysanne engendrait une baisse de la valeur du travail et augmentait la demande de grains et la valeur des terres. De même, les propriétaires vendaient ou louaient leurs terres à prix élevé, obligeant les paysans à contracter des dettes importantes, qui les liaient à des commerçants, des titulaires de charges et des nobles par des contrats de dépendance extraéconomique (Miller, 2019, p. 94-5 ; cf. Démier, 2000, p. 177). En ce sens, les paysan-ne-s endetté-e-s devaient parfois servilement travailler sur les domaines de leur maître (Miller, 2019, p. 99), voire « suivre les ordres politiques de leurs maîtres » (Tombs, 1996, p. 254). Ainsi, ces dettes servaient à maximiser les revenus des propriétaires et à les soumettre à leur autorité plutôt qu'à encourager la production (Carlson, 2018, p. 714 ; Miller, 2019, p. 94). Par ailleurs, de nombreux propriétaires terriens étaient souvent absents de leur domaine et ne le considéraient que « sous l'angle du placement financier » (Barjot, 2005b, p. 126). En ce sens, « la forme de propriété “napoléonienne”, qui, au début du 19^e siècle, était la condition nécessaire de la libération et de l'enrichissement de la population paysanne française, est devenue, au cours de ce siècle, la cause principale de son esclavage et de son appauvrissement » (Marx, 2017, p. 146).

Enfin, la stratégie des grands propriétaires fonciers et de la paysannerie en période de crise est révélatrice de l'absence d'une transition au capitalisme agraire. Contrairement aux rapports sociaux capitalistes, où les propriétaires des moyens de production investissent pour mécaniser et rester compétitifs en période économique dépressive (Lafrance, 2019b, p. 130), les grands propriétaires terriens français ont souvent vendu leurs terres aux locataires durant la longue dépression agricole de 1873-1896 (Tombs, 1996, p. 236 ; cf. Miller, 2019, p. 95). Par ailleurs, cette dépression découlait de l'incapacité du secteur agricole français à rester compétitif face aux produits agricoles étrangers bon marché dans un marché mondial en expansion (Crouzet, 1972, p. 285). Dans ce contexte, l'ensemble des producteurs agricoles français — essentiellement des paysan-ne-s — ne s'adaptèrent pas « aux conditions nouvelles » et préservèrent « des structures périmées » (Crouzet, 1972, p. 285). Les producteurs agricoles français, bien que dépendants du marché pour subsister, n'étaient pas soumis à ses impératifs, car leurs revenus provenaient aussi de sources non marchandes et que leur accès aux moyens de production n'était pas dépendant du marché (c.f. Lafrance, 2019b, p. 62). Ainsi, face à la concurrence internationale, les petits et moyens producteurs ont intensifié le travail, acheté plus de terres ou vu leur pouvoir d'achat diminuer, sans abandonner leur production de

subsistance. Certes, la concurrence internationale mina la capacité de la paysannerie, spécialement les « micro-propriétaires », à avoir une stratégie de diversification d'accès aux ressources, ce qui mena, dans le dernier quart du 19^e siècle, à un exode rural pour certains et à une spécialisation dans l'agriculture pour d'autres (Miller, 2019, p. 98 ; Tombs, 1996, p. 297). Or, la disparition des très petites fermes s'est fait majoritairement au profit des ménages ayant 5 à 10 hectares et non au profit des grandes fermes (Miller, 2019, p. 98).

En somme, une production agricole peu productive de type paysanne ou de métayage domine les campagnes durant tout le 19^e siècle, voire même après la Seconde Guerre mondiale (Miller, 2019, p. 98-9). L'agriculture n'a pas connu de transformation majeure durant cette période et l'utilisation de machines en agriculture est « demeurée marginale » même au début de la décennie 1950 (Miller, 2019, p. 99).

3.6 Industrialisation non capitaliste française (1789-1860)

La Révolution française n'a pas non plus constitué une transition au capitalisme au sein du secteur industriel. Il y a toutefois eu une croissance industrielle « substantiel » durant la première moitié du 19^e siècle, période où la France restait « la première puissance industrielle d'Europe continentale jusque dans les années 1840 » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 51). Néanmoins, les structures non capitalistes françaises, bien qu'elles aient soutenu un certain développement, ne permettaient pas d'égaliser la croissance industrielle de type capitaliste que vivaient d'autres pays (Lafrance, 2019a, p. 51-2). Ainsi, si des États comme l'Allemagne rattrapaient la France, d'autres, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, creusaient l'écart économique au cours de la seconde moitié du 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 51).

De 1815 à 1860, les industries françaises et le travail artisanal se caractérisent par une forte intensité de travail, une faible mécanisation, de petits lieux de travail encore souvent reliés au secteur agricole (Lafrance, 2019a, p. 51-3). En fait, bien qu'il existe quelques grandes usines, l'essentiel de la production était fait dans des petits ateliers ou par un artisanat domestique (Crouzet, 1996, p. 85 ; Démier, 2000, p. 183 ; Lafrance, 2019a, p. 53 ; Lhuissier, 2012, p. 36). Ainsi, en 1851, « la grande majorité des entreprises comptait moins de cinq travailleurs » (Lafrance, 2019a, p. 54). Les industries françaises se spécialisaient dans les biens de consommation et les produits de luxe, leur avantage reposant sur la qualité et l'intensité de main-d'œuvre plutôt que sur une productivité supérieure (Crouzet, 1996, p. 87-8 ; Lafrance, 2019a, p. 53, 55). Le secteur proto-industriel tirait parti de la consommation des élites internationales et de marchés protégés (Lafrance, 2019b, p. 64-5 et 68).

Quatre facteurs expliquent l'absence d'une soumission aux impératifs du marché dans le secteur industriel français de 1789 à 1860 : des réglementations coutumières, un secteur financier archaïque, une fragmentation des marchés et un fort protectionnisme (cf. Lafrance, 2019a, p. 61 et 64, 2019b, p. 122-3).

Premièrement, malgré l'abolition des guildes, la Révolution française « a perpétué, et même étendu, la réglementation normative du travail artisanal et industriel », soit des rapports de production gouvernés par des conventions sociales, des mœurs et des coutumes (Lafrance, 2019b, p. 117, cf. 2019a, p. 92). En fait, l'abolition des guildes et l'instauration du Code civil en 1804 infirmaient la subordination et la servilité des personnes travailleuses aux maîtres de guildes, mais ne créaient pas un marché du travail non réglementé et uniquement régulé par la loi de l'offre et de la demande (Lafrance, 2019b, p. 118-9). Au contraire, la Révolution est venue garantir des droits aux personnes travailleuses, les protégeant de l'aliénation de leur travail et de la soumission au capital (Lafrance, 2019a, p. 93 et 133, 2019b, p. 120). Ce *bon droit* favorisait le *louage d'ouvrage*, un contrat permettant aux travailleurs de conserver leur autonomie et d'organiser leur travail comme ils l'entendaient « dans le respect des usages coutumiers » (Lafrance, 2019b, p. 118). « Vers la fin du Second Empire, environ 90 % des travailleurs français travaillent encore sous l'égide de ce type de contrat. » [notre traduction] (Lafrance, 2019b, p. 118) De même, les justices de paix, ces juridictions de proximité créées en 1790 et abolies en 1958, ainsi que les conseils de prud'hommes, institués initialement en 1806 à Lyon, intervenaient notamment dans les conflits de travail et de commerce, généralement pour assurer « que la production artisanale et industrielle s'effectue selon les usages locaux et commerciaux » (Lafrance, 2019b, p. 119, cf. 2019a, p. 120). Ces réglementations coutumières empêchaient en France une subsumption formelle du travail sous le principe du capital²⁵ puisque les employeurs ne vont pas pouvoir contrôler le procès de travail, imposer une discipline et organiser la production à leur guise (Lafrance, 2019b, p. 119-20). Plus précisément, bien que les diverses manufactures regroupaient ensemble des ouvriers, ces derniers n'agissaient pas comme des salariés, mais comme des locataires de l'espace de travail et des revendeurs des produits finis, payés à la tâche et autogérés (Lafrance, 2019b, p. 120, 2019a, p. 135-6 ; Lefebvre, 2003, p. 65). Ainsi, « les usines sont des espaces ouverts, sans clôture, où les travailleurs peuvent entrer et sortir à leur guise », et dotées de faible structure hiérarchique [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 136). Les contremaîtres ne faisaient pas figure d'autorités, mais agissaient comme des « ingénieurs » assurant la maintenance ou comme des fournisseurs de matières premières et collecteurs des produits finis (Lafrance, 2019a, p. 134). Lorsque le travail d'équipe était nécessaire, les travailleurs désignaient eux-

²⁵ La subsumption formelle (parfois traduit soumission formelle) est lorsque le capital s'est emparé directement du procès du travail, que les moyens de production et de subsistance « sont monopolisés par l'acheteur de la force de travail », que les rapports sont dépolitisés et donc purement économiques entre les producteurs directs et les exploités ainsi lorsque le « capitaliste y entre comme dirigeant et chef » (Marx, 1971, p. 73 et 78-9, 1993, p. 571-2).

mêmes formellement ou non un collègue pour coordonner leur travail (Lafrance, 2019a, p. 134-5). En somme, la production industrielle en France avant 1870 ressemblait essentiellement à des « relations marchandes entre les propriétaires d'usines, les négociants et leurs agents, d'une part, et les producteurs directs, d'autre part », lesquels ne vendaient pas leur force de travail comme telle, mais les produits de leur travail [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 136-7). Les industrialistes français, quant à eux, « demeurait essentiellement des marchands » ayant « une vision mercantile et spéculative du profit », fondée sur l'achat à bas prix et la revente à un coût plus élevé (Lafrance, 2019a, p. 138).

Deuxièmement, « le système bancaire français est resté archaïque pendant les décennies qui ont suivi la Révolution », bien que Paris constituait l'un des centres financiers d'Europe (Lafrance, 2019b, p. 121-2). Le modèle bancaire français du 19^e siècle, similaire à celui pratiqué au Moyen Âge (Kemp, 1971, p. 120), « dépendait largement de la perpétuation et du bon fonctionnement d'un mode d'appropriation des surplus non capitaliste » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 60). Tout d'abord, en 1840, les principaux établissements de crédit constituaient une quarantaine de « banques privées à base familiale », principalement installée à Paris, regroupée sous la dénomination de la « Haute Banque » (Barjot, 2005b, p. 118 ; cf. Kemp, 1971, p. 120). Leurs fonds provenaient des richesses familiales du banquier et de quelques riches clients (Barjot, 2005b, p. 118-9 ; Plessis, 1996, p. 138). La Haute Banque restait très peu intéressée au financement du développement industriel durant la première moitié du 19^e siècle et se concentrait sur les emprunts d'État et sur le « financement de transactions commerciales internationales à grande échelle » (Lafrance, 2019a, p. 58 ; cf. Barjot, 2005b, p. 119 ; Kemp, 1971, p. 120 ; Plessis, 1996, p. 138-9). Ces banques privilégiaient des opérations peu risquées et autoliquidatives, sans ambition de mobiliser l'épargne pour l'industrie (Kemp, 1971, p. 120 ; Plessis, 1996, p. 139). Vis-à-vis de l'industrie, le rôle des banques dans la première moitié du 19^e siècle était de les aider « à se fournir en matières premières lointaines par leurs crédits d'acceptation ou à exporter leurs produits » (Plessis, 1996, p. 138). Les quelques exceptions où des entrepreneurs industriels bénéficiaient de l'appui de la Haute Banque était lorsqu'ils connaissaient personnellement leurs dirigeants (Plessis, 1996, p. 139). Il n'existe pas alors de banque d'investissement ou de dépôt moderne avant le Second Empire (Lafrance, 2019b, p. 122). En fait, « durant la première partie du 19^e siècle, [...] de larges zones de l'espace français demeuraient des déserts monétaires », à savoir ces zones utilisaient des systèmes de troc et des monnaies de bronze françaises ou étrangères, témoignant de leur faible intégration à l'économie nationale (Caron, 1995, p. 54). Parallèle aux banques parisiennes, environ un millier de banquiers locaux agissaient comme escompteurs et usuriers, généralement spécialisés dans une branche de production où ils pratiquaient également le négoce (Plessis, 1996, p. 139 ; cf. Zeldin, 1973, p. 78-9). Également, leur taux d'intérêt vis-à-vis des industries étaient élevés — entre 10 et 15 %, voire parfois plus de 20 % —, encourageant les industries à s'autofinancer (Zeldin, 1973, p. 80-1). En bref, le secteur

bancaire français n'a pas catalysé la croissance industrielle (Barjot, 2005b, p. 121 ; Lafrance, 2019a, p. 61 ; Plessis, 1996, p. 139-40). Néanmoins, la faiblesse du système bancaire était davantage une conséquence qu'une cause de la faible industrialisation, dans la mesure qu'il reflète les conditions d'appropriation du surplus de l'époque (Lafrance, 2019a, p. 61) : l'endettement paysans pour l'achat de terres, le financement du trésor public — à travers lequel se reproduisent les officiers d'État — et les escomptes pour le commerce reposant sur l'échange inégal.

Troisièmement, l'absence d'infrastructures de transport adéquates empêchait la formation d'un marché national en France durant le trois premiers quarts du 19^e siècle, produisant plutôt une série de petits marchés régionaux avec peu de liens entre eux et regroupés autour de ville rurale (Lafrance, 2019b, p. 122, 2019a, p. 25, 65). En effet, la « révolution des transports » tarda à arriver en France. (Léon, 1993, p. 245). Tout d'abord, le réseau fluvial français, médiocre et souvent impraticable, restait peu efficace et coûteux pour les transports volumineux (Lafrance, 2019a, p. 65 ; Léon, 1993, p. 243, 250 ; cf. Broder, 1993, p. 41). De même, le transport ferroviaire demeurait peu développé avant 1860, comme en témoigne l'indice du développement des chemins de fer de Bairoch (1965, p. 1106)²⁶. Les premières lignes ferroviaires des années 1820-1830 n'étaient que des « tronçons de quelques dizaines de kilomètres » et paraissaient « expérimentales » (Léon, 1993, p. 259 ; cf. Broder, 1993, p. 43). Bien que, vers la fin de la Monarchie de Juillet, la construction de chemin de fer à grande échelle s'entamait, le réseau ferroviaire français restait en 1848 considérablement plus petit que celui de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique (Fohlen, 1973, p. 46). D'ailleurs, ce réseau ne permettait pas encore le désenclavement des régions françaises et l'unification nationale du marché (Fohlen, 1973, p. 46). Ces infrastructures insuffisantes laissaient place à des réseaux commerciaux dominés par des négociants régionaux, qui profitaient de leur rôle d'intermédiaires pour contrôler la fixation des prix et extraire des profits des échanges entre régions ou à l'étranger (Lafrance, 2019a, p. 65-6, 2019b, p. 122-3). Ces marchands-industrialistes, opérant dans des économies artisanales centrées sur le marché local, détenaient souvent « un quasi-monopole sur les marchés locaux ou régionaux », où les prix étaient davantage régulés par des « réglementations socioculturelles, judiciaires et politiques » que par les lois du marché (Lafrance, 2019a, p. 67).

Quatrièmement, avant le traité de commerce franco-britannique de 1860, un « fort protectionnisme économique » empêchait l'implantation d'impératifs marchands capitalistes en France (Lafrance, 2019a, p. 67). Après l'échec du traité commercial de 1786, face à la concurrence anglaise, la France réintroduisit des tarifs élevés en 1791, poursuivis sous Napoléon 1^{er} et les régimes suivants (Lafrance, 2019a, p. 42-3, 67-8).

²⁶ Voir figure 3.7 ; voir annexe D.

Même vis-à-vis des autres États européens, le blocus continental de 1806-1814 ne permit pas à la France de significativement pénétrer les marchés continentaux en raison du peu de dynamisme des marchands français (Lafrance, 2019a, p. 68). La Restauration et la Monarchie de Juillet renforcèrent cette politique protectionniste avec des taxes pouvant atteindre 120 % sur certains produits, comme le fer, ou des interdictions d'importation, comme pour le coton (Lafrance, 2019a, p. 68). Conséquemment, à la veille du traité de 1860, l'importation de produit manufacturé représente à peine 0,7 % du produit industriel national (Asselain, 1984, p. 136 ; cit. in Lafrance, 2019a, p. 69), assurant aux manufactures françaises un accès privilégié au marché national, protégé des impératifs compétitifs britanniques.

Finalement, de 1789 à 1860, la combinaison d'un marché national fragmenté, du protectionnisme et de la réglementation normative du travail a isolé les producteurs industriels français des impératifs capitalistes (Lafrance, 2019a, p. 70). Les agents économiques français n'étaient pas contraints de systématiquement investir dans l'amélioration de leur moyen de production et de contrôler le procès de travail, expliquant ainsi le retard industriel dans l'adoption de technologie de pointe ainsi que dans l'amélioration de la productivité. En ce sens, on ne peut parler d'une France capitaliste durant la première moitié du 19^e siècle. La croissance industrielle reposait davantage sur l'exploitation d'opportunités économiques que sur des impératifs compétitifs (Lafrance, 2019a, p. 71).

3.7 Révolution par le haut au sein de l'industrie française (1850-1914)

La transition au capitalisme en France s'amorça réellement à partir des années 1860 et se continua dans les décennies suivantes (Lafrance, 2019b, p. 124, 2019a, p. 215). Sous la pression géopolitique et la compétition économique exercées par l'Empire britannique, mais aussi par l'Allemagne, le Japon et l'Amérique du Nord, une partie de l'élite politique française entreprit des réformes économiques (Lafrance, 2019b, p. 113, 2019a, p. 220). Cette transition est qualifiée d'« initiative de l'État » (Lafrance, 2019a, p. 215), de « révolution par le haut » (Teschke, 2003, p. 263) ou comme étant « induite de l'extérieur » (Lacher, 2006, p. 93). Parmi les facteurs clés figurent : des réformes financières dès 1850, le développement des infrastructures de transport et de communication dans les années 1860-1870, l'ouverture à la concurrence internationale avec le traité de commerce franco-britannique de 1860, et des mesures politico-juridiques renforçant les pouvoirs des employeurs sur la production (Lafrance, 2019b, p. 125-8, 2019a, p. 222-33). Ces changements instaurèrent une compétition par les prix, mettant fin aux monopoles régionaux (Lafrance, 2019b, p. 127-8, 2019a, p. 225). Dans les années 1870 et 1880, le travail industriel fut hiérarchisé, divisé et rationalisé de manière à soutenir la maximisation des profits, imposant de nouvelles règles de reproduction basées sur la réduction des coûts et la maximisation des profits comme conditions de survie économique (Lafrance, 2019b, p. 129, 2019a, p. 242).

Comme montré au chapitre 4, une logique d'accumulation géopolitique perdura durant le long 19^e siècle au sein des États européens continentaux. L'extraction de surplus demeurait directement politique, reposant sur des titres fonciers, sur des privilèges commerciaux et sur des postes étatiques, ce qui alimentait les conflits entre élites sous forme de guerres mercantilistes, de succession et d'expansion territoriale (Lafrance, 2019a, p. 217 ; Teschke, 2003, p. 192, 2013, p. 29). Toutefois, au 19^e siècle, le développement industriel devint essentiel pour les grandes puissances, déterminant leurs capacités politiques et militaires (Abernethy, 2000, p. 101 ; Hobsbawm, 1977, p. 58 ; Lacher, 2006, p. 93). Les États européens subissaient un désavantage économique face à la Grande-Bretagne, ce qui poussa certaines élites, notamment en France, à favoriser le développement industriel pour préserver leur position privilégiée (Düzgün, 2022, p. 54 ; Lacher, 2006, p. 93 ; Lafrance, 2019a, p. 217 ; Teschke, 2003, p. 12). Certains membres de la classe dirigeante avaient donc un intérêt à soumettre les industries à la compétition marchande pour les forcer à se dynamiser, créant, paradoxalement, le développement d'un nexus d'accumulation alternatif purement économique (Lacher, 2006, p. 95). Toutefois, ce nouveau rapport n'élimina pas immédiatement la propriété politiquement constituée ni la rivalité militaire (Lafrance, 2019a, p. 217-8).

De même, « en aucun cas, le passage au libre-échange lui-même ne peut s'expliquer par les intérêts de la bourgeoisie industrielle “montante” » [notre traduction] (Lacher, 2006, p. 129). En fait, plusieurs membres de l'élite française du 19^e siècle soutenaient un protectionnisme et un « nationalisme industriel » pour préserver les fabricants locaux et éviter le mécontentement paysan (Lafrance, 2019a, p. 69 et 215). Cependant, le coup d'État de 1851, qui permit à Napoléon III en 1852 de devenir empereur, institua « un nouveau régime [...] en mesure de surmonter, à des occasions cruciales, certaines de ces résistances et d'introduire des changements économiques structurels » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 215). L'objectif était de stimuler l'investissement privé capitaliste pour accroître la richesse nationale, renforcer les recettes de l'État et financer les dépenses militaires (Lafrance, 2019a, p. 221).

En premier lieu, sous le Second Empire, des réformes financières furent rapidement mises en place pour moderniser les usines en facilitant l'accès à des prêts à faible taux d'intérêt (Lafrance, 2019a, p. 222). La création du Crédit Mobilier (1851-1867), suivie du Crédit Lyonnais (1863) et de la Société Générale (1864), introduisit de nouveaux systèmes d'investissement et élargit l'offre de services bancaires, notamment la gestion des dépôts d'argent et l'ouverture de succursale en province (Barjot, 2005a, p. 398 ; Lafrance, 2019a, p. 222 ; Plessis, 1996, p. 148). Cependant, le financement industriel resta limité, inférieur à celui des banques allemandes et anglaises, et axé sur la spéculation et le développement ferroviaire (Lafrance, 2019a, p. 222-3 ; Plessis, 1996, p. 148). Ce n'est qu'au début du 20^e siècle que l'investissement industriel connut une croissance significative (Plessis, 1996, p. 149). Malgré ces lacunes, ces réformes posèrent les bases du

financement des réseaux de transport et de communication, essentielles au développement industriel français (Kemp, 1971, p. 164-5; cf. Barjot, 2005a, p. 402).

En deuxième lieu, sous le Second Empire, le développement des réseaux de transport et de communication fut une priorité pour dynamiser le marché et inciter la compétition par les prix (Lafrance, 2019a, p. 223). Si les progrès routiers et fluviaux restèrent modestes, le transport ferroviaire connut une croissance significative entre 1850 et les années 1880, grâce à l'intervention étatique (Fohlen, 1973, p. 46 ; Léon, 1993, p. 293 ; cf. Barjot, 2005a ; Lafrance, 2019a, p. 223). Le gouvernement accorda des concessions de 99 ans aux compagnies, garantit les intérêts à 4 % sur les obligations et mobilisa le capital via la Banque de France (Lafrance, 2019a, p. 224 ; cf. Léon, 1993, p. 265). Le réseau passa d'un état expérimental en 1840 à un réseau dense en 1880²⁷, dépassant celui du Royaume-Uni et de l'Allemagne en 1900 par rapport à la population et à la superficie²⁸. Les temps et coûts de transport chutèrent, favorisant un marché intérieur animé et une croissance du tonnage transporté de 100 millions de tonnes-kilomètres en 1845 à 5057 millions en 1870 (Lafrance, 2019a, p. 224 ; Léon, 1993, p. 266-8, 273, 293-5). Pour l'ensemble des moyens de transport, le tonnage par kilomètre connut une hausse de 348 % entre 1851 et 1882 (Léon, 1993, p. 295). Parallèlement, le développement du télégraphe électrique et la rapidité accrue du courrier facilitèrent la circulation de l'information et les commandes à distance (Plessis, 1996, p. 149 ; cf. Lafrance, 2019a, p. 224). À ce propos, s'il y avait 17 stations télégraphiques rejointes par 2133 kilomètres de câble en 1852, il y en avait 1500 stations et 37 000 kilomètres en 1870 (Zeldin, 1973, p. 553). Bref, le développement des réseaux de transport — et de communication — en France engendra une « “nationalisation” des marchés », c'est-à-dire qu'il provoqua un décloisonnement général des marchés régionaux français et une intensification de la concurrence interrégionale entre 1860 et 1880 (Caron, 1995, p. 92 ; cf. Fohlen, 1973, p. 47 ; Lafrance, 2019a, p. 225). Ainsi, le marché devint de plus en plus une contrainte pour les fabricants et, en conséquence, certaines industries régionales s'effondrèrent (Lafrance, 2019a, p. 225).

En troisième lieu, le marché national français, en pleine formation, fut parallèlement « intégré dans un “marché mondial” capitaliste émergent » notamment grâce au traité de commerce franco-britannique de 1860, qui supprima les droits de douane sur les matières premières et réduisit ceux sur les produits manufacturés anglais (Lafrance, 2019a, p. 225 ; cf. Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 456). Bien que contesté par les industrialistes et négocié sans approbation parlementaire, ce traité força les industries françaises à se moderniser pour affronter la concurrence anglaise (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 456 ; cf. Lafrance, 2019a, p.

²⁷ Voir les cartes montrant l'évolution du chemin de fer en France de 1837 à 1875 à l'annexe E.

²⁸ Voir la figure 3.7 à la section 3.2 du présent chapitre.

227). Certaines usines, comme dans le secteur sidérurgique, durent fermer face à la pression internationale, tandis que d'autres augmentèrent leur production, misant sur les volumes pour défendre leurs profits (Caron, 1995, p. 120 ; Cayez, 1996, p. 178). Justement, l'objectif du régime était alors de forcer les industries françaises à se munir des équipements nécessaires pour atteindre les standards mondiaux, sous peine de perdre leur marché domestique (Kemp, 1971, p. 173-4 ; Lafrance, 2019a, p. 226). Ces réformes, bien qu'elles n'aient pas permis de rattraper le retard sur le Royaume-Uni, entraînèrent des progrès techniques dans plusieurs secteurs industriels français (Barjot, 2005a, p. 402-3). Quatorze autres accords commerciaux suivirent, exposant davantage la France à la concurrence mondiale (Lafrance, 2019a, p. 227, 2019b, p. 128). Malgré le prétendu retour au protectionnisme avec la loi Méline adoptée en 1892, la France n'enregistra qu'une hausse des droits de douane « remarquablement modérée » sur les produits industriels, comparée aux tarifs de la première moitié du 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 227).

En quatrième lieu, face à la concurrence nationale et internationale, les industries françaises ont été contraintes de prendre le contrôle du procès de travail pour instituer des méthodes de production efficaces (Lafrance, 2019a, p. 229, 2019b, p. 128). Justement, le Second Empire, puis la Troisième République apportèrent différentes réformes judiciaires invalidant le pouvoir des tribunaux de proximité qui garantissent diverses réglementations coutumières du travail (Lafrance, 2019a, p. 229-30, 2019b, p. 128). À partir de 1866, la Cour de cassation de la France — la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire français — invalida une première décision faite par le Conseil de Prud'hommes et confirma le droit de l'employeur à retenir des salaires à des employé-e-s qui violent des règles établies unilatéralement par l'entreprise (Lafrance, 2019a, p. 230). Une série de décisions similaires de la Cour de cassation dans les années 1870-1880 renforça le pouvoir de gestion des employeurs, consacra leur droit unilatéral de congédier les salarié-e-s et affirma leur subordination dans le cadre du travail (Lafrance, 2019a, p. 230-2). Malgré des tentatives législatives pour contrer ces décisions, le Sénat rejeta les propositions, consolidant ainsi ces évolutions juridiques (Lafrance, 2019a, p. 230-1). Par la suite, des lois des années 1890-1900 consacrèrent le contrôle des employeurs sur l'organisation du travail, supprimant toute réciprocité dans les relations de travail (Lafrance, 2019a, p. 232-4)²⁹. Malgré la contestation de cette subordination, l'adoption du Code du travail adopté en 1910 scella définitivement le sort de relation de travail en consolidant le « cadre juridique capitaliste » (Lafrance, 2019a, p. 234). En somme, il n'était plus possible, face à la concurrence nationale et internationale, que le travail industriel en France soit organisé et contrôlé par les travailleurs et travailleuses ; les employeurs devaient

²⁹ La légitimation de la relation hiérarchique entre employeurs et salarié-e-s s'est opérée notamment par la loi de 1898 sur les accidents du travail. Par cette loi, l'employeur se voit concéder le contrôle de l'organisation de la production, mais cela vient avec l'obligation d'assurer la sécurité des employé-e-s et de les compenser en cas d'accidents (Lafrance, 2019a, p. 232-3).

diriger le procès de travail pour orienter le procès de production. Cette transformation marqua l'émergence d'un nouveau droit du travail, éradiquant les réglementations locales et transférant l'autorité sur le procès de production aux employeurs.

Finalement, un processus de soumission aux règles de reproduction capitaliste s'installa dans l'industrie française durant la seconde moitié du 19^e siècle. Ce processus se traduit par une perte de contrôle des conditions d'échange pour les industrialistes français, qui durent en réponse saisir le contrôle du procès de production pour préserver leur compétitivité. À partir de 1860, le prolétariat français subit une aliénation croissante de son travail, étant forcé de vendre sa force de travail directement aux propriétaires des moyens de production, plutôt que les produits finis (Lafrance, 2019b, p. 129). Bien que des résistances prolétariennes aient tenté de préserver les réglementations coutumières, le modèle capitaliste d'aliénation de la force de travail devint dominant dès 1890 (Lafrance, 2019b, p. 129). Enfin, les règles de reproduction capitaliste imposèrent un investissement systémique dans la mécanisation des industries françaises, sous peine de faillite.

3.8 Limite du marché intérieur français (1860-1914)

L'absence de transition au capitalisme agraire en France durant le long 19^e siècle a imposé des limites majeures au développement industriel, et ce, malgré la transition au capitalisme industriel à partir de 1860. En fait, de manière générale, malgré l'intégration au marché mondial, la taille des marchés locaux reste fortement liée à la productivité du secteur agraire et demeure un facteur déterminant pour la croissance du secteur manufacturier (Carlson, 2018 ; Mundle, 1985 ; Murphy *et al.*, 1989 ; O'Brien et Keyder, 1979, p. 1289, 2011, p. 167-8). En raison des coûts de transport, des obstacles à la pénétration des marchés étrangers et du protectionnisme, les marchés locaux constituent généralement la principale source de demande des industries d'un pays (Murphy *et al.*, 1989, p. 540 et 556). En effet, les marchés mondiaux, à eux seuls, ne suffisent généralement pas à stimuler la demande nécessaire pour soutenir l'industrialisation (Carlson, 2018, p. 716). Par ailleurs, pour de nombreuses industries, la proximité des marchés offre un avantage compétitif en réduisant les coûts commerciaux (Carlson, 2018, p. 716). À ce propos, le marché intérieur français absorbait 80 % des produits industriels français de 1860 à 1900 (Verley, 1996, p. 99). Aussi, la valeur des biens exportés représentait en moyenne 12,9 % du PIB français de 1860 à 1914. Même au Royaume-Uni, considéré comme « l'atelier du monde » vers 1860 (Hobsbawm, 1989, p. 47), la valeur des biens exportés représentait 17,8 % du PIB pour la même période (Our World in Data, 2018). Ainsi, une faible demande

intérieure pour les produits manufacturés constituait un obstacle majeur au développement industriel (Murphy *et al.*, 1989, p. 539-40)³⁰.

Or, « la France n'a pas connu de transition agraire capitaliste qui aurait pu inciter, ou fournir les conditions matérielles préalables, à un exode rural plus important, qui aurait à son tour alimenté la croissance d'un marché de consommation de masse » [notre traduction] (Lafrance, 2019a, p. 248). D'ailleurs, la paysannerie, dont la possession de la terre n'est pas conditionnée par une production compétitive, tend à générer une faible productivité agraire. Conséquemment, dans une société fortement paysanne, il existe « peu de mécanismes efficaces pour la réaffectation des moyens de production des producteurs les moins efficaces vers les plus efficaces » [notre traduction] (Carlson, 2018, p. 715). Ainsi, Carlson identifie trois façons dont une faible productivité agricole nuit développement du secteur industriel : elle maintient des prix alimentaires élevés par rapport aux revenus, freinant l'émergence du consumérisme ; 2) elle entraîne de faibles salaires agricoles, ce qui dévalorise également les salaires dans d'autres secteurs ; 3) elle limite la demande de biens industriels au sein du secteur agricole (Carlson, 2018, p. 717). La faible productivité agricole affecte ainsi la consommation des ménages, tant dans leurs besoins de subsistance que dans la valorisation de leur force de travail, réduisant la demande de produits manufacturés et empêchant de couvrir certains coûts industriels. Toutefois, le troisième facteur reste limité au 19^e siècle, car les biens industriels permettant d'améliorer la productivité agricole, comme les engrais chimiques ou les moteurs à combustion, ne deviennent largement disponibles qu'après cette période (O'Brien et Keyder, 2011, p. 104).

Tout d'abord, l'autarcie relative de la paysannerie freinait la demande industrielle (Kemp, 1971, p. 228). De nombreux ménages français engagés dans la production industrielle du 19^e siècle évitaient soigneusement d'acheter de la nourriture, préférant consommer les produits cultivés au sein du foyer (Lhuissier, 2012, p. 36-7 ; cf. Miller, 2019, p. 98). Cependant, les terres insuffisantes forçaient les ménages à consacrer entre 50 % et 63 % de leur budget à la nourriture dans le dernier quart du siècle, un niveau comparable au Royaume-Uni, mais supérieur aux États-Unis (Fishlow, 1973, p. 49-51 ; Lhuissier, 2012, p. 37). Or, les salaires anglais permettaient souvent de payer plus de deux fois le nécessaire en alimentation, en habillement et en loyer de base ; une grande partie de cet excédent servait tout de même à acheter plus de logement et de nourriture (Allen, 2001, p. 430). Les ménages anglais diversifiaient leur consommation dès le 18^e siècle, incluant dans leur régime quotidien du pain de blé, du beurre, du sucre, du thé, du café, du chocolat, des pommes de terre, du riz, du tabac, et des spiritueux (Shammas, 1983, p. 97 ; cf. Žmolek, 2013, p. 616 et 804), tandis qu'en France, le pain constituait entre la moitié et les trois quarts du budget alimentaire des

³⁰ Murphy convient toutefois qu'il est également possible de promouvoir l'industrialisation par les exportations sans avoir un secteur agricole productif (1989, p. 558).

ménages, avec une consommation limitée de viande et d'alcool (Lhuissier, 2012, p. 37-8). Ainsi, la consommation de nourriture, bien que peu diversifiée et produite en partie de manière domestique, absorbait encore une large part des revenus français « laissant une marge insuffisante pour diversifier la demande » en biens industriels (Lévy-Leboyer et Bourguignon, 1985, p. 103).

Une autre manière par laquelle la paysannerie limitait la demande industrielle résidait dans sa production artisanale domestique (Caron, 1995, p. 116). Bien que les ménages populaires devenaient de plus en plus des consommateurs de produits industriels durant la seconde moitié du 19^e siècle, de nombreux biens, tels que les vêtements et les meubles, continuaient d'être fabriqués au sein des foyers plutôt qu'achetés sur le marché (O'Brien et Keyder, 2011, p. 164-5 ; Verley, 1996, p. 101). En outre, des réseaux familiaux et sociaux favorisaient le troc ainsi que le prêt d'outils et d'installations (Lhuissier, 2012, p. 37). Ainsi, bien que la paysannerie représentât plus de la moitié de la population active, elle ne contribuait qu'à 20-25 % de la consommation totale en France entre 1856 et 1876 (Verley, 1996, p. 102). Enfin, les stratégies d'économie des classes paysannes, semi-prolétaires et prolétaires étaient souvent orientées vers l'épargne en vue de l'acquisition de terres agricoles pour atteindre l'autosuffisance, plutôt que vers l'achat de biens de consommation (Lhuissier, 2012, p. 37). Ces pratiques, loin de dynamiser l'industrie, renforçaient le système de rente et le mode de vie paysan.

En ce qui concerne les salaires, la paysannerie exerce un impact direct et indirect sur la valeur de la force de travail. Comme les salaires dépendent en partie de la productivité d'un secteur — une production donnée ne peut offrir des salaires supérieurs à la valeur générée par les salariés —, la faible productivité agraire maintient des revenus bas dans ce secteur (Carlson, 2018, p. 717 ; cf. Kemp, 1971, p. 228). En 1910, 41 % de la main-d'œuvre française travaillait dans l'agriculture et l'industrie extractive, mais ces secteurs ne contribuaient qu'à 28,7 % au produit national. En comparaison, en 1910, 15,1 % seulement de la main-d'œuvre britannique œuvrait dans ces secteurs, générant 10,3 % du produit national (Crafts, 1984, p. 53-4). Indirectement, la reproduction en partie hors marché d'une part importante de la main-d'œuvre française réduisait la valeur nécessaire à la reproduction de la force de travail devant être fourni sous forme de salaire. En d'autres termes, les employeurs n'ont pas à donner un salaire permettant la reproduction complète via le marché, car une part significative du salariat comble ses besoins à l'extérieur du marché. À l'opposé, en Grande-Bretagne, la dépendance de la population au marché pour ses biens de subsistance a favorisé la croissance du consumérisme et du marché intérieur (Žmolek, 2013, p. 808). Ainsi, même si la croissance démographique britannique exceptionnelle a été plus rapide que la croissance — pourtant soutenue — de sa productivité agricole, le pays affichait au 19^e siècle les salaires les plus élevés d'Europe en termes de

pouvoir d'achat, tandis que les salaires réels français restaient similaires à la moyenne européenne (Allen, 2001, p. 432-3).

En fin de compte, dans un contexte où la propriété paysanne s'était cristallisée à la suite des crises politiques des 18^e et 19^e siècles, et où les industries françaises étaient de plus en plus soumises aux impératifs marchands, la France faisait face à une forme spécifique de sous-consommation. Cette sous-consommation n'est pas inhérente au capitalisme, mais découle de l'interaction historique avec des rapports sociaux non capitalistes. De même, la faiblesse de l'industrialisation capitaliste française ne s'explique pas par une fluctuation anhistorique de la demande des biens et services, mais par des transformations spécifiques et qualitatives des rapports sociaux français, qui ont structuré à la fois l'offre et la demande.

3.9 Modernisation partielle de l'État français (1850-1914)

Avant la transition au capitalisme industriel amorcée vers 1860, les rapports sociaux non capitalistes persistaient au sein de l'État français. En l'absence d'un nexus d'appropriation purement économique, les offices d'État, source majeure d'enrichissement, restaient très prisés par les notables, perpétuant ainsi la patrimonialisation de l'État et des réseaux de dépendance personnelle, de clientélisme, d'arbitraire et de favoritisme entre familles et clans (Comninel, 1987, p. 180 ; Démier, 2000, p. 173 ; Lafrance, 2019a, p. 155-7 et 161 ; Miller, 2015, p. 240 et 245). Par ailleurs, entre 1789 et 1860, la fragmentation du marché, le protectionnisme rigide et la réglementation normative du travail avaient consolidé la persistance de rapports de production non capitalistes dans l'industrie française (cf. Lafrance, 2019a, p. 61 et 64, 2019b, p. 122-3). Enfin, malgré la permanence d'une paysannerie non capitaliste tout au long du 19^e siècle, la transition au capitalisme industriel, initiée à partir de 1860, créa un nexus d'appropriation purement économique (Lafrance, 2019b, p. 124, 2019a, p. 215). Comme discuté à la section 2.1.2, cette transition constitue l'une des conditions essentielles de l'État moderne. Elle réduit le recours à la coercition extraéconomique pour l'appropriation du surtravail, favorisant ainsi une différenciation entre la sphère économique, fondée sur des échanges non coercitifs, et celle de l'État, monopolisant la violence légitime (cf. Teschke, 2013, p. 43).

Ainsi, l'État français acquerra de plus en plus les caractéristiques de l'État moderne capitaliste, spécialement sous la Troisième République (Lafrance, 2019a, p. 249) : le Parlement français devint le dépositaire de la souveraineté ; la démarcation entre la sphère publique et la propriété privée devenait de plus en plus établie, rendant l'État plus impersonnel et moins impliqué dans les processus de production et d'extraction ; la politique étrangère se structurait de plus en plus autour d'un « intérêt national » formulé par les classes possédantes organisées au Parlement (cf. Teschke, 2013, p. 42-3). La France devint également la « seule république parmi les grandes puissances européennes », se plaçant ainsi sur le plan des Relations

internationales, « à l'avant-garde de la déroyalisation, de la désaristocratisation et de la déchristianisation » [notre traduction] (Mayer, 2010, p. 219).

Toutefois, cette transition vers le capitalisme n'a pas mécaniquement éliminé les rapports d'appropriation extraéconomique, maintenant des liens étroits — presque immédiats — entre l'État et une oligarchie financière quasi aristocratique. Par ailleurs, l'oligarchie financière et les grands propriétaires terriens ont perpétué, durant la seconde moitié du long 19^e siècle, la rente sur la paysannerie, les alliances internobles et le contrôle politique de certains marchés, prolongeant la logique de l'accumulation géopolitique. Autrement dit, malgré la fin des espoirs d'une restauration royale sous la Troisième République, « la société politique française est restée gravement fracturée, en grande partie parce qu'une grande partie de la société civile est restée inchangée » [notre traduction] (Mayer, 2010, p. 219). Par ailleurs, la Troisième République, dans sa genèse, émerge comme une réaction défensive des conservateurs et républicains modérés face aux aspirations radicales de la gauche dans le contexte de l'effondrement du Second Empire (Taithe, 2001, p. 25). Bien que les pouvoirs économiques se dissociaient progressivement des pouvoirs politiques, la politique formulée par les classes dominantes à travers l'État demeurait en grande partie conforme aux règles de reproduction non purement capitalistes. Ce phénomène reflète moins une « résurgence des “pulsions ataviques” de l'aristocratie » qu'une manifestation des « contradictions croissantes du capitalisme sous sa forme existante », sous sa forme naissante en France (Lacher, 2006, p. 130).

À l'origine, la bourgeoisie française n'était ni commerciale ni industrielle, « son centre de gravité ne s'est déplacé que lentement vers les affaires et la propriété du capital industriel » (Kemp, 1971, p. 218). Vers 1870 et 1880, les investissements dans les entreprises restaient négligeables en comparaison à ceux dans les obligations d'État, dans les prêts à des particuliers et, surtout, dans la propriété foncière (Miller, 2015, p. 245-6). Vers 1900, les héritages étaient constitués à 31 % d'actions (contre 5 % en 1848), mais aussi à 45 % de terres et de maisons (contre 58 % en 1848) (Zeldin, 1973, p. 59). L'investissement dans la terre continua même de croître au début du 20^e siècle jusque vers 1953 (Zeldin, 1973, p. 62). De même, un demi-million des riches Français déclarait en 1900 vivre uniquement de la rente, sans exercer aucune autre activité (Zeldin, 1973, p. 59). Enfin, sous le Second Empire et la Troisième République, les investissements furent en partie détournés de l'industrie pour être placés dans la rente procurée par les grands emprunts de l'État, notamment en raison des dépenses militaires et des grands travaux publics (Greenfield, 2022, p. 224 ; Kemp, 1971, p. 262 ; Plessis, 1996, p. 151 ; Zeldin, 1973, p. 83).

Entre 1860 et 1914, l'État français amorça un processus de modernisation inachevé. Les écarts salariaux dans la fonction publique diminuèrent (de 150:1 en 1848 à 11:1 en 1945), les revenus privés comme

complément à certains postes disparurent progressivement, et des examens d'entrée furent instaurés autour de 1872-1874, puis standardisés vers 1900. Aussi, la promotion par l'ancienneté devint presque la règle vers 1905 (Zeldin, 1973, p. 116-20). Cependant, le patronage, souvent familial, persistait, limitant l'accès méritocratique aux carrières jusqu'en 1914 (Zeldin, 1973, p. 115-6). Par ailleurs, les fonctions étatiques continuaient d'offrir des revenus élevés — 18 fois le revenu d'un ouvrier en 1900 — ainsi qu'un rang social prestigieux, à tel point que « les propriétaires de manufactures mesuraient leur succès par l'entrée de leurs fils dans les professions libérales, notamment dans la haute fonction publique, et non par l'expansion de l'entreprise familiale par leurs fils » [notre traduction] (Miller, 2015, p. 246 ; cf. Zeldin, 1973, p. 58-9 et 63). Jusqu'à la première moitié du 19^e siècle, « malgré que le critère du mérite soit de plus en plus appliqué, les fonctionnaires formaient presque une classe héréditaire » composée de plusieurs clans familiaux (Zeldin, 1973, p. 115). En effet, jusqu'à la Quatrième République, les membres de la plus haute strate de la fonction publique provenaient majoritairement des classes privilégiées, et bon nombre d'entre eux avaient des liens familiaux dans la fonction publique, que ce soit par leur père, leur grand-père ou leur beau-père (Halperin, 2018, p. 96 ; Zeldin, 1973, p. 115). De plus, les hauts fonctionnaires et les élus français combinaient souvent leur tâche publique avec des fonctions dans des entreprises privées, et n'hésitaient pas à utiliser leur position au sein de l'État en faveur de leurs intérêts privés (Zeldin, 1973, p. 56 et 102).

Dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Marx affirmait que l'impôt sur les terres paysannes en France « est la source de vie de la bureaucratie, de l'armée, de l'Église et de la cour, bref de tout l'appareil du pouvoir exécutif » (Marx, 2017, p. 148). Au 19^e siècle, l'administration fiscale, dominée par une élite financière, favorisait une taxation indirecte pesant sur les plus pauvres, au bénéfice des propriétaires terriens, industriels et rentiers (Greenfield, 2022, p. 12-3). La perception dominante au sein de l'État français, même sous la Troisième République, restait que « la fiscalité avait pour but de collecter de l'argent et non de remédier à l'"inégalité sociale" » (Greenfield, 2022, p. 282). Ainsi, durant le long 19^e siècle, l'État français privilégia la taxation indirecte, imposant des taxes sur des biens de consommation (Greenfield, 2022, p. 11-2 et 282). Contrairement au Royaume-Uni, qui réintroduisit l'impôt sur le revenu en 1842, la France n'instaura pas ce système, perçu comme une menace pour la stabilité des emprunts obligataires (Greenfield, 2022, p. 240). La politique fiscale du Second Empire, par conséquent, n'a que « légèrement changé » par rapport aux différents régimes depuis la Restauration (Greenfield, 2022, p. 281). De ce fait, l'État français ne se finançait pas par l'autotaxation des classes dirigeantes capitalistes, qui, comme en Grande-Bretagne, avaient intérêt à s'assurer d'une certaine efficience de la fonction publique par le biais des élections au Parlement. Au contraire, l'État se finançait principalement par la taxation des classes populaires, garantissant revenus, prestige et clientélisme pour la classe dirigeante.

Enfin, il faut distinguer à la fin du 19^e siècle les manufactures capitalistiques françaises, comme l'industrie textile, des géantes compagnies et des banques impliquées dans l'industrie militaire et les travaux publics, lesquelles demeuraient fortement dépendantes de l'extraction de surplus par l'État (Pitts, 1963, p. 248 ; cf. Zeldin, 1973, p. 69-70 et 76). Bien que la haute bourgeoisie possédait des capitaux au sein d'entreprises soumises aux impératifs du marché, une grande part de sa richesse demeurait politique, liée à l'État plutôt qu'à la production compétitive de marchandises (cf. Kemp, 1971, p. 171 ; Pitts, 1963, p. 248). En effet, le clientélisme se poursuivit durant la mise en place des conditions à la transition au capitalisme : les travaux publics, tels que les chemins de fer, offrirent « d'innombrables possibilités d'enrichissement personnel par des moyens douteux aux initiés, y compris aux membres de l'entourage impérial » (Kemp, 1971, p. 160).

Premièrement, sous le Second Empire, les réformes bancaires, telles que la création du Crédit Mobilier et du Crédit Lyonnais, favorisèrent des investissements destinés à financer l'État, le réseau ferroviaire et certains gouvernements étrangers (Kemp, 1971, p. 261 ; Lafrance, 2019a, p. 222-3 ; Zeldin, 1973, p. 82-3). Parallèlement, les banques devinrent un moyen de garantir des postes d'administrateur au sein des grandes firmes à un « cercle restreint d'hommes qui [...] gardaient les dividendes au minimum, mais s'octroyaient d'énormes rémunérations » [notre traduction] (Zeldin, 1973, p. 54 ; cf. Plessis, 1996, p. 134). Ces banques, toujours majoritairement privées et familiales, permettaient à une grande masse d'actionnaires de toucher des dividendes en échange du transfert de leurs droits de vote aux représentants bancaires, consolidant ainsi la place prépondérante de ces derniers (Zeldin, 1973, p. 54). Par exemple, la famille Pereire, fondatrice du Crédit Mobilier, dirigeait une cinquantaine de compagnies sous le Second Empire (Zeldin, 1973, p. 54). En fait, il semble que quelques riches familles administraient une majorité du capital en bourse vers 1869 (Zeldin, 1973, p. 54). Cette domination de la haute finance permit aux grandes banques, dès 1904, d'exiger des gouvernements emprunteurs qu'ils achètent des produits français, notamment dans les secteurs de l'armement et des chemins de fer (McNeill, 1982, p. 300-1). D'ailleurs, le rapprochement entre la France et la Russie (1891-1894) ouvrit aussi des marchés garantis pour la finance et l'industrie françaises, notamment la métallurgie et l'armement (McNeill, 1982, p. 300). Enfin, le Crédit Foncier facilita l'accès à la terre pour la paysannerie en abaissant les taux d'intérêt, tout en permettant aux investisseurs de prélever des rentes sur les terres agricoles (Zeldin, 1973, p. 55 ; cf. Greenfield, 2022, p. 118).

Deuxièmement, les entreprises de construction des chemins de fer constituaient de grandes firmes à concession garantie pour 99 ans, financées par des émissions d'obligation dont des intérêts, à la hauteur de 4 %, étaient garantis par l'État. Sous la Troisième République, faute de pouvoir accroître davantage sa dette pour nationaliser les chemins de fer, l'État concéda aux six principales compagnies ferroviaires des garanties sur les dividendes et les intérêts des prêts, en échange de l'extension du réseau (Zeldin, 1973, p. 636-7).

Ainsi, « les compagnies ne pouvaient donc pas perdre » (Zeldin, 1973, p. 637). De même, l'industrie du fer et de l'acier, indispensable à l'armement, aux chemins de fer et autres travaux publics, était étroitement liée à l'arène politique ainsi qu'aux institutions financières. Sous la Troisième République, les quelques grands producteurs du fer et de l'acier s'organisaient en comptoirs et « se partageaient le marché entre les membres selon leur capacité » et leur proximité géographique (Kemp, 1971, p. 255). En 1881, face à l'intensification de la concurrence allemande, le gouvernement français imposa de lourds tarifs dans le secteur sidérurgique (McNeill, 1982, p. 299). En réalité, les industries des travaux publics et leurs fournisseurs bénéficiaient de privilèges étatiques : monopoles, protection contre la concurrence étrangère et immunité pour certaines violations des réglementations (Pitts, 1963, p. 248). D'ailleurs, le soutien actif des principaux politiciens républicains et des grandes banques aux positions dominantes des compagnies ferroviaires dans les colonies, le contrôle de la distribution des contrats publics pour le fer et l'acier pendant la Première Guerre mondiale ainsi que l'acquisition des mines et usines lorraines après le conflit illustrent combien ce complexe militaro-industriel avait un intérêt majeur dans la guerre et l'expansion impériale (Roberts, 2015 ; Zeldin, 1973, p. 71). De même, certaines des riches familles bancaires françaises bénéficiaient, à l'issue de la guerre, de concessions ferroviaires importantes dans les pays vaincus, comme en Russie à la suite de la guerre de Crimée (1853-1856) (Greenfield, 2022, p. 231).

À la fin du 19^e et au début du 20^e siècle, l'interpénétration des familles bancaires avec les géantes compagnies d'armement et de travaux publics donna naissance à un groupe social désigné comme l'« oligarchie financière » française (Zeldin, 1973, p. 55). Cette élite, agissant comme rentiers pour l'État et la paysannerie, profitait des contrats de travaux publics et d'armement, absorbant près des trois quarts du budget national français (Zeldin, 1973, p. 55). De plus, cette haute bourgeoisie entretenait des liens étroits avec l'ancienne aristocratie, si elle n'en était pas elle-même issue, et reproduisait plusieurs des stratégies de reproduction aristocratiques, comme l'acquisition de grands domaines, des alliances matrimoniales via le mariage de leurs enfants à des familles nobles, l'imitation des codes culturels et l'intégration de membres de l'ancienne noblesse dans leurs compagnies (Mayer, 2010, p. 102-9 ; cf. Zeldin, 1973, p. 287). Ces stratégies servaient à pénétrer des réseaux existants de patronage, de favoritisme et de clientélisme et acquérir certains privilèges octroyés par l'État (cf. Mayer, 2010, p. 106 ; Zeldin, 1973, p. 65 et 289). Ainsi, vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, le tiers des directeurs des compagnies ferroviaires et le quart des directeurs des banques et des entreprises sidérurgiques provenaient de l'ancienne aristocratie (Mayer, 2010, p. 104 ; cf. Tombs, 1996, p. 285). De plus, la rente agraire permettait un revenu stable et un statut social élevé, faisant en sorte qu'en « définitive, les biens immobiliers n'ont jamais cessé d'être la base matérielle principale, bien que de plus en plus réduite, de cette noblesse hétéroclite » [notre traduction] (Mayer, 2010, p. 103). En fait, la terre constituait encore sous la Troisième République « la base du mode

de vie aristocratique», permettant de jouir des activités socioculturelles comme la chasse et d'exercer l'autorité sur les personnes louant la terre ou y travaillant (Macknight, 2009, p. 97). En ce sens, bien que l'aristocratie française n'était plus la classe dirigeante au sens stricte, celle-ci « a conservé sa prééminence sociale et culturelle » (Mayer, 2010, p. 105).

Conséquemment, l'extraction de surtravail par une bonne partie de la classe dominante s'effectuait encore par la taxation, par l'endettement de la paysannerie et de l'État ainsi que par le contrôle de marché au travers de réseaux clientélistes. Cette situation faisant en sorte que l'appropriation du surplus par des notables, durant la seconde moitié du 19^e siècle, reposait en partie sur un pouvoir extraéconomique et de dépendance personnelle comme principe de base. Dès lors, une part de la classe dominante française cherchait à maintenir un contrôle quasi exclusif sur les institutions de l'État, nuisant ainsi au processus de dépersonnalisation du pouvoir politique et de séparation nette entre la fonction publique et de la propriété privée (cf. Halperin, 2018, p. 95-6). Justement, les notables, les anciens aristocrates et la haute bourgeoisie financière exerçaient une forte influence sur le Second Empire et la Troisième République. Ce contrôle se manifestait assez clairement sous le Second Empire, où malgré le suffrage universel, « la concentration du pouvoir entre les mains de l'Empereur en faisait une dictature personnalisée » fondée sur le contrôle de l'armée et de la bureaucratie d'État (Kemp, 1971, p. 155; cf. Halperin, 2018, p. 95-6). Sous la Troisième République, « les couches supérieures de l'aristocratie et de la bourgeoisie formaient un amalgame dont l'influence était considérable sur la classe dirigeante [...], issue des classes moyennes » [notre traduction] (Mayer, 2010, p. 105). À ce propos, les hommes politiques issus des classes moyennes ont généralement dû « s'élever au sein de la société en servant les intérêts économiques en tant qu'avocats, directeurs et lobbyistes » [notre traduction] (Mayer, 2010, p. 105). De plus, sous la Troisième République, l'oligarchie financière s'insérait elle-même dans le parlement, intégrait les politiciens dans les conseils d'administration des compagnies, leur fournissait un revenu additionnel et leur donnait même, dans le cas de l'armement, une commission sur les commandes (Zeldin, 1973, p. 56). Enfin, « la grande majorité des nobles était unie dans leur support pour [...] l'Église catholique et l'armée françaises » [notre traduction] (Macknight, 2009, p. 97).

Finalement, la politique étrangère française durant la seconde moitié du 19^e siècle doit être comprise à la lumière des impératifs de reproduction des élites, qui, grâce au contrôle des terres, des réseaux clientélistes et des postes administratifs, cherchaient à préserver et renforcer leurs privilèges. Ce pouvoir leur garantissait un accès exclusif à des secteurs stratégiques comme la finance, l'armement et les travaux publics, et influençait les orientations impériales de la France. Ces mécanismes de pouvoir extraéconomique, indispensables à la reproduction d'une partie des élites, inscrivaient l'État dans une dynamique

d'appropriation de ressources et de territoires. La politique étrangère n'était pas motivée uniquement par des logiques capitalistes, mais par l'existence d'un nexus d'appropriation politiquement constitué qui produira une tentative de consolidation des intérêts des élites au sein des rapports de pouvoir internationaux.

3.10 Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence les spécificités des relations sociales de propriété en France durant le long 19^e siècle. Contrairement au Royaume-Uni, la France a maintenu des structures non capitalistes après la crise de l'absolutisme à la fin du 18^e siècle. Ces structures incluaient la patrimonialisation de l'État, la préservation de la petite propriété paysanne et des régulations freinant l'industrialisation. Sous le Second Empire, une transformation initiée par les élites a introduit une logique capitaliste dans l'industrie. Cependant, en l'absence d'une transition vers le capitalisme agraire, le développement industriel français resta limité, entraînant une sous-consommation spécifique à la France. Parallèlement, la transition au capitalisme industriel en France n'a pas mis fin à l'ensemble des rapports d'appropriation extraéconomique et a maintenu de fortes liaisons entre l'État et une oligarchie financière quasi aristocratique, produisant qu'une modernisation partielle de l'État.

Ainsi, avant 1860, l'impérialisme français ne peut être qualifié de capitaliste, car aucune des forces sociales françaises de l'époque n'était soumise aux impératifs marchands. Comme les chapitres suivants le démontrent, l'impérialisme français reposait alors sur le pouvoir extraéconomique comme principe de base et n'était pas dominé par les compulsions marchandes, mais plutôt par des logiques de compétition géopolitique, telles que l'accumulation de terres, l'obtention de privilèges au sein de l'État, ou le contrôle des routes commerciales. Cependant, la transformation opérée par les élites politiques françaises à partir du Second Empire introduisit progressivement un régime capitaliste dans le secteur industriel, tout en maintenant un secteur agraire paysan. Cette dualité, souvent désignée comme la « question agraire » (Engels, 1956 ; Kautsky, 1900), engendra une forme spécifique de sous-consommation capitaliste. En outre, cette transition vers un capitalisme industriel n'élimina pas immédiatement les dynamiques de reproduction non capitalistes au sein de la classe dominante. En somme, le présent chapitre a permis de dégager des facteurs à l'impérialisme français de la fin du 19^e siècle : la sous-consommation de l'économie dualiste française ; le militarisme issu des impératifs non capitalistes de reproduction de l'élite ; la volonté d'une partie de l'élite française d'émuler l'économie britannique face à la crise de l'accumulation géopolitique.

CHAPITRE 4

LA PERSISTANCE DE L'ORDRE GÉOPOLITIQUE PRÉMODERNE

Ce chapitre explore la persistance des dynamiques géopolitiques prémodernes en Europe durant le long 19^e siècle et leur influence sur la politique impériale française. Il s'articule autour de trois axes interdépendants : d'abord, la domination géopolitique britannique et l'impératif de modernisation qui s'impose aux puissances continentales ; ensuite, la formation d'un marché mondial, envisagée à travers les transitions capitalistes « par le haut » amorcées par les différents États européens ; enfin, la continuité des logiques d'expansion territoriale chez les puissances continentales, malgré l'émergence d'un capitalisme industriel.

La première section analyse la façon dont l'émergence d'un marché mondial au 19^e siècle positionne le développement industriel comme facteur central des capacités politico-militaires, sans pour autant effacer les tendances mercantilistes de territorialisation des routes commerciales. La deuxième section explore la modernisation étatique conservatrice des puissances continentales européennes, en contraste avec l'évolution du Royaume-Uni. En mettant en lumière les règles de reproduction des élites et les tensions sociopolitiques internes, cette section souligne que la transformation des relations sociales de propriété en Europe ne procède pas d'un développement capitaliste homogène, mais bien d'une série de transitions différenciées, souvent impulsées par les États eux-mêmes sous la contrainte des rivalités géopolitiques. Enfin, la dernière section examine le Congrès de Vienne (1815) et la manière dont il établit un équilibre entre les puissances européennes fondé, non pas sur une stricte souveraineté territoriale, mais sur une logique d'expansion concertée. L'analyse comparative entre la France et le Royaume-Uni met en évidence deux trajectoires distinctes : alors que la France continue de rechercher des gains territoriaux en Europe, le Royaume-Uni adopte une stratégie de gestion des équilibres de pouvoir, visant à éviter un engagement militaire direct. Par ailleurs, le chapitre explore la continuité des pratiques géopolitiques européennes en Afrique, notamment à travers les conférences de Bruxelles (1876) et de Berlin (1885), où la France et le Royaume-Uni poursuivent leurs stratégies impériales dans un cadre de coopération compétitive.

4.1 Industrialisation capitaliste et marché mondial territorialisé

Au 18^e siècle et au début du 19^e siècle, « les gouvernements européens régulaient les marchés », « contrôlaient les prix et les salaires » et « instituaient des protections pour la main-d'œuvre » [notre traduction] (Halperin, 2003, p. 66). Durant cette période, l'Europe s'enlisait dans une crise écodémographique précapitaliste, avec environ deux tiers de la population vivant « au bord de la famine »

ou sans réserve pour les périodes de chômage et de hausse des prix alimentaires (Halperin, 2003, p. 66). Cette pression aggrava les tensions sociales, exacerbant les conflits de classe sur la distribution des revenus. Confrontées à une résistance accrue à la taxation et aux coûts croissants du maintien de l'ordre, les élites dominantes virent leur capacité d'accumulation parasitaire limitée. Ces crises produisirent un intérêt stratégique chez une partie des élites européennes prémodernes à tenter d'émuler la performance britannique par l'industrialisation capitaliste et l'extension du commerce global. Comme expliqué à la section 3.3., la Grande-Bretagne était elle-même au début du 19^e siècle dans un processus de soumission de son secteur industriel aux impératifs marchands, notamment par l'élimination des coutumes dans la fabrication. La présente section explore les transformations du commerce mondial dans ce contexte de mutation des rapports sociaux, mettant en évidence le rôle central du capitalisme industriel et des États dans l'expansion des marchés.

Au début du 19^e siècle, une forte pression pour le libre-échange et le laissez-faire existait déjà au Royaume-Uni, bien qu'elle ne se concrétisât pas immédiatement en politiques (Žmolek, 2013, p. 653). Le capitalisme britannique offrait « une alternative à la propriété politiquement constituée sous la forme d'un mode d'extraction de surplus dépendant uniquement de l'échange marchand » [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 658). Dès lors, les monopoles commerciaux, ainsi que les règles coutumières et les guildes, représentaient des « formes de propriété extraéconomique faisant obstacle à la capacité de transformer la production en réponse aux impératifs du marché dans l'intérêt de l'augmentation des profits » [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 658-9). Par conséquent, les industriels, les propriétaires terriens et les fermiers capitalistes soutenaient généralement leur abolition. Ainsi, entre 1823 et 1859, plusieurs compagnies à charte furent dissoutes, notamment la Compagnie britannique des Indes orientales (Teschke, 2003, p. 204). De plus, la perte des colonies nord-américaines renforça l'idée que les bénéfices économiques pouvaient être obtenus sans administration coloniale directe (Lansford, 2007, p. 576). En ce sens, dès 1846, un système de libre-échange fut instauré dans les colonies britanniques, ne favorisant plus exclusivement les marchandises nationales (Crouzet, 1964, p. 281). Enfin, durant les années 1830-1850, le Royaume-Uni réduisit ses dépenses militaires et coloniales, abolit les monopoles politico-militaires et supprima les barrières tarifaires, tant pour ses produits que pour ceux d'origine étrangère (Lansford, 2007, p. 577).

Pour les États continentaux, le chapitre 3 a montré que, à la fin du 18^e et pendant une bonne partie du 19^e siècle, la France était en proie à des crises liées à l'appropriation et la distribution des surplus. Le nexus d'appropriation précapitaliste — comprenant offices, marchés contrôlés et taxation paysanne — ainsi que l'anarchie prémoderne nécessitait l'application directe de la force, l'accumulation géopolitique, les alliances internobles ainsi que le réinvestissement constant dans les moyens de coercition (Brenner, 1977, p. 37 ;

Teschke, 2003, p. 126, 171 et 185). Cependant, le succès du capitalisme britannique et sa stratégie d'équilibre actif affaiblirent les capacités des États précapitalistes à poursuivre l'accumulation géopolitique (Lacher, 2006, p. 93). Pour préserver leurs privilèges, certaines élites continentales adoptèrent une rationalité visant à transformer les rapports sociaux en s'inspirant de la performance anglaise (Lacher, 2006, p. 93 ; Teschke, 2003, p. 250). Autrement dit, la reproduction des élites prémoderne, nécessitant une préparation constante à la guerre dans un contexte d'équilibre éliminatoire et de retard vis-à-vis du Royaume-Uni, les poussa à réinvestir dans les moyens de coercition et à soumettre les industries à la compétition marchande pour les forcer à se dynamiser de manière systémique. En effet, au 19^e siècle, le développement industriel devenait essentiel pour maintenir un statut de grande puissance, étant donné son rôle déterminant dans les capacités politiques et militaires d'un État (Hobsbawm, 1977, p. 56 ; Lacher, 2006, p. 93). Au 19^e siècle, le capitalisme augmentait les richesses imposables, permettant de réinvestir dans les moyens de coercition, tout en améliorant la production d'armement et la mobilité des troupes (McNeill, 1982, p. 223). Ainsi, la seconde moitié du 19^e siècle fut marqué par des processus d'industrialisation capitaliste au sein de divers États, notamment la France, l'Allemagne, le Japon et les États-Unis³¹, en plus du Royaume-Uni (cf. Cohen, 2019 ; Lacher, 2005, p. 17 ; Lafrance, 2019b, p. 124, 2019a, p. 215 ; Post, 2011, p. 31, 233).

Ces diverses transitions entraînèrent une transformation qualitative et quantitative du commerce mondial. Toutefois, bien que le commerce mondial et le colonialisme aient eu un impact significatif, ils ne constituaient pas « le facteur dynamique » du développement capitaliste, qui reposait sur la soumission des agents aux impératifs du marché, plutôt que sur les opportunités commerciales (Lacher, 2006, p. 126). Cela dit, un catalyseur clé de l'industrialisation résidait dans l'atteinte d'un seuil de rentabilité par des parts de marché suffisantes, permettant de couvrir les coûts fixes et d'amortir les investissements en mécanisation (Abernethy, 2000, p. 98). De même, la croissance démographique, l'élévation du niveau de vie et le progrès technique augmentèrent la demande de matières premières et de nouveaux produits (Crouzet, 1964, p. 284). La seconde moitié du 19^e siècle fut ainsi marquée par une recherche accrue de marchés, favorisant l'émergence d'une économie mondiale (Hobsbawm, 1977, p. 50, 1989, p. 62). Alors que le commerce mondial n'avait pas tout à fait doublé entre 1800 et 1840, il connut une croissance de 260 % de 1850 à 1870 (Hobsbawm, 1977, p. 50), et sa valeur à prix constant aurait été multipliée par dix entre 1850 et 1913 (Osterhammel, 2014, p. 726). L'expansion des réseaux de transport et de communication, comme les

³¹ Le développement industriel capitaliste était déjà entamé au Royaume-Uni, comme démontré à la section 3.3, mais aussi partiellement aux États-Unis. Selon Post, le capitalisme industriel et agraire devint dominant dans le nord des États-Unis durant les années 1840-1850 (Post, 2011, p. 232-5). Cependant, c'est véritablement après la guerre de Sécession (1861-1865) qu'une phase d'extension de l'industrialisation capitaliste se manifesta aux États-Unis (Post, 2011, p. 35).

chemins de fer et le télégraphe, joua un rôle déterminant dans le développement des marchés nationaux et mondiaux (Abernethy, 2000, p. 88 ; Crouzet, 1964, p. 285-6 ; Hobsbawm, 1977, p. 56, 71 et 77 ; Osterhammel, 2014, p. 718-9 et 721), notamment quant à la convergence des prix des marchandises sur différents marchés (Osterhammel, 2014, p. 721 ; cf. Hopkins, 2020, p. 181).

Au 19^e siècle, les marchandises coloniales ne constituaient plus principalement en esclaves et produits de luxe pour les élites, et le commerce triangulaire disparut progressivement (Abernethy, 2000, p. 101-3). Cette transition débuta avec l'interdiction britannique de la traite des esclaves en 1807, suivie de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848 (Bonin, 2008, p. 28). Parallèlement, la demande européenne pour certains produits tropicaux diminua après 1820, tandis que celle en matières premières industrielles, comme le coton, les huiles végétales et le caoutchouc, augmenta (Abernethy, 2000, p. 101 ; Osterhammel, 2014, p. 727). Par ailleurs, les exportations européennes incluaient désormais des biens d'usage courant pour des populations ou des équipements, comme les chemins de fer, souvent financés par les gouvernements (Abernethy, 2000, p. 102-3). Ces transformations témoignaient d'un basculement vers un commerce mondial davantage structuré autour des besoins industriels, reflétant les dynamiques émergentes du capitalisme global au 19^e siècle.

Au-delà de la nature des marchandises, le 19^e siècle fut marqué par une expansion géographique du marché mondial, fortement encouragé par les États industriels européens, notamment à travers la colonisation. Bien que le commerce se concentrait principalement entre l'Europe et l'Amérique du Nord, le commerce colonial jouait un rôle clé pour l'approvisionnement en matières premières et comme débouché (Cogneau, 2023, p. 113 ; Hobsbawm, 1989, p. 66 ; Marseille, 2005, p. 67, 70, 136, 146 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 522 ; Roberts, 1963, p. 15-6). Par ailleurs, la colonisation de la seconde moitié du long 19^e siècle ciblait principalement les zones « plus pauvres et plus éloignées du monde occidental, afin de les faire entrer de force dans le commerce global » (Cogneau, 2023, p. 464). Pour ce faire, les États impérialistes employaient des méthodes coercitives pour imposer des routes commerciales, des postes de traite et des monopoles. Entre 1878 et 1913, les puissances européennes conquièrent environ un sixième de la surface terrestre, principalement en Asie, en Afrique et en Océanie (Abernethy, 2000, p. 81). Cette expansion nécessitait des infrastructures comme des ports et chemins de fer, souvent financées par les États, déchargeant ainsi les entreprises coloniales des risques liés à des investissements élevés et à une « rentabilité hypothétique (Marseille, 2005, p. 155 ; cf. Cogneau, 2023, p. 463). Par conséquent, les États impériaux jouèrent un rôle clé dans l'expansion géographique du marché mondial.

Également, durant la seconde moitié du 19^e siècle, « les frontières de l'État se transformèrent de limites en barrières avec l'avènement d'un marché mondial capitaliste » [notre traduction] (Lacher, 2006, p. 112). Autrement dit, dans de nombreux cas, les entités politiques rivales ne mirent plus en place des « restrictions insurmontables », mais des « barrières » franchissables. Le degré de perméabilité servait parfois à soumettre les industries domestiques à la concurrence ou, au contraire, à les protéger vis-à-vis des industries étrangères. Ainsi, bien qu'à l'interne, les transitions vers le capitalisme aient engendré un nexus d'appropriation principalement économique, ne portant pas atteinte, *a priori*, à la souveraineté politique, la concurrence économique entre puissances s'exerçait encore à l'externe par le biais d'« une compétition politico-militaire entre des entités politiques rivales » pour l'accès à des parts de marché semi-privilégié, des colonies et des circuits d'échange (cf. Teschke, 2003, p. 201 et 211). Toutefois, durant cette période, l'application de la force extraéconomique ne conduisait pas systématiquement à des monopoles commerciaux (Lacher, 2006, p. 141). Si certaines colonies, comme celles du Niger ou de la côte Est africaine, furent placées sous le contrôle de compagnies à charte instituées par la Couronne britannique (Abernethy, 2000, p. 220), d'autres, notamment en Afrique occidentale française et dans le reste des colonies britanniques, restèrent ouvertes à la compétition internationale entre différentes maisons de commerce (Crouzet, 1964, p. 281 ; Ndoumbé, 2006, p. 67 ; Thobie, 1991, p. 713). Le régime de libre-échange, instauré par le Royaume-Uni et adopté partiellement par d'autres puissances coloniales, affaiblissait considérablement le système mercantiliste basé sur les monopoles commerciaux durant la seconde moitié du 19^e siècle, « inaugurant l'ère du marché mondial moderne » (Teschke, 2003, p. 111). Ces transformations furent décisives dans la transition vers une économie mondiale fondée sur des principes de libre-échange et de concurrence internationale, redéfinissant les dynamiques entre économies coloniales et métropolitaines.

En ce sens, outre le système de libre-échange britannique, la France adoptait parfois des régimes de concessionnaires, comme en Afrique de l'Est, et parfois des régimes de « libre échange », comme en Afrique de l'Ouest, où divers tarifs douaniers et de petites surtaxes sont imposés sur les produits étrangers (Thobie, 1991, p. 713). Par conséquent, la conquête coloniale par un État européen produisait principalement des opportunités commerciales pour les entreprises de cet État, mais également, dans de nombreux cas, aux entreprises des autres puissances impériales, et ce, principalement en raison de l'importation dans les colonies de marchandises non produites dans le territoire du colonisateur (Daumalin, 1992, p. 47 ; cf. Cogneau, 2023, p. 94). Le Royaume-Uni, principale puissance industrielle, profita particulièrement de l'ouverture de nouvelles régions au marché mondial (Hopkins, 2020, p. 180). Toutefois, entre 1910 et 1913, 42 % des importations des colonies britanniques provenaient de la métropole, contre 67,4 % pour les colonies françaises (Cogneau, 2023, p. 94). Ces chiffres montrent que, bien que les industries françaises fussent moins compétitives, elles dominaient tout de même les importations dans leurs colonies. Les

préférences douanières favorisaient généralement les entreprises de l'État colonisateur (Thobie, 1991, p. 714). En conséquence, les conquêtes coloniales aboutissaient souvent à un semi-privilège pour le commerce de l'État conquérant. Ce sont donc les États, prétendant « poursuivre les intérêts de la nation », qui imposèrent « leurs couleurs aux capitaux individuels afin d'intégrer la société nationale et de défier » les autres empires [notre traduction] (Lacher, 2006, p. 152).

Paradoxalement, le privilège impérial offrait une protection contre la concurrence internationale, nuisant ainsi à la compétitivité globale des puissances colonisatrices. Tout d'abord, l'investissement dans des débouchés coloniaux aisément accessibles, tels que le textile ou le matériel ferroviaire, limitait l'allocation de capitaux à des secteurs à forte valeur ajoutée soumis à une concurrence accrue, tels que les machines ou les automobiles (Crouzet, 1964, p. 303 ; Marseille, 2005, p. 80 et 115). En ce sens, le marché colonial, en soutenant des secteurs en déclin, freinait la compétitivité économique globale (Marseille, 2005, p. 120). De plus, les garanties de parts de marché pour les produits coloniaux réduisaient les incitations à moderniser les structures industrielles pour répondre aux standards internationaux (Marseille, 2005, p. 87,120). Par ailleurs, il semble que les métropoles n'importaient pas de leurs colonies des « produits rares » ou des marchandises « dont les prix étaient inférieurs aux cours mondiaux », ce qui privait les industries métropolitaines de véritables avantages comparatifs en termes d'approvisionnement en intrants (Marseille, 2005, p. 120). Enfin, « la « perte » du marché privilégié qu'était l'empire », après les décolonisations post-Seconde Guerre mondiale, n'entraîna pas de catastrophe économique (Marseille, 2005, p. 120), puisque, en plus que le marché colonial privilégié n'était pas indispensable à toutes les industries des colonisateurs, la norme des relations internationales reposait alors sur une appropriation de surplus non territoriale, fondée sur des contrats économiques qui, en principe, n'affecte pas la souveraineté politique. En ce sens, de nombreuses entreprises françaises opérant dans les colonies purent poursuivre leurs activités après les décolonisations. Toutefois, au 19^e siècle, l'émergence d'un nexus d'appropriation économique n'empêcha pas la poursuite de l'accumulation géopolitique impériale, mais coexista avec elle, renforçant les rivalités entre puissances.

Durant la seconde moitié du 19^e siècle, le « mercantilisme esclavagiste » était « désormais discrédité » et les élites étaient davantage ralliées à l'idée d'une « colonisation libérale » visant à propager le commerce mondial plutôt qu'à servir la traite d'esclaves ou les monopoles coloniaux (Cogneau, 2023, p. 463). Divers États européens mirent alors en place différentes stratégies — protectionnisme, libre échange, colonialisme, développement d'infrastructure, etc. — pour garantir le succès de l'industrialisation de leurs entreprises domestiques, essentielle à leur succès politico-militaire (Lacher, 2006, p. 116). Dans ce contexte, l'impérialisme, sous forme d'enclaves, de colonies ou de protectorats, fut souvent envisagé comme une

stratégie — effectives ou non — pour élargir les parts de marché et soutenir l’industrialisation (cf. Lacher, 2006, p. 124). L’impérialisme pouvait constituer une « béquille » à une économie appauvrie, manquant de débouchés (Cogneau, 2023, p. 39, 98 et 102 ; Marseille, 2005, p. 537). Bien que son efficacité à long terme soit discutable, il répondait à une rationalité économique et politique, comme le reconnaissaient déjà les contemporains de la fin du 19^e siècle (Cogneau, 2023, p. 463 ; Marseille, 2005, p. 57, 214 et 537). Cependant, les objectifs coloniaux variaient selon les États et les défis rencontrés dans leurs colonies. Comme présenté à la section suivante, les relations sociales de propriété de l’Europe continentale au 19^e sont encore largement dominées par une paysannerie persistante, limitant le développement du marché intérieur et l’extraction de surplus. L’impérialisme offrait alors une solution pour atteindre la rentabilité, réinvestir dans l’industrie métropolitaine et accroître les revenus des élites (Halperin, 2003, p. 43).

Enfin, une constante s’impose : l’extension du marché mondial dans les régions éloignées au 19^e siècle s’est opérée à travers un impérialisme capitaliste extraéconomique³². Les complexes sociétaux précoloniaux d’Asie, d’Afrique et d’Océanie ne permettaient pas la mise en place d’un impérialisme purement capitaliste, car ces régions n’étaient pas intégrées, même partiellement, à des rapports sociaux capitalistes qui auraient pu offrir des alternatives à l’appropriation fondée sur la coercition extraéconomique (Wood, 2005, p. 87 et 101). Conséquemment, l’intervention directe de l’État dans les processus de production et d’extraction était nécessaire. En l’absence d’une masse suffisante de prolétaires pour fournir une force de travail libre et exploitable, les impératifs capitalistes ne pouvaient s’imposer de manière autonome, rendant l’utilisation d’une main-d’œuvre dépendante incontournable (Marx, 1993, p. 860 et 864 ; Wood, 2005, p. 101). Ainsi, des modes d’exploitation non capitaliste furent parfois intensifiés en raison des impératifs capitalistes des métropoles, notamment pour répondre à la demande intérieure (Wood, 2005, p. 105). En outre, le processus de séparation du producteur immédiat des moyens de production et sa mise en dépendance au marché ont toujours été historiquement violents. L’imposition des impératifs capitalistes « requiert une force extraéconomique pour les implanter et les maintenir », et le passage de ces impératifs du Royaume-Uni à ses territoires impériaux a souvent pris la forme d’expropriations forcées et de colonisation (Wood, 2005, p. 89). Cependant, l’objectif d’un État capitaliste envers une région non capitaliste n’est pas nécessairement de la soumettre à une transition au capitalisme. Les configurations complexes du pouvoir social au sein des colonies et des métropoles fixent historiquement les limites des stratégies de classe (Wood, 2005, p. 110). Bref, bien qu’un empire puisse être soumis aux impératifs capitalistes sur son territoire métropolitain, cela ne signifie pas que son impérialisme adoptera une forme purement capitaliste ou exclusivement économique. D’autant plus que les États européens engagés dans la colonisation étaient eux-mêmes traversés par des

³² Voir la section 2.1.3 pour plus de détails sur les différentes formes d’impérialisme.

degrés inégaux de transition capitaliste, tant entre eux qu'en leur sein, certains secteurs de leur économie, notamment l'agriculture, restant longtemps partiellement ou totalement soustraits aux impératifs du marché.

En somme, la seconde moitié du 19^e siècle fut marquée par plusieurs transitions au capitalisme industriel, où la recherche de marché semi-privilegié pour soutenir l'industrie contribua à justifier une certaine échelle accrue de production industrielle. Cela entraîna simultanément la création du marché mondial et une intensification de l'impérialisme capitaliste de nature extraéconomique.

4.2 Modernisation partielle des États européens (1789-1914)

En plus des industrialisations capitalistes et non capitalistes sur le continent, le 19^e siècle fut également marqué par la consolidation de nouveaux États issus de la fusion de plusieurs petites entités politiques auparavant autonomes, tel que la Belgique, l'Italie et l'Allemagne, mais aussi les États-Unis et le Japon (Abernethy, 2000, p. 88 ; Lafrance, 2019a, p. 220). En Europe, ces unifications restèrent conservatrices, les nouveaux États restant dominés par des élites étatiques post-absolutistes et monarchiques, reproduisant leur pouvoir par des stratégies non capitalistes : offices d'État, rentes paysannes et contrôle des marchés. En ce sens, malgré les processus d'industrialisation — qu'ils soient capitalistes ou non —, la noblesse ou les notables conservèrent une position dominante au sein de ces sociétés.

4.2.1 États européens continentaux

Dans la majorité des pays européens du 19^e siècle, « la plupart des dirigeants appartenaient à l'aristocratie foncière et les politiques de l'État étaient généralement conformes à ses intérêts immédiats » [notre traduction] (Halperin, 2018, p. 87). Comme montré à la section 3.4 et 3.9, l'État français restait largement dominé par une élite se reproduisant à travers un nexus d'appropriation non capitaliste, tel que la rente paysanne, des réseaux clientélistes et des postes dans la fonction publique. En Europe centrale et orientale, les seigneurs et propriétaires fonciers parvinrent à subordonner presque entièrement la paysannerie à des formes de tenure roturière et à minimiser l'impact des réformes susceptibles de créer un concurrent industriel à leur contrôle de la force de travail (Halperin, 2018, p. 88). En Allemagne et en Italie, la noblesse conserva une position dominante tout au long du 19^e siècle, notamment par le biais des systèmes fonciers seigneuriaux ou quasi seigneuriaux, ainsi que par son contrôle exclusif sur les services administratif et de l'armée (Halperin, 2018, p. 88-90 et 93-4). En Espagne et en Italie, au 19^e siècle, malgré des révolutions, les grands latifundia de la noblesse méridionale persistèrent, tandis qu'une classe de notables fonciers émergea à partir du rachat des terres ecclésiastiques. Ces structures pérennisèrent des structures paysannes où le surplus était extrait via loyers ou métayage, en dehors des impératifs marchands. La terre demeurait ainsi une source clé de pouvoir et de statut social (Guichonnet, 1961, p. 112 ; Halperin, 2018, p. 90 ; Riall, 1994, p. 33 ; Zacarés,

2019, p. 149-50). Au Portugal, « le régime foncier dans l'agriculture est resté néo-féodal au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale » (Halperin, 2018, p. 90). Même après l'émancipation partielle ou totale du servage, cela n'a pas abouti au renversement de la noblesse agraire, mais seulement à « la reformulation des conditions de son fonctionnement » (Halperin, 2018, p. 98). De même, l'émancipation paysanne du servage ne signifiait pas que les agent-e-s allaient automatiquement maximiser leur potentiel productif pour répondre aux besoins du marché (Brenner, 1977, p. 37). En somme, contrairement au Royaume-Uni, l'Europe continentale ne semble pas avoir connu de transition vers un capitalisme agraire durant le long 19^e siècle (Rosenberg, 1994, p. 164).

En outre, les États continentaux européens virent leur noblesse coopter progressivement une part croissante de la « classe moyenne » dans le cadre de leurs projets d'État conservateur, formant ainsi des « élites étatiques post-absolutistes » et bloquant la modernisation capitaliste des institutions étatiques (Lacher, 2006, p. 129). Les projets d'unification de l'Allemagne et de l'Italie, menés par des institutions monarchiques après 1848, furent un « mouvement défensif des élites étatiques post-absolutistes contre les aspirations de la bourgeoisie capitaliste » [notre traduction] (Lacher, 2006, p. 129). Ce processus, qui impliquait généralement des réformes modérées, visait à « saper la capacité des groupes libéraux au Parlement à faire pression en faveur de changements constitutionnels » et donc « à préserver les privilèges de l'aristocratie et de la monarchie » (Lacher, 2006, p. 129 ; cf. Halperin, 2003, p. 37 ; Pécout, 2004, p. 126).

Malgré les aspirations libérales réformistes, la haute bourgeoisie européenne n'était pas nécessairement opposée aux stratégies de classe des nobles (Halperin, 2018, p. 93 ; Riall, 1994, p. 31). En réalité, le mariage pour l'accès et la perpétuation de privilèges permit à la noblesse foncière européenne d'absorber de nombreuses familles bourgeoises, fusionnant ainsi leurs intérêts sociaux pour perpétuer les modèles agraires non capitalistes (cf. Halperin, 2018, p. 90 ; Riall, 1994, p. 33-4). De même, après quelques générations, les familles bourgeoises industrialistes ou commerçantes réinvestissait une part importante de leur fortune dans la propriété foncière, les offices et les statuts aristocratiques, entraînant une croissance notable des titres de noblesse au 19^e siècle (Halperin, 2018, p. 92-3). Contrairement à un dualisme opposant noblesse et capitalistes, la soumission de certaines industries au marché ouvrait la voie à un État moderne sans pour autant engendrer un intérêt immédiat pour les capitalistes à libérer l'État des impératifs d'accumulation précapitalistes. De surcroît, la majorité des industrialistes européens du 19^e siècle « ne constituaient pas une classe fondamentalement nouvelle » dans la mesure où « l'élite "traditionnelle" constituait la base de la "classe capitaliste" ». Ces élites monarchistes ou post-absolutistes furent capables, face aux opportunités créées par l'industrialisation, « de les contrôler et de les monopoliser afin de préserver les structures et les institutions de la société dont dépendent leurs privilèges » [notre traduction] (Halperin, 2003, p. 37-9). Les

formes d'appropriation du surplus non capitaliste reposaient sur le contrôle quasi exclusif de l'État et des administrations locales, offrant des opportunités de patronage et d'enrichissement privé (Lafrance, 2019a, p. 157 ; cf. Riall, 1994, p. 32). Les fonctionnaires et parlementaires européens étaient souvent issus des élites agraires ou absorbés par elles, laissant les postes ministériels largement aux mains des classes dirigeantes traditionnelles (Halperin, 2018, p. 94-6 ; cf. McNeill, 1982, p. 305). Par conséquent, les États européens du 19^e siècle n'étaient pas libéraux, mais aristocratiques ou nobiliaires (Halperin, 2003, p. 9).

En somme, le 19^e siècle fut marqué par la persistance de stratégies de reproduction non capitalistes, telles que les offices d'État, la rente paysanne et le contrôle politique de marché (Halperin, 2018, p. 92). Ces formes d'appropriation de surplus, qui demeuraient territoriales et politiques, perpétuèrent les pratiques de l'équilibre éliminatoire continental. Elles se distinguent ainsi de l'appropriation capitaliste qui s'opère dans une sphère purement économique où la propriété et le contrôle des moyens de production sont conditionnés par la capacité d'être compétitif sur le marché.

Ces stratégies de reproduction non capitalistes donnèrent lieu à deux pratiques contradictoires de reproduction de classe qui dominaient les modes de coopération et de conflit : le mariage et la guerre. Sans être nécessairement la cause immédiate, les querelles d'héritage continuèrent à créer le contexte dans lequel se formulaient déclarations de guerre et accords de paix (Halperin, 2003, p. 32 ; cf. Teschke, 2013, p. 31). Les élites agraires européennes accumulaient des titres fonciers à travers l'Europe sans pour autant entretenir de liens nationaux avec les paysanneries qu'elles exploitaient (Halperin, 2003, p. 31). Pour une grande partie des élites européennes du 19^e siècle, la légitimité à gouverner ne reposait pas sur l'appartenance nationale, la compétence ou l'appui populaire, mais demeurait largement déterminée par la notion de sang noble (Halperin, 2003, p. 57). Dans ce cadre, le mariage apparaissait comme « un instrument politique pour l'agrandissement du territoire », « pour la protection et l'accroissement de la richesse » et pour l'alignement des intérêts familiaux avec ceux des puissantes familles aristocratiques et royales, et ce, tant pour la noblesse que pour les familles royales (Teschke, 2013, p. 27-8). Ces mariages donnaient lieu à des réseaux d'alliances nobles transnationales, auxquels s'intégraient désormais plusieurs familles de haute bourgeoisie. Ces alliances souscrivaient toujours aux logiques dynastiques, où l'État est l'affaire personnelle de familles régnantes. À la tête de ces réseaux se trouvaient des rois, des princes et des élites monarchiques des puissances européennes. Les conflits de succession, liés à la sécurisation des titres, provoquaient souvent des disputes interfamiliales pouvant dégénérer en conflits interétatiques (Teschke, 2013, p. 28). Les diplomaties européennes jouèrent un rôle direct dans la nomination des royautés étrangères, faisant des successions monarchiques de véritables enjeux politiques (cf. Lemieux, 2009, p. 13). En France, bien que la Révolution ait aboli la noblesse héréditaire, les élites politiques ont maintenu une forte continuité dans

leurs stratégies de reproduction. Comme montré à la section 3.9, à travers le contrôle des hautes fonctions publiques et des réseaux de patronage, une oligarchie quasi aristocratique a continué d'exercer une influence déterminante sur l'État et la politique étrangère, reproduisant sous de nouvelles formes les logiques d'accumulation géopolitique, des alliances et des rivalités élitaires de l'Ancien Régime.

De même, les guerres entre États permettaient aux familles nobles de résoudre à leur avantage des conflits de succession, internes ou externes, lorsque leur État en sortait victorieux. Les puissances européennes utilisaient ainsi l'exploitation impérialiste, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Europe, pour soutenir l'accumulation politique des élites (Halperin, 2003, p. 12). Autrement dit, l'État demeurait un instrument d'accumulation (géo)politique de titres pour la noblesse et les notables au 19^e siècle. Ces conflits internes aux classes dominantes pouvaient également dégénérer en conflit politico-militaire au sein même des États. Par exemple, dans les années 1850-1860, les Gardes nationaux italiens étaient parfois mobilisés comme armées privées pour soutenir des revendications politiques ou prendre le contrôle d'une administration locale par la force (Riall, 1994, p. 36). Ainsi, la force n'était pas seulement utilisée pour résoudre des conflits de succession, mais aussi comme un outil central d'accumulation politique.

Or, l'équilibre actif britannique a miné la conquête en tant que stratégie de reproduction des élites européennes. Cette pression géopolitique força les États continentaux à adopter des réformes « par le haut », inspirées du modèle britannique (Wolf, 2010, p. 309). Tous les États souhaitant rivaliser avec la première puissance industrielle faisaient face à un « problème agraire », car « le fondement du pouvoir politique des classes foncières qui étaient fortement représentées au sein de l'État » freinait l'industrialisation en limitant le transfert de main-d'œuvre vers les villes et en entravant la productivité agricole (Rosenberg, 1994, p. 164-5). À ce propos, la viabilité des villes fut en partie assurée par des importations de céréales des Amériques et de la Russie, entraînant une baisse des prix du blé qui aggravait la reproduction paysanne (Rosenberg, 1994, p. 166). Le succès capitaliste britannique força les États continentaux à transformer leurs rapports sociaux pour préserver leurs privilèges, tout en provoquant une crise d'accumulation géopolitique marquée par l'incapacité des États à intégrer les nouvelles et anciennes élites (Lacher, 2006, p. 93 ; Teschke, 2003, p. 250). Ainsi, les efforts de consolidation étatique et de développement industriel capitaliste au 19^e siècle représentaient des tentatives des élites conservatrices pour résoudre cette crise d'accumulation.

Toutefois, ces crises ne conduisirent pas systématiquement à l'instauration de rapports sociaux capitalistes, comme le montrent les sections 3.4 à 3.6 sur la Révolution française. En effet, les guerres visant à résoudre les conflits aristocratiques au 19^e siècle prirent souvent la forme de luttes « nationalistes ». Ces luttes ne visaient pas à imposer les impératifs du marché ni à établir des gouvernements populaires, mais à préserver

les privilèges des élites locales (Halperin, 2003, p. 57)³³. Elles représentaient une tentative par des noblesses locales et des notables de transformer la distribution des privilèges octroyés par la monarchie ou de résoudre les crises fiscales absolutistes en expropriant les propriétés de noblesses étrangères ou de minorités (Halperin, 2003, p. 61 ; cf. Teschke, 2003, p. 10 et 170). En ce sens, au sein des diverses guerres de « libération nationale », les noblesses locales et les notables se battaient à la fois contre des élites étrangères et, à l'interne, contre la paysannerie souvent « ignorante » ou « indifférente » des « causes nationalistes » (Halperin, 2003, p. 59 ; cf. Pécout, 2004, p. 124). Par exemple, l'indépendance de la Belgique en 1830 déboucha sur l'installation de Léopold Ier, un prince allemand, sur le trône. De même, la guerre d'indépendance grecque (1821-1829) porta au pouvoir Othon Ier, un prince bavarois, suivi de Georges Ier, un prince danois, après 1862. En Roumanie, Carol Ier de Hohenzollern devint roi en 1881 après la guerre d'indépendance (1877-1878). En Bulgarie, Ferdinand Ier de Saxe-Cobourg et Gotha succéda à Alexandre de Battenberg après des coups d'État. Enfin, la dissolution de l'union entre la Suède et la Norvège en 1905 mena à l'accession au trône de Haakon VII, un prince danois (Halperin, 2003, p. 57-8).

Sommairement, les transformations politiques du 19^e siècle — qu'il s'agisse de républiques de notables, d'empires ou de monarchies constitutionnelles — visaient à émuler le complexe société/État britannique, mais aboutirent souvent à une redistribution des pouvoirs d'appropriation non capitaliste entre notables, bourgeoisie et petite noblesse. La coexistence entre des rapports d'exploitation capitalistes peu développés et des rapports d'exploitation non capitalistes fragilisa ces États. En effet, là « où l'État a agi non seulement comme un soutien pour les classes appropriatrices, mais aussi comme une sorte d'appropriateur précapitaliste à part entière », les luttes économiques devinrent inséparables du politique, faisant de l'État un « point focal à la lutte de masse » [notre traduction] (Wood, 1995, p. 46). Ces compulsions extraéconomiques ciblaient à la fois les classes dominées, qui fournissaient les surplus, et les classes dominantes inférieures, dont la mobilité sociale dépendait de changements politiques plutôt qu'économiques (cf. Riall, 1994, p. 32).

4.2.2 État britannique

À l'opposé, l'aristocratie britannique, bien qu'elle portait « la même étiquette » que celle de l'Europe continentale, avait un intérêt social distinct, formant une « alliance de capitalistes gentlemen » intégrés à la classe capitaliste (Lacher, 2006, p. 130). Contrairement à leurs homologues continentaux, les aristocrates britanniques maintenaient leurs privilèges grâce à des capitaux investis dans des industries compétitives et

³³ Halperin soutient que le nationalisme a une origine aristocratique et que « le terme “nation” désignait la noblesse et l'élite cléricale » et non le peuple ; les nationalités, comme « Magyar », « Polonais » et « Croate », désignaient la classe privilégiée ayant une même appartenance ethnique (2003, p. 56-7).

des domaines agraires consolidés exploités par des fermiers soumis aux impératifs du marché (Lacher, 2006, p. 130 ; Žmolek, 2013, p. 795). Comme présenté dans la section 3.3, l'Angleterre avait amorcé une transition au capitalisme agraire dès le 15^e siècle, achevant ce processus à la fin du 18^e siècle. Toutefois, la soumission réelle du travail industriel au marché ne s'imposa qu'à partir des années 1830 (Brenner, 1976, p. 61-3 ; Dimmock, 2019, p. 46 ; Žmolek, 2019, p. 72 et 80-2). Durant la première moitié du 19^e siècle, bien que la propriété agraire restât une source d'enrichissement pour la classe dominante, elle fonctionnait en tant que capital, soumis aux impératifs marchands (Žmolek, 2013, p. 741).

Au 19^e siècle, avec l'intensification de l'industrialisation britannique, le capital agraire britannique perdit de son importance relative au profit du capital industriel (Žmolek, 2013, p. 744). Parallèlement, la concurrence au sein de la classe dominante en Grande-Bretagne devint principalement économique, reléguant l'État à un rôle secondaire dans ces rapports horizontaux. Certains membres de l'élite s'opposaient à toute intervention étatique dans la reproduction de la propriété, considérant cela comme un obstacle aux impératifs du marché et une injustice en favorisant artificiellement certains compétiteurs (Silver et Slater, 1999, p. 175 ; Žmolek, 2013, p. 658-9). De plus, le système fiscal britannique, financé principalement par des impôts sur les classes possédantes, servait à financer les fonctions militaires et administratives, plutôt qu'à fonctionner comme un nexus d'appropriation pour les élites (Teschke, 2003, p. 182). Le développement de l'État fiscal et militaire britannique pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) et les Guerres de coalitions (1792-1815) était perçu par les élites comme un fardeau aspirant leurs impôts vers des domaines improductifs, incitant celles-ci à limiter son rôle dès la première moitié du 19^e siècle (Žmolek, 2013, p. 654-5). Paradoxalement, cette différenciation entre l'économie et l'État avait « à la fois fait progresser et strictement limité la démocratie », en permettant une extension des droits démocratiques, mais dans les limites du respect de la propriété privée des moyens de production (Wood, 1995, p. 15). Sur le plan des rapports de classe, l'exploitation de la classe ouvrière ne reposait pas sur des privilèges juridiques ou le contrôle de l'État, mais sur l'absence de propriété des travailleurs. Ceux-ci étaient contraints de vendre leur force de travail pour accéder aux moyens de subsistance. Cela rendait possible l'instauration d'une égalité civique et d'une démocratie formelle sans remettre en cause les bases de l'exploitation capitaliste, qui opère en dehors de la sphère politique (Wood, 1995, p. 201 et 207-8).³⁴

³⁴ L'argument n'est pas que l'égalité civique et la démocratie formelle ne peuvent exister en dehors du capitalisme, mais que sous des régimes où la propriété est politiquement constituée, comme les régimes absolutistes ou de notables, les classes dominantes ont une rationalité à bloquer toute démocratisation, car leur accès privilégié à l'État constitue en effet la source de leur position de classe.

Bien que l'État fût moins central dans l'accumulation de surplus, il resta jusque durant la première moitié du 19^e siècle « largement dirigé par une oligarchie foncière dont les intérêts convergeaient avec ceux de la “bourgeoisie” industrielle, mercantile et bancaire » [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 794-5). Néanmoins, en proie aux contestations révolutionnaires qui traversaient l'Europe, les élites britanniques mirent en place, dès 1830, « un vaste programme de réformes qui aurait certainement été beaucoup trop menaçant pour la plupart des régimes réactionnaires du continent », et ce, tout en renforçant les relations sociales de propriété capitaliste [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 698 et 706 ; cf. McIntire, 1985, p. 7-8 ; Silver et Slater, 1999, p. 174-5). Au 19^e siècle, un double mouvement affaiblit le système de patronage électoral de l'oligarchie foncière anglicane : son incohérence avec la propriété économiquement constituée et la crainte d'une révolution (Žmolek, 2013, p. 706).

Le *Reform Act* de 1832 marqua une transformation constitutionnelle modérée, réduisant l'influence des *rotten and pocket boroughs*³⁵ et en redistribuant des sièges parlementaires aux villes industrielles. Toutefois, le droit de vote resta conditionné à la valeur des biens et des revenus, excluant la majorité, notamment le prolétariat. Le pourcentage d'hommes adultes pouvant voter passa de 14,4 % à 18,4 % entre 1831 et 1832 (Žmolek, 2013, p. 703-4). À long terme, l'inflation réduisit la franchise en termes réels, augmentant le nombre d'électeurs admissibles, surtout parmi les propriétaires industriels et la classe ouvrière supérieure, tout en maintenant « l'hégémonie du capital agraire » (Wells, 1988, p. 120 cit. in Žmolek, 2013, p. 708, 705). La classe ouvrière, encore majoritairement composée d'artisans, cherchait à restaurer des modes normatifs de régulation du travail, opposés au libre marché du travail salarié. Cela empêcha le patronat bourgeois d'élargir le droit de vote sans menacer la soumission réelle du travail au capital (Žmolek, 2013, p. 747). Ce n'est qu'après l'érosion des normes coutumières dans l'industrie, à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, que les Reform Acts de 1867 et 1884 élargirent significativement le droit de vote³⁶ (Žmolek, 2013, p. 832).

Malgré des réformes limitées, le Royaume-Uni n'a pas connu de guerres de « libération nationale » visant la redistribution des privilèges monarchistes contre une emprise étrangère ou religieuse (cf. McIntire, 1983, p. 7), car la distribution des privilèges y était rarement directement politique³⁷. De 1815 à 1840, le pays traversa des tensions révolutionnaires, mais celles-ci prirent la forme de conflits de classe verticaux entre

³⁵ « *Rotten and pocket boroughs* » constitue une expression britannique utilisée au 18^e et 19^e siècle pour désigner les circonscriptions dont l'électorat était si peu nombreux et où l'influence d'un propriétaire terrien local était si forte que ce dernier pouvait acheter l'élection ou imposer son candidat (Brown *et al.*, 2018 ; Žmolek, 2013, p. 703).

³⁶ L'électorat passe de 3 millions à 5,7 millions entre 1880 à 1885, ce qui représente respectivement 8,8 % et 15,8 % de la population britannique totale (Craig, 2018, p. 222 ; Our World in Data, 2021).

³⁷ Or, on retrouve bien des volontés de rébellions pour l'autonomie nationale en Irlande et en Écosse durant le 19^e siècle (Halperin, 2003, p. 135).

classes ouvrières et dominantes, et non de luttes horizontales contre une noblesse transnationale (Halperin, 2003, p. 73 ; Silver et Slater, 1999, p. 173-4). L'unité intraélite au Royaume-Uni resta forte, la classe dominante soutenant un capitalisme agraire et industriel en expansion, et intégrant les nouveaux riches (Silver et Slater, 1999, p. 173 ; Žmolek, 2013, p. 746). Ainsi, durant la première moitié du 19^e siècle, l'État britannique, sous le contrôle d'une oligarchie de propriétaires terriens capitalistes et avec désormais l'appui des propriétaires industriels et de la haute couche de la classe ouvrière, joua un rôle crucial dans l'application directe de la force pour briser les résistances de la classe ouvrière et créer un marché du travail capitaliste, notamment à travers le *Poor Law Amendment Act* de 1834 (Žmolek, 2013, p. 42 et 731-4). De même, l'abrogation des *Corn Laws*³⁸ en 1846, motivée par la Grande famine irlandaise, visait à réduire le prix de la nourriture pour les ouvriers tout en renforçant la « position hégémonique » de la classe foncière par l'imposition de méthodes agricoles modernes (Žmolek, 2013, p. 774-5).

En somme, le pouvoir de la classe dominante britannique reposait sur la propriété privée et le contrôle des moyens de production régis par des mécanismes d'échanges marchands différenciant clairement la sphère « économique » non coercitive de l'« État purement politique » monopolisant la violence (Teschke, 2003, p. 144, 2013, p. 42-3). L'État britannique se positionnait comme médiateur neutre garantissant la concurrence libre, notamment sur le marché du travail, plutôt qu'« un arbitre entre divers collectifs autogouvernés cherchant à étendre leurs privilèges extraéconomiques » [notre traduction] (Žmolek, 2013, p. 746 et 827). Ce rôle indirect dans l'accumulation du surplus permit le développement du complexe d'État/société unique en Europe, ayant un impact majeur sur sa politique internationale.

4.3 Le Concert européen

Les politiques étrangères axées sur l'accumulation géopolitique prédatrice continuèrent de dominer le système interétatique européen tout au long du 19^e siècle (Lafrance, 2019a, p. 217). Malgré plusieurs transitions vers le capitalisme industriel, la concurrence économique entre États « n'a pas encore remplacé la primauté des rivalités militaires entre grandes puissances » (Lafrance, 2019a, p. 218). Ces puissances, soit le Royaume-Uni, la Russie, la France, l'Autriche, la Prusse (l'Allemagne après l'union) et dans une moindre mesure les États-Unis (Hobsbawm, 1977, p. 94-5), évoluaient dans un contexte où les États de l'Europe continentale demeuraient partiellement modernisés et largement dominés par des élites nobiliaires. Les rapports géopolitiques horizontaux, soit les dynamiques de concurrence et de collaboration des élites

³⁸ Les *Corn Laws* représentent diverses lois mises en place du 17^e au 19^e siècle afin de contrôler le prix du grain. La loi de 1815, adoptée après les Guerres de Coalitions, interdisait l'importation de grain lorsque les prix étaient bas et ne la permettait que lorsqu'ils atteignissent un certain seuil. Cette mesure répondait à la chute des prix provoquée par la paix. Elle fut abrogée en 1846 (Schonhardt-Bailey, 2006, p. 9).

dirigeantes, restaient marqués par les pratiques de l'équilibre actif britannique et les pratiques de l'équilibre éliminatoire continental (cf. Žmolek, 2013, p. 657). Les guerres de « libérations nationales » menées au 19^e siècle ne promurent pas l'autodétermination ou une appropriation non territoriale de surplus, mais servaient aux noblesses et notables pour étendre leurs zones d'exploitation et soumettre d'autres nations (Halperin, 2003, p. 62). Bien que moins fréquentes qu'au 18^e siècle, les guerres restaient au cœur des préoccupations des gouvernements européens, rendant une pacification permanente hors d'atteinte (Greenfield, 2022, p. 7 ; Halperin, 2003, p. 6-7 et 44-5).

Jusqu'au milieu du 19^e siècle, le territoire restait « le principal indice de la puissance nationale » et une préoccupation majeure des États européens (Holsti, 1992, p. 53). Source de soldats et de revenus fiscaux, la conquête territoriale facilitait également de futures annexions (cf. Gildea, 1987, p. 54). D'ailleurs, au lendemain des guerres napoléoniennes, toutes les puissances victorieuses, sauf le Royaume-Uni, obtinrent des gains territoriaux nets par le Traité de Paris et le Congrès de Vienne (1815), qui fondèrent le Concert européen³⁹ (Holsti, 1992, p. 53). Les consolidations territoriales, comme celles de l'Italie, de la Belgique et de l'Allemagne, permirent à ces États, particulièrement l'Allemagne, de prétendre au statut de grande puissance grâce à leur population nombreuse et à leur industrialisation (cf. Abernethy, 2000, p. 89 ; Hobsbawm, 1977, p. 57 ; Lafrance, 2019a, p. 219).

Les rapports interétatiques européens du 19^e siècle gardèrent un caractère prémoderne. Le Concert d'Europe est souvent présenté comme l'un des premiers ordres diplomatiques multilatéraux modernes visant à prévenir les conquêtes intraeuropéennes et à consolider le statu quo politique (Goldstein et Pevehouse, 2017, p. 53 ; Jervis, 1985, p. 58-9 et 71 ; Park, 2020, p. 323). Il réunissait les grandes puissances européennes de l'époque en la Sainte-Alliance — Royaume-Uni, Prusse, Autriche, Russie, et, dès 1818, la France. Cependant, loin de consacrer la souveraineté territoriale exclusive, le Concert codifiait un équilibre dans l'agrandissement territorial entre puissances européennes, aux dépens des petits États. En effet, le Concert normalisait — plutôt qu'interdisait — les modifications territoriales ou les contestations du statut et des droits des gouverneurs, à condition qu'elles soient concertées entre grandes puissances (Elrod, 1975, p. 165, 172 ; cf. Holsti, 1992, p. 41). Chaque gain territorial justifiait des revendications équivalentes de la part des autres, suivant le principe du juste équilibre (cf. Brown, 2019, p. 137 ; Lacher, 2006, p. 87-8 ; Teschke, 2013,

³⁹ Le Concert européen constitue « un processus informel de consultation pour négocier les différends entre les puissances européennes, qui a duré de 1815 à 1914 » [notre traduction] (Baylis *et al.*, 2020, p. 533). Étant informel, les années du début et de fin du Concert sont sujettes à débat : certain-e-s auteur-e-s estiment qu'il a débuté après la phase de Congrès en 1823 (Nichols, 1971, p. 325 ; cf. Elrod, 1975, p. 163) ; des auteur-e-s soutiennent qu'il a pris fin avec la Guerre de Crimée (1853-1856) (Elrod, 1975, p. 163 ; Jervis, 1985). Toutefois, l'usage des conférences et des congrès ainsi que l'influence des principes du Concert d'Europe comme système de gouvernance ont survécu jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale (Elrod, 1975, p. 172-3 ; Holbraad, 1970, p. 2 ; Holsti, 1992, p. 51).

p. 37). Ce système désavantageait les petits États, rarement inclus dans les négociations, et consolidait la domination des grandes puissances européennes (Brown, 2019, p. 137 ; Elrod, 1975, p. 165 ; Holsti, 1992, p. 41).

Le Concert européen n'empêchait pas les grandes puissances de négocier la répartition des gains territoriaux en prévision de conflits armés. L'entrevue de Biarritz (1865) en est un exemple : selon le principe du juste équilibre, Otto von Bismarck et Napoléon III s'accordèrent qu'en cas de victoire prussienne contre l'Autriche, Berlin pourrait étendre son influence en Allemagne du Sud, à condition que la France obtienne des compensations territoriales sur le Rhin (Lemieux, 2009, p. 18). Parallèlement, l'Autriche avait promis à la France, en cas de victoire, des gains territoriaux, dont « la création d'un État satellite français en Rhénanie » (Lemieux, 2009, p. 18). De même, la Prusse acheta la neutralité russe pendant la guerre des Duchés (1863) en s'engageant à ne pas intervenir diplomatiquement contre la répression de l'insurrection polonaise (Fitzmaurice, 1905, p. 71-2). Par ailleurs, aux termes de la Guerre franco-allemande (1870-1871), la Russie s'attendait, en échange à son consentement aux annexions allemandes des territoires français, à recevoir l'appui allemand pour annuler le traité de Paris de 1856, qui garantissait la neutralité de la Mer noire (Fitzmaurice, 1905, p. 72). Ainsi, les puissances continentales poursuivaient une logique d'accumulation géopolitique, souvent par des négociations faute de supériorité militaire décisive.

Plus encore, le Concert d'Europe visait à maintenir l'autorité monarchique et à réprimer les mouvements libéraux et nationalistes en Europe (Reus-Smit, 2020, p. 306 ; cf. Halperin, 2003, p. 6 ; Pécout, 2004, p. 65 ; Silver et Slater, 1999, p. 172). Lors du Congrès de Vienne, les considérations nationales ou économiques furent absentes, l'unité entre grandes puissances reposant sur « la loyauté personnelle envers le monarque, le service de l'État dans l'armée, l'Église ou la bureaucratie civile et le respect des privilèges des provinces et des domaines » [notre traduction] (Gildea, 1987, p. 69 ; Holsti, 1992, p. 60). Par ailleurs, plusieurs congrès, dont ceux de Troppau (1820) et Laybach (1821), furent organisés pour contrer les soulèvements révolutionnaires, libéraux et nationalistes en Europe, notamment à Naples, Piémont, Espagne, Rome, Hongrie, Crète, et ailleurs entre 1820 et 1869 (Gildea, 1987, p. 66-7 ; Halperin, 2003, p. 124 ; Holsti, 1992, p. 37 ; Pécout, 2004, p. 70). La Russie, l'Autriche, la Prusse, et parfois la France, collaboraient pour réprimer ces troubles perçus comme des menaces majeures (Gildea, 1987, p. 57 ; Halperin, 2003, p. 124 ; Holsti, 1992, p. 37 ; Lacher, 2006, p. 128 ; Žmolek, 2013, p. 707). En revanche, la Grande-Bretagne s'opposait à ces interventions, considérant comme légitimes uniquement celles qui menaçaient directement l'équilibre des puissances établi par l'Acte final de Vienne (Holsti, 1992, p. 38).

Ainsi, de 1815 à 1914, « les États européens étaient continuellement en conflit avec leurs propres populations, avec d'autres États et populations européens, ainsi qu'avec des territoires et des États en dehors de l'Europe » [notre traduction] (Halperin, 2003, p. 6). Durant cette période, Halperin recense 14 guerres entre États européens, 12 contre des mouvements populaires européens et 58 guerres extraeuropéennes menées par des puissances européennes (Halperin, 2003, p. 6-7). Ces conflits, qu'ils soient impériaux ou des luttes de « libération nationale », répondaient aux crises fiscales post-absolutistes en élargissant les territoires taxables et en consolidant des marchés protégés (cf. Halperin, 2003, p. 137-8). Malgré la persistance des logiques prédatrices au sein des grandes puissances du Concert européen, le 19^e siècle est souvent présenté comme l'une des périodes les plus pacifiques de l'histoire européenne jusqu'alors (Abernethy, 2000, p. 91 ; Hobsbawm, 1977, p. 97). En fait, deux éléments pacifient les relations internationales du 19^e siècle : le spectre révolutionnaire et l'équilibre actif britannique.

Premièrement, à la suite des Guerres de Coalitions, les élites des puissances européennes redoutaient qu'un nouveau conflit militaire entraîne la victoire des mouvements révolutionnaires et nationalistes, menaçant ainsi de détruire l'ordre social aristocratique (Halperin, 2003, p. 6 ; Hobsbawm, 1977, p. 94 ; Holsti, 1992, p. 38 ; Silver et Slater, 1999, p. 172). Cette crainte reposait notamment sur la stratégie militaire française durant les Guerres de Coalitions, qui s'appuyait sur des armées massives de volontaires et de conscrits, contrairement aux armées professionnelles aristocratiques de l'ancien régime (Düzgün, 2022, p. 89 ; Halperin, 2003, p. 73-4). De surcroît, les milices populaires, qu'elles soient révolutionnaires ou réactionnaires, étaient perçues comme « peu fiables et intrinsèquement instables », menaçant l'ordre social et la légitimité de l'État (Riall, 1994, p. 24). Ces mobilisations populaires dissuadaient les élites d'utiliser certaines stratégies précapitalistes, comme la guerre, par crainte de perdre le contrôle des rapports de classe verticaux, risquant une transformation des relations sociales de propriété. L'échec des révolutions de 1848 atténua les craintes de soulèvements parmi les élites, rendant ce facteur de pacification moins pertinent et permettant aux États européens de recourir à nouveau à la guerre pour promouvoir leurs intérêts (Lacher, 2006, p. 129 ; cf. Hobsbawm, 1977, p. 97). Or, même après 1848, la menace révolutionnaire continuait de hanter certains segments des élites européennes. Par exemple, lors de la guerre franco-allemande (1870-1871), les officiers militaires prussiens préféraient un service militaire limité, surreprésentant l'aristocratie, pour éviter d'armer la population, ce qui aurait pu menacer les privilèges fonciers, dont jouissaient en grande partie de hauts officiers (McNeill, 1982, p. 305). Cette méfiance était également présente chez les officiers français (Taithe, 2001, p. 33). Enfin, malgré l'échec des révolutions de 1848, « la Commune de Paris [...] a rendu la plupart des gouvernements européens sensibles à une nouvelle forme de menace révolutionnaire symbolisée par l'Association internationale des travailleurs » [notre traduction] (Taithe, 2001, p. 30).

Deuxièmement, un autre facteur pacifiant les relations internationales européennes au 19^e siècle fut la poursuite de l'équilibre actif britannique (cf. Howard, 2005, p. 357 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 319). Libérée des impératifs prédateurs propres à l'absolutisme, la Grande-Bretagne avait adopté, au 18^e et au 19^e siècle, une stratégie d'équilibre actif, qui consistait à s'allier aux coalitions faibles contre toute puissance hégémonique, suspendant les hostilités une fois l'équilibre rétabli ou les adversaires épuisés, tout en évitant les volontés de revanche (cf. Goldstein et Pevehouse, 2017, p. 53). Cette stratégie visait à « empêcher la domination d'une seule puissance » sur le continent (Lacher, 2006, p. 123). L'avantage économique et naval britannique facilita cette politique (cf. Abernethy, 2000, p. 219 ; Hobsbawm, 1989, p. 51 ; McIntire, 1983, p. 7 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 319 et 522 ; Teschke, 2003, p. 12 ; Wolf, 2010, p. 309). Elle joua également un rôle clé dans la dissuasion des tentatives de conquêtes militaires européennes (Howard, 2005, p. 357 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 319). Les gouvernements continentaux, dépendant de la taxation foncière sur une paysannerie peu productive, manquaient des ressources pour financer des guerres contre un ennemi soutenu par une économie capitaliste (cf. Gildea, 1987, p. 27 ; McNeill, 1982, p. 303-4). De plus, leur infériorité navale les exposait au risque de coupure des marchés d'outre-mer essentiels à leurs industries (cf. McNeill, 1982, p. 303). Néanmoins, le développement industriel allemand dès la fin du 19^e siècle dota certaines puissances des moyens nécessaires pour contester l'équilibre britannique, une situation qui explosa avec la Première Guerre mondiale (McNeill, 1982, p. 262 ; cf. Abernethy, 2000, p. 220 ; Hobsbawm, 1977, p. 100, 1989, p. 51). Par ailleurs, les avancées technomilitaires affaiblirent le Concert européen, car la rapidité d'action militaire rendait les négociations diplomatiques moins stratégiques (Holsti, 1992, p. 54).

4.3.1 Les Guerres de Coalitions de 1792 à 1815

Premièrement, les Guerres de Coalitions (1792-1815), opposant les puissances européennes contre la France révolutionnaire puis impériale, aboutirent à l'épuisement militaire et financier français (Gildea, 1987, p. 27). Les conquêtes napoléoniennes, dans un contexte de crises fiscales⁴⁰, visaient à faire des annexions et du pillage ainsi qu'à créer d'une hégémonie française composée d'États satellites dirigés par des proches de Napoléon selon des principes dynastiques (Gildea, 1987, p. 39 ; Halperin, 2003, p. 137, 2018, p. 87). Présenté comme « l'héritier de Charlemagne », Napoléon réinstaura la noblesse, qui profita des conquêtes pour accroître son influence et acquérir des domaines étrangers (Halperin, 2003, p. 62, 87). Dans les territoires conquis, la France imposa taxes et conscription et réprima les révoltes paysannes par la force (Gildea, 1987, p. 46 et 53). Toutefois, certains membres de la bourgeoisie et de la petite noblesse des régions occupées bénéficièrent de l'administration française, accédant à des postes ou des terres grâce à l'abolition

⁴⁰ Napoléon Ier faisait face à un déficit annuel de plusieurs centaines de millions de francs et n'était guère, à l'instar de Louis XVI avant lui, en mesure d'augmenter considérablement les impôts directs (Halperin, 2003, p. 137).

des guildes et l'instauration de nouveaux marchés protégés (Gildea, 1987, p. 46 ; Riall, 1994, p. 12). Les campagnes napoléoniennes ne promurent donc pas l'autodétermination, mais consolidèrent une logique prédatrice d'accumulation géopolitique au profit des élites françaises (cf. Halperin, 2003, p. 62). Les membres des Coalitions — Autriche, Prusse, Russie et Royaume-Uni — ne privilégiaient pas davantage l'émancipation nationale. À l'issue des guerres, la Russie obtint des territoires en Pologne et dans les Balkans, l'Autriche assit la domination de sa noblesse sur des régions italiennes et consolidait son influence sur la Confédération allemande, la Prusse s'étendit le long du Rhin et la Belgique fut unie aux Pays-Bas pour former le royaume de Guillaume Ier (Holsti, 1992, p. 39-40). Le Royaume-Uni, en revanche, visa à maintenir un équilibre des puissances, finançant la Coalition grâce à ses revenus fiscaux supérieurs et plaidant pour une paix clémentine avec la France pour éviter des guerres de revanche (Gildea, 1987, p. 27 et 42 ; Holsti, 1992, p. 40). En somme, ces guerres s'inscrivirent dans une géopolitique prémoderne, marquée par l'équilibre éliminatoire poursuivi par la France et l'équilibre actif défendu par le Royaume-Uni pour contenir sa rivale continentale.

4.3.2 La Guerre de Crimée (1853-1856)

La Guerre de Crimée (1853-1856) illustre les pratiques prédatrices de la Russie et les efforts franco-britanniques pour contrer ses ambitions. La Russie visait à démembrer l'Empire ottoman et étendre son influence au Proche-Orient, sous prétexte de protéger les chrétiens orthodoxes (Démier, 2000, p. 270 ; Holsti, 1992, p. 43 ; Pécourt, 2004, p. 130). Les doctrines panslavistes et panorthodoxes, issues du nationalisme aristocratique russe, légitimaient cette expansion impériale sous l'égide du tsar (Halperin, 2003, p. 62-3 ; Vovchenko, 2012, p. 300). Ces idéologies, qui impliquait la conquête de Constantinople et la « destruction du "mahométanisme" », représentaient une réaction des élites antilibérales russes contre l'Europe romane et germanique (Vovchenko, 2012, p. 315). En réalité, ces revendications servaient une stratégie d'expansion vers les Balkans, Constantinople et la mer Noire, zones stratégiques pour l'élargissement territorial et économique de l'Empire (Wawro, 2000, p. 54). En 1853, le tsar exigea que l'Empire ottoman cède la Judée à l'Empire et à l'Église russes, demande rejetée par les autorités ottomanes, qui s'assurèrent du soutien britannique et français. En réponse, la Russie mobilisa sa flotte et ses troupes à Sinople et sur la côte turque, ce qui entraîna l'entrée en guerre du Royaume-Uni et de la France en 1853 (Wawro, 2000, p. 53-4).

Napoléon III, pour sa part, cherchait déjà à agir militairement en Europe sans s'aliéner le Royaume-Uni et « l'imprudence du tsar Nicolas Ier lui en fournit l'occasion » (Démier, 2000, p. 270). Fidèle à son projet de réaffirmer l'héritage de l'Empire romain germanique sous son autorité, Napoléon III souhaitait notamment maintenir l'influence de la France dans les Balkans tout en réaffirmant le rôle de la France comme protectrice des catholiques de l'Empire ottoman (Ageron, 2005, p. 136 ; Greenfield, 2022, p. 221 ; Halperin,

2003, p. 139-40). La France, en désaccord avec la Russie sur le partage des Lieux saints, soutint la préservation de l'Empire ottoman, garant des droits catholiques à Jérusalem (Pécout, 2004, p. 130). De même, Napoléon III espérait aller au-delà d'une action limitée et envisageait une avancée jusqu'à Moscou, afin de « libérer » la Pologne et d'autres « nations captives », ce que dissuada la diplomatie britannique (Wawro, 2000, p. 56 et 64).

Le Royaume-Uni, dans une logique d'équilibre actif, visait à bloquer l'expansion russe par une intervention limitée en Crimée, tout en s'appuyant sur l'armée terrestre française (Démier, 2000, p. 270 ; Wawro, 2000, p. 56-7). Si la campagne de Crimée fut principalement une opération terrestre dominée par les Français (Greenfield, 2022, p. 221), l'approvisionnement continu en Crimée par les navires à vapeur britanniques offrit un avantage logistique majeur face à la Russie, empêtrée dans des méthodes obsolètes (Démier, 2000, p. 270 ; cf. McNeill, 1982, p. 230). De même, « la puissance de feu supérieure des Britanniques finit par repousser les Russes » à la Bataille d'Alma (Wawro, 2000, p. 57).

Si le Royaume-Uni espérait une capitulation rapide du tsar, le conflit s'enlisa, entraînant des pertes considérables pour les forces britanniques et françaises, notamment en raison des hivers rigoureux, des maladies et des difficultés logistiques (Wawro, 2000, p. 60-1). Finalement, la résistance russe au siège de Sébastopol céda en septembre 1855 sous une offensive française lors de la bataille de Malakoff, contraignant la Russie à négocier la paix, officialisée par le traité de Paris de 1856 (Wawro, 2000, p. 61-2). La victoire alliée garantit l'intégrité de l'Empire ottoman, exclut la Russie des Balkans et démilitarisa la mer Noire, diminuant la prépondérance russe acquise depuis 1815 au profit de la France et du Royaume-Uni (Démier, 2000, p. 270 ; cf. Wawro, 2000, p. 62). Elle permit à la France d'accroître son influence en Europe du Sud et de renforcer ses ambitions impériales en Orient (Démier, 2000, p. 271).

4.3.3 La Campagne d'Italie (1859)

La Révolution française et les conquêtes napoléoniennes en Italie élargirent l'intérêt politique de la bourgeoisie, qui accéda partiellement à l'administration et à la mobilité sociale (Gramsci, 2021, p. 175 ; cf. Riall, 1994, p. 12). Cependant, la bourgeoisie italienne, majoritairement orientée vers la propriété foncière et les fonctions publiques, se caractérisait comme une classe de notables (cf. Riall, 1994, p. 31-2). Le Congrès de Vienne (1815) rétablit l'Ancien Régime italien, redivisant le territoire en dix entités, tout en purgeant les officiers napoléoniens des administrations locales (Guichonnet, 2015, paragr. 3 ; Pécout, 2004, p. 67 ; Riall, 1994, p. 13 et 18). Les réformes administratives entreprises pour apaiser la bourgeoisie furent jugées insuffisantes et laissèrent perdurer des crises financières et agraires chroniques, tout en aliénant partiellement la noblesse (Riall, 1994, p. 22). L'inefficacité des structures pour préserver les privilèges des

élites et l'absence de réforme agraire satisfaisante alimentèrent l'émergence de courants patriotes et républicains réclamant la fin de l'Ancien Régime, une autonomie locale et la « libération » nationale du joug des noblesses étrangères, notamment autrichiennes, et parfois de la domination papale (Pécout, 2004, p. 88-93 ; Riall, 1994, p. 19 et 23).

Le Printemps des Peuples (1848) amorça une tentative d'unification italienne, mais l'Autriche reprit le contrôle, sauf sur le Royaume de Sardaigne, qui conserva une monarchie constitutionnelle dirigée par Victor-Emmanuel II. Toutefois, à l'instar des luttes de « libération » nationale de l'époque, la noblesse sarde, appuyée par une bourgeoisie modérée, visait à remplacer les élites étrangères tout en poursuivant une expansion territoriale (Pécout, 2004, p. 108 ; cf. Guichonnet, 1961, p. 82). D'ailleurs, durant les guerres pour l'unification de l'Italie des années 1850-1860, les propriétaires terriens se battaient à l'externe contre l'Autriche et à l'interne contre leur paysannerie (Halperin, 2003, p. 59). De même, l'unification de l'Italie permit la redistribution des biens ecclésiastiques, enrichissant une nouvelle couche de propriétaires fonciers issue des marchands, rentiers et bureaucrates (Gramsci, 2021, p. 552 ; Guichonnet, 1961, p. 112 ; Riall, 1994, p. 33). Le Risorgimento, en plus de viser l'unité italienne, reflétait des ambitions expansionnistes pour restaurer une grandeur romaine passée (Halperin, 2003, p. 62). D'ailleurs, le mouvement pour l'unité italienne a été principalement l'« œuvre d'une minorité cultivée » qui monopolisait la vie publique (Guichonnet, 1961, p. 113).

L'unité italienne se fit sous l'égide de la Sardaigne, alliée à la France. Pour la France, la Campagne d'Italie visait à affaiblir l'Autriche en soutenant l'unification italienne, tout en s'assurant des gains territoriaux : Nice et la Savoie devaient être cédées à la France en échange (Démier, 2000, p. 271 ; Guichonnet, 2015, paragr. 6 ; Holsti, 1992, p. 43). Napoléon III, cependant, ne soutenait pas un État italien unitaire et préférait une fédération dirigée par le pape, afin de préserver l'autorité pontificale sur Rome (Démier, 2000, p. 271 ; Guichonnet, 1961, p. 85 et 87 ; Pécout, 2004, p. 136 et 138). Cette vision incluait même la création d'un royaume d'Italie centrale sous son cousin Napoléon-Jérôme Bonaparte, marié avec la princesse Clotilde de Savoie (Guichonnet, 1961, p. 87-8). Toutefois, les soulèvements patriotes italiens s'opposèrent aux souverains centraux et au pape, rejetant l'hégémonie française, ce qui suscita des tensions (Démier, 2000, p. 271-2 ; Guichonnet, 1961, p. 93-4). La campagne d'Italie fut ainsi brusquement arrêtée par Napoléon III, celui-ci voyant l'hostilité de l'opinion française et craignant une intervention prussienne, ce qui lui valut des accusations de trahison de la part des patriotes italiens (Guichonnet, 1961, p. 96-7, 2015, paragr. 6 ; Pécout, 2004, p. 139). Après les victoires franco-sardes en Lombardie, la France utilisa sa position de force pour négocier la Paix de Villafranca : l'Autriche conservait la Vénétie, mais cédait la Lombardie au Piémont,

Nice et la Savoie revenaient à la France, et le pape gardait ses États, en accord avec les objectifs de Napoléon III (Démier, 2000, p. 272 ; Guichonnet, 2015, paragr. 6 ; Pécourt, 2004, p. 138).

L'unification italienne se poursuivit en 1860 par une série d'annexions réalisées, incluant les duchés de l'Italie centrale, le royaume des Deux-Siciles et des légations pontificales. Durant ou après la Campagne d'Italie, des révolutions locales chassèrent les souverains et instaurèrent des gouvernements provisoires qui votèrent leur union au royaume de Sardaigne. Cependant, l'administration piémontaise traita ces territoires « non comme des partenaires égaux, mais comme des sujets », suscitant le mécontentement des masses face à la fiscalité et à la conscription, déclenchant insurrections et répressions brutales, lesquelles causèrent davantage de morts parmi les forces de l'ordre que l'ensemble des guerres du Risorgimento (Guichonnet, 1961, p. 109-10). La Vénétie, pour sa part, fut annexée après la guerre austro-prussienne de 1866. En vertu d'un traité secret, l'Italie s'engagea à déclarer la guerre à l'Autriche en échange de la récupération des terres italiennes occupées (Pécourt, 2004, p. 153). Bien que ses campagnes militaires échouassent, la victoire prussienne permit l'application du traité et l'annexion de la Vénétie.

Contrairement à son image de « libérateur de l'Italie », Napoléon III refusa, en 1861, l'annexion du « réduit papal » par l'Italie unifiée (Démier, 2000, p. 272). Une convention franco-italienne, dite « convention de septembre » (1864), stipula le retrait des troupes françaises de Rome sous deux ans, à condition que l'Italie respecte les frontières du Latium pontifical et transfère sa capitale à Florence (Pécourt, 2004, p. 155). Cependant, après l'intervention française en 1866 pour soutenir les zouaves pontificaux contre des insurgés italiens, le mouvement mazzinien républicain et anti-pontifical gagna en popularité, poussant la monarchie italienne à vouloir annexer Rome (Pécourt, 2004, p. 155). La guerre franco-allemande offrit finalement l'occasion de réaliser cette ambition. Alors que la France tentait de former une alliance avec l'Italie contre l'Allemagne, cette dernière conditionna son soutien à l'annexion de Rome, une exigence que la France rejeta. Pendant la guerre, la France dut retirer ses troupes stationnées à Rome pour faire face à l'armée allemande sur son propre territoire. Après la défaite française à Sedan, l'Italie lança une offensive, conquit Rome et l'annexa en octobre 1870 (Guichonnet, 1961, p. 120-2, 2015, paragr. 7 ; Pécourt, 2004, p. 156).

Durant l'unification italienne, le Royaume-Uni espérait que l'intégration de l'Italie au système de grandes puissances freine l'expansion française et maintienne l'équilibre européen (Guichonnet, 1961, p. 98 ; Holsti, 1992, p. 40). Peu concerné par le sort du pouvoir pontifical, il soutenait le libéralisme constitutionnel piémontais contre l'autorité du Saint-Siège, en écho à sa propre monarchie constitutionnelle (Guichonnet, 1961, p. 85 ; McIntire, 1983, p. 3 ; Pécourt, 2004, p. 253). Avant le Printemps des Peuples, le Royaume-Uni percevait l'impérialisme autrichien en Italie comme une menace potentiellement déstabilisante à l'échelle

européenne (Lord Palmerston, 1848 cit. in Pécout, 2004, p. 108). En 1847, il soutint donc les régimes libéraux et modérés italiens, mais refusa toute intervention militaire durant les guerres d'indépendance, par crainte d'affaiblir excessivement l'Autriche ou de renforcer l'hégémonie française. Lors de la seconde guerre d'indépendance (1858-1861), son appui se limita à une aide diplomatique et symbolique, les conflits italiens n'étant pas perçus comme une menace directe pour ses intérêts sécuritaires ou commerciaux (Cornell, 1961, p. 262 ; Guichonnet, 1961, p. 85 ; cf. Cornell, 1961, p. 292 ; McIntire, 1983, p. 3, 6 ; Pécout, 2004, p. 113).

En conclusion, le Risorgimento ne fut « pas du tout une révolution bourgeoise », mais un mouvement défensif des élites post-absolutistes, principalement aristocratiques, visant à maintenir des formes d'appropriation non capitalistes (Greenfield, 1934 cit. in Riall, 1994, p. 29). La campagne française en Italie en 1859 releva d'une stratégie géopolitique liée aux alliances dynastiques et papales, tandis que l'Autriche défendait son réseau transnational de noblesses. Si le Royaume-Uni ne s'engagea pas militairement, il appuya diplomatiquement l'unité italienne, affaiblissant ainsi l'Église catholique et les alliances aristocratiques franco-autrichiennes.

4.3.4 La Guerre franco-allemande (1870-1871)

La Guerre franco-allemande illustre un conflit de successions dynastiques qui entraîna la France et une coalition d'États allemands dirigée par la Prusse dans la guerre. Cependant, les tensions entre les deux puissances étaient déjà palpables depuis 1866, suite à l'échec des compensations territoriales promises à la France — Luxembourg et Belgique — en échange de son soutien à l'intégration des États d'Allemagne du Sud à la Confédération de l'Allemagne du Nord (Lemieux, 2009, p. 23 et 25 ; cf. Halperin, 2003, p. 140 ; Wetzel, 2012, p. 3). Cet échec poussa le Second Empire à s'opposer à l'unification allemande, laquelle renforçait la puissance militaire prussienne et limitait les ambitions géopolitiques françaises (Lemieux, 2009, p. 49 ; Price, 1997, p. 59 ; Wetzel, 2012, p. 3). De plus, la France subit un second revers diplomatique lors de la crise du Luxembourg en 1867. Napoléon III proposa d'acheter le Luxembourg au roi des Pays-Bas, Guillaume III, mais la Prusse contraignit ce dernier à refuser (Kreins, 2021, p. 81). En conséquence, « la question de la candidature ne représentait qu'un prétexte et non le motif central pour lequel la France souhaitait tirer l'épée » (Lemieux, 2009, p. 75).

Justement, ce prétexte trouva son origine de l'abdication d'Isabelle II du trône d'Espagne en 1870, après la Révolution de 1868. La France de Napoléon III tenta alors de dicter secrètement la nomination d'un candidat au trône, à savoir le fils d'Isabelle II, Alphonse XII (Lemieux, 2009, p. 28-9 ; Wetzel, 2001, p. 61-2). Napoléon III espérait qu'une régence menée par Alphonse XII consoliderait une alliance franco-espagnole

(Lemieux, 2009, p. 27-8 ; Wetzel, 2001, p. 42). Cependant, le rejet des Bourbons par la Révolution espagnole rendit cette option politiquement risquée pour Madrid (Lemieux, 2009, p. 29 ; Wetzel, 2001, p. 41-2 et 46). En conséquence, l'Espagne se tourna vers d'autres candidats, dont Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, neveu du roi Guillaume Ier de Prusse (Lemieux, 2009, p. 13 ; Wetzel, 2001, p. 53-4 et 76). Cette perspective alarma la France : un Hohenzollern sur le trône espagnol signifiait la perte d'un potentiel allié et une menace stratégique aux Pyrénées (Lemieux, 2009, p. 27, 33 et 61 ; Taithe, 2001, p. 6 ; Wetzel, 2001 ; Williams, 1971, p. 144). Sur le plan intérieur, cela risquait également de raviver l'opposition royaliste en France, les Bourbons ayant déjà perdu la Sicile et maintenant l'Espagne (Taithe, 2001, p. 6). De son côté, le Chancelier allemand Bismarck, initialement indifférent à la candidature de Léopold, l'appuya dès février 1870 pour renforcer une alliance potentielle avec l'Espagne, bloquer des candidatures dynastiques hostiles à l'unification allemande et affaiblir l'Empire français en érodant le prestige de Napoléon III (Lemieux, 2009, p. 13 et 37-8 ; Wetzel, 2001, p. 78 et 93). Sous pression française, Léopold renonça à la couronne (Taithe, 2001, p. 6), mais la France commit l'erreur d'exiger des garanties supplémentaires auprès du roi Guillaume Ier, chef de la dynastie Hohenzollern, une demande perçue comme excessive par les autres puissances (Lemieux, 2009, p. 14-5). Face au refus prussien, la France déclara la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870.

Bien que les armées française et allemande semblaient comparables, la défaite française s'expliqua par une confusion entre la concentration des troupes et leur mobilisation vers les régiments, limitant leur capacité à mener des attaques rapides (Adrian, 1987 cit. in ; Taithe, 2001, p. 7). Les forces françaises furent scindées et encerclées à Sedan et Metz, conduisant à la capitulation de Napoléon III le 2 septembre 1870 à Sedan. La chute de l'empereur entraîna la proclamation de la Troisième République le 4 septembre, laquelle poursuivit la guerre face aux ambitions allemandes d'annexer l'Alsace-Moselle. Cependant, en janvier 1871, après une série de revers militaires, la France dut négocier la paix. Le traité de paix consacra l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne, imposa une indemnité de cinq milliards de francs-or et permit l'occupation partielle du territoire français en garantie (Montbazer, 2023, paragr. 10-2).

Pour sa part, le Royaume-Uni opta pour la neutralité durant ce conflit. Bien qu'il soutînt discrètement le rejet de la candidature d'Antoine d'Orléans au trône d'Espagne, craignant une alliance franco-espagnole, il s'opposa à la fois aux provocations prussiennes et au ton agressif de la France (Bourguinat et Vogt, 2020, p. 56 ; Lemieux, 2009, p. 72 ; Wetzel, 2001, p. 48). Cependant, considérant la France comme un rival colonial aux aspirations expansionnistes et percevant les ambitions allemandes comme limitées à l'unification nationale, le Royaume-Uni favorisa l'émergence de l'Allemagne comme contrepoids à la puissance française (Badsey, 2003, p. 29 et 89 ; Bourguinat et Vogt, 2020, p. 56, 333-7 ; Howard, 2005, p.

357-8)⁴¹. Ainsi, à moins d'une intervention d'autres puissances européennes, d'une victoire française ou d'un changement des objectifs limités de l'Allemagne en revendications plus vastes, le Royaume-Uni voyait ses objectifs d'équilibre actif réalisés sans participer au conflit. La diplomatie allemande anticipa cette stratégie britannique en évitant un élargissement du conflit, notamment après que la Russie dénonça le traité de Paris de 1856, ce qui aurait pu provoquer une intervention britannique (Fitzmaurice, 1905, p. 72-6 ; Howard, 2005, p. 342 et 358 ; cf. Bourguinat et Vogt, 2020, p. 55).

Finalement, cette guerre s'inscrit dans une géopolitique prémoderne dominée par une logique d'équilibre éliminatoire entre deux puissances visant à consolider des alliances dynastiques et à accumuler des gains géopolitiques. Il illustre la persistance de pratiques diplomatiques dynastiques au 19^e siècle (Taithe, 2001, p. 6 ; cf. Lafrance, 2019a, p. 218-9).

4.3.5 Du Concert européen à la conquête de l'Afrique

En somme, les relations internationales européennes du 19^e siècle échappaient pleinement à la logique de la géopolitique moderne. Malgré l'émergence d'un marché mondial, l'accumulation territoriale dominait encore sur le continent. Les États européens, encore largement précapitalistes, notamment dans leurs secteurs agraires, perpétuaient des formes d'appropriation du surplus essentiellement territoriales et politiques, maintenant les pratiques de l'équilibre éliminatoire. Les divers conflits militaires européens du 19^e siècle illustrent que l'accumulation de territoires par la guerre demeurait une norme, soutenue par le principe du juste équilibre institutionnalisé via le Concert européen. Ces conflits, tout comme les coopérations interétatiques et les luttes dites de libération nationale, reflétaient des relations interdynastiques façonnées par des alliances au sein d'une noblesse transnationale. Ainsi, l'intervention directe des élites dans les successions étrangères sapait le principe de souveraineté exclusive. Le Concert d'Europe ne garantissait pas la souveraineté et le statu quo, mais codifiait un équilibre éliminatoire affaiblissant la non-intervention et favorisant la disparition des petits États.

En revanche, le Royaume-Uni poursuivait une stratégie d'équilibre actif : sans revendications territoriales sur le Continent, il soutenait militairement ou financièrement les coalitions les plus faibles contre les puissances dominantes, mettant fin aux hostilités une fois l'équilibre rétabli. Cette approche, combinée au

⁴¹ Ce ne serait que vers 1898 que l'Allemagne aurait commencé à constituer un rival économique et industriel au Royaume-Uni et vers 1904 que les ambitions impériales allemandes auraient poussé le Royaume-Uni à conclure l'Entente cordiale avec la France. Avant cela, la France et la Russie constituaient les principales menaces pouvant déboucher sur une guerre opposant les Britanniques. (Badsey, 2003, p. 89)

succès matériel de sa société capitaliste, affaiblit les États précapitalistes dans leur quête d'accumulation géopolitique traditionnelle (Lacher, 2006, p. 93).

Après la guerre franco-allemande, la consolidation industrielle des États européens et l'équilibre actif britannique poussèrent la France à moderniser les rapports sociaux, à favoriser une transition vers le capitalisme industriel et à se tourner vers l'accumulation géopolitique hors d'Europe. L'intensification des conquêtes coloniales, la fin des monopoles coloniaux et le développement des infrastructures de transport portuaire, maritime et colonial firent partie intégrante de cette « révolution par le haut ». Ce projet colonial reflétait une tentative explicite d'émuler le modèle britannique, qui bénéficiait alors d'un vaste empire colonial, essentiel à son hégémonie économique au 19^e siècle.

Après 1871, la géopolitique prémoderne européenne se poursuivit hors du continent, notamment en Afrique, Asie et Océanie. Les conférences géographiques de Bruxelles (1876), de Berlin (1884-1885) et de Bruxelles (1889-1890) prolongèrent les pratiques du Concert européen (Holsti, 1992, p. 43). La première, organisée par le roi des Belges Léopold II, rassembla six États européens — France, Royaume-Uni, Allemagne, Russie, Autriche-Hongrie et Belgique — et initia la rivalité pour le partage de l'Afrique sous couvert de philanthropie. Officiellement destinée à combattre la traite d'esclaves et à promouvoir la « civilisation », cette conférence masquait mal les ambitions expansionnistes des participants, notamment dans le choix des emplacements pour les « stations hospitalières et scientifiques » (Thobie, 1991, p. 567). La Conférence de Berlin marqua un tournant diplomatique dans le partage territorial africain, passant d'accords bilatéraux à une multilatéralisation des négociations (Thobie, 1991, p. 619). Elle codifia l'expansion européenne : « toute prise de possession de territoire sur les côtes du continent africain » devait être « sans délai notifiée aux puissances signataires, afin de permettre à celles-ci de faire valoir, s'il y a lieu, des réclamations », et ce, sans considération pour les droits des sociétés africaines (Thobie, 1991, p. 622). De plus, il fut établi que « la simple revendication d'un territoire ne suffit pas pour obtenir la reconnaissance internationale d'une colonie » ; le colonisateur devait démontrer une autorité effective sur le territoire concerné [notre traduction] (Zukas, 2007, p. 214). Or, cela permettait à « toute puissance européenne installée sur la côte » d'acquérir « des droits sur l'arrière-pays » et de repousser « les limites de ses possessions jusqu'à ce qu'elle rencontre une zone d'influence voisine ou un État organisé » (Thobie, 1991, p. 622-3). L'Afrique fut ainsi perçue comme un *res nullius*, où les traités avec les royaumes africains servaient uniquement à justifier des revendications territoriales entre puissances européennes (Thobie, 1991, p. 623). Enfin, la Conférence de Bruxelles (1889-1890), à l'instar de celle de 1876, déroula le tapis pour la grande ruée vers l'Afrique en légitimant et en encourageant les installations européennes dans l'hinterland sous prétexte de combattre l'esclavage à l'intérieur du continent africain (Thobie, 1991, p. 636-7). Les années 1890 furent marquées

par une intense compétition internationale, notamment pour le contrôle du Tchad, du Niger et du Nil, où les puissances utilisaient protectorat et compagnies à charte pour administrer et exploiter les territoires (Thobie, 1991, p. 628, 647 ; Zukas, 2007, p. 214).

Cette accumulation géopolitique européenne en Afrique coïncida avec une période d'apaisement des tensions intraeuropéennes (1871-1914). Abernethy qualifie ces conquêtes africaines de « substitut à la guerre intraeuropéenne » (2000, p. 91-2). Après la guerre franco-allemande (1870-1871), la colonisation permit à la France de détourner ses efforts de revanche contre l'Allemagne, cette dernière encourageant Paris à orienter ses ambitions vers l'expansion coloniale (Roberts, 1963, p. 11 ; Thobie, 1991, p. 572). Dans les années 1890, l'Alliance franco-russe (1892) et la détente avec l'Allemagne (1894) permirent à la France de concilier politique coloniale et européenne, les deux devenant complémentaires (Roberts, 1963, p. 22 ; Thobie, 1991, p. 640). Pour de nombreux dirigeants français depuis 1870 tels que Léon Gambetta, Jules Ferry ou Eugène Étienne, la colonisation était perçue comme essentielle pour maintenir le statut et le rôle de la France dans l'équilibre des puissances. Elle répondait aux besoins de l'industrie française, renforçait son effectif démographique, offrait des bases navales stratégiques et permettait de préparer une éventuelle guerre, désormais envisagée à l'échelle mondiale (Betts, 1961, p. 94-6 ; Roberts, 1963, p. 15, 18 et 21 ; Thobie, 1991, p. 572, 612-3, 616-7 et 640). De même, de nombreuses élites européennes considéraient que « la fondation de colonies (restait) le seul mode d'agrandissement légitime encore possible pour les États de l'Europe occidentale » (Thobie, 1991, p. 561).

4.4 Conclusion

Ce chapitre a examiné les spécificités de l'ordre géopolitique européen au long 19^e siècle, dominé par des alliances dynastiques et un équilibre éliminatoire issu des logiques de reproduction des élites précapitalistes. Cependant, la puissance industrielle britannique et la stratégie d'équilibre actif du Royaume-Uni ont restreint les possibilités d'accumulation géopolitique, poussant les élites continentales à initier des révolutions par le haut. Ces transformations structurelles ont soumis les industries domestiques aux impératifs du marché pour émuler la performance britannique, renforçant les capacités industrielles nécessaires à l'accumulation géopolitique.

De même, l'impérialisme extraeuropéen a émergé comme une stratégie clé pour maintenir un statut de grande puissance, combinant accumulation territoriale et expansion des parts de marché pour soutenir l'industrialisation domestique. Les pratiques du Concert européen se sont perpétuées dans les conférences coloniales, institutionnalisant la multilatéralisation des expansions territoriales et projetant les rivalités interétatiques européennes dans les colonies, notamment en Afrique.

Ainsi, l'impérialisme français ne peut être réduit à une conséquence du capitalisme moderne, mais représente un phénomène hybride où logiques capitalistes et impératifs géopolitiques se renforçaient mutuellement. Il s'agissait d'une stratégie politique des élites visant à préserver leurs privilèges face aux transformations provoquées par le capitalisme. En d'autres termes :

la croissance de la rivalité interimpérialiste n'est donc pas le résultat du capitalisme monopolistique ; l'impérialisme n'était pas une étape nécessaire et inévitable du développement capitaliste, mais une stratégie politique de couches sociales spécifiques cherchant à maintenir leurs privilèges face aux rapides transformations sociales, politiques et économiques provoquées par le capitalisme [notre traduction] (Lacher, 2006, p. 140-1).

Ce chapitre ouvre sur l'analyse de l'impact de ces dynamiques sur les colonies. Le prochain chapitre se focalisera sur le Sénégal pour explorer l'interaction entre impératifs métropolitains et résistances locales, et examiner les continuités et limites de la transformation capitaliste en contexte colonial.

CHAPITRE 5

LES RELATIONS SOCIALES DE PROPRIÉTÉ DANS LA COLONIE DU SÉNÉGAL

Ce chapitre analyse comment les relations sociales de propriété ont façonné l'ordre économique, social et politique au Sénégal durant cette période. Il s'interroge sur l'influence des structures précoloniales sur l'ordre colonial, ainsi que sur l'impact du développement capitaliste industriel en France, qui, sans instaurer un capitalisme agraire, a transformé ces structures. Enfin, il examine les spécificités de l'impérialisme commercial puis capitaliste, et leurs effets sur les acteurs locaux.

Ce chapitre s'organise en quatre sections principales. La première offre une historiographie critique du développement du Sénégal, ancrée dans le marxisme politique. La deuxième examine les relations sociales de propriété précoloniales, en mettant l'accent sur les règles de reproduction des classes. La troisième aborde l'inertie du commerce colonial entre 1815 et 1850, tandis que la quatrième explore les transformations imposées par l'impérialisme capitaliste français à partir de 1860. Cette progression illustre la transition des sociétés précoloniales intégrées au commerce impérial français vers une incorporation plus marquée dans un ordre impérial combinant accumulation géopolitique prémoderne et impératifs marchands. Le chapitre montre ainsi que les rapports sociaux de propriété, loin d'être uniformes ou systématiquement remodelés par l'impérialisme, ont déterminé les modalités et les limites de l'intégration du Sénégal dans l'ordre impérial.

5.1 Historiographie du développement du Sénégal durant le long 19^e siècle

L'historiographie moderne du développement du Sénégal au 19^e siècle — et, plus largement, de l'Afrique — s'articule autour de trois grands courants : les colonialistes, les « dépendantistes » et les révisionnistes.⁴²

Apparue avec l'Empire, cette historiographie, largement discréditée, repose sur des écrits d'ethnologues, missionnaires et administrateurs coloniaux (Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 19-20, 2013, p. 112 ; Fage, 1980, p. 45 ; Ki-Zerbo, 1980, p. 22 ; Nzengué, 2001, p. 391). Cette approche colonialiste explique le sous-développement du Sénégal par une insuffisance d'intégration de son économie dans le système mondial. Ce phénomène était lui-même attribué à un prétendu « retard d'acquisition des réflexes capitalistes » des

⁴² Il faut toutefois souligner que les premiers travaux historiques de l'Afrique sont beaucoup plus anciens que la modernité, soit « aussi anciens que le début de l'histoire écrite » (Fage, 1980, p. 45). Plus encore, la tradition orale constitue un véhicule majeur de la transmission de la mémoire de nombreuses sociétés africaines (Hampaté Ba, 1980).

populations africaines, attribué à des facteurs culturels et environnementaux propres au continent (Nzengué, 2001, p. 391 ; cf. Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 19-20).

En réaction à l'approche colonialiste, se développe, à partir de la fin des années 1960, ce qui a été désigné comme « la nouvelle histoire de l'Afrique », une historiographie enfin « décolonisée », échappant à la vision dualiste (*tradition c. modernité*) (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 112-5 ; Dulucq, 2009, p. 258 et 277 ; Klein, 1986, p. 215 ; Nzengué, 2001, p. 392 ; Thioub, 2002, p. 3-4)⁴³. Parmi les courants majeurs de cette nouvelle historiographie figure l'approche « dépendantiste », qui a exercé une influence notable sur l'École de Dakar⁴⁴ ainsi que sur les historiens critiques français ou nord-américains⁴⁵. Cette approche regroupe plusieurs traditions intellectuelles, notamment des branches marxistes issues de l'École des Annales, la théorie de la dépendance et la théorie du système-monde (Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 28 ; Klein, 1986, p. 219 ; Nzengué, 2001, p. 392 ; Thioub, 2002, p. 15-6).

Pour l'approche dépendantiste, le Sénégal ne constitue pas un pays à la marge du système, mais un espace brutalement intégré au capitalisme mondial et surexploité au profit des formations centrales occidentales (Amin, 1971a, p. 362, 2014, p. 28). Le sous-développement n'est pas le produit des régimes précoloniaux immaculés, mais résulte de l'imposition coloniale d'un régime axé sur l'exportation de ressources primaires, amorcé à l'époque mercantiliste et esclavagiste, qui a transformé le Sénégal en une formation périphérique dépendante du marché externe (Amin, 1967, p. 107, 1971a, p. 361-2, 2014, p. 30-2 ; Barker, 1977, p. 27 ; Barry, 1979, 1992, p. 41-8). La phase du « capitalisme mercantiliste » a servi d'accumulation initiale, transformant les sociétés africaines via la dépendance d'élites locales à la « violence organisée » pour la capture et la vente d'esclaves aux Européens (Amin, 1971b, p. 11-14 et 18 ; Barry, 1979, p. 46-9 et 56 ; Klein, 1979, p. 67-8 ; Thioub, 2002, p. 13).

⁴³ Au départ, les premières productions de cette nouvelle histoire de l'Afrique naissent après la Seconde Guerre mondiale particulièrement en provenance du Royaume-Uni et de ses (ex-)colonies (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 112-3 ; cf. Ajayi, 1965 ; Akinjogbin, 1976 ; Biobaku, 1957 ; Boahen, 1964 ; Dike, 1956 ; Johnson, 1921 ; Mahoney, 1963 ; Webster et Boahen, 1967). Toutefois, on retrouve également quelques publications pionnières francophones dans les années 1950 (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 113 et 115 ; Klein, 1986, 215 ; cf. Diop, 1954 ; Ly, 1955 ; Suret-Canale, 1958).

⁴⁴ L'École de Dakar désigne une communauté africaine d'historiens basée dans la seule université francophone en Afrique après les indépendances qui s'est particulièrement développée durant les années 1970 avant de connaître une phase d'isolement et de déclin à partir des années 1980-1990 (Coquery-Vidrovitch, 2013, p. 118 ; Klein, 1986, p. 219 ; Thioub, 2002, p. 27 ; cf. Ba, 1976a, 1976b ; Barry, 1972, 1979 ; Bathily, 1985 ; Diallo, 1972 ; Diouf, 1990 ; Gueye, 1972 ; Kane, 1974, 2004).

⁴⁵ Parmi les historiens influencés par les théories « dépendantistes », on retrouve Coquery-Vidrovitch (1976a) et Klein (1979). Les théoriciens de la dépendance ou du système-monde ont eux-mêmes contribué à l'historiographie de l'Afrique et du Sénégal (Amin, 1967, 1969b, 1971a ; Arrighi et Saul, 1973 ; Wallerstein, 1970, 1976, 1996).

Avec la fin de la traite des esclaves et l'achèvement du capitalisme industriel au centre au 19^e siècle, le Sénégal a été intégré à un régime de production paysanne d'arachides destiné à l'exportation, au profit des compagnies commerciales françaises (Amin, 1969a, p. 29-30, 1969b, p. 11 et 15, 1971b, p. 18 et 23, 2014, p. 30-1 ; Barker, 1977, p. 27 ; Coquery-Vidrovitch, 1976b, p. 91). Face à l'instabilité provoquée par des siècles de commerce d'esclaves, la France entreprit en 1855 des conquêtes territoriales pour sécuriser cette production, assignant au Sénégal un rôle de périphérie économique (Barry, 1979, p. 60-2). Cependant, cette intégration n'a pas reproduit un mode de production capitaliste identique à celui des centres, mais a transformé et subordonné d'autres modes de production à la formation capitaliste. (Amin, 1967, p. 114-5, 1971a, p. 362, 1971b, p. 24-5 et 28 ; Coquery-Vidrovitch, 1993, p. 29 ; Klein, 1979, p. 86). Cette dynamique représentait un « stade embryonnaire » du capitalisme, marqué par la transition d'une agriculture de subsistance vers l'exportation et l'émergence d'une faible bourgeoisie locale (Amin, 1967, p. 115 et 118).

Ce modèle de développement, imposé par le capitalisme mondial, a instauré une « division internationale inégale du travail », détruisant les systèmes traditionnels de production et de commerce par l'introduction massive de marchandises coloniales. Il a freiné la « révolution agricole » en exploitant le travail paysan sans juste rémunération, en privant les régions colonisées des capitaux nécessaires au développement via des surtaxes et en négligeant la modernisation des forces productives. De plus, le pillage des sols et des ressources forestières a sapé les bases naturelles de l'agriculture (Amin, 1967, p. 111, 1971b, p. 26-7, 2014, p. 31 ; cf. Klein, 1979, p. 92-3). Dans cette perspective, les structures communautaires rurales, identifiées comme la source des lacunes économiques du 20^e siècle, ont été forgées par les rapports coloniaux capitalistes instaurés au 19^e siècle. Ainsi, le Sénégal est devenu une « société dépendante, périphérique », ou, comme l'énonce Amin, « il n'y a pas de sociétés traditionnelles dans l'Afrique contemporaine, il n'y a que des sociétés périphériques dépendantes » (Amin, 1971b, p. 23-4, 28, 2014, p. 32 ; cf. Klein, 1979, p. 93).

Pour l'approche dépendantiste, le colonialisme a renforcé la dépendance en orientant l'économie sénégalaise vers l'exportation d'arachides, tout en empêchant l'émergence d'une bourgeoisie prospère. L'artisanat local fut détruit au profit des marchandises européennes, les commerçants africains exclus des circuits commerciaux par les grandes maisons françaises dès 1900, et le développement industriel entravé par des tarifs douaniers prohibitifs sur les produits transformés en métropole (Amin, 1967, p. 113-4, 1969a, p. 33-4 ; Barker, 1977, p. 27 et 32 ; Barry, 1992, p. 35-7, 1992, p. 49-55 ; Klein, 1979, p. 93). Privées d'accès au marché, les élites traditionnelles et commerciales se tournèrent vers des « processus d'accommodation », s'intégrant aux réseaux subalternes des grandes maisons commerciales, à la fonction publique coloniale ou aux structures religieuses soufies complices du commerce arachidier (Amin, 1969b, p. 21 et 25 ; Barker,

1977, p. 27-8 ; Thioub, 2002, p. 24). De même, la production arachidière, à laquelle la paysannerie sénégalaise était condamnée, ne permettrait pas en soi l'intégration de technologie avancée et s'avérerait incompatible avec la production à grande échelle, instituant ainsi un régime de production par petites unités (Klein, 1979, p. 85 et 88). Dès lors, « l'entreprise paysanne » au Sénégal a rapidement atteint un « plafond » en termes de modernisation et de productivité (Klein, 1979, p. 94), imposant ainsi des limites structurelles aux industries légères qui en dépendaient (Amin, 1967, p. 115). Ainsi, le colonialisme « a imposé une limite à la capacité d'accumulation » de divers groupes sociaux ayant pourtant des « instincts entrepreneuriaux » capitalistes (Barry, 1992, p. 36 ; cf. Klein, 1979, p. 88).

Enfin, l'approche révisionniste⁴⁶, tout comme les dépendantistes, attribue le développement ralenti de l'Afrique à la colonisation, qui aurait entravé l'émergence d'élites autochtones, limité l'entrepreneuriat local et perturbé les circuits commerciaux informels susceptibles de promouvoir un capitalisme « moderne » (Marseille, 2008, p. 762 ; cf. Iliffe, 1983, p. 75). Cependant, contrairement aux dépendantistes, les révisionnistes estiment que les artisans et commerçants autochtones ou métis du Sénégal, bien que marginalisés, ont su s'adapter aux nouvelles conditions économiques et politiques après l'arrivée du capital métropolitain à la fin du 19e siècle (Harding, 1992, p. 7 ; cf. Iliffe, 1983, p. 23 ; Masaki, 2023). Cette approche met aussi en avant le dynamisme de l'économie précoloniale ouest-africaine, tout en expliquant l'absence d'industrialisation par des facteurs tels que la faible densité de population et les coûts de transport élevés, qui favorisaient l'autosuffisance locale et réduisaient la demande et l'innovation (Austen, 1987, p. 18 et 31-4 ; Hopkins, 2020, p. 122-3). En conséquence, contrairement à l'Europe occidentale, « le capitalisme commercial en Afrique de l'Ouest n'a pas réussi à promouvoir l'industrialisation » [notre traduction] (Hopkins, 2020, p. 124).

Deux influences majeures structurent le révisionnisme. La première, issue des écrits francophones, s'appuie sur le révisionnisme du développement économique français, soulignant le rôle dynamique et innovant du patronat, notamment dans les colonies. Ce travail a ainsi contribué à constituer un sous-champ de l'historiographie du développement du Sénégal (Bonin, 1987, 2008 ; Daumalin, 1992, 1998 ; Guillard, 1988 ; Péhaut, 2008, 2014). Le colonialisme français est perçu comme une « succession d'opportunités de croissance » exploitées par des « entrepreneurs pragmatiques », agissant seuls ou avec l'appui de l'État (Courdurié, 1998, p. 13). Au 19e siècle, l'histoire du Sénégal serait marquée par « l'esprit d'entreprise » et

⁴⁶ L'expression « révisionniste » pour désigner une seconde génération d'historien-ne-s et de sociologues du développement du Sénégal n'est pas, à notre connaissance, utilisée. Nzengué les désigne plutôt de « maximaliste » (2001, p. 393). Or, le terme « révisionniste » permet d'illustrer la cohérence théorique entre les révisionnistes du développement de la France et les historien-ne-s du développement de l'Afrique de l'Ouest.

le « sens de l'innovation » des commerçants français (Péhaut, 1983, p. 68-9). Certains révisionnistes décrivent les sociétés commerciales non comme des institutions colonisatrices, mais comme des acteurs cherchant à promouvoir la prospérité en Afrique de l'Ouest et à libérer les populations africaines de leurs élites jugées oppressives, grâce à l'autorité coloniale française, qui, bien que parfois arbitraire et violente, pouvait être orientée de manière constructive grâce au lobbying (Bonin, 1987, p. 44-5, 47-8 et 56-8).

Une autre source importante du révisionnisme, davantage mobilisé par les auteur-e-s anglophones, repose sur la thèse d'un « capitalisme africain », initialement proposée par Iliffe (1983) (Nzengué, 2001, p. 393 ; cf. Oya, 2007). Contrairement aux approches centrées sur les grandes maisons de commerce françaises, cette perspective explore l'entrepreneuriat sénégalais, mettant en lumière l'ingéniosité des commerçants locaux qui ont su s'intégrer dans les circuits commerciaux mondiaux (Nzengué, 2001, p. 393 ; cf. Everill et Diedhiou, 2023 ; Harding, 1992 ; Masaki, 2022a, p. 123, 2022b). Ces recherches identifient des manifestations d'un « capitalisme sénégalais » dès le 19^e siècle en raison de l'existence de commerces libres, de l'accumulation d'actifs économiques — tels que des esclaves ou la terre —, de l'ingéniosité entrepreneuriale africaine, des inégalités économiques rurales, du contrôle à grande échelle de la main-d'œuvre et de la mobilité du travail sous diverses formes (cf. Everill et Diedhiou, 2023, p. 341 ; Masaki, 2022b, p. 74 ; Oya, 2007, p. 458-62). Cependant, ce capitalisme, façonné par les spécificités des sociétés précapitalistes africaines et une intégration tardive au système mondial, diffère du modèle européen (Iliffe, 1983, p. 4 ; Oya, 2007, p. 455-6). Au Sénégal, cette spécificité capitaliste émerge sous la colonisation et se caractérisait par l'absence d'un esprit entrepreneurial révolutionnant sans cesse les moyens de production, l'absence d'une dépossession massive de la paysannerie, la non-spécialisation des entrepreneurs et le patronage étatique (Oya, 2007, p. 458-62)⁴⁷. Des élites locales comme les lamans, marabouts et commerçants ont saisi des opportunités d'accumulation foncière, produisant un développement capitaliste de type « grassroots » — « *a capitalism from below* » (Oya, 2007, p. 466-7 et 470-1). Les révisionnistes expliquent cette spécialisation agricole par les politiques coloniales et un « avantage comparatif » des colonies, marqué par une surabondance de terres par rapport à la main-d'œuvre et au capital (Frankema *et al.*, 2018, p. 258 ; Tadei, 2020, p. 3). De même, Masaki soutient qu'en fait les entrepreneurs pragmatiques des grandes maisons de commerce françaises ne sont pas des simples sociétés bordelaises, mais plutôt des compagnies gérées par des métis de Saint-Louis ou Gorée, issus d'alliances entre commerçants français et épouses locales (2023, p. 597). Ainsi, Masaki réfute ainsi la thèse dépendantiste de

⁴⁷ Les caractéristiques du capitalisme africain qu'analyse Oya (2007) semblent plutôt révélatrices d'une non-transition au capitalisme.

la marginalisation totale de la bourgeoisie sénégalaise, affirmant que cette dernière a pleinement participé aux dynamiques commerciales, avec des trajectoires variées de succès et d'échecs (cf. Masaki, 2023).

5.1.1 Critique de l'historiographie

Tout d'abord, l'approche dépendantiste a le mérite de distinguer la phase mercantiliste de la phase capitaliste et de souligner que l'impérialisme européen a profondément transformé les structures sociales sénégalaises, réfutant ainsi leur caractère immaculé. Cependant, elle réduit souvent ces transitions à une croissance quantitative du commerce qui conduit inévitablement à une division du travail spécialisé au service du centre, faisant en sorte que la formation des classes au Sénégal apparait comme un simple épiphénomène découlant du marché. Or, bien que le transfert de surplus de la périphérie vers le centre joue un rôle dans le sous-développement, celui-ci s'explique davantage par les structures de classe et de production locales que par un échange inégal (Brenner, 1977, p. 83). La présente recherche prend au sérieux les relations de classe comme élément explicatif central, rejetant l'idée que l'intégration au marché mondial génère systématiquement le sous-développement. Ce phénomène est plutôt « lié de manière centrale à des structures de production et d'extraction de surplus propres aux classes et spécifiques à l'histoire, elles-mêmes résultant de déterminations extérieures au marché » (Brenner, 1977, p. 91)⁴⁸.

Enfin, cette recherche critique le cadre binaire des dépendantistes et des révisionnistes. Elle refuse de voir dans le colonialisme un simple obstacle à un développement endogène ou, à l'inverse, un cadre favorisant l'adaptation capitaliste d'une protobourgeoisie sénégalaise. Autrement dit, contrairement aux dépendantistes, qui insistent sur la nécessité de faire émerger une bourgeoisie pour garantir un développement capitaliste, les révisionnistes soutiennent que les exploitants sénégalais, par leur intégration dans le commerce mondial, étaient déjà engagés dans des pratiques capitalistes. Or, ces deux paradigmes reposent sur une prémisse commune : ils postulent que « la relation des producteurs avec le marché détermine leur fonctionnement et leur développement et, en fin de compte, leur relation les uns avec les autres — plutôt que l'inverse » [notre traduction] (cf. Brenner, 1977, p. 48)⁴⁹. Cette perspective évacue la condition fondamentale d'une accumulation systémique capitaliste : la soumission des agents aux impératifs marchands. En négligeant cet élément central, ces approches adoptent une vision selon laquelle « une

⁴⁸ Brenner souligne que, si la racine du problème concerne l'intégration au marché mondial, alors l'autarcie — et non le socialisme — serait « l'antidote logique » (Brenner, 1977, p. 91). Ainsi, plusieurs auteur-e-s du paradigme du développement du sous-développement défendent implicitement ou explicitement une stratégie d'industrialisation par substitution aux importations (Klein, 1979, p. 94).

⁴⁹ Bien que les citations de Brenner (1977, p. 48 et p. 56) soient originellement formulées dans le cadre de sa critique des approches de Sweezy sur la transition au capitalisme en Europe, elles sont mobilisées ici par analogie pour souligner une limite similaire dans les cadres analytiques appliqués au développement du Sénégal.

division du travail basée sur le commerce est non seulement responsable des origines du capitalisme, mais également à l'origine de sa dynamique de développement » (Brenner, 1977, p. 56).

La présente recherche a déjà démontré que la transition au capitalisme industriel français ne résulte pas directement du pillage du Sud global, bien qu'il ait permis une accumulation significative de richesse en France. Elle résulte avant tout d'une révolution par le haut, inspirée des structures britanniques et exacerbée par une crise géopolitique liée à l'équilibre actif du Royaume-Uni. En ce sens, la transition au capitalisme industriel français apparaît davantage comme la cause principale de la transformation du régime mercantiliste en régime colonial au Sénégal. À partir de cette perspective, il est crucial de comprendre comment les rapports industriels capitalistes français ont influencé l'impérialisme français au Sénégal et, simultanément, comment cet impérialisme a bouleversé les rapports sociaux précoloniaux sans pour autant instaurer les conditions nécessaires à un développement capitaliste. Ces conditions, particulièrement dans une économie agraire, impliquent la séparation des producteurs immédiats — ici, la paysannerie — de leur moyen de subsistance, ainsi que la soumission des agents aux impératifs du marché (Brenner, 1977, p. 48 ; Marx, 1993, p. 804 ; Wood, 1995, p. 29)⁵⁰.

5.2 Relations sociales de propriété précoloniale sur le territoire du Sénégal

Au 19^e siècle, le territoire correspondant à l'actuel Sénégal comprenait 18 entités politiques distinctes⁵¹ : les royaumes wolofs (Kajoor⁵², Jolof⁵³, Bawol⁵⁴ et Waalo⁵⁵), les royaumes sérères⁵⁶ (Sin⁵⁷ et Saluum⁵⁸), la

⁵⁰ Cette recherche ne présente pas le capitalisme comme unique voie de développement. En effet, le développement capitaliste est une conséquence systémique de la reproduction capitaliste, et non une finalité intrinsèque de ce système. Dans une perspective marxiste politique, l'objectif normatif est l'émancipation des classes et de l'humanité (Wood, 1995, p. 264). Il est crucial de reconnaître que cette émancipation peut se concevoir en dehors du capitalisme. Pour une critique de la vision téléologique et raciste présente dans certains écrits de Marx et de ses successeurs, voir Coulthard (2021).

⁵¹ Voir l'annexe G : Carte des entités politiques précoloniales de Sénégal au 19^e siècle. Il existe toutefois plusieurs autres petites entités sociopolitiques qui ne sont pas gouvernées par des autorités centrales (Clark et Phillips, 1994, p. 72) ou qui possèdent une autonomie considérable par rapport aux divers royaumes (Clark et Phillips, 1994, p. 145 ; Diouf, 1990, p. 17-9).

⁵² Kajoor peut s'écrire « Cayor », « Kayor » ou « Kadyoor ».

⁵³ Jolof peut s'écrire « Djolof » ou « Djoloff ».

⁵⁴ Bawol peut s'écrire « Baol ».

⁵⁵ Waalo peut s'écrire « Oualo » ou « Walo ».

⁵⁶ Sérère peut s'écrire « Sereer ».

⁵⁷ Sin peut s'écrire « Siin » ou « Sine ».

⁵⁸ Saluum peut s'écrire « Saloum ».

petite principauté sérère de Koular, le royaume soninké de Gajaaga⁵⁹, les émirats tékrours⁶⁰ (Boundou et Fuuta Tooro⁶¹), l'État vassal foulbé⁶² du Fuuta Jaloo⁶³ (Fouladou⁶⁴), les royaumes mandingues (Niomi⁶⁵, Badibou⁶⁶, Kaabu⁶⁷, Niani et Wuli⁶⁸) ainsi que les agents et les protégés de l'émirat maure de Trarza, situé en actuelle Mauritanie. S'y ajoutaient les colonies françaises (Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque) et des régions sans autorité politique centralisée comme le Bambuhu⁶⁹ — une région qui a fasciné les français pour son or (Clark et Phillips, 1994, p. 72 ; Curtin, 1973, p. 630). Par ailleurs, plusieurs villages, communautés ou régions étaient sous un contrôle maraboutique local où la paysannerie échappait en partie au contrôle des aristocraties des royaumes environnants (Ba, 1976a, p. 827 ; Diouf, 1990, p. 75 et 103).

L'histoire des entités politiques sénégalaises est riche, complexe, combinée entre elles ainsi qu'avec celle du colonialisme européen. Parmi les événements marquants du 19^e siècle figurent la fin de la traite transatlantique au profit du commerce dit licite, de nombreuses guerres de succession, des conflits entre royaumes africains, des révoltes paysannes, les guerres maraboutiques, les résistances à la colonisation française et l'imposition du régime colonial (cf. Barry, 2000, p. 31 ; Bathily, 1985, p. 707-10 et 737-8 ; Charles, 1977, p. 20-1 et 37 ; Linares, 1992, p. 93 ; Monteil, 2018, p. 263-4). Souvent, ces phénomènes se sont entrelacés, générant des événements historiques spécifiques. Parallèlement, la région fut marquée par des interventions françaises particulièrement violentes et meurtrières tout au long du 19^e siècle. Ces actions incluaient des razzias, la destruction des récoltes, la confiscation de bétail et l'incendie de villages entiers, laissant des traces profondes sur les structures sociales locales (Bathily, 1985, p. 701 ; Diouf, 1990, p. 275-6).

⁵⁹ Gajaaga ou « Gadiaga » est parfois nommé « Galam » ou « Ngalam ».

⁶⁰ Le peuple tékrour, parfois appelé « toucouleur » ou « fouta », parle la même langue que les peuples foulbés, soit le fulfuldé aussi appelé le « peul », « peulh », « pular » ou « puular » (Saint-Martin, 1970, p. 10). Selon Charles, les Tékrours « sont essentiellement des foulbés sédentaires, mais qui se sont toujours considérés comme distincts des foulbés nomades » (Charles, 1977, p. 23).

⁶¹ Fuuta Tooro peut s'écrire « Fouta Tooro » ou « Fouta-Toro ». Le Fuuta et le Tooro correspondent également à deux régions différentes, mais unifiées sous le même émirat.

⁶² Le peuple foulbé est parfois nommé « Pular » (« Pullo » au singulier), « Pulaar » ou « Peule ».

⁶³ Fuuta Jaloo s'écrit parfois « Fouta Dyalon » ou « Fouta-Djalon ».

⁶⁴ Fouladou est parfois écrit « Fulaadu ».

⁶⁵ Le Niomi est parfois appelé le royaume de Bar (Becker et Martin, 1977, p. 54).

⁶⁶ Badibou ou « Badibu » est souvent connu sous son nom wolof, soit « Rip » ou « Nioro-du-Rip » (Ba, 1976a, p. 825 ; Klein, 1979, p. 68).

⁶⁷ Kaabu peut également s'écrire « Gabou ».

⁶⁸ Wuli s'écrit parfois « Wouli ».

⁶⁹ Bambuhu est parfois appelé « Bambuk » ou « Bambouk » par les Français (Curtin, 1973, p. 623).

Dans un premier temps, l'analyse portera sur les structures sociales, en précisant les rôles occupés par les différentes classes, notamment les aristocraties militaires et maraboutiques, les roturiers, les membres de castes et les esclaves domestiques. Ensuite, l'attention se tournera vers les logiques commerciales précoloniales, qui sont étudiées sous l'angle de leur enracinement dans des structures sociales non capitalistes, freinant ainsi l'accumulation et limitant les transformations des rapports de production.

5.2.1 Les classes

Les sociétés précoloniales du Sénégal présentaient une division de classes similaire entre royaumes, bien que les typologies fassent débat parmi les chercheurs (Ba, 1976a, p. 816-7 ; Barry, 1972, p. 87-90, 1979, p. 41 ; Bathily, 1985, p. 275, 320, 332 et 338 ; Becker et Martin, 1975, p. 294-5 ; Charles, 1977, p. 6 ; Clark et Phillips, 1994, p. 85 et 278 ; Diallo, 1972, p. 101 ; Diouf, 1990, p. 44-60 ; Faye, 2016a, p. 203 ; Galloway, 1975, p. 169 ; Gomez, 1992, p. 23 ; Klein, 1968, p. 7, 1971, p. 49, 1979, p. 67 ; Linares, 1992, p. 151-2 ; Saint-Martin, 1970, p. 14 ; Searing, 1993, p. 39 ; Tine, 2020, p. 65 ; Wane, 1969, p. 33). Les royaumes wolofs et sérères partagent des structures sociopolitiques similaires, largement héritées de leur « origine politique commune [...] issus de la dislocation de l'empire du Jolof » au 16^e siècle (Diouf, 1990, p. 17 ; cf. Barry, 1979, p. 40 ; Charles, 1977, p. 21 ; Coifman, 1969, p. 265). À son apogée au 15^e siècle, cet empire dominait plusieurs régions, dont le Kajoor, le Bawol, le Waalo, le Sin, le Saluum et le Fuuta Tooro (Charles, 1977, p. 3). De plus, Martin et Becker avancent qu'il est probable que tous les États entre le Sénégal, incluant des royaumes mandingues, soninkés et tékrours, furent probablement vassaux du Jolof à certaines périodes (Martin et Becker, 1977a, p. 52-3).

Diouf identifie trois grandes dichotomies sociales pour le Kajoor, applicables également aux royaumes wolofs, sérères, tékrours, foulbés, soninkés et mandingues : hors-caste/caste, libres/esclaves, nobles/non-nobles (Diouf, 1990, p. 44-60). Cependant, les typologies varient selon les auteurs. Par exemple, Ba (1976a, p. 816-7) et Becker et Martin (1975, p. 295) distinguent aristocratie, personnes libres et castes, incluant les esclaves comme une caste. Wane (1969, p. 30-4) regroupe l'ensemble de la société du Fuuta Tooro en différentes castes, définissant ainsi les aristocrates, les personnes libres et les esclaves comme des castes. Cependant, Diouf critique ces visions, notant que ces groupes n'étaient pas perçus comme des castes par leurs contemporains, notamment en raison de l'absence d'endogamie et que le statut des esclaves dépendait davantage de leurs maîtres (1990, p. 54). En outre, certains auteurs regroupent paysannerie et noblesse au sein de la classe des personnes libres (Barry, 1972, p. 88-9, 1979, p. 41 ; Charles, 1977, p. 6 ; Clark et Phillips, 1994, p. 278 ; Gomez, 1992, p. 23), bien que leurs règles de reproduction soient souvent antagonistes. Les roturiers, majoritairement paysans, devaient payer des redevances à une classe aristocratique (Barry, 1979, p. 41 ; Charles, 1977, p. 12 ; Diouf, 1990, p. 34-5 ; Galloway, 1975, p. 121 et

174 ; Kane, 2004, p. 207). Bien que ces groupes partagent le statut d'être libre et hors-caste, il est crucial, en termes d'analyse des relations sociales de propriété, de les considérer comme des classes distinctes. Ce mémoire, suivant les dichotomies de Diouf (1990, p. 44-60), catégorise les royaumes précoloniaux en quatre classes principales : dominants (noblesse, notables, guerriers), roturiers, castes et esclaves domestiques.

5.2.1.1 Aristocratie précoloniale

La classe dominante précoloniale du Sénégal se composait des nobles, de notables et de guerriers. Ces trois groupes, bien qu'ayant chacun une fonction héréditaire et un statut propre, formaient l'aristocratie précoloniale dans son ensemble. Les royaumes étaient dirigés par des rois issus de lignages nobles, avec des titres variant selon les régions : *damel* (Kajoor), *brak* (Waalo), *bourba* (Jolof), *tègn* (Bawol), *bour* (Sin et Saluum), *tunka* (Gajaaga) et *mansa* (Badibou, Kaabu, Niomi, Niani et Wuli) (Ba, 1976a, p. 816, 826 ; Barry, 1972, p. 88, 1979, p. 41 ; Bathily, 1985, p. 924 ; Becker et Martin, 1975, p. 271 ; Charles, 1977, p. x ; Diouf, 1990, p. 56 ; Faye, 2016a, p. 15, 2016b, p. 57 ; Galloway, 1975, p. 65 ; Klein, 1968, p. 9 ; Linares, 1992, p. 150-1 ; Monteil, 2018, p. 262 ; Roche, 1985, p. 55 ; Sy, 1969, p. 37 ; Tandjigora, 2012, p. 138 ; Tine, 2020, p. 65). Les théocraties musulmanes du Fuuta Tooro et le Boundou étaient également dominés par une noblesse nommée *torobbés*, au sein de laquelle les chefs, les *almaamis* et les marabouts étaient recrutés (Barry, 1979, p. 55 ; Kamara et Ndiaye, 1975, p. 785 ; Saint-Martin, 1970, p. 12-4 ; Sy, 1969, p. 32-3 ; Tandjigora, 2012, p. 138 ; Wane, 1969, p. 12). Pour sa part, le royaume foulbé du Fouladou (né en 1869) était essentiellement un État vassal, voire une province, du Fuuta Djalón⁷⁰ (Roche, 1985, p. 130). Le chef du Fouladou, appelé *alfa*, était désigné par un « conseil provincial des anciens » du Fuuta Djalón (Roche, 1985, p. 248).

Les États précoloniaux du Sénégal étaient gouvernés par une oligarchie aristocratique, liée par le sang, qui élisait ou désignait les souverains ou les *almaamis*. En règle générale, les prétendants au trône devaient appartenir à un lignage noble, voire le lignage royal, et être élus par de grands électeurs issus de la noblesse (Barry, 1979, p. 41-2 ; Bathily, 1985, p. 487-8 ; Charles, 1977, p. 13-5 ; Diouf, 1990, p. 56, 61 ; Galloway, 1975, p. 178-9, 199 ; Gomez, 1992, p. 102 ; Klein, 1968, p. 9, 11-3 ; Monteil, 2018, p. 262 ; Saint-Martin, 1970, p. 12-4 ; Sy, 1969, p. 33 et 77 ; Tandjigora, 2012, p. 173). Dans certains royaumes, comme le Waalo et le Kajoor, cette élection devait ensuite être ratifiée par des représentants des différentes classes de la société, y compris des esclaves (Barry, 1979, p. 42 ; Monteil, 2018, p. 262). Le roi — ou l'*almaami* du Boundou —, en tant que « chef politique et administratif », dirigeait la politique intérieure et extérieure, les guerres et les affaires importantes (Charles, 1977, p. 9 ; cf. Barry, 1979, p. 42 ; Galloway, 1975, p. 200 ;

⁷⁰ Un État théocratique musulman situé dans l'actuelle Guinée.

Gomez, 1992, p. 101). Toutefois, les *almaamis* du Fuuta Tooro jouissaient de pouvoirs plus limités, étant souvent choisis « pour leur insignifiance » par les puissants émirs inéligibles au trône, qui agissaient de manière indépendante dans leurs territoires respectifs (Saint-Martin, 1970, p. 12 ; cf. Sy, 1969, p. 33 ; Wane, 1969, p. 14-5). Dans tous les cas, les souverains dépendaient du soutien de la noblesse, des guerriers et des notables pour éviter d'être renversés ou déposés (Barry, 1979, p. 42 ; Charles, 1977, p. 13 ; Monteil, 2018, p. 278 ; Saint-Martin, 1970, p. 12-3 ; Searing, 1993, p. 22 ; Tandjigora, 2012, p. 173 ; Wane, 1969, p. 14). En pratique, le pouvoir était largement exercé par une assemblée de dignitaires et par des chefs provinciaux autonomes, à qui les souverains déléguaient certaines prérogatives (Bathily, 1985, p. 289 ; Klein, 1968, p. 15, 21 ; Monteil, 2018, p. 265 ; Saint-Martin, 1970, p. 12 ; Tandjigora, 2012, p. 174 ; Wane, 1969, p. 14 ; cf. Sy, 1969, p. 37).

Les États précoloniaux du Sénégal constituaient une affaire personnelle familiale, où la noblesse occupait des charges héréditaires avec une certaine autonomie, composant ainsi la hiérarchie administrative de ces États (Barry, 1979, p. 42 ; Charles, 1977, p. 9 ; Klein, 1968, p. 15-7 ; Sy, 1969, p. 78). Cette hiérarchie comprenait princes, chefs provinciaux, courtisans ainsi que de chefs de village, ces derniers n'étant pas nécessairement nobles (Barry, 1979 ; Charles, 1977, p. 41-3 ; cf. Diouf, 1990, p. 73 ; Galloway, 1975, p. 199-200 ; Wane, 1969, p. 14)⁷¹. Au Fuuta Tooro, une distinction hiérarchique existait entre émirs, certains étant considérés comme de « secondes zones » (Saint-Martin, 1970, p. 13). La noblesse se divisait en lignages royaux et petites noblesses (Barry, 1979, p. 41-3 ; Diouf, 1990, p. 56 ; cf. Galloway, 1975, p. 178 ; Searing, 1993, p. 42). Si les fonctions étaient principalement héréditaires, les alliances matrimoniales et le clientélisme jouaient un rôle clé dans la préservation ou l'ascension des familles nobles (Charles, 1977, p. 9-10 et 18 ; Diouf, 1990, p. 71 et 94 ; Klein, 1968, p. 13-5 ; Sy, 1969, p. 78). Les membres des familles royales rivalisaient souvent pour le trône, poussant les souverains à s'entourer de proches pour limiter les rivalités internes (Charles, 1977, p. 13 ; Klein, 1968, p. 13, 21 ; Searing, 1993, p. 15 ; cf. Barry, 1998, p. 149-50). Les dynasties étaient également liées par des mariages et des titres cumulés entre États, comme les *damel* du Kajoor aussi *tègn* du Bawol, ou l'émir des Maures de Trarza ayant épousé une fille du souverain du Waalo (Barry, 1998, p. 242 ; Charles, 1977, p. 20-1, 25 ; Colvin, 1974, p. 590 ; Monteil, 2018, p. 265 ; Pasquier, 1971, p. 57).

⁷¹ Les femmes nobles jouaient parfois un rôle significatif. Dans plusieurs royaumes wolofs et sérères, des figures comme la *lingeer* (mère du roi) ou l'*awo* (première épouse du souverain) dirigeaient des provinces, collectaient des tributs et participaient à la cour royale (Charles, 1977, p. 9 ; Diouf, 1990, p. 68 ; Klein, 1968, p. 15-6 ; Monteil, 2018, p. 265 ; Searing, 1993, p. 16 et 42).

Les États précoloniaux du Sénégal fonctionnaient comme des réseaux de collecte et de redistribution du surtravail paysan, principalement via la taxation en nature. Les chefs de village percevaient environ un dixième des récoltes, en conservaient une part et transféraient le reste aux chefs provinciaux, puis au souverain (Barry, 1979, p. 43 ; Bathily, 1985, p. 294 ; Charles, 1977, p. 11-2 ; Galloway, 1975, p. 230 ; Gomez, 1992, p. 106 ; Klein, 1968, p. 20 ; cf. Saint-Martin, 1970, p. 83 ; Sy, 1969, p. 78-9). Bien que les nobles ne soient pas propriétaires des terres, ils prélevaient des redevances pour leur exploitation (Diouf, 1990, p. 35)⁷². Outre les taxes, l'aristocratie diversifiait ses revenus grâce aux butins de guerre, aux monopoles commerciaux et aux tributs imposés aux États soumis (Charles, 1977, p. 12 ; Galloway, 1975, p. 230-2 ; Saint-Martin, 1970, p. 83 ; cf. Bathily, 1985, p. 290). En effet, seuls les membres de la classe dirigeante ou leurs clients pouvaient mener des opérations commerciales, leur permettant ainsi de jouir du différentiel de vente-achat et de s'acquitter de la « coutume » due au souverain (Diouf, 1990, p. 116-7 ; Fall, 1992, p. 73 ; cf. Galloway, 1975, p. 230 ; Gomez, 1992, p. 107 ; Klein, 1968, p. 17). Cependant, le pillage restait la principale source de richesse, ciblant tant les villages hostiles aux frontières que les villages internes (Diouf, 1990, p. 70-1 ; Sy, 1969, p. 77-8 ; cf. Galloway, 1975, p. 230-1 ; Gomez, 1992, p. 107 ; Searing, 1993, p. 34, 37). Les expéditions de pillages étaient organisées par le souverain ou un noble, puis les butins ou les esclaves étaient ensuite redistribués entre les chefs nobles et leurs guerriers (Galloway, 1975, p. 231 ; Searing, 1993, p. 34 ; cf. Gomez, 1992, p. 107). Enfin, une « très faible partie des revenus » du souverain provient de la corvée paysanne sur ces terres (Diouf, 1990, p. 70) ; le travail sur ses terres était généralement accompli par ses esclaves domestiques (Linares, 1992, p. 151 ; Searing, 1993, p. 41-3).

Les revenus royaux, collectés en nature en raison de l'usage limité de la monnaie, étaient redistribués pour entretenir guerriers, esclaves nobles et clients de la noblesse (Charles, 1977, p. 12 ; Diouf, 1990, p. 68 ; Galloway, 1975, p. 231-2 ; cf. Bathily, 1985, p. 294 ; Saint-Martin, 1970, p. 84 ; Searing, 1993, p. 15-6 et 42-3). Cette redistribution permettait aux souverains et aux nobles d'assurer la loyauté d'un réseau de clients nobles et non nobles (Galloway, 1975, p. 253 ; Klein, 1968, p. 21 ; Sy, 1969, p. 78). Par conséquent, de nombreux non-nobles, tels que chefs de village, marabouts ou commerçants, étaient intégrés à l'appareil d'État en tant que notables, leur reproduction dépendant de la taxation étatique (Diouf, 1990, p. 56). Bien que non nobles, ces notables occupaient parfois des fonctions héréditaires, comme les marabouts du roi, et reposaient sur des relations de clientèle, tout en exerçant un jeu d'alliance matrimoniale (Charles, 1977, p. 18-9 ; Diouf, 1990, p. 56 et 71 ; Searing, 1993, p. 15-6 et 38-9). Tout comme les nobles, les notables dépendaient du soutien du souverain pour acquérir et exercer leurs charges, qui leur permettaient de

⁷² Il faut noter que plusieurs familles de la petite noblesse n'étaient pas libérées du travail au champ et partageaient une certaine égalité matérielle avec le reste de la paysannerie (Barry, 1979, p. 44 ; cf. Tandjigora, 2012, p. 139).

s'enrichir grâce aux pillages ou à une part des droits et redevances (Diouf, 1990, p. 72 ; cf. Galloway, 1975, p. 230-1 ; Searing, 1993, p. 34).

En outre, « la guerre était une occupation majeure de la noblesse » des sociétés précoloniales sénégalaises, qui portait les armes et était formée dès l'enfance à la guerre (Charles, 1977, p. 11 ; cf. Barry, 1979, p. 42 ; Colvin, 1974, p. 596 ; Galloway, 1975, p. 232 ; Monteil, 2018, p. 263 ; Tandjigora, 2012, p. 508-9). Les nobles provinciaux disposaient de leurs propres armées, obligeant les souverains à maintenir une garde royale pour contrer les risques de rébellion (Charles, 1977, p. 11 ; Searing, 1993, p. 41-2). Dans des États comme le Fuuta Tooro, dépourvus de forces armées centralisées, le pouvoir du souverain restait nominal (Wane, 1969, p. 15).

Les réseaux de dépendance personnelle, le militarisme et les rivalités dynastiques contenaient en eux les germes du conflit et limitaient l'expansion des royaumes. Les conflits de succession, fréquents, opposaient souvent frères et fils du souverain défunt, tandis que les factions aristocratiques, plus rivales qu'alliées, se disputaient le pouvoir (Barry, 1998, p. 149-50 ; Bathily, 1985, p. 285 ; Charles, 1977, p. 17 ; Diouf, 1990, p. 58, 71 ; Gomez, 1992, p. 102 ; Klein, 1968, p. 13 ; Wane, 1969, p. 14, 35). Le prestige des prétendants reposait sur leurs forces militaires et leurs capacités à mobiliser réseaux familiaux, clients et guerriers (Charles, 1977, p. 17 ; Diouf, 1990, p. 71 et 75 ; Klein, 1968, p. 13). Ainsi, malgré des élections formelles, « la puissance militaire demeurait déterminante en dernier ressort » (Diouf, 1990, p. 105 ; cf. Klein, 1968, p. 13 ; Searing, 1993, p. 19-20). Conséquemment, leur capacité à reproduire leurs réseaux dépendait de leur capacité à extraire des surplus de la paysannerie, notamment par la taxation, le pillage et la guerre (Bathily, 1985, p. 290-1 ; Galloway, 1975, p. 253-4 ; Klein, 1968, p. 21 ; cf. Diouf, 1990, p. 68-71). Ces dynamiques encourageaient une géopolitique agressive et un fractionnement politique⁷³ constant. La guerre interne et externe permettait non seulement la conquête de nouvelles terres, mais aussi l'augmentation des revenus des nobles et de leurs clients (cf. Barry, 1979, p. 43 ; Bathily, 1985, p. 290-3 ; Diouf, 1990, p. 71 ; Tandjigora, 2012, p. 175-6). Ces revenus devaient constamment être « dissipés dans la guerre et l'entretien de leur clientèle » (Bathily, 1985, p. 316 ; cf. Galloway, 1975, p. 253 ; Saint-Martin, 1970, p. 84). Les principautés et les souverains devaient donc être constamment prêts à la guerre, que ce soit pour s'approprier des régions fertiles ou densément peuplées, ou pour se défendre face à la convoitise d'autres aristocrates (Bathily, 1985, p. 291 ; Galloway, 1975, p. 233). Ces modes de collecte de surplus, orientés vers le pouvoir central,

⁷³ Ce fractionnement politique diffère de celui systématiquement produit par le féodalisme européen, celui-ci étant dominé par des propriétaires privés locaux dont le pouvoir politique et économique repose sur la possession de parcelles de terre, alors que, au Sénégal, c'est la prolifération d'officiers aux pouvoirs administratifs et fiscaux locaux qui crée des centres de pouvoir menaçant le centre impérial. Ces derniers tirent leur revenu, non pas grâce à leur droit de propriété de la terre, mais de leur pouvoir de taxation au nom du royaume.

présentaient également le risque de renforcer les élites locales, susceptibles de contester l'autorité souveraine (Klein, 1968, p. 15 ; Wane, 1969, p. 9 ; cf. Wood, 2005, p. 27-8). La logique d'accumulation géopolitique caractérisant ces États précoloniaux était donc intrinsèquement limitée par l'étendue effective du pouvoir central, constamment menacé par les ambitions des pouvoirs locaux.

Avant d'aborder les roturiers, membres de castes et esclaves domestiques, il est essentiel d'examiner deux groupes majeurs des classes dominantes précoloniales : les marabouts et les guerriers. Ces derniers ont joué un rôle clé dans les transformations sociales du Sénégal au 19^e siècle. Les sections suivantes analysent l'évolution du pouvoir des marabouts et leur influence sur les changements sociaux et religieux, ainsi que les pratiques des guerriers et leur impact sur la stabilité politique.

5.2.1.1.1 Marabouts

Au 19^e siècle, les marabouts, guides spirituels musulmans, gagnèrent en importance. Introduit dans la région du fleuve Sénégal dès le 11^e siècle, l'Islam s'était largement diffusé en Sénégal, bien que la noblesse et les roturiers, hors des Émirats, étaient souvent « laxistes, voire indifférents, aux pratiques islamiques », malgré une présence de marabout dans les royaumes et les villages (Charles, 1977, p. 17-8 ; cf. Diouf, 1990, p. 85 ; Klein, 1979, p. 67 ; Wane, 1969, p. 11). En fait, l'Islam ne répudiait pas les traditions locales avant le 18^e siècle, mais au contraire utilisait leurs principes fondamentaux pour les réinterpréter à la lumière de « la révélation coranique » (Hampaté Ba, 1980, p. 224 ; cf. Kalu, 2007, p. 652). Les marabouts se divisaient en deux catégories principales. Les marabouts communautaires jouaient divers rôles dans la vie quotidienne : guides spirituels, médecins, éducateurs ou chefs de communautés musulmanes (Diouf, 1990, p. 95 ; Monteil, 2018, p. 266). Les marabouts liés au pouvoir conseillaient les souverains sur la loi islamique, servaient comme chefs de provinces, juges ou scribes, même dans des royaumes faiblement islamisés comme le Sin (Charles, 1977, p. 19 ; Colvin, 1974, p. 591 ; Diouf, 1990, p. 95 ; Klein, 1968, p. 16, 1979, p. 67 ; Monteil, 2018, p. 261).

Malgré la non-conformité de l'aristocratie à plusieurs préceptes islamiques (croyances païennes, consommation d'alcool, etc.), une tolérance mutuelle caractérisait les relations entre marabouts et dirigeants. Les marabouts acceptaient le laxisme religieux des nobles, qui, en retour, les protégeaient (Charles, 1977, p. 19 ; cf. Diouf, 1990, p. 85-6). Cette coexistence reflétait l'absence de contradiction perçue entre l'unicité divine prônée par l'Islam et les croyances aux fétiches ou à la magie dans les sociétés sénégalaises (Sy, 1969, p. 36). Les marabouts politiques manifestaient eux-mêmes un certain laxisme religieux et participaient aux dynamiques d'appropriation, prenant part aux razzias et bénéficiant de terres, villages ou titres octroyés par l'aristocratie (Bathily, 1985, p. 310-1 ; Diouf, 1990, p. 87, 95, 104 ; Klein, 1968, p. 16 ; Wane, 1969, p.

11). Ces relations étaient consolidées par des alliances matrimoniales, le mariage jouant un rôle clé dans les réseaux de pouvoir (cf. Wane, 1969, p. 11). En tant que clients des aristocrates, les marabouts renforçaient la stabilité des structures de pouvoir tout en bénéficiant de richesses et d'une légitimité sociale.

Or, les tensions entre les marabouts et les aristocraties païennes s'accrochèrent au cours de la période de la traite transatlantique. Ces aristocraties, impliquées dans la capture de roturiers pour alimenter le commerce esclavagiste, s'éloignèrent des marabouts, qui, eux, jouaient un rôle clé dans les relations commerciales transsahariennes. Cette divergence provoqua des migrations de roturiers vers des communautés musulmanes, perçues comme des zones protégées du droit de pillage (Diouf, 1990, p. 86 ; cf. Barry, 1979, p. 41). À l'origine, ces territoires musulmans furent concédés par les royaumes wolofs en tant que « zone tampon » ou de « bouclier politique » en périphérie de leurs territoires, mais aussi comme des zones franches protégées du pillage, favorisant le commerce extérieur, nécessaire pour l'acquisition de produits militaires et de luxe (Fall, 1992, p. 70-1). D'ailleurs, ces nouvelles communautés musulmanes eurent tendance à être plus prospères (Klein, 1979, p. 67 ; cf. Diouf, 1990, p. 87). Leur prospérité, combinée à leur rejet du pillage, s'incarna dans un « message prophétique de justice » qui catalysa des croisades maraboutiques mobilisant les roturiers contre les aristocraties et leurs réseaux de clientélisme (Diouf, 1990, p. 87). Pour la paysannerie, se convertir à l'Islam et rejoindre ces communautés maraboutiques représentait une stratégie de résistance contre les institutions aristocratiques précoloniales (Sy, 1969, p. 87). Cependant, cette dynamique affaiblit la protection de ces communautés, qui devinrent vulnérables au pillage (Klein, 1979, p. 68). Les marabouts se positionnèrent alors comme une « contre-élite héréditaire », consolidés par des alliances matrimoniales et des liens enseignants-disciples, en parallèle au clientélisme aristocratique (Charles, 1977, p. 20 ; cf. Klein, 1968, p. 20 ; Searing, 1993, p. 17). À partir du 17^e siècle, plusieurs aristocraties semi-païennes adoptèrent l'Islam de manière plus sérieuse, souvent pour des raisons stratégiques. Pour certains aristocrates marginalisés, l'Islam devint un moyen de contester le pouvoir traditionnel en s'alliant aux marabouts (Diouf, 1990, p. 89). En ce sens, les tensions entre marabouts et aristocrates portaient moins sur la forme de gouvernement que sur la question de savoir quelle catégorie sociale pouvait diriger la société avec le plus de justice (Diouf, 1990, p. 104).

Contrairement à l'analyse de Fall (1992, p. 76), qui décrit les marabouts des zones franches comme des « entrepreneurs » commerçants, il est essentiel de souligner leur forte dépendance à des relations extraéconomiques. Les concessions territoriales qui leur étaient accordées par les aristocraties constituaient une situation de privilège qui servait avant tout les intérêts de la classe dirigeante, facilitant l'importation de biens stratégiques tels que les chevaux (Fall, 1992, p. 69-71). Ces marabouts, loin de se limiter à des fonctions religieuses, portaient les armes, accompagnaient les rois dans leurs campagnes et collectaient les

impôts pour l'État précolonial, jouissant ainsi d'un « statut quasi-noble » (Searing, 1993, p. 26 ; cf. Fall, 1992, p. 71). Également, souvent d'origine maure, ils étaient profondément intégrés dans les réseaux matrimoniaux et clientélistes des royaumes sénégalais et maures (Fall, 1992, p. 69-71 ; Searing, 1993, p. 16-7 ; cf. Sy, 1969, p. 35). Leur position d'élite scolarisée dans presque tous les villages du Bas-Sénégal leur conférait un rôle central dans la circulation des informations mercantiles au bénéfice des commerçants maures (Fall, 1992, p. 73-6 ; cf. Searing, 1993, p. 89). Par ailleurs, les marabouts sollicitaient parfois l'intervention militaire des royaumes maures, comme lors de l'invasion du Kaolack en 1715 par le royaume Trarza (Fall, 1992, p. 71). Ainsi, leur présence en Sénégal illustre leur imbrication dans les structures étatiques précoloniales et leur rôle dans la projection territoriale du pouvoir politique et économique des Maures, consolidant les relations transfrontalières au service des économies politiques précoloniales.

5.2.1.1.2 Guerriers

Les guerriers occupaient une place majeure dans les sociétés précoloniales du Sénégal. Malgré quelques différences entre les statuts des guerriers selon ces sociétés, ceux-ci étaient toujours liés par clientélisme au pouvoir ou directement intégrés dans l'appareil d'État⁷⁴. Ils se divisaient en plusieurs catégories : soldats du souverain, bandes pillardes, soldats au service d'aristocraties locales et mercenaires (Barry, 1979, p. 41, 1998, p. 179 ; Bathily, 1985, p. 301-9 ; Charles, 1977, p. 11 ; Clark et Phillips, 1994, p. 87 ; Diouf, 1990, p. 18 ; Klein, 1968, p. 9 ; Monteil, 2018, p. 268 et 278). Toutefois, deux pôles de guerriers se démarquent : les guerriers intégrés à l'administration étatique et ceux agissant de manière autonome.

Dans les sociétés wolofs, sérères ou mandingues, les guerriers intégrés à l'État étaient souvent des esclaves royaux ou nobles. Ces officiers militaires et administratifs, bien qu'esclaves, jouaient un rôle clé comme gardes d'élite, chefs militaires, collecteurs de redevances ou intendants du palais, occupant des postes stratégiques au cœur de la force militaire et administrative (Barry, 1979, p. 43 ; Charles, 1977, p. 6 et 11 ; Diouf, 1990, p. 58 et 64 ; Galloway, 1975, p. 174 ; Monteil, 2018, p. 269 ; Searing, 1993, p. 41-2 ; Sy, 1969, p. 83)⁷⁵. Appartenant aux familles royales ou aristocratiques, ces esclaves nobles jouaient un rôle central dans la reproduction du pouvoir et de la richesse (Searing, 1993, p. 15-6). Ainsi, la richesse, le pouvoir et

⁷⁴ On retrouverait toutefois des exceptions, comme au sein du royaume mandingue du Wuli, où la masse des guerriers ne constituerait pas des groupes à part, mais elle était aussi composée « d'une foule de volontaires ou de villageois attirés par l'appât du gain » (Galloway, 1975, p. 232). Or, une section d'infanterie constituait tout de même le noyau de l'armée royale.

⁷⁵ Tout comme pour les personnes nées « esclaves » domestiques, le terme « esclave » semble inapproprié pour désigner cette catégorie sociale. Notons que les « esclaves royaux » ne sont ni des serfs combattants — n'étant pas attachés à la terre — ni des vassaux — n'étant pas des hommes libres.

l'autorité des esclaves nobles surpassaient souvent celles des paysans roturiers, bien que ces derniers conservaient un statut formellement supérieur (Charles, 1977, p. 7 ; Klein, 1968, p. 9 ; cf. Sy, 1969, p. 83-4).

Dans le royaume soninké du Gajaaga, la branche militaire, appelée *mangu*, n'était pas considérée comme des esclaves, mais davantage comme des vassaux du souverain. Bien que non éligibles au trône, ces membres de la classe dirigeante occupaient des fonctions similaires aux officiers militaires wolofs et sérères, sans avoir un statut inférieur aux roturiers (Bathily, 1985, p. 275, 301-2 et 306-7 ; Tandjigora, 2012, p. 175). Or, avec le temps, des mariages entre cette petite noblesse et des esclaves royaux ont donné naissance à une classe hybride, les « grands captifs » (*komo-xooro*), qui assumaient des tâches administratives pour le trône, un rôle semblable à celui des esclaves royaux dans les royaumes wolofs (Bathily, 1985, p. 298).

Dans tous les cas, les guerriers, notamment les esclaves du trône, jouaient un rôle central dans les royaumes précoloniaux : « Ils faisaient et défaisaient des rois, gagnaient et perdaient leurs batailles, et surveillaient de près l'exercice de leur pouvoir » (Monteil, 2018, p. 269 ; cf. Bathily, 1985, p. 303 ; Searing, 1993, p. 17). Bien que qualifiés d'esclaves, notamment chez les wolofs, sérères et mandingues, ces guerriers participaient activement à la traite d'esclaves, au pillage et à la récupération des fugitifs (Clark et Phillips, 1994, p. 248 ; cf. Klein, 1998, p. 101 ; Sy, 1969, p. 83-4)⁷⁶. Les gardes d'élite, souvent composés de ces guerriers proches du pouvoir, servaient de contrepoids au pouvoir militaire des nobles et protégeaient le souverain des ambitions aristocratiques. (Charles, 1977, p. 11 ; cf. Clark et Phillips, 1994, p. 248 ; Diouf, 1990, p. 60 ; Sy, 1969, p. 85). Dans certains royaumes, notamment au Kajoor, leur rôle a été renforcé au détriment de l'aristocratie locale afin de limiter les prétentions des autorités provinciales sur le trône (Clark et Phillips, 1994, p. 7 ; Diouf, 1990, p. 94 ; Searing, 1993, p. 21-2 et 42 ; cf. Bathily, 1985, p. 305-6).

Les alliances matrimoniales et le clientélisme structuraient également les relations entre guerriers et aristocratie (cf. Diouf, 1990, p. 272). Au Kajoor, les mariages entre esclaves royaux et nobles étaient fréquents, consolidant des alliances politiques et militaires stratégiques (Diouf, 1990, p. 54 et 58). L'attribution de fonctions prestigieuses à certaines familles d'esclaves nobles ou la concession de droits de pillage renforçait leur soutien militaire (cf. Klein, 1968, p. 9). Bien que détenant une part significative des moyens de violence, ces guerriers ne pouvaient prétendre au trône ni accéder aux rangs nobles, ce qui les plaçait comme arbitres dans les luttes de pouvoir aristocratiques (Diouf, 1990, p. 289 ; Bathily, 1985, p. 302). Ils jouaient un rôle central dans les réseaux d'alliance et d'enrichissement, constituant une « classe administrative héréditaire » au service de la couronne (Galloway, 1975, p. 174 ; cf. Searing, 1993, p. 42).

⁷⁶ À savoir, ces groupes, comme les *ceddos*, seraient, selon Klein, une formation en partie issue du complexe militaro-esclavagiste autochtone complice du commerce transatlantique (Klein, 1998, p. 68).

Le chef des guerriers, commandant des troupes, siégeait parfois au Conseil des grands électeurs, comme au Kajoor (Diouf, 1990, p. 64).

Les groupes de guerriers hors des gardes d'élite, comme les *ceddos*⁷⁷ des sociétés wolofs et sérères, jouaient un rôle distinct, mais restaient liés aux aristocraties. Majoritairement esclaves, ces guerriers recevaient en délégation le droit de pillage, en échange duquel ils reversaient une part du butin aux aristocraties (Bathily, 1985, p. 304 ; Diouf, 1990, p. 71 ; Gomez, 1992, p. 107 ; cf. Charles, 1977, p. 11 ; Klein, 1968, p. 9 ; Searing, 1993, p. 34). En fait, les souverains se voyaient contraints de concéder ce droit de pillage afin de maintenir la loyauté des *ceddos*, en particulier en période de guerre (Monteil, 2018, p. 278 ; cf. Klein, 1968, p. 9). Ils constituaient ainsi une forme de bras armée des nobles ou des souverains, qui se reproduit, en temps de guerre, via les butins et, en temps de paix, via leur propre racket sur les villages pour agir comme « police » (Bathily, 1985, p. 304 ; Charles, 1977, p. 11-2 ; Klein, 1979, p. 68 ; Monteil, 2018, p. 278). Lors des conflits, les *ceddos* tiraient des revenus de la capture d'ennemis : les nobles capturés étaient rançonnés, tandis que les roturiers devenaient des esclaves domestiques ou des marchandises pour la traite transatlantique (Charles, 1977, p. 12 ; cf. Saint-Martin, 1970, p. 83-4). Qui plus est, l'abolition de la traite des esclaves au 19^e siècle compliqua leur intégration économique, ce qui les rendit plus difficiles à contrôler pour les aristocraties (Klein, 1979, p. 68).

Malgré leur soumission théorique au trône, les groupes de guerriers jouissaient souvent d'une grande autonomie, se montrant parfois « indépendants, puissants et parfois ingouvernables » (Klein, 1968, p. 9). Leur autonomie dépendait fortement de la capacité des souverains, soutenus par leurs gardes d'élite, à maintenir ces guerriers sous contrôle. Dès lors, leur influence augmentait en période d'instabilité politique, notamment lors des successions, où ils exploitaient l'instabilité pour accroître leur pouvoir (Klein, 1968, p. 19). Ainsi, face à leurs pratiques de pillage, les souverains avaient pour responsabilité de protéger la paysannerie des excès de ces groupes afin d'éviter des insurrections paysannes (Klein, 1968, p. 19). Ces guerriers, souvent assimilés à des bandes mercenaires, pouvaient vendre leurs services à d'autres royaumes ou soutenir le candidat au trône le plus offrant, le paiement prenant généralement la forme de butin (Barry, 1979, p. 59, 1998, p. 179 ; Galloway, 1975, p. 254-5).

Les armées précoloniales disposaient d'effectifs et de moyens variables selon les périodes et les royaumes. Par exemple, les armées du Kajoor ou du Jolof comptaient parfois jusqu'à 4 000 soldats, tandis que les armées d'élite, comme les esclaves royaux du Kajoor, rassemblaient entre 200 et 500 mousquetaires

⁷⁷ Ceddo est aussi parfois écrit « tiedo » ou « tyeddo ».

(Charles, 1977, p. 114-5 ; Monteil, 2018, p. 270 ; Searing, 1993, p. 21). À plus grande échelle, les armées religieuses, telles que celle d'El Hadj Omar, pouvaient atteindre 10 000 soldats au 19^e siècle (Barry, 1998, p. 233 ; Saint-Martin, 1970, p. 85). Au milieu du 19^e siècle, les armées à chevaux étant répandues et les soldats possédaient souvent des fusils (mousquet ou fusil à percussion à double coup), des lances ou des sabres (Charles, 1977, p. 11 ; Galloway, 1975, p. 232 ; Gomez, 1992, p. 105 ; Saint-Martin, 1970, p. 84). Les soldats combattaient principalement pour mettre en déroute l'ennemi ou capturer ses forces, entraînant des pertes humaines relativement faibles (Charles, 1977, p. 12).

5.2.1.2 Roturiers

Dans les royaumes et émirats précoloniaux du Sénégal, la paysannerie constituait la majorité des roturiers non notables (Monteil, 2018, p. 266 ; Sy, 1969, p. 80). L'endogamie et l'hérédité des statuts nobles rendaient l'ascension sociale presque impossible pour ces paysans, qui ne portaient généralement pas les armes, réservées aux aristocraties, guerriers et notables (Charles, 1977, p. 7, 11 ; Diouf, 1990, p. 69).

Le régime foncier reposait sur la propriété collective des terres, où le droit d'usage primait (Diouf, 1990, p. 24 ; Roche, 1985, p. 63). Diouf distingue deux types de propriétés : la grande propriété, englobant les terres hors des villages et appartenant symboliquement au souverain, et la petite propriété, utilisée par les communautés villageoises (Diouf, 1990, p. 23 ; cf. Bathily, 1985, p. 293-4). Les terres royales, aliénables, étaient souvent octroyées à des familles princières ou marabouts comme dotations, bien qu'elles aient parfois été parcellisées en raison de la multiplication des concessions aux alliés du pouvoir (Diouf, 1990, p. 23-4 ; cf. Barry, 1979, p. 44 ; Bathily, 1985, p. 293 ; Klein, 1979, p. 82 ; Sy, 1969, p. 78-9). La petite propriété, quant à elle, correspondait aux terres exploitées par les communautés villageoises, allouées par le chef de village (*laman*) selon les besoins (Diouf, 1990, p. 23). Ces terres étaient attribuées aux chefs de familles élargies, qui regroupaient les membres d'un même lignage et constituaient la base de l'économie agricole précoloniale (Barry, 1979, p. 43 ; Diouf, 1990, p. 24 ; Galloway, 1975, p. 202-8 ; Linares, 1992, p. 153). L'organisation de la production agricole au sein de ces unités reposait sur une répartition des tâches basée sur l'âge et le sexe (Roche, 1985, p. 28, 57 et 64-5 ; Wane, 1969, p. 27).

Le chef du village, généralement le descendant du premier défricheur, percevait des redevances fixes auprès des ménages tout en étant assisté d'un conseil de notables et attentif à la volonté populaire (cf. Diouf, 1990, p. 23 ; Galloway, 1975, p. 205 ; Klein, 1979, p. 82 ; Linares, 1992, p. 153 ; Roche, 1985, p. 64). Tant que ces redevances étaient payées, les terres restaient attribuées aux ménages qui les cultivaient (Klein, 1979, p. 82). La terre attribuée n'appartient pas au doyen de la famille, mais au lignage, une entité collective supérieure à ses membres, garantissant usage et transmission selon les règles coutumières (Diouf, 1990, p.

24-5). Le doyen familial supervisait l'état des terres et leur distribution équitable, sans possibilité de transmission par héritage ou de vente, le droit coutumier n'autorisant que la location (cf. Charles, 1977, p. 8 ; Diouf, 1990, p. 25 ; Klein, 1979, p. 83 ; Linares, 1992, p. 153 ; Roche, 1985, p. 63). Les villages détenaient également des terres collectives, exploitées ou en friche, dont la gestion et le stockage des récoltes incombait au chef du village (Diouf, 1990, p. 25 ; cf. Roche, 1985, p. 63). En l'absence de possession privée par des seigneurs, les terres restaient une propriété collective, administrée selon les pratiques locales (Barry, 1979, p. 43 ; Diouf, 1990, p. 35).

Les communautés paysannes précoloniales du Sénégal fonctionnaient principalement en autarcie. La famille élargie, unité de production, de redistribution et de consommation, était autosuffisante grâce à la culture vivrière, centrée sur le mil, les légumes, la volaille et, dans une moindre mesure, la viande (Diouf, 1990, p. 27 ; cf. Charles, 1977, p. 5 ; Roche, 1985, p. 63 ; Wane, 1969, p. 22). La production agricole, complétée dans certains villages par des activités artisanales réalisées par les membres de castes, dominait l'économie locale, à l'exception de la pêche dans certaines régions (Diouf, 1990, p. 25-6 ; Klein, 1968, p. 2 ; cf. Wane, 1969, p. 23-4). La production paysanne était essentiellement tournée vers la subsistance, la plupart des royaumes sénégalais restant à l'écart des grands circuits commerciaux transsahariens jusqu'au 19^e siècle, même après l'intensification des échanges avec les Français (Barry, 1979, p. 43-4 ; Diouf, 1990, p. 30 ; Sy, 1969, p. 73 ; cf. Wane, 1969, p. 23). Les méthodes agricoles, rudimentaires, reposaient sur des outils simples (houe et hache) et excluaient l'usage d'engrais ou de charrues (Austen, 1987, p. 17 ; Austin, 2009, p. 29-30 ; Wane, 1969, p. 23). En fait, « comme l'ont appris à leurs dépens de nombreux agronomes coloniaux », les contraintes environnementales, comme les sols lessivés, les parasites et les maladies du bétail, limitaient la productivité agricole (Austen, 1987, p. 17 ; Austin, 2009, p. 30). Ainsi, les périodes de jachère pouvaient durer jusqu'à huit ans, et l'utilisation de bétail pour l'agriculture, nécessitant des apports en main-d'œuvre et en céréales, s'avérait peu rentable pour une agriculture de subsistance (Austen, 1987, p. 17).⁷⁸

En somme, dans les sociétés précoloniales du Sénégal, la paysannerie évoluait dans un système foncier collectif basé sur le droit d'usage, excluant propriété privée, vente ou héritage. Fonctionnant en autarcie, les communautés villageoises assuraient leur subsistance grâce à une organisation familiale élargie et une répartition des tâches selon l'âge et le sexe, malgré des méthodes agricoles rudimentaires et de nombreux obstacles environnementaux.

⁷⁸ Klein souligne que les Sérères du Sin et du Saloum constituaient une exception dans leur gestion des terres : les terres mises en jachère étaient utilisées comme pâturages durant leur régénération (Klein, 1968, p. 2). Or, Klein suggère que cette pratique s'inscrivait le cadre de l'économie de l'exportation d'arachides, laissant croire que cette pratique aurait pu devenir rentable uniquement dans ce contexte spécifique.

5.2.1.3 Castes

La place des castes dans les sociétés précoloniales du Sénégal fait débat, notamment en raison des comparaisons avec le système indien (Diouf, 1990, p. 44-54 ; Wane, 1969, p. 29). Dumont, par exemple, avance que « pour qu'il y ait caste, il faut que la société soit tout entière et sans résidu constituée d'un ensemble de castes », une caractéristique que seule l'Inde a semblé avoir (Dumont, 2013, p. 349 ; cf. Diouf, 1990, p. 46). Bien que cette définition stricte soit contestée, les auteurs concèdent que « l'analogie ne manque pas d'être superficielle entre caste de l'Inde [...] et castes africaines », même si le terme reste largement utilisé pour décrire les sociétés africaines (Wane, 1969, p. 29)⁷⁹. Diouf précise que, dans des sociétés comme le Kajoor, il s'agit plutôt d'une société intégrant une caste, divisée en sous-castes (Diouf, 1990, p. 54). Cette analyse semble également applicable aux autres sociétés précoloniales du Sénégal (Clark et Phillips, 1994, p. 85 ; cf. Klein, 1968, p. 10).

Les castes au Sénégal étaient définies par leur endogamie et leur assignation à des professions spécifiques (Clark et Phillips, 1994, p. 86 ; Galloway, 1975, p. 170 ; Gomez, 1992, p. 23 ; Klein, 1968, p. 10)⁸⁰. Les membres de caste étaient perçus comme inférieurs aux roturiers, suscitant une « attitude de répulsion » de la part de ces derniers (Charles, 1977, p. 6 ; Clark et Phillips, 1994, p. 86 ; Diouf, 1990, p. 46, 54 ; Galloway, 1975, p. 170). Klein remarque que ces individus étaient « souvent attachés à des lignages libres riches et plus puissants », donnant l'impression qu'ils « appartenaient » à ces familles sans pour autant être esclaves (1968, p. 10 ; cf. Clark et Phillips, 1994, p. 86 ; Galloway, 1975, p. 172 ; Searing, 1993, p. 39-40). En fonction de leur patronyme, les personnes sont déterminées à exercer certaines professions, qui, malgré certaines différences entre les sociétés, se divisent généralement entre les forgerons-bijoutiers, cordonniers-maroquiniers-bourreliers, tisserands-couturiers, bûcherons-sculpteurs-menuisiers, louangeurs-généalogistes-conteurs-confidents-musiciens (*griots*) ou courtisans-serviteurs-bouffons (Bathily, 1985, p. 320 ; Charles, 1977, p. 6 ; Clark et Phillips, 1994, p. 3 ; Diouf, 1990, p. 28 et 46-7 ; Gomez, 1992, p. 23 ; Klein, 1968, p. 10 ; Monteil, 2018, p. 267 ; Searing, 1993, p. 39-40 ; Wane, 1969, p. 31). Chez les Wolofs, et de manière assez similaire chez les Mandingues, une hiérarchie existait même parmi les castes : les artisans étaient considérés comme supérieurs aux griots, eux-mêmes supérieurs aux courtisans-serviteurs (Diouf, 1990, p. 53 ; Searing, 1993, p. 40 ; cf. Galloway, 1975, p. 170).

⁷⁹ Pour une bonne analyse de la problématique du système de castes en Afrique de l'Ouest (du moins pour le Kajoor), voir Diouf (1990, p. 44-54).

⁸⁰ En fait, plusieurs membres de castes n'exerçaient pas nécessairement leur profession, mais demeuraient associés à leur statut de caste (Clark et Phillips, 1994, p. 86).

Une partie des membres de castes, clients de la noblesse, étaient parfois intégrés à l'administration de l'État (Barry, 1979, p. 43 ; Gomez, 1992, p. 23 ; Searing, 1993, p. 40). Toutefois, la majorité vivait dans des villages paysans où leurs relations avec les lignages roturiers ou dominants étaient héréditaires et non compétitives (Colvin, 1974, p. 592-3 ; Galloway, 1975, p. 172 ; cf. Searing, 1993, p. 39-41). Les artisans travaillaient sur commande : le roturier les entretenait pendant la fabrication et offrait ensuite un don dont la valeur excédait celle de l'objet produit. Ce système ne permettait donc pas de supposer une égalité d'échange, comme cela pourrait être le cas avec le troc (Diouf, 1990, p. 29). De plus, les lignages dominants avaient une obligation morale de protéger les membres de caste qu'ils patronnaient, lesquels leur devaient en retour une pleine loyauté (Galloway, 1975, p. 172). Ainsi, « le prestige et le bien-être d'un [membre de caste] étant directement liés à ceux de sa famille patronnesse, les membres les plus ambitieux de la caste s'efforçaient de faire progresser l'honneur de leurs patrons et d'accroître leur richesse et leur pouvoir » [notre traduction] (Galloway, 1975, p. 172). Ce système personnel, non marchand, assurait la reproduction des professions spécialisées, évitant tout réel procès de circulation simple, et soutenait les échanges coopératifs au sein des villages (Diouf, 1990, p. 26). Enfin, la division du travail artisanal était limitée à la famille de caste, au sein de laquelle s'opérait également une division sexuelle des tâches (cf. Clark et Phillips, 1994, p. 86). Certains membres de caste possédaient leurs propres esclaves, spécialisés dans des métiers comme le tissage ou la production de marmites de sel (Klein, 1979, p. 67).

5.2.1.4 Captifs/esclaves domestiques

Les sociétés précoloniales sénégalaises comptaient une proportion significative d'esclaves, estimée entre 15 % et 75 % de la population selon les auteurs (Charles, 1977, p. 7 ; Clark et Phillips, 1994, p. 247 ; Galloway, 1975, p. 172 ; Gomez, 1992, p. 24). En dehors des esclaves guerriers ou de la couronne, on distinguait les esclaves nés dans la société, souvent intégrés aux familles élargies, et ceux capturés lors de guerres ou de raids, considérés comme inférieurs (Charles, 1977, p. 6 et 27 ; Diouf, 1990, p. 54 et 58-60 ; Galloway, 1975, p. 173 ; Gomez, 1992, p. 24 ; Klein, 1968, p. 10 ; Monteil, 2018, p. 267 ; Sy, 1969, p. 81).

Les esclaves nés dans la société participaient à l'économie villageoise, vivaient avec leurs maîtres et étaient perçus comme des membres de la famille, analogues à des enfants (Charles, 1977, p. 6 ; Diouf, 1990, p. 26 ; Klein, 1968, p. 11 ; Monteil, 2018, p. 268 ; Sy, 1969, p. 81). Avec l'autorisation de leur maître, ils pouvaient se marier, avoir des enfants, posséder des biens, et même acquérir des esclaves (Charles, 1977, p. 6 ; Clark et Phillips, 1994, p. 248 ; Klein, 1968, p. 11 ; Monteil, 2018, p. 268). Bien qu'ils disposaient souvent de leur propre parcelle de terre, ils étaient tenus de consacrer une partie de leur temps de travail aux champs de leur maître (Clark et Phillips, 1994, p. 248 ; Klein, 1968, p. 11). Toutefois, ils ne pouvaient hériter ni de titres ni de terres (Clark et Phillips, 1994, p. 248). Les esclaves étaient souvent marginalisés, étant perçus comme

des étrangers, ce qui les excluait du pouvoir politique des villages, dominé par l'ancienneté des familles locales (cf. Galloway, 1975, p. 204-5 ; Gomez, 1992, p. 23-4). Contrairement aux esclaves capturés, les esclaves nés ne pouvaient pas être vendus, sauf en cas de crimes graves (Galloway, 1975, p. 173 ; Monteil, 2018, p. 267). Cette distinction, ainsi que leur intégration dans des structures familiales codifiées, montre que les termes « esclave » ou « captif » ne traduisent pas pleinement leur statut dans les sociétés précoloniales (Diouf, 1990, p. 57 ; Gomez, 1992, p. 23-4). Ceci pourrait d'ailleurs expliquer la grande divergence des estimations des populations esclaves : comme les esclaves possédaient parfois eux-mêmes des esclaves, dont les droits et devoirs sont fortement codifiés par une dépendance de type familiale, une grande partie du système « d'esclavage » fonctionnait comme un réseau de servitude hiérarchique dominé par une poignée de lignages libres. Cette complexité a conduit le ministre de la Marine de 1879 à 1880, Jauréguiberry, à qualifier ce système de « servage héréditaire » plutôt que d'esclavage (Jauréguiberry, 1880, p. 6)⁸¹.

À l'inverse, les esclaves acquis représentaient « la catégorie sociale la plus basse » et correspondaient davantage à la définition stricte de l'esclavage (Diouf, 1990, p. 59). Un esclave d'acquisition récente « n'est libre ni de son corps, ni de ses biens ». Un tel esclave « pouvait être mutilé, tué, prêté, mis en gage ou vendu. Sa famille peut être dispersée. Il ne peut ni se marier ni disposer de ses enfants sans le consentement de son maître, auprès duquel il est obligé de vivre. » (Diouf, 1990, p. 59) Considérés comme de simples moyens de production, ils ne jouissaient d'aucune protection sociale ou traditionnelle.

5.2.2 Commerce précolonial

Les relations entre le commerce transsaharien et transatlantique ont suscité un vif intérêt chez les auteurs adoptant une perspective dépendantiste sur le développement de l'Afrique de l'Ouest. Ces derniers postulent que le commerce transsaharien favorisait un modèle de développement alternatif, permettant l'émergence d'une protobourgeoisie et le développement d'activités artisanales ouest-africaines. Ce processus aurait été perturbé par le commerce transatlantique, qui a engendré une aristocratie spécialisée dans la capture d'esclaves, marginalisant ainsi les commerçants africains (Amin, 1967, p. 111, 1971b, p. 26-7, 2014, p. 31 ; Austen, 1987, p. 37-41 et 99 ; Barry, 1992, p. 36-7 ; Klein, 1979, p. 92-3 ; Rodney, 1981). Si l'impact déstabilisateur du commerce transatlantique et les dynamiques économiques précoloniales sont indéniables,

⁸¹ Bien que Jauréguiberry ait mis en lumière une réelle ambiguïté quant au statut des esclaves au Sénégal (Diouf, 1990, p. 57), son intervention devant le Sénat visait aussi à minimiser l'esclavage face aux critiques de Victor Schœlcher. Cependant, avec la croissance de la production arachidière, le nombre d'esclaves augmenta de manière substantielle, suggérant que les esclaves étaient de moins en moins intégrés dans une relation de servage héréditaire et davantage issus de nouvelles captures, marquant une évolution dans les dynamiques de l'esclavage précolonial.

l'hypothèse néo-smithienne selon laquelle le commerce transsaharien aurait conduit à une division du travail accrue et à une modernité économique mérite d'être remise en question.

Le commerce précolonial ouest-africain, qu'il soit transsaharien ou transatlantique, présentait des limites structurelles. Il reposait sur l'acquisition de produits à bas coût revendus à prix élevé, dans un contexte où les producteurs conservaient leurs moyens de production. Comme « le profit commercial semble impossible lorsque les produits sont vendus à leur valeur » (Marx, 1901, p. 362), la concurrence représentait une entrave majeure à la rentabilité. Par conséquent, les profits dépendaient avant tout de facteurs extraéconomiques, plutôt que de la supériorité productive dans un environnement concurrentiel. L'absence d'impératif compétitif, la dissociation entre production et commerce ainsi que l'orientation des réinvestissements vers des moyens coercitifs ou des dépenses ostentatoires ont limité la croissance systémique. De plus, l'échange inégal, redistribuant des richesses déjà extraites, ne favorisait pas une croissance économique globale.

Les commerçants ouest-africains appartenaient majoritairement à une minorité ethnique islamisée, les Dioulas⁸², d'origine soninké, mandingue ou jaxanke (Austen, 1987, p. 41-2 ; Barry, 1992, p. 39-40 ; Wolf, 2010, p. 39). Ces derniers dominaient le commerce régional de la Sénégalie et du Soudan occidental, qualifié de « réseau soudano-guinéen » (Fall, 1992, p. 63), et constituaient des « partenaires obligés » pour les négociants transsahariens d'origine arabo-berbère (Barry, 1992, p. 40). Ce commerce opérait via un « système de relais » intégré au commerce transsaharien reliant le Soudan occidental à la Méditerranée (Barry, 1992, p. 38-40). Les importations en Sénégalie incluait des produits de luxe et militaires, comme des tissus fins, des armes, des armures et des chevaux nord-africains (Austen, 1987, p. 45 ; Barry, 1992, p. 39 ; Wolf, 2010, p. 39). Les exportations comprenaient des esclaves, de l'or, du sel, des cotonnades et du fer (Barry, 1992, p. 39). À l'échelle régionale, les échanges portaient sur du sel, de la kola, des cotonnades, de l'indigo et du fer (Barry, 1992, p. 39). Les marchandises vendues par les royaumes de Sénégalie étaient issues des relations sociales de propriété précoloniale : elles étaient issues de la taxation, des coutumes, ou encore du travail des esclaves et des artisans serviles.

Le commerce transsaharien ou soudano-guinéen reposait sur de petites entreprises familiales, caractérisées par des relations commerciales quasi héréditaires (Austen, 1987, p. 40-1 ; Harding, 1992, p. 16). Selon Harding, « l'échange commercial n'a pas été une activité entre des individus, régie par leurs intérêts et profits mutuels, il a été un acte social qui impliquait toujours plusieurs groupes sociaux et leur identité culturelle ; il y allait du bien-être social, de la reproduction des groupes familiaux, de leur statut social »

⁸² Dioula s'écrit de nombreuse façon dont « Jola », « Juula », « Diola » ou « Djola ».

(1992, p. 16). Les prix des marchandises, bien qu'ils généraient un profit, « étaient fixés d'après une logique sociale » en prenant compte le statut social du produit et du commerçant (Harding, 1992, p. 16). En ce sens, une stratégie clé des commerçants dans ce système clientéliste consistait à réaliser des investissements sociaux — souvent considérés comme improductifs d'un point de vue économique strict — tels que la construction de bâtiments religieux (Harding, 1992, p. 16-7). Dans ce système clientéliste, les commerçants, tout en maintenant des réseaux externes de partenaires et de patronage politique ou religieux, privilégiaient la subsistance et le bien-être familial à l'accumulation de richesse (Harding, 1992, p. 17). Grâce à ces relations clientélistes, les commerçants jouissaient de la protection des États (Barry, 1992, p. 40 et 46). En somme, le commerce dans les sociétés précoloniales du Sénégal reposait davantage sur des avantages extraéconomiques — politiques et militaires — et sur une régulation sociale des prix, plutôt que sur une supériorité productive ou une compétition des prix. Les commerçants dioulas, loin d'être des protobourgeois opposés aux royautes, étaient intégrés aux réseaux de clientélisme aristocratiques, au cœur de l'appareil d'État. Leur rôle, limité à l'intermédiation des échanges, ne générait pas de croissance économique globale, se contentant de redistribuer des surplus déjà extraits par des moyens politiques.

Avec le développement du commerce transatlantique à partir du 16^e siècle, l'impact sur le circuit transsaharien en Sénégal suscite des analyses divergentes. Barry soutient que la Ségambie s'est progressivement éloignée du circuit transsaharien, avec les aristocraties guerrières monopolisant le commerce des esclaves et marginalisant le rôle interrégional des Dioulas (1992, p. 41). En revanche, Bonin affirme que le commerce transatlantique n'a pas « asphyxié le commerce indigène », les Dioulas continuant à assurer la circulation des marchandises jusque dans les zones rurales, et ce, jusqu'en 1914 (2008, p. 108). Quoi qu'il en soit, le commerce interrégional et transsaharien des Dioulas persista jusqu'au 19^e siècle (Austen, 1987, p. 37-41 ; Barry, 1992, p. 43-4 ; Péhaut, 2014, p. 136-8). Austen va même jusqu'à souligner que, bien que le commerce transsaharien ait stagné, l'ouverture de la frontière atlantique stimula l'économie soudanaise, les côtes africaines générant une demande accrue pour des produits comme le sel, les produits du bétail et les tissus soudanais (1987, p. 37-42). Par ailleurs, loin de rester à l'écart du commerce transatlantique, les Dioulas jouèrent un rôle central dans les circuits esclavagistes, contrôlant le déplacement des esclaves ouest-africains du Soudan vers les côtes (Diouf, 1990, p. 80 ; Searing, 1993, p. 59).

Bien que le commerce transatlantique n'ait pas complètement détruit le commerce dioula, il entraîna l'implication directe des Maures et des aristocraties des royaumes occidentaux, en particulier celles wolofs et tékours (Barry, 1992, p. 43-6 ; cf. Fall, 1992, p. 64). Ces aristocraties monopolisèrent le commerce des esclaves, devenant les acteurs principaux de ce système. Les esclaves, principal moyen d'échange contre les marchandises européennes, notamment les armes à feu, furent capturés grâce au monopole des moyens

de coercition détenu par les classes dirigeantes (Barry, 1992, p. 43-4 ; cf. Diouf, 1990, p. 69, 78 et 116-7 ; Fall, 1992, p. 73 ; Searing, 1993, p. 33). Ainsi, le commerce des esclaves n'était pas dominé par une classe marchande autonome, mais directement par les aristocraties guerrières des royaumes (Barry, 1992, p. 44 ; cf. Fall, 1992, p. 73). Concrètement, plusieurs États mirent en place des caravanes composées d'une centaine de personnes — dont des esclaves —, dirigées par un membre de la haute royauté, qui circulaient entre diverses escales tout en menant des razzias sur leur chemin (Barry, 1992, p. 46). Dans ce contexte, la guerre devint « l'occupation la plus lucrative », alimentant les logiques agressives de la géopolitique précoloniale (Suret-Canale, 1964b, p. 142 ; cf. Searing, 1993, p. 28-9). Même les États ayant connu des révolutions maraboutiques contre les aristocraties pilleuses et esclavagistes finirent par participer à la traite d'esclaves, afin d'obtenir des Européens les armes nécessaires à leur survie (Barry, 1992, p. 44).

En ce sens, le contrôle du commerce transatlantique et transsaharien était crucial pour les classes dirigeantes sénégalaises, leur permettant d'acquérir des armes et des chevaux, indispensables pour renforcer leurs moyens de coercition et maintenir leur domination face aux aristocraties rivales (cf. Abaka, 2007, p. 1037 ; Barry, 1992, p. 44 ; Diouf, 1990, p. 79 ; Fall, 1992, p. 69 ; Searing, 1993, p. 35). Cette dynamique, connue sous le nom de « cycle armes-esclaves-armes » (Abaka, 2007, p. 1037), illustre la subsomption directe du commerce par les structures politico-militaires. Conscients de ce mécanisme, les Français s'abstinrent d'armer les paysans, préservant ainsi le système de razzias qui alimentait ce cycle (Diouf, 1990, p. 79).

Parallèlement, les Maures s'intégrèrent également au commerce transatlantique d'esclaves et de la gomme. Militairement puissants, ils parvinrent à assujettir les royaumes situés le long du fleuve Sénégal, ce qui leur permit de percevoir des tributs, de contrôler les échanges nord-sud et d'établir un monopole de la gomme, et ce, du 18^e siècle jusqu'au milieu du 19^e siècle (Barry, 1992, p. 45 ; Fall, 1992, p. 76-7). Les razzias qu'ils menèrent pour asseoir leur domination sur le nord du Sénégal leur permirent également de capturer des villageois destinés à la traite atlantique (Barry, 1992, p. 45 ; Fall, 1992, p. 78). À la fin du 18^e siècle, les Maures contrôlaient les principales escales commerciales le long du fleuve, essentielles au commerce atlantique (Fall, 1992, p. 64). Grâce à l'Islam, ils développèrent un réseau stratégique d'échange d'informations mercantiles, notamment via les marabouts — souvent d'origine maure — des royaumes voisins. Ce réseau leur offrait une connaissance stratégique des lieux prospères, des routes commerciales, des prix, des infrastructures logistiques et des conflits politiques (Fall, 1992, p. 73-6 ; cf. Searing, 1993, p. 75). Les marabouts jouaient également un rôle d'hôtes pour les caravanes maures et dioulas dans les zones franches des royaumes wolofs et servaient d'intermédiaires avec les compagnies européennes (Fall, 1992, p. 70-1 ; Searing, 1993, p. 75-6). De plus, les noblesses maures participaient aux alliances matrimoniales et

intervenaien militairement ou en tant qu'arbitres dans les conflits de succession des royaumes situés au sud du fleuve Sénégal (Fall, 1992, p. 71, 77).

Enfin, le commerce d'esclaves pratiqué par les Dioulas, les Maures et les aristocraties sénégalaises constituait une forme extrême de redistribution des richesses, reposant sur une extraction extraéconomique directe : les « surplus » prenaient ici la forme de membres des communautés capturés. Essentiel à la reproduction des classes dominantes dans un contexte d'accumulation géopolitique, ce système de pillage esclavagiste comportait toutefois un risque paradoxal : en détruisant les communautés exploitées, il compromettait la source même de la richesse des élites. Dès lors, une extraction durable des surplus nécessitait donc un système de racket basé sur la protection des communautés, soutenu par la menace constante de mise en esclavage (cf. Searing, 1993, p. 35). Si le contrôle du commerce d'esclaves était vital pour les aristocraties, il restait également limité par leur dépendance envers la paysannerie, qui constituait la base de leur reproduction sociale (cf. Searing, 1993, p. 38). Par ailleurs, les aristocraties locales, une fois équipées en armes et biens de prestige, manifestaient peu d'intérêt pour les marchandises européennes, ce qui freinait la croissance de la demande locale (Klein, 2010, p. 111 ; Searing, 1993, p. 175). Cette dynamique contribua à une hausse progressive des prix des esclaves en Sénégal, poussant les Européens à diversifier leurs sources d'approvisionnement sur le continent africain (Klein, 2010, p. 111).

Bien que le commerce atlantique ait renforcé le pouvoir politico-militaire des aristocraties sénégalaises, la région ne joua qu'un rôle modeste comme fournisseur d'esclaves. Durant des périodes telles que les guerres maraboutiques (1720-1740) ou la guerre civile du Kaajoor (1753-1755), la Sénégal exportait en moyenne 3 632 esclaves par an au 18^e siècle, dont seulement 100 à 400 étaient originaires de ses royaumes (Klein, 2010, p. 59 ; Searing, 1993, p. 29-30)⁸³. Ces esclaves, transportés aux escales côtières par les commerçants Dioulas, provenaient d'un vaste territoire incluant le Soudan occidental, leur capture étant influencée par divers conflits militaires selon les époques et les lieux (Diouf, 1990, p. 80 ; Klein, 2010, p. 59 et 61 ; cf. Searing, 1993, p. 29-30). En réalité, l'enrichissement des aristocraties reposait moins sur la vente d'esclaves que sur la taxation des transits, les droits de douane et la vente de produits agricoles aux Européens (Searing, 1993, p. 30). La reproduction de l'aristocratie dépendait principalement du surtravail de la paysannerie et des esclaves domestiques, faisant en sorte que la base de la production restait l'agriculture (Searing, 1993, p. 43).

⁸³ La population de Sénégal est estimée entre 567 000 et 1,02 millions durant le 18^e siècle (Our World in Data, 2021).

En résumé, le commerce précolonial en Afrique de l'Ouest ne s'inscrivait pas dans une logique protocapitaliste émergeant dans l'interstice de l'exploitation exercée par la noblesse. Ce commerce était directement intégré à la logique d'exploitation aristocratique et s'insérait dans des réseaux de patronage et de structures religieuses. Comme pour les commerçants européens de l'époque, trois stratégies principales permettaient d'accroître l'accumulation commerciale : augmenter le volume des échanges, souvent rendu possible par une intensification de la coercition extraéconomique ; éliminer politiquement les concurrents des marchés ; ou encore, conquérir de nouveaux marchés et développer de nouvelles routes commerciales (cf. Teschke, 2003, p. 200).

5.3 Inertie du commerce colonial au Sénégal (1815-1850)

De 1815 à 1850, la France, n'étant pas encore dotée de relations sociales de propriété capitaliste, n'a pas imposé un impérialisme capitaliste dans sa colonie du Sénégal. À la place, elle a établi un empire commercial qui n'était ni moderne, ni rationalisé, ni efficace, et qui ne représentait pas une étape transitoire vers le capitalisme. Cette période fut marquée par une inertie commerciale, due notamment à l'absence de compulsions marchandes capitalistes. En d'autres termes, les agents économiques n'étaient pas dépendants exclusivement des forces du marché pour assurer leur subsistance.

Après les Guerres de Coalition (1815), les traités de paix laissèrent à la France une dispersion de possessions sans grande valeur, que la Restauration s'efforça de maintenir dans des conditions difficiles (Tarrade, 1991, p. 277). Parmi ces possessions figurait la colonie du Sénégal, limitée aux postes de Gorée et de Saint-Louis (Saulnier, 1921, p. 17). Ce n'est qu'en 1817 que la remise officielle du Sénégal à la France devint effective (Pasquier, 1971, p. 53 ; Tarrade, 1991, p. 309). Cette période marqua le début du commerce « licite » ou « légitime », caractérisé par la substitution de la traite transatlantique des esclaves — interdite par le Royaume-Uni en 1807 et proscrite par le Traité de Vienne de 1815 — par le commerce de matières premières (Bonin, 2008, p. 27 ; Klein, 2007, p. 270 ; Pasquier, 1971, p. 52 ; Schnapper, 1959, p. 149)⁸⁴. Durant la première moitié du 19^e siècle, le commerce colonial se concentra principalement sur l'exportation

⁸⁴ Bien que l'esclavage ait été officiellement interdit et qu'il ne fût plus le moteur principal du commerce français au début du 19^e siècle, la traite d'esclaves continua ouvertement sur la côte de la Sénégambie. Ce commerce déclina progressivement, passant d'environ 680 esclaves exportés par an dans les années 1820 à 400 par an dans les décennies 1830-1840 (Klein, 1998, p. 19 et 21). Cependant, cette baisse n'entraîna pas la fin de l'esclavage domestique en Afrique de l'Ouest. Des systèmes d'engagement furent instaurés pour contourner les interdictions et introduire de nouveaux esclaves dans les possessions françaises, tandis que l'interdiction de posséder des esclaves ne s'appliquait qu'aux citoyens français jusqu'à la fin des années 1870. Après l'abolition de 1848, la majorité des esclaves, situés hors des colonies françaises, ne fut pas émancipée (Klein, 1998, p. 24-8). Dans les années 1880, des territoires nouvellement colonisés furent transformés en protectorats au début des années 1890 pour éviter d'appliquer l'émancipation aux esclaves locaux (Klein, 1998, p. 67). Par ailleurs, l'importation d'esclaves au Sénégal, en particulier depuis le Soudan, persista jusqu'au début du 20^e siècle (Klein, 1998, p. 100).

de la gomme arabique, issue des acacias, destinée majoritairement à l'Angleterre⁸⁵ (Assidon, 1989, p. 19 ; Barry, 1992, p. 50 ; Fall et Sow, 1992, p. 162 et 164 ; Klein, 1998, p. 21 ; Pasquier, 1971, p. 55 ; Searing, 1993, p. 166). Ce commerce de la gomme s'effectuait principalement avec les Maures, qui, après la récolte, transportaient la gomme en caravane jusqu'aux escales du fleuve Sénégal, dont l'estuaire donnait sur la ville Saint-Louis (Saulnier, 1921, p. 17-8 ; cf. Barry, 1992, p. 45-7). Les échanges incluaient également l'acquisition de grains et d'or dans le Fuuta Tooro et le Gajaaga (Saulnier, 1921, p. 19 ; Searing, 1993, p. 79 et 166). Or, le commerce de la gomme sur le fleuve Sénégal représentait environ 90 % de la valeur des exportations sénégalaise durant les années 1830 (Fall et Sow, 1992, p. 164-5). En revanche, Gorée, éloignée du commerce de la gomme, « tomba dans une misère subite qu'elle ne put vaincre qu'après quarante années d'efforts » (Saulnier, 1921, p. 17 ; cf. Fall et Sow, 1992, p. 164 ; Pasquier, 1971, p. 57).

Introduite au Sénégal durant les années 1830, l'arachide ne suscita des initiatives commerciales qu'à partir des années 1840, avant de devenir une culture plus systématique pour l'exportation vers le milieu du 19^e siècle. Cette expansion fut stimulée par le déclin du commerce de la gomme, affecté par la concurrence de l'Égypte et des produits synthétiques (Monteil, 2018, p. 260 ; Péhaut, 2014, p. 30 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 370 et 432-3 ; cf. Bouët-Willaumez, 1848, p. 51 ; Saulnier, 1921, p. 173-4). Bien que modeste jusqu'en 1848, voire jusque dans les années 1860, le gouverneur du Sénégal déclara en 1847 que « les arachides sauveront le pays » (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 370 ; Pasquier, 1971, p. 58). Contrairement à la gomme, exportée principalement vers l'Angleterre, l'arachide trouva son principal débouché en France, où elle était utilisée pour produire de l'huile destinée à la fabrication de savon (Assidon, 1989, p. 19 ; Austen, 1987, p. 87 ; Klein, 2007, p. 270 ; cf. Schnapper, 1959, p. 164-5)⁸⁶. Par ailleurs, l'expansion du commerce « légitime » au 19^e siècle favorisa le commerce de nourriture provenant du Kajoor, du Fuuta Tooro et du Gajaaga vers Saint-Louis, tout en alimentant le commerce d'esclaves travaillant dans les champs de grains et les forêts d'acacias (Searing, 1993, p. 165).

Durant la première moitié du 19^e siècle, Saint-Louis et Gorée étaient faiblement peuplées. Entre 1825 et 1850, Saint-Louis comptait entre 10 000 et 13 500 habitants, tandis que Gorée en rassemblait environ 5 000. Parmi cette population, les Européens étaient peu nombreux, atteignant à peine 500 individus en 1837, principalement des fonctionnaires, militaires, artisans, marchands et négociants. La majorité des habitants de ces villes étaient des esclaves, dont le nombre oscillait entre 7 000 et 10 000 (Pasquier, 1971, p. 58-9 ;

⁸⁵ Cette gomme était « employée en confiserie, dans les produits pharmaceutiques, dans l'apprêt des textiles et autres industries » (Fall et Sow, 1992, p. 162).

⁸⁶ Avant 1910, l'arachide n'est que faiblement utilisée pour la consommation domestique en France (Daumalin, 2013, p. 55).

Searing, 1993, p. 178). Le reste se composait majoritairement de familles multiraciales — métis ou noires — désignées sous le terme d'« habitants » (Barry, 1992, p. 46 ; Diouf, 1992, p. 123-4 ; Pasquier, 1971, p. 59). Ces habitants, regroupant entre 30 et 40 familles, étaient souvent des traitants, agissant comme intermédiaires relativement autonomes entre les comptoirs des entreprises européennes et les régions des États précoloniaux (Diouf, 1992, p. 124-5). En parallèle, une autre catégorie de traitants était constituée des Noirs libres, parfois arrivés en masse comme réfugiés dans ces villes coloniales (Diouf, 1992, p. 127). Cette période, dominée par le commerce de la gomme, fut marquée par des luttes pour le partage des bénéfices entre les marchands européens, les habitants et les libres négociants africains (Searing, 1993, p. 174).

Entre 1817 et 1850, les relations sociales de propriété au Sénégal structurant les commerces coloniaux français révélaient deux dynamiques principales, différenciant les traitants locaux des maisons de commerce dominées par les négociants français. Premièrement, il sera montré que les traitants, détachés des moyens de production, tentaient de tirer profit de l'écart entre l'achat à bon marché et la vente à gros prix, mais que la concurrence tendait à réduire les prix à leur valeur réelle, voire en dessous, rendant le profit instable. Grâce à leur rôle politico-militaire indispensable à la colonie, les habitants obtinrent des régulations de l'administration coloniale, notamment via des structures corporatives, pour limiter cette concurrence. Par ailleurs, ils recoururent à des stratégies telles que l'intégration dans des réseaux familiaux et clientélistes, qui, bien qu'utiles pour accéder à des débouchés, restaient limités dans leur portée et engageaient souvent des obligations à long terme risquées, freinant ainsi l'expansion commerciale européenne. Ensuite, il sera montré que les maisons commerciales, quant à elles, réalisaient leurs profits grâce à l'échange inégal, exploitant les écarts de prix entre le Sénégal et la France. Ce régime de prix différentiel était soutenu par des mesures politiques éliminant les concurrents locaux et consolidant un monopole militaro-commercial sur le haut fleuve Sénégal. Malgré la fin de la compagnie monopolistique sous la Deuxième République, les sociétés commerciales subsistantes bénéficièrent d'un monopole de fait. Ce cadre permit la perpétuation de dynamiques commerciales marquées par l'inertie, jusque sous le Second Empire.

5.3.1 Les traitants du Sénégal

Divers types de traitants, dont le nombre passa de 40 à 150 entre 1818 et 1837 (Fall, 1992, p. 85), se distinguaient au Sénégal, avec des taux de bénéfices variant en fonction de leur degré de dépendance vis-à-vis des grandes maisons commerciales.

Premièrement, les *traitants négociants*, considérés comme les plus « puissants », importaient directement ou indirectement des marchandises de France ou d'Angleterre (Fall, 1992, p. 62 ; Fall et Sow, 1992, p. 160). Majoritairement issus des habitants, ils furent rejoints à partir des années 1840 par des Français et des Noirs

libres ayant accumulé assez de capitaux pour travailler indépendamment (cf. Diouf, 1992, p. 126-8 ; Searing, 1993, p. 178). Malgré leur autonomie relative, ils restaient subordonnés aux grandes maisons commerciales.

Deuxièmement, les *traitants débiteurs*, plus dépendants, s'endettaient auprès des maisons de commerce de Saint-Louis et de Gorée pour obtenir des marchandises. Ils s'installaient dans divers points de vente et, après avoir écoulé leur marchandise, remboursaient leurs créanciers en produits d'exportation, principalement de la gomme arabique, puis de l'arachide (Fall et Sow, 1992, p. 160 ; cf. Pasquier, 1971, p. 56 ; Saulnier, 1921, p. 45). Leur capacité d'emprunt dépendait du niveau de confiance que leur accordaient les maisons (Fall et Sow, 1992, p. 161). Ce lien d'endettement faisait d'eux des commanditaires ou des clients quasi exclusifs des grandes maisons de commerce (Péhaut, 2014, p. 7). En outre, les traitants débiteurs devaient écouler l'entièreté de leur stock, faute de reprise des invendus par les maisons (Fall et Sow, 1992, p. 161). La majorité des traitants débiteurs étaient des personnes noires libres, souvent musulmanes (cf. Diouf, 1992, p. 127-8 ; Fall, 1992, p. 67 ; Searing, 1993, p. 166).

Troisièmement, les *agents de commerce* constituaient les représentants ou les employés des maisons de commerce, qui en leur nom géraient leur succursale. Ces agents ne possédaient pas les marchandises qu'ils vendaient et étaient rémunérés par un salaire ou par une commission (Fall, 1992, p. 62 ; Fall et Sow, 1992, p. 161). On comptait parmi eux des Français, des personnes noires libres et des habitants (cf. Fall, 1992, p. 62). L'émergence des agents de commerce et des traitants débiteurs s'intensifia à partir de la seconde moitié des années 1830 (cf. Diouf, 1992, p. 126-7 ; Fall, 1992, p. 67 et 83 ; Searing, 1993, p. 174).

Tous les traitants menaient un commerce détaché de la production, sans contrôle ni possession des moyens de production des marchandises qu'ils échangeaient. Leur profit dépendait uniquement de la différence entre les prix d'achat et de vente (Fall, 1992, p. 93). Avant l'émergence des traitants débiteurs et de service, les habitants dominaient le commerce dans les escales, tirant pleinement parti de ce différentiel (Diouf, 1992, p. 127 ; cf. Searing, 1993, p. 164). Cependant, l'arrivée de nouveaux types de traitants et de négociants menaça cette suprématie, accentuant la concurrence et engendrant des pratiques fréquentes de vente à perte, produisant des situations financières catastrophiques (Barrows, 1974, p. 249 ; Diouf, 1992, p. 127 ; Fall, 1992, p. 87 ; Pasquier, 1971, p. 56 ; Schnapper, 1959, p. 159 ; Searing, 1993, p. 164 et 174). Cette compétition limitait les bénéfices substantiels et, loin d'encourager l'innovation pour réduire les coûts, conduisait à des gains sporadiques, une paupérisation généralisée des petits commerçants et un endettement croissant envers les grandes maisons commerciales (cf. Fall, 1992, p. 81, 93 ; Pasquier, 1971, p. 56). En 1840, la dette cumulée des traitants dépassait les deux millions de francs, une somme « considérable » qui « risquait de rendre les débiteurs à jamais insolvable » (Saulnier, 1921, p. 141 ; cf. Schnapper, 1959, p. 161 ;

Searing, 1993, p. 175). Cet endettement liait les traitants aux grandes maisons, créant une dépendance qui sapait le principe de concurrence dans l'approvisionnement (cf. Assidon, 1989, p. 19). En fait, seul le « surplus » des traitants, une fois leur dette remboursée, « était vendu aux négociants sous le régime de la libre concurrence » (Schnapper, 1959, p. 159).

Le groupe social des habitants trouve son origine dans une « accumulation matrimoniale », fruit d'alliances entre des femmes sénégalaises et des hommes européens visant à intégrer les affaires commerciales (Fall, 1992, p. 66). Les femmes à la tête de ces alliances matrimoniales, connues sous le nom de *signares*, jouèrent un rôle clé en tant qu'intermédiaires dans le commerce et accumulèrent des fortunes par la location d'esclaves, de navires et de maisons (Diouf, 1992, p. 125 ; Fall, 1992, p. 66). Une partie de leurs revenus provenait également de détournements de fonds réalisés par leurs époux employés des grandes compagnies royales (Fall, 1992, p. 66). Leurs fils devenaient des employés de la Compagnie ou commerçants et leur fille devenait des *signares* à leur tour (Fall, 1992, p. 66). Cependant, avec la disparition des grandes compagnies à chartes à la fin du 18^e siècle, ce système de collusion perdit de son efficacité au cours du siècle suivant (Searing, 1993, p. 164)⁸⁷.

Malgré tout, les habitants parvinrent, au début du 19^e siècle, à « s'imposer comme des partenaires commerciaux incontournables » (Diouf, 1992, p. 126 ; cf. Fall, 1992, p. 65). Les gouvernements municipaux de Saint-Louis et de Gorée étaient dominés par les habitants, qui élisaient des maires bénéficiant d'une large autonomie, ces derniers échappant à tout contrôle rigoureux de l'administration en raison de l'instabilité des gouverneurs coloniaux (Barrows, 1974, p. 247-8). Les maisons de commerce, bien qu'aspirant à dominer le commerce sur tout le territoire, échouèrent à obtenir le soutien de l'administration coloniale pour l'application de mesures favorisant leur exclusivité. En effet, l'administration française dépendait du soutien politico-militaire des habitants (Searing, 1993, p. 166-7 et 175 ; cf. Barrows, 1974, p. 247). Les habitants jouaient un rôle stratégique crucial, notamment grâce à leur diplomatie avec les Maures et diverses aristocraties du nord du Sénégal, ainsi qu'à leur importante possession d'esclaves, souvent loués à des fins militaires par la France (Diouf, 1992, p. 126 ; Searing, 1993, p. 166-7 et 175). La location ou non des esclaves à des fins militaires avait un impact décisif sur les capacités militaires de l'administration coloniale française, comme en témoigne l'incapacité de forces française à vaincre les Maures Trarza durant la guerre de 1833-1835 ; l'administration coloniale dut se résoudre à concéder un monopole sur la gomme aux habitants pour que ceux-ci finissent par intervenir en leur faveur (Searing, 1993, p. 173-4). Entre les

⁸⁷ Au début du 19^e siècle, certaines *signares* continuèrent à jouer un rôle économique stratégique en servant de prête-noms pour des commerçants anglais désireux de contourner les restrictions imposées par l'Exclusif français (Schnapper, 1959, p. 153-4).

années 1820 et 1840, ils négocièrent des accords diplomatiques leur garantissant le contrôle du commerce sur le bas fleuve Sénégal et des coutumes fixes avantageant également les autorités précoloniales (Searing, 1993, p. 171, 173-5 ; cf. Saulnier, 1921, p. 19)⁸⁸. Cette dépendance de l'administration coloniale permit aux habitants de « protéger leur position en soutenant les restrictions qui régulaient l'accès des commerçants européens et africains aux marchés de la gomme » [notre traduction] (Searing, 1993, p. 166 ; cf. Barrows, 1974, p. 248).

Durant cette période, l'administration coloniale mit en place « tout un arsenal juridique » pour protéger certains traitants et exclure leurs concurrents (cf. Fall, 1992, p. 89). Parmi ces initiatives figuraient la création d'associations de traitants dans les années 1830, puis d'une corporation en 1842. Celle-ci visait à coordonner les échanges, limiter la concurrence, maintenir des prix de vente élevés pour éviter l'insolvabilité et organiser la répartition des bénéfices entre traitants et créanciers⁸⁹ (Barrows, 1974, p. 248 ; Fall, 1992, p. 82 ; Fall et Sow, 1992, p. 165 ; Saulnier, 1921, p. 141 ; Searing, 1993, p. 166 et 175). La corporation exclut partiellement les maisons commerciales de certaines escales du bas fleuve et nommait les traitants autorisés à opérer, favorisant les habitants au détriment des commerçants sénégalais musulmans (Fall, 1992, p. 89 ; Pasquier, 1971, p. 56 ; Saulnier, 1921, p. 142). Des règles strictes réservaient ce privilège aux résidents des villes qui n'étaient ni marchands ni négociants, et qui exerçaient chaque année depuis 1836 (Barrows, 1974, p. 248). Bien que ce système n'ait pas résolu l'endettement chronique, « ce régime [...] établissait un véritable privilège au profit des traitants » (Pasquier, 1971, p. 56).

En plus de cette régulation, le commerce des traitants s'imbriquait à des réseaux familiaux et clientélistes, rendant les marchés hautement non compétitifs et encadrés par des relations personnelles et coutumières. Les traitants bénéficiaient à la fois d'une connaissance de « la culture commerciale locale » et de relations étroites avec les classes dirigeantes des États précoloniaux sénégalais, avec les Maures, avec les Dioulas et avec les « réseaux de clientèle maraboutique », leur conférant un avantage sur les maisons de commerce européennes (Diouf, 1992, p. 126 ; cf. Diouf, 1990, p. 171 ; Barrows, 1974, p. 247 ; Fall, 1992, p. 65). Sous la protection des comptoirs, ils jouaient un rôle d'intermédiaires entre les commerçants européens et les acteurs économiques aristocratiques, dioulas ou maures (Barry, 1992, p. 47). Par exemple, certaines familles d'habitants, comme les Alin, entretenaient des liens familiaux avec les Maures Trarza, tandis que d'autres, comme la famille d'habitants Derneville, étaient liées par le mariage avec une famille noble du Kajoor

⁸⁸ Bien que seuls les traitants pouvaient échanger aux escales maures, la période de 1836 à 1842 restait faiblement régulée donnant lieu à une crise de l'endettement des traitants du Sénégal (Schnapper, 1959, p. 160-1).

⁸⁹ En 1834, une règle fut imposée à la plupart des traitants, leur permettant de ne percevoir qu'un dixième de leurs bénéfices (Fall et Sow, 1992, p. 165).

(Barrows, 1974, p. 247). En fait, bâtir des alliances matrimoniales en mariant l'une des filles de traitants établis ou d'autorités politiques précoloniales était une pratique répandue chez les traitants (cf. Diouf, 1992, p. 146). En rendant des services ou en exerçant une pression politique sur l'administration coloniale en faveur des États précoloniaux, les habitants renforçaient leurs liens avec les élites locales, qui eux utilisaient ces relations pour consolider leur position (cf. Diouf, 1992, p. 133). Même en l'absence de liens familiaux, les relations économiques pouvaient être assez solides pour permettre aux habitants de brouiller les interactions entre les autorités françaises et les autorités locales, chaque fois que leurs intérêts étaient menacés (Barrows, 1974, p. 247).

De plus, les traitants de gomme ne traitaient pas directement avec les paysans libres, mais avec des représentants des royaumes ou des marchands comme les Dioulas et les Maures, qui intégraient le commerce atlantique à leurs réseaux traditionnels ouest-africains (Assidon, 1989, p. 22). En fait, pour être en mesure de mener le commerce et la production de la gomme, il fallait posséder une relativement grande quantité d'esclaves faisant en sorte que les vendeurs de gomme aux traitants étaient essentiellement de riches marchands maures au contrôle des caravanes et des forêts de gommiers (Searing, 1993, p. 76, 78 et 168-9). En outre, les autorités politiques précoloniales et chefs marchands fixaient les prix, les taxes et les conditions des marchés (Searing, 1993, p. 78). Les traitants devaient donc s'acquitter de taxes ou de coutumes aux autorités précoloniales, en plus d'offrir des cadeaux pour attirer les fournisseurs de gomme (Fall, 1992, p. 93 ; cf. Diouf, 1990, p. 69). Plus encore, des accords de paix signés en 1821 et 1835 entre la France et les Maures Trarza limitaient le commerce de gomme à des escales officielles, facilitant la taxation par les Maures et consolidant leur monopole (Barrows, 1974, p. 255-6 ; Searing, 1993, p. 170-1). En pratique, jusque dans les années 1850, l'émir du Trarza s'immisçait « dans les affaires des États de la rive gauche » et interdisait « aux peuples de la rive gauche d'exploiter leurs propres forêts de gomme » [notre traduction] (Barrows, 1974, p. 256). En ce sens, l'économie de la gomme, centrée sur les besoins des élites dominantes, ne générait pas une demande locale de masse. Par conséquent, en période de bonnes récoltes ou de saturation du marché de tissus importés, les incitations à produire de la gomme diminuaient, provoquant des crises d'accumulation de guinées⁹⁰ et un endettement accru des traitants (Searing, 1993, p. 175).

⁹⁰ La guinée constituait l'article de commerce le plus important au Sénégal. Cette toile de coton teintée à l'indigo bleu-noir mesurait 15 mètres de long sur 80 centimètres de large. Jusqu'aux années 1860, elle était fabriquée à Pondichéry, en Inde, et devait transiter par la France avant d'être importée au Sénégal (Péhaut, 2014, p. 262-3 ; Saulnier, 1921, p. 18).

5.3.2 Les maisons commerciales

Les maisons commerciales étaient des entreprises de négociants à base familiales, qui intégraient elles aussi divers avantages socio-économiques, souvent consolidés par des alliances matrimoniales (Bonin, 2007, p. 6 ; Pasquier, 1987, p. 729 et 742). Environ cinq négociants opéraient au Sénégal en 1818, leur nombre passant à une trentaine en 1837 (Fall, 1992, p. 85).

Spécialisées dans l'exportation de gomme et d'arachides et l'importation de produits manufacturés, elles participaient à la collecte de gomme, à son transport vers la France, ainsi qu'à l'acheminement des guinées depuis Pondichéry en Inde (Fall, 1992, p. 85). La guinée, principale marchandise importée au Sénégal à cette époque, était transportée par la maison Chaumel-Durin, reliant Bordeaux et Pondichéry. Ces tissus étaient ensuite distribués par la Société Savanah à Bordeaux, intermédiaire obligatoire pour le Sénégal (Péhaut, 2014, p. 262-3). En ce sens, le principal produit exporté de la France vers le Sénégal durant la première moitié du 19^e siècle, la guinée, ne constituait pas un produit manufacturé en métropole et donc ne contribuait pas directement à l'industrialisation française.

Les négociants, contrairement aux anciens directeurs des compagnies monopolistiques de l'Ancien Régime, s'engageaient à long terme dans la colonie et s'impliquaient personnellement dans la rentabilité de leurs entreprises (Searing, 1993, p. 163). Principalement originaires de Bordeaux, et parfois de Marseille, ils nouaient des alliances stratégiques par des « mariages à la mode du pays » avec des *signares* ou des femmes aristocrates locales, à l'instar des anciens agents des compagnies (Bonin, 2007, p. 4). Ces unions servaient de « levier » stratégique facilitant « l'obtention d'un réel rapport de proximité avec le monde informel des échanges autochtones » et l'acquisition d'un « soutien quasiment politique et en tout cas civico-religieux » de la part des élites locales (Bonin, 2007, p. 4). Par exemple, dès les années 1830, les deux fondateurs de la maison Maurel et Prom s'intégrèrent à la communauté des habitants en épousant les filles d'Armand Laporte, un notable métis et maire de Gorée entre 1820 et 1849 (Bonin, 2007, p. 6 ; Pasquier, 1987, p. 729 ; Péhaut, 2014, p. 26-7). De même, les trois fondateurs de la maison Devès épousèrent tous des *signares*, formant une descendance qui continua à animer la communauté des habitants à travers des rôles de commerçants, politiciens et journalistes (Bonin, 2007, p. 5). Ces pratiques rendent parfois difficile de distinguer entre les maisons purement bordelaises et celles associées aux métis locaux (Masaki, 2023, p. 597).

Cela étant dit, les maisons commerciales fonctionnaient souvent selon une « double structure » : une maison-mère en métropole, généralement à Bordeaux ou Marseille, et une entreprise sœur établie en colonie (Bonin, 2007, p. 4-5). Cette configuration influençait leur stratégie et leur positionnement face aux régulations coloniales. Les différences entre ces maisons s'expliquaient par l'importance relative de l'entreprise

coloniale, la nature de leurs alliances avec les autorités locales et leur intégration dans la bourgeoisie bordelaise. Par exemple, des négociants comme ceux de Maurel et Prom, fortement ancrée dans l'économie bordelaise, plaidaient pour la fin des régulations qui protégeaient les traitants locaux. À l'inverse, des familles comme les Devès, plus enracinées dans des relations d'interdépendance personnelle avec les habitants, animèrent la résistance des habitants contre ces transformations (cf. Barrows, 1974, p. 274-5 ; Bonin, 2007, p. 6-7 ; Diouf, 1990, p. 173 ; Masaki, 2023, p. 597-8 ; Péhaut, 2014, p. 63). En parallèle, les jeunes générations des familles bourgeoises effectuaient souvent leur apprentissage des affaires dans les entreprises sœurs au Sénégal avant de retourner en France pour consolider des alliances économiques et matrimoniales avec d'autres familles bourgeoises ou aristocratiques (Bonin, 2007, p. 5-6). Par exemple, en plus de mariages à la mode du pays, les membres des familles Maurel et Prom se réinstallaient fréquemment à Bordeaux, où ils épousaient des filles d'armateurs ou de commerçants aristocratiques ou bourgeois pour renforcer leurs relations d'affaires (Péhaut, 2014, p. 23). À l'inverse, les descendants des Devès, souvent issus d'unions non légitimes, restaient à Saint-Louis, où ils poursuivaient des alliances matrimoniales avec d'autres habitants commerçants du Sénégal (Barrows, 1974, p. 274-5 ; Péhaut, 2014, p. 63).

Malgré leurs divergences, les négociants au Sénégal partageaient une même règle de reproduction : maintenir un régime de prix différentiels grâce à une coercition extraéconomique. Cela reposait sur une politique coloniale qui sécurisait les routes commerciales et imposait des postes de traite et des monopoles aux États précoloniaux sénégalais. Avant les années 1850, la colonie s'est développée comme une colonie de comptoirs, en s'intégrant à l'économie de traite « sans perturber indûment les modes de production existants ou les autorités politiques » (Ade Ajayi et Oloruntimehin, 2008, p. 212). Les maisons de commerce échangeaient des « marchandises de médiocre qualité, évaluées au plus haut prix, contre des produits africains très sous-estimés, si possible sur la base du troc » (Thobie, 1991, p. 713). De surcroît, entre 1818 et 1848, le commerce sur le haut fleuve, principal centre d'activité, fonctionnait selon un modèle hérité de l'Ancien Régime. Ce modèle reposait sur une économie de traite dominée par l'Exclusif et orchestrée par une compagnie à privilège monopolistique (cf. Bouët-Willaumez, 1848, p. 37-40 ; Nigro, 2022, p. 12 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 369-70 ; Schnapper, 1959, p. 149)⁹¹. Ce modèle permettait des marges brutes importantes pour les maisons commerciales françaises, allant de 25 % à 100 % entre 1839 et 1846 (Pasquier, 1987, p. 792-3 ; cf. Brooks, 1975, p. 41-2).

⁹¹ Il faut toutefois noter que, depuis 1822, une exception au régime de l'Exclusif est accordée à Gorée pour les « produits naturels étrangers à l'Europe » en raison de l'incapacité du régime à desservir cette île (Bouët-Willaumez, 1848, p. 40).

En effet, pour protéger les commerçants français de la concurrence, la France imposa le système de l'Exclusif, interdisant produits et navires étrangers dans la colonie et appliquant une surtaxe sur les marchandises importées par des navires étrangers en France (Schnapper, 1959, p. 153-4 ; Tarrade, 1991, p. 309-10 ; Brooks, 1975, p. 43). Par ailleurs, avant 1831, les commerçants français de Saint-Louis n'étaient pas autorisés à exporter la gomme à l'étranger (Schnapper, 1959, p. 182). En outre, de 1817 à 1825, les professions commerciales étaient interdites aux non-citoyens français au Sénégal, forçant les commerçants britanniques, établis dans la colonie durant l'occupation, à cesser leurs activités et liquider leurs biens (Schnapper, 1959, p. 152-3, 155). De 1833 à 1862, les quelques étrangers qui pouvaient habiter au Sénégal devaient avoir l'autorisation explicite du gouverneur (Schnapper, 1959, p. 167). L'Exclusif visait principalement à limiter la concurrence britannique, qui, dans un marché déjà difficile, aurait fait chuter les prix au profit des commerçants maures ou dioulas (Schnapper, 1959, p. 163). De 1818 à 1833, une « prohibition totale » interdisait tout produit ou navire étranger à Saint-Louis et Gorée. De 1833 à 1860, une « prohibition différentielle » maintint le monopole des pavillons français tout en autorisant certains produits étrangers introuvables en Europe, comme le tabac américain, pour soutenir le commerce fragile de Gorée (Schnapper, 1959, p. 179, 183 et 186).

L'Exclusif fut d'ailleurs contesté, mais sans succès, dès le début du 18^e siècle par les aristocraties dominantes de la côte, dont celle du Kajoor. Pour maintenir ce régime, les autorités coloniales durent concéder une augmentation des coutumes perçues par les rois locaux (Searing, 1993, p. 22-3). Au 19^e siècle, cependant, des commerçants dioulas et maures contournèrent ce régime en s'approvisionnant en Gambie ou au comptoir britannique de Portendik, où les marchandises étaient plus compétitives (Raffenel, 1844, p. 19). Une intense contrebande, orchestrée par les Britanniques, inonda ainsi le marché sénégalais de tissus et de guinées à bas prix, les Britanniques dominant le commerce de la côte ouest-africaine grâce à leur industrie et à leurs marchandises moins coûteuses (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 370 ; Schnapper, 1959, p. 151). En ce sens, les principaux avantages comparatifs dont bénéficiait le commerce français par rapport à la concurrence britannique étaient sa proximité avec certains commerçants ainsi que des avantages politiquement constitués (cf. Raffenel, 1844, p. 19). En outre, entre 1833 et 1835, des marins et troupes françaises organisèrent, sans l'accord de la métropole, un blocus contre Portendik « au risque d'entraîner un conflit avec l'Angleterre », et ce, jusqu'à la reddition des Maures en 1835 (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 367). Ces mesures démontrent que les différences de prix étaient maintenues artificiellement par des moyens politiques et militaires, évitant ainsi une concurrence économique réelle, notamment par l'expulsion des concurrents britanniques des marchés locaux.

Également, dans une tentative infructueuse de reproduire en Afrique de l'Ouest une colonie de plantation esclavagiste similaire à Saint-Domingue, plusieurs installations agricoles exploitant une main-d'œuvre servile furent mises en place dans le Waalo durant les années 1820, sous l'ordre de Louis XVIII (Assidon, 1989, p. 18 ; Barry, 1992, p. 50 ; Saulnier, 1921, p. 85 ; Searing, 1993, p. 169). Entre 1822 et 1827, environ trente plantations privées et publiques furent établies, cultivant coton, café et indigo sur des superficies atteignant parfois 450 hectares (Saulnier, 1921, p. 85-92). Cependant, ce projet échoua en raison de l'opposition des commerçants européens, qui redoutaient une menace au commerce de la gomme, de l'hostilité des royaumes africains, du taux élevé de mortalité des Européens et d'un manque de connaissance des techniques agricoles adaptées (Ade Ajayi et Oloruntimehin, 2008, p. 211 ; Pasquier, 1971, p. 55 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 394 ; Saulnier, 1921, p. 85-93). Une tentative emblématique, imposée à la compagnie commerciale à privilège du haut fleuve à fonder une exploitation agricole de 102 hectares, accumula un déficit de 93 % de son capital en trois ans et fut abandonnée après la suppression des primes gouvernementales en 1831 (Saulnier, 1921, p. 87-91, 95). Cette expérience illustre les difficultés et la futilité pour l'empire de commerce à établir un contrôle sur les producteurs directs dans une région non soumise aux impératifs marchands. En effet, le profit reposait sur la médiation d'un surtravail déjà extrait par des moyens politiques. Transformer fondamentalement les relations sociales de production des populations précoloniales du Sénégal aurait nécessité une intensification massive de la coercition extraéconomique, anéantissant la possibilité de profits. De même, cette expérience montre le caractère non systématique pour le capital commercial à développer des méthodes de production agraires adaptées à la région, car cela aurait exigé des investissements à long terme, risqués et difficiles à superviser, préférant tirer parti de l'échange inégal facilité par des moyens politico-militaires, plutôt que de développer une production efficace.

L'imposition de la différence artificielle des prix reposait sur la Compagnie de Galam⁹², société à privilège opérant sur le haut fleuve du Sénégal. Créée et régulée par le gouvernement colonial français, elle bénéficiait d'avantages matériels notables, dont des établissements, une sécurisation militaire et des monopoles commerciaux (Saulnier, 1921, p. 67-8). En échange, elle devait étendre ses opérations en créant de nouveaux comptoirs, une mission souvent négligée pour son manque de rentabilité (Saulnier, 1921, p. 77 et 96-7 ; cf. Fall, 1992, p. 90 ; Pasquier, 1971, p. 56). Dès 1843, elle fut contrainte de fournir annuellement des « engagés » (esclaves) pour les bataillons coloniaux⁹³ (Saulnier, 1921, p. 69, 144 et 162). En ce sens, ses

⁹² Étant dissoute régulièrement, cette société a porté plusieurs noms, dont la « Compagnie commerciale et agricole de Galam et de Oualo », la « Compagnie commerciale de Galam » et la « Compagnie commerciale de Galam et de Casamance » (Saulnier, 1921, p. 54).

⁹³ L'un de ces bataillons, selon Saulnier (1921, p. 69, 144, 162), serait la « compagnie des pionniers de Cayenne », laquelle correspond probablement à la « Compagnie de Chasseurs Noirs de Cayenne » (1828-1859), une troupe militaire française composée de captifs sénégalais envoyés en Guyane (Duboc, 1939, p. 25).

agents agissaient comme relais de l'autorité coloniale, participant à l'expansion commerciale et politique de la France (Saulnier, 1921, p. 78-9). En somme, la Compagnie de Galam constituait une corporation hybride publique privée. Comme le souligne Teschke pour les compagnies de l'Ancien Régime, ce « lien structurel entre l'économie et le politique constitue, bien entendu, le contraire du capitalisme moderne » [notre traduction] (2003, p. 204).

La Compagnie fonctionnait sur des cycles de quatre ans, après quoi elle rendait ses comptes avant d'être dissoute et recréée pour une nouvelle concession (Bouët-Willaumez, 1848, p. 38 ; Saulnier, 1921, p. 54). Cette stratégie visait à éviter une concentration excessive de l'actionnariat, un phénomène que le gouvernement colonial semblait vouloir éviter, notamment en imposant un maximum sur le nombre d'actions par personne lors de la souscription (Saulnier, 1921, p. 70-1). Pourtant, cette mesure s'avéra inefficace, car les actions finissaient invariablement entre les mains de quelques gros négociants (Saulnier, 1921, p. 71). Par ailleurs, chaque actionnaire devait fournir des capitaux sous forme d'espèces, de guinées ou de gomme, ce qui favorisa les grands commerçants spécialisés dans l'import-export de ces marchandises (Saulnier, 1921, p. 72). La Compagnie complétait ses stocks par des achats locaux, favorisant ses actionnaires, ce qui stimulait la spéculation au bénéfice des grands fournisseurs coloniaux (Saulnier, 1921, p. 73, 81).

En outre, le monopole de Compagnie de Galam était limité au haut fleuve Sénégal — et pendant une courte période à la Casamance —, et ne s'appliquait qu'entre janvier et août, période correspondant à la saison d'étiage où les navires ne pouvaient naviguer sur le haut fleuve. Durant le reste de l'année, le commerce était partagé avec les traitants de Saint-Louis (Bouët-Willaumez, 1848, p. 38 ; Raffenel, 1844, p. 12-3 ; Saulnier, 1921, p. 52). En janvier, les goélettes de la Compagnie, chargées de marchandises telles que guinées, tissus, verroteries, fusils, poudre et tabac, partaient de Saint-Louis pour revenir en juillet avec des cargaisons de gomme (Saulnier, 1921, p. 18 et 52). Ce système, compromis entre traitants locaux et négociants, garantissait aux premiers une activité exclusive sur le bas fleuve et aux seconds un monopole temporaire sur le haut fleuve (Searing, 1993, p. 171). Cependant, les traitants noirs qui n'étaient pas des habitants étaient marginalisés, limités au commerce du millet ou à une participation restreinte au commerce de la gomme durant la saison des hautes eaux (Searing, 1993, p. 171 et 178).

Bien que critiqué par certains gouverneurs du Sénégal, le système de monopole sur le haut fleuve était jugé essentiel pour assurer la rentabilité des commerçants français. En effet, en situation de concurrence ouverte, les négociants autochtones, notamment les Maures et les Dioulas, profitaient de la rivalité entre Français et traitants pour acquérir des marchandises à bas prix, augmentant ainsi le coût de la gomme et provoquant des

ventes à perte pour les négociants français (Pasquier, 1971, p. 56 ; Raffenel, 1844, p. 16 ; Saulnier, 1921, p. 57-61). La variabilité des récoltes de gomme accentuait ces pertes en période de rareté (Saulnier, 1921, p. 46). Par ailleurs, les délais d'acheminement des stocks de guinées depuis l'Inde, qui prenaient jusqu'à deux ans, provoquaient des déséquilibres entre l'offre de guinées et la demande de gomme (Fall, 1992, p. 80). En outre, les commerçants français ne pouvaient réellement faire jouer la concurrence entre les commerçants locaux précoloniaux, tels que les Maures et les Dioulas, puisque ceux-ci, en tant que clients ou agents des États précoloniaux, bénéficiaient eux-mêmes d'une sorte de monopole aux escales où ils opéraient (Saulnier, 1921, p. 61). Dès lors, le privilège accordé à la Compagnie de Galam permettait aux Français de contrôler les termes du commerce, garantissant des bénéfices annuels de 32 % à 60 %. À l'inverse, lors de la suppression temporaire de la Compagnie en 1822-1823, les profits français furent minimes malgré une récolte abondante, au profit des négociants maures (Saulnier, 1921, p. 49, 51, 58, 149). En réalité, comme les commerçants français n'étaient que des intermédiaires entre la France et le Sénégal et qu'ils ne contrôlaient aucunement les conditions de production, la concurrence par les prix compromettait la rentabilité des opérations marchandes.

Ainsi, dans les années 1820, peu de voix, hormis quelques traitants, plaidaient pour un retour au libre commerce ou la suppression de l'Exclusif (Saulnier, 1921, p. 49 ; Schnapper, 1959, p. 164). Lorsque les négociants défendaient le « libre commerce », il s'agissait souvent d'un argument rhétorique visant principalement à contester les réglementations favorisant les habitants, plutôt qu'une réelle volonté d'encourager une libre concurrence entre grandes maisons commerciales (cf. Searing, 1993, p. 174-5). Les négociants préféraient soutenir des compagnies à privilèges ou des associations pour limiter les effets d'une concurrence incontrôlée (cf. Saulnier, 1921, p. 168 ; Schnapper, 1959, p. 190). Les contraintes sécuritaires renforçaient l'intérêt pour le monopole : une compagnie disposant de navires armés assurait mieux la protection des opérations qu'une flotte dispersée de goélettes non escortées (Pasquier, 1971, p. 55-6 ; Saulnier, 1921, p. 57). Ainsi, le monopole s'étendit parfois à l'ensemble de l'année, notamment en temps de guerre, comme entre 1839 et 1841, en 1843 et en 1847 (Saulnier, 1921, p. 57).

5.4 Reconfiguration de l'empire de commerce français au Sénégal (1848-1876)

Comme montré au chapitre 3, à partir des années 1850, la France connut une révolution par le haut, amorçant une transition vers le capitalisme industriel vers 1860, processus qui s'est poursuivi durant les décennies suivantes. De manière similaire, les années 1850 constituèrent un tournant dans la politique coloniale au Sénégal, entraînant la dissolution du régime de compromis entre habitants, autorités précoloniales et négociants, au profit de ces derniers. L'administration coloniale mit en œuvre sa propre révolution par le haut, c'est-à-dire qu'une série de réformes sapèrent progressivement le pacte colonial et limitèrent les

surprofits des compagnies françaises tirés de l'échange inégal. De même, le développement du commerce au cours de la seconde moitié du 19^e siècle devint une menace pour les noblesses précoloniales, conduisant à une intensification des interventions politico-militaires et des conquêtes françaises pour sécuriser et étendre les échanges. Entre 1848 et 1876, plusieurs transformations majeures ont redéfini les dynamiques coloniales au Sénégal, sans néanmoins soumettre le commerce aux impératifs du capitalisme : la destruction des structures politico-militaires locales, la fin de l'Exclusif ouvrant la voie à une libéralisation accrue et l'introduction de la culture de l'arachide. Enfin, cette période a vu l'émergence des prémices d'une conquête territoriale systématique, marquant un tournant dans la stratégie coloniale française. Ces conquêtes répondaient non seulement aux besoins de sécurisation des échanges commerciaux, mais aussi à l'objectif plus large d'étendre le contrôle direct sur les zones de production et les routes commerciales.

5.4.1 Destruction du pouvoir politico-militaire des habitants

La Seconde République constitua un tournant majeur pour les traitants. L'abolition de l'esclavage en 1848 et la reconnaissance de Saint-Louis et Gorée comme territoires français d'outre-mer entraînèrent la libération des esclaves, affaiblissant considérablement le pouvoir économique et politique des habitants (Searing, 1993, p. 176). Avant 1848, la richesse des habitants reposait largement sur l'esclavage, ceux-ci possédant la grande majorité des esclaves de Saint-Louis et Gorée (Searing, 1993, p. 183). En fait, ces villes demeurèrent « des sociétés esclavagistes » durant la première moitié du 19^e siècle où les femmes esclaves travaillaient principalement comme domestiques, tandis que les hommes esclaves exerçaient des activités artisanales ou servaient comme marins (Searing, 1993, p. 176). Une partie significative des revenus provenait de la location des services d'esclaves, notamment à des fins militaires. La libération des esclaves détruisit ce levier économique et politique (Diouf, 1990, p. 131-2 ; Searing, 1993, p. 184). En outre, bien que l'administration coloniale ait accordé une indemnité de 330 francs par esclave libéré, ce montant fut jugé insuffisant par rapport aux bénéfices tirés auparavant de leur exploitation. Par ailleurs, de nombreux titres furent vendus aux grands négociants pour rembourser des dettes ou en raison d'une sous-estimation des montants accordés (Everill et Diedhiou, 2023, p. 350)⁹⁴.

N'ayant plus besoin de leur permission pour le recrutement militaire, l'administration coloniale put même mobiliser, dès 1848, des esclaves affranchis pour prévenir une rébellion des habitants soutenue par les Maures, marquant ainsi un renversement de leur rapport de force face aux gouverneurs (Searing, 1993, p. 185). De même, l'administration cessa de réguler le commerce en faveur des habitants sous la Seconde

⁹⁴ Cependant, les anciens esclaves, désormais responsables de leur logement — souvent loué à leurs anciens maîtres —, continuaient souvent à travailler pour ces derniers, qui conservaient la propriété des principaux moyens de production à Saint-Louis et Gorée (Klein, 1998, p. 26).

République : en 1849, un décret présidentiel dissout la corporation de traitants, élargissant l'accès aux licences de commerce (Barrows, 1974, p. 248). En 1851, les maisons commerciales et les négociants, bien qu'encore partiellement exclus du commerce direct, obtinrent le droit de superviser les traitants, renforçant leur contrôle sur les opérations commerciales et mettant ainsi fin au privilège commercial dont jouissaient auparavant les habitants (Assidon, 1989, p. 19 ; Barrows, 1974, p. 248 ; Pasquier, 1971, p. 56). Bien qu'une minorité de traitants réussit à reconstruire leur fortune en opérant à la marge de l'économie coloniale, ces transformations reléguèrent les habitants au rôle d'agents pour les maisons commerciales ou d'officiers pour l'administration coloniale (Diouf, 1990, p. 131-2 et 174-5 ; Péhaut, 2014, p. 400 ; Searing, 1993, p. 185-7).

5.4.2 La fin de l'Exclusif

L'instauration de la Seconde République marque également la fin des privilèges monopolistiques sur le haut fleuve Sénégal. En 1848, le Département de la Marine ordonne le libre commerce dans cette région, entraînant la suppression de la Compagnie de Galam (Pasquier, 1971, p. 56 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 413 ; Saulnier, 1921, p. 162-5). Cette transition fut toutefois retardée par les conflits avec le Fuuta Tooro, nécessitant des escortes militaires pour les goélettes, accessibles à quelques traitants seulement (Saulnier, 1921, p. 167-8). Un système de tirage au sort fut établi à partir de 1849 pour déterminer quelles associations de négociants/traitants pourraient procéder à la traite sur le haut fleuve. Les associations ainsi choisies, dont celle des grands négociants, s'allièrent entre elles et nommèrent un intermédiaire unique chargé de mener les échanges. Cette mesure empêchait les Maures d'exploiter les divisions des Français à travers le jeu de la concurrence (Saulnier, 1921, p. 170). Par ailleurs, la Compagnie de Galam survécut brièvement sous une nouvelle forme avec la création de l'Association Sénégalaise, une société anonyme regroupant les grandes maisons de Bordeaux. Celle-ci visait à limiter la concurrence interne parmi les négociants français sur le haut fleuve (Saulnier, 1921, p. 168). Cependant, perçue comme un quasi-monopole non contrôlé par l'État, elle fut dissoute en 1850 par arrêté gouvernemental, scellant la fin des privilèges monopolistiques (Saulnier, 1921, p. 168-9).

Ainsi, le privilège monopolistique disparut définitivement au début des années 1850, entraînant une baisse des bénéfices par article, mais une hausse significative des volumes échangés (Saulnier, 1921, p. 176). En 1852, le Gouverneur Protêt affirma que les échanges avaient quadruplé depuis la suppression de la Compagnie (Saulnier, 1921, p. 177). En fait, les données de Frankema et al. (2017) confirment que le volume des exportations des colonies françaises d'Afrique de l'Ouest avait presque triplé par rapport à 1845, mais leur valeur totale n'avait augmenté que de 1,2 fois, reflétant une diminution notable de la valeur par volume. Cette baisse s'explique par l'essor de l'arachide, moins rentable au volume que la gomme. Pour sa part, la gomme subit une stagnation en raison de sa concurrence avec l'amidon (dextrine) (vendu en France entre

2,2 et 3 fois moins cher dès 1839) et de l'incapacité d'accroître considérablement son volume (Schnapper, 1959, p. 160). L'arachide devint alors le produit principal des exportations coloniales, redéfinissant les dynamiques commerciales au Sénégal. Contrairement à la gomme, centrée sur le haut fleuve et ses partenaires maures et tékrours, le commerce de l'arachide élargit les interactions commerciales aux royaumes wolofs, mandingues, sérères et des rivières du Sud⁹⁵ (cf. Barry, 1998, p. 183 ; Searing, 1993, p. 167-8 et 187-8).

Cette reconfiguration commerciale des années 1850, bien qu'importante, n'a pas immédiatement mis fin à l'Exclusif. À Saint-Louis, le décret de 1852 renouvela la prohibition de nombreuses marchandises étrangères, le monopole de pavillon, l'interdiction d'importer ou d'exporter directement vers l'étranger et l'obligation pour la gomme de transiter par la France avant l'exportation internationale (Schnapper, 1959, p. 184). En revanche, à Gorée, le décret affaiblit l'Exclusif en transformant l'île en port franc, autorisant l'importation étrangère (sauf les guinées) sans droits de douane (Schnapper, 1959, p. 187-8). Néanmoins, les exportations vers la France restaient réservées aux navires français et le décret n'eut pas d'effet notable sur le commerce étranger (Schnapper, 1959, p. 188-9). Le véritable essor commercial de Gorée découla du développement de l'arachide, qui mena à une hausse considérable du tonnage français (Schnapper, 1959, p. 189). Ce commerce fut soutenu par une politique protectionniste, notamment une surtaxe sur l'arachide transportée par des navires étrangers, favorisant les marchands français (Brooks, 1975, p. 42 ; Schnapper, 1959, p. 165). Cette mesure et la concentration de la demande d'arachides en France permit aux navires français d'assurer, en 1848, le trois cinquièmes des exportations d'arachides depuis la Gambie britannique, une proportion en hausse les années suivantes (Schnapper, 1959, p. 165). En outre, les marchands français eurent progressivement l'avantage sur leurs concurrents britanniques grâce à l'introduction de la monnaie française dans le commerce colonial. Contrairement à la livre sterling, l'importation du franc était assurée gratuitement par l'administration française, créant une subvention indirecte au commerce goréen (Schnapper, 1959, p. 189-90). Enfin, le développement de la culture de l'arachide fut lui-même stimulé par la loi française de 1845 interdisant l'importation de sésame, incitant les savonneries à adopter l'huile d'arachide, soumise à des tarifs préférentiels, comme substitut à l'huile d'olive (Barry, 1998, p. 142 ; Brooks, 1975, p. 42 ; Pasquier, 1971, p. 58).

Ce n'est qu'avec l'adhésion de Napoléon III au libre-échange dans les années 1860 que le ministère de la Marine et des Colonies soutint la libéralisation du régime douanier au Sénégal (Barrows, 1974, p. 273 ; Schnapper, 1959, p. 192). Parallèlement, le gouvernement réduisit les subventions allouées au budget du

⁹⁵ L'arachide se développa légèrement sur le haut fleuve au Gajaaga, mais elle fut rapidement surpassé par la production en Sénégalie occidentale (Diouf, 1992, p. 117).

Sénégal, alors que les dépenses y augmentaient en raison des opérations militaires et du renforcement des services publics (Schnapper, 1959, p. 192). Cette politique visait à réduire la dépendance financière des colonies en les incitant à générer leurs propres revenus. Ainsi, le régime discriminatoire de l'Exclusif, favorisant les produits français, fut progressivement remplacé par un système douanier plus souple : un système d'assimilation entre produits étrangers et français, accompagné de droits de douane profitables pour la colonie. Ce nouveau régime douanier visait à stimuler le commerce tout en offrant une source de revenus pour compenser la réduction des subventions gouvernementales (Schnapper, 1959, p. 179-80 et 192).

Dès 1859, avec l'essor du commerce de l'arachide à Saint-Louis, l'unification des régimes douaniers de Saint-Louis et Gorée devint une nécessité. Cela mit fin à la zone franche de Gorée et leva la prohibition des marchandises étrangères à Saint-Louis, tout en maintenant le monopole de pavillon (Schnapper, 1959, p. 192-3). Entre 1862 et 1868, sous l'impulsion du ministre de la Marine, des réformes marquèrent la fin progressive de l'Exclusif au Sénégal (Schnapper, 1959, p. 193). En 1862, le monopole de pavillon fut abrogé pour les marchandises arrivant à Saint-Louis par voie maritime, bien qu'il persistât sur le fleuve Sénégal. La ville fut déclarée entrepôt fictif, autorisant l'importation de marchandises étrangères en franchise à condition qu'elles soient réexportées dans les six mois. Or, les pavillons étrangers restèrent soumis à une surtaxe de fret (Schnapper, 1959, p. 193). En 1864, le monopole de pavillon disparut également à Gorée, et la franchise commerciale fut étendue à Dakar et Rufisque, bien que les navires étrangers transportant des produits sénégalais vers la France fussent toujours frappés d'une surtaxe (Schnapper, 1959, p. 194-5). Toutefois, cette surtaxe fut progressivement supprimée durant le reste de la décennie (Schnapper, 1959, p. 195). Ainsi,

vers 1868, il ne restait plus de trace de l'Exclusif rétabli avec tant de détermination en 1817. Les étrangers pouvaient s'installer comme commerçants dans les territoires français et les marchandises étrangères étaient soumises sans aucune discrimination aux mêmes droits de douane que les marchandises nationales. (Schnapper, 1959, p. 198)

Cette libéralisation, cependant, ne menaçait plus les sociétés françaises, désormais dominantes dans le commerce de l'arachide, dont la demande était essentiellement française (Schnapper, 1959, p. 198). Bien qu'à partir de 1889, la France adopta un régime protectionniste, elle ne retourna pas à un régime aussi contraignant que l'Exclusif (Schnapper, 1959, p. 199).

Malgré la fin du monopole, les diverses maisons commerciales des années 1850 et 1860 se partageaient les secteurs du marché colonial de manière à limiter la concurrence entre elles. Par exemple, Maurel et Prom monopolisait presque entièrement l'importation de matériaux de construction jusqu'aux années 1880 (Péhaut, 2014, p. 219). Ces maisons représentaient un lien vital entre le marché européen et la colonie de Sénégal, tirant profit d'un système d'échange inégal.

Le dénombrement de ces maisons entre les années 1850-1860 est complexe, car ces structures, souvent familiales, donnaient lieu à des filiales, scissions ou fusions au gré des alliances entre descendants ou nouveaux partenariats⁹⁶. Environ dix grandes familles de négociants dominèrent ce secteur, parmi lesquelles les Teisseire, Devès, Delmas, Lacoste, Maurel, Prom, Borel, Foy, Lafargue et Merle (cf. Amin, 1969a, p. 30 ; Barrows, 1974, p. 265 ; Bonin, 2007, p. 7 ; Péhaut, 2014, p. 45, 63).

Dans les années 1850, Maurel et Prom était déjà l'une des maisons commerciales les plus influentes de la région (Barrows, 1974, p. 236 et 243-4 ; Johnson, 1991, p. 126 ; Péhaut, 2014, p. 21). Fondée en 1831 à Saint-Louis par deux cousins bordelais, Hubert Prom et Hilaire Maurel, cette entreprise familiale⁹⁷, opérant depuis Bordeaux, ne se limita pas au commerce de la gomme provenant du fleuve Sénégal. Elle diversifia rapidement ses activités en intégrant le commerce de Gorée, ce qui lui permit de comprendre précocement l'importance stratégique du commerce émergent de l'arachide (Pasquier, 1987, p. 732 ; cf. Barrows, 1974, p. 240-1 ; Péhaut, 2014, p. 28). Durant le 19^e siècle, Maurel et Prom bâtit sa prospérité sur le commerce de traite en Sénégal, soit par l'importation dans les colonies de marchandises générales (guinées, tissu de coton, riz, sucre, thé, huile, alcool, produits alimentaires, matériel de construction...) troquées contre des matières premières (gomme, arachide, caoutchouc, ivoire, or, indigo, etc.) pour leur revente en Europe, principalement à Bordeaux (Barrows, 1974, p. 237 ; Péhaut, 2014, p. 11, 28 et 45-6)⁹⁸. Émile Maurel, directeur de l'entreprise entre 1869 et 1920, décrivait ainsi leur modèle économique : « On leur vendait des marchandises à des prix élevés en échange des produits, dans les escales du Sénégal, [...] à bas prix. » (cit. in Péhaut, 2014, p. 225) Cet exemple illustre le cycle commercial des maisons opérant au Sénégal, dont les

⁹⁶ Par exemple, la maison Devès, fondée par trois frères, donna naissance à des entités comme « Devès, Lacoste & Cie » (1860) et « Devès et G. Chaumet » (1866). De même, « Maurel et Prom » conduisit à la création de « Maurel frères » (1869), fondée par les neveux d'Hilaire Maurel (Bonin, 2007, p. 5 et 7). Cette prolifération de filiales et de fusions reflétait une tendance générale parmi les maisons commerciales opérant au Sénégal. Parmi les nombreuses sociétés issues de ces dynamiques figurent « E. Devès », « Gabriel et Paul Devès », « G. Devès et Cie », « J. Devès et Cie », « A. Teisseire », « Teisseire et Lacoste », « Buhan et Teisseire », « J.-E. Buhan et Rabaud », « Borel et Foy », « Lafargue et Delmas », « Lafargue et Larrieu », « Société Merle et Robert », « Marc Merle neveu et fils », « Frédéric Merle et Cie »...

⁹⁷ Leurs descendants — spécialement ceux de Hilaire Maurel — prirent le relais de l'entreprise jusqu'en 1930 (Masaki, 2023, p. 597 ; Péhaut, 2014, p. 14, 30-1, 52-62 et 80-1).

⁹⁸ Tout au long de son histoire, Maurel et Prom resta « non spécialisée », dépassant son rôle de négociant-armateur pour investir dans de multiples secteurs stratégiques. Elle devint actionnaire majeur de la Banque du Sénégal dès 1855, investit dans la construction au Sénégal en 1858, et établit une huilerie à Bordeaux en 1857. Dès 1856, elle possédait plusieurs boulangeries, épiceries et boucheries au Sénégal. Par la suite, elle développa des ateliers de triage de gomme à Bordeaux (1867) et Marseille (1887), entra dans le secteur énergétique avec la Compagnie d'électricité de Saint-Louis (1888) et la Société d'éclairage de Dakar (1907), et investit dans une distillerie d'alcool à Bordeaux (1890). En 1909, Maurel et Prom devint le distributeur exclusif de pétrole de Vacuum Oil sur la Côte d'Afrique. Elle poursuivit son expansion avec une carrière de pierre à Lindling (1912) et des glaciers à Dakar et Lindling (1913) (Barrows, 1974, p. 237 ; Péhaut, 2014, p. 19, 46, 176, 178-82).

profits reposaient sur l'échange inégal entre les produits importés et les matières premières exportées (Péhaut, 2014, p. 6).

Jusqu'en 1870, Maurel et Prom exerçait un quasi-monopole sur certaines routes commerciales sénégalaises, réalisant des bénéfices bruts de 30 à 50 % (Péhaut, 2014, p. 87). Les années 1860 et le début des années 1870 furent un « âge d'or » pour les commerçants français, avec des marges commerciales souvent supérieures à 100 %, dans un contexte d'opportunités abondantes et de concurrence limitée (Maillat, 1886 ; cit. in Bonin, 1987, p. 16-7).

5.4.3 L'arachide : une menace pour les royaumes africains (1850-1890)

Le développement de l'arachide représenta une menace directe pour les règles de reproduction de l'aristocratie précoloniale. Pour étendre cette production, les Français furent rapidement confrontés à la nécessité de procéder à des conquêtes formelles. Les régions du Kajoor, du Bawol, du Sin et du Saluum furent les premières concernées par ce développement contradictoire avec leurs règles de reproduction (Barry, 1998, p. 215). Comme présenté précédemment, les États précoloniaux du Sénégal agissaient comme des réseaux de collecte et de distribution du surtravail soutenus par une coercition extraéconomique pour l'extraction de ressources à la paysannerie et pour le contrôle sur le commerce. Ces relations sociales de propriété alimentaient une géopolitique agressive, un morcellement politique et des dépenses constantes dans la guerre et les réseaux de clientélisme. Le développement de l'arachide entra en contradiction avec cette reproduction puisqu'elle exigeait la sécurisation des conditions de production paysanne contre la taxation. Par ailleurs, l'expansion de la culture de l'arachide renforça le pouvoir politico-économique de la paysannerie en consolidant son rôle dans le commerce colonial, tout en déstabilisant les réseaux clientélistes des régimes précoloniaux. Ainsi, avant même de devenir systémique à la fin du 19^e siècle sous l'impulsion des impératifs marchands, la culture de l'arachide contribua à déstabiliser ces régimes, initiant une transformation des rapports de pouvoir et exposant les structures politiques traditionnelles à l'expansion coloniale.

Contrairement au commerce précolonial, où « le fait marchand » était principalement « l'affaire d'ethnies spécialisées » telles que les Maures ou les Dioulas, et intégré aux rapports sociaux dynastiques, le commerce de l'arachide permit une participation accrue des paysans libres indépendants (Fall, 1992, p. 61 ; cf. Barry, 1998, p. 190 ; Diouf, 1990, p. 158). La production d'arachide pouvait facilement se faire par les ménages paysans qui avaient accès à la terre et ne nécessitait pas, contrairement à la gomme arabique, le contrôle de ressources non vivrières — comme des forêts — ou une très grande quantité d'esclaves (cf. Hopkins, 2020, p. 175). Principaux producteurs, les paysans obtenaient la majeure partie des bénéfices malgré les taxes

prélevées par les États précoloniaux (Klein, 2007, p. 270). Cette dynamique renforça également les petites élites locales, comme les chefs de villages (*laman*), qui jouaient un rôle central dans l'allocation des terres, consolidant leur position dans des structures sociales en mutation (Barry, 1998, p. 178-9 et 190).

En fait, plusieurs souverains, comme Lat Dior (Kajoor) et Alboury Ndiaye (Jolof), encouragèrent initialement la production paysanne d'arachides pour accroître leurs revenus en taxant un volume plus important de transactions (Charles, 1977, p. 94 ; Hopkins, 2020, p. 195). Dès 1849, des commerçants français conclurent des traités avec les dirigeants du Sin et du Saluum en échange de redevances et droits de douane (Barry, 1998, p. 192). Par ailleurs, certaines aristocraties des rivières du Sud utilisèrent ce commerce pour contester la suzeraineté du Fuuta Djalón⁹⁹ (Barry, 1998, p. 181). Cependant, la taxation de l'arachide s'avéra difficile en raison de la dispersion des points de vente et du caractère diffus des transactions, contrairement au commerce précolonial, centralisé et encadré par des rapports coutumiers (Hopkins, 2020, p. 195). De plus, taxer l'arachide produite en nature réduisait l'incitation des paysans à la cultiver, menant à des conflits avec les colonisateurs français (Péhaut, 2014, p. 39). Enfin, contrairement au millet, les arachides, à peine intégrées dans la consommation locale, ne constituaient pas une ressource alimentaire pour nourrir des soldats ou des fonctionnaires, rendant les aristocraties dépendantes des commerçants français pour leur vente (cf. Diouf, 1990, p. 167 ; Klein, 1979, p. 83-4).

Malgré tout, de nombreux cultivateurs du Bas-Sénégal, habitués à la production commerciale de millet, transformèrent leur production vers l'arachide pour répondre à la demande croissante (Linares, 1992, p. 93 ; Searing, 1993, p. 188). Cette transition fragilisa les souverains précoloniaux, contraints de s'appuyer sur l'administration coloniale pour taxer le marché. Les revenus, perçus par les colons français à certains points de vente au nom des souverains, devinrent une source de tensions entre l'administration coloniale et les États sénégalais (Barry, 1998, p. 190). En acceptant un tel système, les classes dirigeantes précoloniales perdaient leur autonomie fiscale et devinrent de plus en plus dépendantes de l'État colonial, réduites au rôle d'appendices de l'administration française (cf. Diouf, 1990, p. 265). En acceptant leur rôle dans l'économie coloniale, les dirigeants des États précoloniaux devaient assurer la sécurité de la production paysanne, au détriment de la classe guerrière, traditionnellement dépendante du pillage et des rançons pour leur subsistance. Cette réorientation économique entraînait inévitablement des conflits concernant la reproduction sociale de ces groupes guerriers, ainsi que des tensions avec les réseaux de clientèle de certaines noblesses (Barry, 1998, p. 193).

⁹⁹ Le Fuuta Djalón était alors un puissant État théocratique musulman situé dans l'actuelle Guinée.

Paradoxalement, ces changements offraient des opportunités pour des membres inférieurs de la classe dominante, tels que les marabouts et les guerriers royaux, qui pouvaient se rallier à l'État colonial dans l'espoir d'occuper des positions d'intermédiaires dans l'économie coloniale, en tant que commerçants ou agents politiques (Diouf, 1990, p. 86-7 et 265-6 ; cf. Babou, 2007, p. 31 ; Barry, 1998, p. 224). Ainsi, la sécurisation de la production arachidière alimentait des luttes internes au sein de la classe dominante, opposant des factions aux stratégies variées : certains cherchaient à tirer profit du rôle d'intermédiaire politique, d'autres à préserver les structures aristocratiques traditionnelles, tandis que d'autres encore alternaient leurs alliances selon les opportunités (cf. Diouf, 1990, p. 269).

De même, le commerce de l'arachide permit à de nombreux paysans sénégalais d'utiliser leurs revenus pour acquérir des armes, renforçant ainsi leur position sociopolitique (Barker, 1977, p. 29 ; Barry, 1998, p. 193 ; Diouf, 1990, p. 158 ; Hopkins, 2020, p. 195 ; Klein, 2007, p. 270). Cette évolution transforma la paysannerie en une force capable de mieux résister à la taxation imposée par la noblesse, sapant ainsi les bases de l'accumulation géopolitique aristocratique (Barker, 1977, p. 29 ; cf. Barry, 1998, p. 193). De plus, cette paysannerie libre, intégrée au commerce arachidier, partageait avec les Français un intérêt pour la « pacification » de la région, se montrant hostile aux conflits militaires (Diouf, 1990, p. 265 ; cf. Barry, 1998, p. 242). Cette convergence d'intérêts accentua les tensions internes au sein des structures aristocratiques précoloniales.

Enfin, la généralisation de l'accès aux commerces et l'érosion des privilèges commerciaux accordés par les aristocraties affaiblirent les réseaux de clientélisme à la base du pouvoir des souverains. En fait, ces réseaux, dont les réseaux commerciaux maraboutiques, commencèrent à s'autonomiser, ne dépendant plus des positions privilégiées octroyées par les nobles (cf. Charles, 1977, p. 20 ; Diouf, 1990, p. 87-9 ; Klein, 1968, p. 20 ; Searing, 1993, p. 17). Or, la distribution des privilèges commerciaux par les souverains et les nobles était essentielle pour maintenir le régime en place et préserver la loyauté de leurs clients, puisque ceux-ci dépendaient directement de l'appareil d'État pour leur reproduction (Galloway, 1975, p. 253 ; Klein, 1968, p. 21). Or, les zones franches maraboutiques, autrefois vouées à desservir les classes dirigeantes avec leur autorisation, produisaient désormais des arachides pour l'exportation et importaient des produits européens destinés à la paysannerie. Les commerçants précoloniaux n'avaient plus besoin du soutien aristocratique pour leur reproduction, tandis que les marabouts, avec leurs réseaux de patronage, proposaient une gouvernance alternative, remplaçant progressivement certaines chefferies traditionnelles (cf. Klein, 1968, p. 226-9 ; Barker, 1977, p. 30 ; Barry, 1998, p. 178). Ce projet politique, qui protégeait la production paysanne d'arachides, trouva écho auprès de la paysannerie sénégalaise (Diouf, 1990, p. 87). Sous l'égide de l'Islam, de nouveaux dirigeants maraboutiques, soutenus par les paysans et les esclaves, émergèrent pour contester

l'aristocratie militaire (Barry, 1998, p. 154). Divers marabouts prirent la tête de mouvements paysans pour s'émanciper du « joug » des classes guerrières et aristocratiques, elles-mêmes en « conflit inter-clanique » notamment quant à la — difficile — canalisation des revenus de l'arachide opposée à la perpétuation du mode de reproduction aristocratique précolonial (Barry, 1998, p. 178 et 312).

En somme, la baisse de la production céréalière, la résistance à la taxation et à l'accumulation géopolitique ainsi que l'émergence de lieux de pouvoirs et d'enrichissement alternatifs expliquent l'opposition de certaines classes dirigeantes, notamment au Kajoor et au Sin, face à l'impérialisme français. Dans les années 1860, des souverains tels que Kumba Ndoffen Joof (Sin) et Lat Dior (Kajoor) tentèrent de s'opposer à l'expansion de la culture de l'arachide. Kumba Ndoffen Joof chercha vainement à interdire cette culture sur son territoire, tandis que Lat Dior, confronté à une érosion de ses revenus et à une dépendance accrue envers l'économie coloniale, rejeta le projet de chemin de fer Dakar–Saint-Louis, perçu comme un vecteur d'exploitation étrangère (Klein, 1979, p. 70 ; Monteil, 1963, p. 95). En 1877, Lat Dior écrivit au gouverneur :

Vous cherchez à établir un chemin de fer, comme un bateau à vapeur sur la terre ferme : c'est aussi impossible que de faire entrer une case dans une autre, ou une bouteille dans une bouteille. Vous m'écrivez à ce sujet et m'exposez les facilités que ce projet comportera pour le commerce de l'arachide. Si le Cayor m'appartenait entièrement, de Rufisque à Gandiole, je serais bien content de votre proposition... Mais je ne peux même plus retirer aucun profit du Cayor, à moins d'un cas extraordinaire — un assassinat ou un adultère. Soyez bien persuadé que si, aujourd'hui, vous établissez un chemin de fer, en plaçant de distance en distance des postes pour le commerce, vous m'enlevez mon pays et me dépouillez de tout ce que je possède. Un ami ne doit pas faire cela sur les terres de son ami. (Dior, 1954 [1877], p. 259 cit. in Monteil, 1963, p. 95)

Lat Dior déplorait ainsi la perte de son pouvoir de taxation, qui semblait réduit aux cas extraordinaires d'indemnités pour l'administration de la justice lors d'infractions graves selon le système judiciaire du Kajoor. Jugeant qu'il ne recevait pas les bénéfices qu'ils lui étaient dus de l'exploitation de l'arachide, Lat Dior refusait son expansion commerciale à travers le développement du chemin de fer. Cependant, les tensions internes entre factions aristocratiques, exacerbées par la montée des réseaux maraboutiques pro-arachidiens et par les ambitions de groupes subalternes, favorisèrent les interventions françaises et fragilisèrent la résistance. En fait, lors de conflits intraclasse dominantes dans les royaumes du Sénégal, les factions faibles avaient tendance à chercher l'appui de la France en leur promettant des concessions, dont de nouveaux postes commerciaux et militaires, faisant en sorte que « la faction la plus forte se sentait souvent obligée de concilier les intérêts français » (Klein, 1979, p. 70).

Le contexte militaire au Kajoor illustre ces dynamiques. La concentration du pouvoir militaire entre les mains de la famille d'esclaves royaux, dirigée par Demba Waar Sal, offrit à cette élite subalterne un levier d'influence pour protéger ses privilèges en collaborant avec la France (Barry, 1998, p. 224). Ainsi, tentant

d'apaiser les partisans maraboutiques pro-arachides et d'obtenir un soutien militaire français, Lat Dior tenta un compromis en signant un traité secret en 1879 autorisant la construction du chemin de fer (Babou, 2007, p. 30 ; Barry, 1998, p. 225 ; Diouf, 1990, p. 265-9 ; Monteil, 1963, p. 96). « Pourtant, un mois plus tard, Lat Joor revenait sur son engagement, ou du moins hésitait, à cause de l'hostilité ouverte des commandants territoriaux, qui voulaient le destituer » (Diouf, 1990, p. 269). En fait, plusieurs élites précoloniales faisaient pression pour qu'il refuse le projet ferroviaire, espérant que la France annexe le territoire et leur cède des postes administratifs au détriment de l'aristocratie au pouvoir (Diouf, 1990, p. 266). En 1881, le refus catégorique de Lat Dior déclencha le conflit final entre le Kajor et la France, entraînant l'expulsion de Lat Dior et de ses partisans en 1882 (Barry, 1998, p. 225 ; Diouf, 1990, p. 269). Cette résistance se heurta à l'indifférence, voire à l'opposition, de la paysannerie, ceux-ci voyant favorablement le projet de chemin de fer, symbole de la « pacification » française et d'une protection contre les pillages des classes guerrières (Barker, 1977, p. 29 ; Barry, 1998, p. 179 ; Diouf, 1990, p. 265). Lat Dior mourut en 1886, lors d'une bataille, peu après l'assassinat par les Français de son successeur, qui refusait de respecter un accord de pacification avec des régions voisines (Barry, 1998, p. 226 ; Diouf, 1990, p. 279-82).

En résumé, l'introduction et le développement du commerce arachidier en Ségambie ont entraîné des bouleversements profonds dans les structures sociales et politiques des royaumes africains. Ce commerce a fragilisé l'aristocratie précoloniale, miné les réseaux clientélistes et exacerbé les tensions internes. Ce contexte, combiné aux ambitions coloniales françaises, a précipité une transition vers une domination impériale directe, marquant un tournant dans les dynamiques locales.

5.4.4 Première phase de conquête (1850-1876)

À partir de la Seconde République, le Sénégal connut plusieurs transformations majeures : la destruction du pouvoir politico-militaire des habitants, l'érosion du monopole institutionnel et la fin du système de l'Exclusif redéfinirent les dynamiques coloniales. Parallèlement, le développement de la production arachidière par la paysannerie fragilisa les règles de reproduction aristocratiques tout en imposant de nouvelles normes pour les notables sénégalais. Cependant, des facteurs clés de l'expansion coloniale — comme les impératifs marchands, les ambitions impérialistes métropolitaines et les besoins industriels français en débouchés et intrants coloniaux — n'étaient pas encore pleinement effectifs. Malgré cela, dès les années 1850, le projet colonial français amorçait une transformation profonde.

La croissance rapide du commerce de l'arachide dans les années 1850 suscita un intérêt accru chez les compagnies commerciales pour l'expansion et la sécurisation du commerce sous l'égide de l'administration coloniale (Frankema *et al.*, 2018, p. 256). D'ailleurs, comme le souligne Daumalin, le commerce des

oléagineux a entraîné une « une rupture fondamentale dans les techniques commerciales », car l'arachide en tant que « produits périssable et pondéreux » nécessitait « des infrastructures sur la terre ferme », à la différence de la gomme, qui pouvait être échangée par le « troque sur voile » lorsque les risques de pillage étaient élevés (1992, p. 27). En d'autres termes, les négociants devaient « non seulement s'installer aux différents points névralgiques des flux commerciaux », mais ils devaient aussi s'assurer « d'une protection, sinon économique, du moins politique » (Daumalin, 1992, p. 51). En réponse à ces besoins, une nouvelle génération de gouverneurs français, influencée par les compagnies commerciales, adopta des politiques visant à affaiblir l'emprise des Maures, des autorités tékrours et wolofs sur le commerce, à multiplier les points de vente, libéraliser l'accès au commerce pour les agents français et stimuler la production arachidière (Barrows, 1974, p. 278 ; Diouf, 1990, p. 171-2 ; Fall, 1992, p. 90-1 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 431 ; Roberts, 1963, p. 302-3 ; Searing, 1993, p. 190).

Malgré tout, la première phase d'interventions militaires françaises des années 1850-1860 s'inscrivait dans une logique militaro-commerciale liée au développement du commerce de l'arachide, à la fin du pouvoir politico-militaire des habitants et à l'abrogation de la Compagnie de Galam. Face au succès commercial de l'arachide sous le Second Empire, les négociants bordelais pressèrent l'administration d'assurer une sécurité accrue pour les transactions et la production paysanne, compromises par les pillages des Maures et des aristocraties locales (Barrows, 1974, p. 240-3, 278 et 280 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 431-2 et 436). En effet, les monopoles commerciaux des aristocraties précoloniales et de leurs clients, les règles coutumières favorisant les traitants, la taxation de la paysannerie et les guerres représentaient des mécanismes extraéconomiques freinant l'augmentation des profits de certaines maisons commerciales. Dès 1855, la commercialisation de l'arachide surpassait clairement celle de la gomme (Diouf, 1990, p. 200). Dès le début des années 1850, certains négociants estimaient que la production d'arachide pourrait atteindre son plein potentiel avec un réseau de transport performant et sans les entraves des règles coutumières, comme le droit de pillage et de taxation (Barrows, 1974, p. 249-50). Ainsi, la protection du commerce arachidier servit de justification aux campagnes de « pacification » menées entre 1859 et 1864 dans le Sin, le Saluum et la Petite-Côte¹⁰⁰ (Brooks, 1975, p. 44).

Avec la fin de la compagnie à privilège et le développement de l'arachide, certaines maisons développèrent un intérêt à abolir les régulations commerciales favorisant les habitants et les positions monopolistiques des clients maures, tékrours ou wolofs (cf. Barrows, 1974, p. 239-40 et 249). Dans ce contexte, deux camps aux intérêts divergents émergèrent. D'un côté, les autorités coloniales favorables à l'arachide et les entreprises

¹⁰⁰ La Petite-Côte est une région côtière du Sénégal au sud de Dakar jusqu'à Joal. Cette région touche donc une partie du Kajoor, du Bawol et du Sin.

impliquées dans ce commerce — par opposition à celles exclusivement investies dans le commerce de la gomme — formèrent ce que l'on pourrait appeler le *parti de Bordeaux*. Ce groupe préconisait des interventions militaires, si nécessaire, pour démanteler le système de coutumes et la position dominante des clients des aristocraties précoloniales. À l'opposé se trouvait le *parti des habitants*, lié aux intérêts des monarchies précoloniales. Ce camp défendait le maintien des régulations et s'opposait aux expéditions françaises (cf. Barrows, 1974, p. 274-5 ; Diouf, 1990, p. 171-2). Cette opposition ne découle pas de relations sociales de propriété capitalistes, mais plutôt des règles de reproduction propres à l'impérialisme commercial. Ici, il n'y avait pas de mise en dépendance des agents économiques au seul force du marché comme moyen de reproduction. La coercition extraéconomique restait la norme pour assurer le contrôle de routes commerciales ou pour forcer d'autres organisations politiques d'accepter la mise en place de postes de traite, d'établissements commerciaux ou de monopole. La domination commerciale ne reposait pas sur la supériorité de la production dans un contexte de compétition des prix, mais sur des avantages extraéconomiques permettant un échange inégal. Comme cet échange inégal était un « jeu à somme nul », ne créant pas de richesse nouvelle et ne faisant que redistribuer les excédents, l'accumulation passait principalement par l'expulsion des concurrents du marché (cf. Teschke, 2003, p. 200, 207 ; Wood, 2005, p. 51-4).

L'objectif du parti de Bordeaux des années 1850-1860 demeurait l'établissement d'un « empire commercial plutôt que territorial, souveraineté sur les marchés fluviaux, plutôt que conquêtes et annexions » (Searing, 1993, p. 191 ; cf. Barrows, 1974, p. 278-9). Ainsi, cette politique visait à consolider l'hégémonie commerciale française en Sénégambie, fondée sur « une forme très limitée de domination coloniale en Sénégambie », où les États africains gardaient leur indépendance formelle « tout en acceptant, par crainte des armes françaises, le joug économique de Bordeaux » (Barrows, 1974, p. 274, 278-9, 283 ; cf. Charles, 1977, p. 104 ; Searing, 1993, p. 192). Les comptoirs militarisés, situés le long du fleuve Sénégal et de la côte atlantique, servaient de bases pour monopoliser les échanges régionaux (Barrows, 1974, p. 250 et 278-9). Le parti bordelais prônait une utilisation prudente des ressources humaines et financières : les expéditions militaires devaient être limitées à des actions ciblées visant à neutraliser les obstacles au commerce, notamment les actions des aristocraties locales et de leurs guerriers (Péhaut, 2014, p. 38). L'administration coloniale jouait alors un rôle de « gendarme » pour protéger les intérêts commerciaux (Péhaut, 2014, p. 38-9). Les maisons commerciales, telles que Maurel et Prom, justifiaient ces interventions en affirmant que les aristocraties, par la taxation et la prédation, empêchaient les paysans d'augmenter leur production d'arachide (Péhaut, 2014, p. 39). Ainsi, durant cette période, la France maintint un empire de commerce, orienté vers la domination des échanges sans chercher un contrôle direct des territoires ou de la main-d'œuvre.

Le gouverneur Louis Faidherbe (1854-1861 ; 1863-1865) joua un rôle clé dans la transformation du projet colonial français, incarnant les intérêts du parti de Bordeaux. Sous son administration, le Sénégal passa d'un réseau de « comptoirs assoupis et archaïques » à une « nébuleuse ouverte au commerce français », composée de protectorats et comptoirs fortifiés allant de Podor à Joal (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 438 ; cf. Roberts, 1963, p. 302-3). Cette mutation répondait aux objectifs des grandes maisons commerciales, telles que Maurel et Prom, qui cherchaient à éliminer les taxes coutumières, affaiblir le contrôle des Maures sur la rive gauche du Sénégal, renforcer la domination française sur le fleuve, multiplier les points de vente, ouvrir le commerce aux agents français et stimuler la production d'arachides (Barrows, 1974, p. 243 ; Brooks, 1975, p. 45-6 ; Diouf, 1990, p. 173 ; Klein, 1998, p. 28). Le rôle de Faidherbe à la tête de la colonie ne fut pas le fruit du hasard. Insatisfaits de la gestion du gouverneur précédent, Auguste-Léopold Protet (1850-1853), qu'ils jugeaient trop conciliant envers les autorités précoloniales, les dirigeants de Maurel et Prom, soutenus par 19 autres maisons commerciales, pétitionnèrent pour son remplacement par Faidherbe, un chef de bataillon reconnu pour son succès militaire lors de l'écrasement de la résistance des Tekrours à Podor en 1854 (Barrows, 1974, p. 265-8 ; Diouf, 1990, p. 173). Cependant, l'arrivée de Faidherbe ne fut pas bien accueillie par tous. Comme l'observe Barrows, « les intérêts économiques qui ont le plus soutenu Faidherbe (dans ses interventions militaires) sont ceux qui, à l'origine, dépendaient le moins du fleuve Sénégal pour leurs opérations commerciales » notamment les négociants tournés vers l'arachide. À l'inverse, les acteurs économiques liés à la gomme arabique, comme les traitants, voyaient ses politiques d'un mauvais œil [notre traduction] (1974, p. 274). Pour eux, les interventions militaires perturbaient le commerce en restreignant l'accès à des lieux de négoce hors des postes français. De plus, la marginalisation progressive des autorités précoloniales sapait leurs relations privilégiées cultivées au cours des décennies précédentes (Barrows, 1974, p. 274-5 ; Diouf, 1990, p. 171-3).

Sous le premier mandat de Faidherbe, les premières conquêtes françaises au Sénégal, voire en Afrique de l'Ouest, se matérialisèrent (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 349, 367 et 435-7). Ces avancées reposèrent sur plusieurs campagnes militaires dans les années 1850, comme la guerre francotrarzienne (1854-1858) et le conflit contre l'empire d'El-Hadj Omar (1857-1860). Ces affrontements consolidèrent le contrôle français sur le fleuve Sénégal grâce à une série de villes commerciales fortifiées et à l'imposition du « libre-échange », supprimant les escales et les paiements douaniers aux États africains (Searing, 1993, p. 190 ; cf. Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 434-5). Aussi, dès 1855, Faidherbe adopta une politique de « représailles systématiques », caractérisée par des « expéditions punitives » qui incendiaient les villages dont des membres avaient commis du pillage ou des exactions contre des traitants (Diouf, 1990, p. 176). En 1859, il envoya des troupes incendier la ville de Fatick (Sin), prétextant défendre des commerçants d'un certain pillage, puis les dirigea vers Kaolack (Saluum), qui se rendit sans combat (Barry, 1998, p. 193).

Parallèlement, la seconde guerre du Waalo conduisit à une intervention française qui, face à un vide politique, se solda par l'annexion du royaume en 1856. En outre, en 1861, le contrôle de la rive gauche de la Casamance fut assuré par des négociations et par des missions de reconnaissance et d'expéditions (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 437).

En outre, dès 1850, la production d'arachide se développa au nord du Kajoor, notamment dans la périphérie de Saint-Louis, où les traitants se rendaient lors des récoltes. Cet essor suscita l'intérêt des compagnies commerciales pour sécuriser cette production et incita l'administration coloniale à intervenir dans les affaires du royaume (Péhaut, 2014, p. 41). De surcroît, « le Kajoor était stratégiquement situé dans la région productrice d'arachides, à mi-chemin entre Saint-Louis et le nouveau site, Dakar » [notre traduction] (Barry, 1998, p. 194). Successivement, Faidherbe put imposer la sécurité du commerce et le développement des cultures arachidières au Kajoor, connu comme « le grenier arachidien de la colonie » par l'encerclement du royaume avec divers postes à partir de 1856, « des menaces de représailles, des expéditions militaires, la substitution graduelle de l'autorité » du damel au profit de la colonie sur les provinces du nord du Kajoor, l'interdiction de la présence des guerriers, des interventions dans la succession du souverain ainsi que l'imposition militaire de successeurs au trône et de traités (Diouf, 1990, p. 211-2 et 222 ; cf. Barry, 1998, p. 191). Par ailleurs, les campagnes militaires de 1861 au Kajoor furent soigneusement planifiées pour ne pas perturber la récolte ni la vente des arachides, illustrant ainsi le rôle central de ce produit dans les motivations coloniales (Barrows, 1974, p. 274).

À terme, les interventions militaires et diplomatiques du premier mandat de Faidherbe permirent de placer plusieurs régions sous influence française, notamment le Waalo en 1856, Ngoye en 1858, la Petite-Côte en 1859, le Toro en 1860, ainsi que le Bawol, le Sin et le Saloum en 1861. Ces actions s'accompagnèrent de l'implantation de forts et de l'octroi de concessions commerciales principalement situées près de ces forts par le Conseil d'administration du Sénégal. Des établissements furent ainsi créés entre 1954 et 1961 dans des régions clés comme au Fuuta Tooro, au Kajoor, au Sin, au Bawol et au Saloum (Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; Péhaut, 2014, p. 40-2 et 84).

Malgré tout, Faidherbe pratiquait une colonisation à faible coût, évitant « une assimilation impensable et une administration directe dispendieuse » des sociétés africaines (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 434 ; cf. Searing, 1993, p. 192). Incapable de mener une guerre généralisée contre plusieurs États sénégalais à la fois, il alternait tactiques diplomatiques et campagnes militaires ciblées, concluant des accords temporaires avec certains États pour gagner du temps (cf. Diouf, 1990, p. 177-80 ; Barry, 1998, p. 190-1). De même, les guerres étaient « menées avec une économie de moyens » satisfaisant les autorités métropolitaines : mille

hommes en permanence suffisaient, lesquels servent essentiellement d'encadrement pour « les troupes noires », qui dès 1857 étaient organisées par Faidherbe en « tirailleurs sénégalais » (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 434 ; cf. Diouf, 1990, p.174-5). D'ailleurs, pour la plupart des négociants, les guerres devaient être faites qu'en dernière nécessité ou en bouleversant le moins possible l'organisation interne, afin d'éviter les perturbations sur le commerce et le ravitaillement de Saint-Louis (Diouf, 1990, p. 221). Ils s'opposaient aussi aux annexions ou à une administration directe, jugées inutiles et onéreuses (Barrows, 1974, p. 278-9). Même dans les rares cas d'annexions, la gouvernance restait largement confiée aux structures locales, avec des chefs traditionnels appliquant les lois et coutumes existantes (Ade Ajayi et Oloruntimehin, 2008, p. 219 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 485 et 497). Ces territoires fonctionnaient comme des protectorats où la France exerçait une suzeraineté extérieure, percevait des droits commerciaux et redistribuait les redevances issues des accords de paix, de commerce et d'alliance (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 434 et 485). En ce sens, la stratégie de Faidherbe est « d'intervenir militairement dans les entités africaines indépendantes lorsqu'elles s'écartaient de la voie qu'il estimait qu'elles devaient suivre de manière indépendante » [notre traduction] (Barrows, 1974, p. 279). Cependant, son programme ambitieux des années 1860, visant à créer une route économique reliant Tombouctou à Alger, suscita une vive opposition des négociants et des traitants réfractaires, qui obtinrent son renvoi en juin 1861 (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 437).

Le nouveau gouverneur Jean Jauréguiberry (1861-1863) hérita d'une situation difficile » marquée par le mécontentement des négociants, qui lui reprochaient de favoriser les petits traitants au détriment de leurs intérêts (Barrows, 1974, p. 277 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 437-8). Paradoxalement, Jauréguiberry tenta de « renforcer le système administratif colonial » sur les territoires soumis, mais cette initiative, menée sans tenir compte des conseils de ses officiers et des négociants, finit par l'isoler politiquement (Barrows, 1974, p. 276-7). Les dirigeants de Maurel et Prom, partisan du développement de l'arachide, convainquirent le ministre de la Marine et des Colonies de rappeler Jauréguiberry et de faire revenir Faidherbe à titre de gouverneur de la colonie (Barrows, 1974, p. 277 ; Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 437-8).

De retour au Sénégal, Faidherbe se heurta à plusieurs obstacles : l'hostilité persistante du ministère de la Marine et des Colonies envers toute expansion coloniale, la consolidation difficile des protectorats existants, la chute du cours de l'arachide en 1863 affaiblissant les capacités financières de la colonie et le manque d'appui des négociants bordelais, qui privilégiaient une « colonisation réduite et efficiente » (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 485-6). D'ailleurs, le ministre de la Marine et des Colonies refusa d'envoyer des renforts en 1865 et détourna des troupes du Kajor vers le Mexique, malgré l'agitation croissante au Sin et au Saloum (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 485-6). Entre 1863 à 1865, Faidherbe se contenta « de consolider les positions acquises au Fouta-Toro, au Kayor et au Saloum, par une pacification politique à des fins économiques »

(Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 485). « Des traités d'annexion sanctionnent le droit de suzeraineté » tout en laissant l'administration directe aux sociétés conquises, un travail « harassant » et « remis en cause continuellement » (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 485). Affaibli par l'isolement politique, la chute des revenus arachidières et le manque de soutien métropolitain, Faidherbe demanda à rentrer en France en 1865 pour des raisons de santé (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 487).

Après son départ, la pacification stagna, voire fut compromise. De nouvelles résistances des *damels* du Kajoor émergeaient ; les routes entre Saint-Louis, Gorée et la Casamance étaient régulièrement attaquées par des coalitions de chefs supposément soumis ; le Saluum se libéra ; le roi du Sin entra en campagne militaire ; en 1869, le Fouta se souleva sous l'impulsion du marabout Ahmadou Cheikou (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 498). Ces soulèvements signalaient l'effondrement de l'équilibre diplomatique instauré par Faidherbe. Face à l'échec de la diplomatie, son successeur, le gouverneur Émile Pinet-Laprade, mena de violentes batailles, sans succès. Incapable de vaincre Lat Dior, il dut accepter de le réinstaller comme *damel* du Kajoor (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 498). En somme, à la fin des années 1860, la « pacification à la Faidherbe » était jugée « trop ambitieuse pour une métropole incertaine de l'avenir » de ses colonies africaines (Rey-Goldzeiguer, 1991, p. 499).

Après la mort de Pinet-Laprade du choléra en 1869, François Valière lui succéda jusqu'en 1876. Ce dernier adopta une politique de retenue militaire, jugée bénéfique pour les traitants habitants (cf. Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; Péhaut, 2014, p. 68). Cependant, les traités de protectorat restèrent inefficaces, et les royaumes du centre du Sénégal, marqués par des crises récurrentes, offraient une sécurité commerciale très « aléatoire » (Billange et Maurel, 1977, p. 58). Le retour à la retenue militaire ne signifia pas un retour aux régimes antérieurs à la Seconde République. Les campagnes militaires françaises des années 1850-1860 avaient définitivement brisé le pouvoir politico-militaire des habitants de Saint-Louis, entraînant la disparition de leurs régulations, la fin de la nécessité d'intégrer les réseaux de dépendances diplomatiques précoloniales et l'ouverture des points de vente aux maisons de commerce françaises (Searing, 1993, p. 190-1). Par ailleurs, ces campagnes militaires marginalisèrent également les autorités précoloniales dans le contrôle du commerce atlantique. Comme l'avait anticipé le Directeur des colonies, Henri-Joseph Mestro, en 1852, la suppression des monopoles des escales impliquerait la ruine des revenus des rois et chefs maures et mènerait potentiellement à des guerres (Mestro, 1852 cit. in Barrows, 1974, p. 256). Toutefois, en 1859, la situation avait radicalement changé : « la menace maure était devenue inexistante et la France était maîtresse du fleuve » (Diouf, 1990, p. 176). Par ailleurs, les coutumes versées aux autorités locales furent « abolies et remplacées par un nouveau système de taxes de marché perçues par les Français », rapportant des sommes moitié moins élevées que les anciennes coutumes (Searing, 1993, p. 192 ; cf. Barrows, 1974,

p. 257 ; Diouf, 1990, p.187). Les traités établissant des paiements annuels sur la valeur du commerce constituèrent dès lors « la base des relations élaborées entre le gouvernement français et la plupart des États de la vallée du Sénégal jusqu’aux dernières années du 19^e siècle » [notre traduction] (Barrows, 1974, p. 258).

5.5 Développement de l’impérialisme capitaliste extraéconomique (1876-1914)

Durant les années 1870, une seconde transformation majeure du projet colonial français au Sénégal et en Afrique de l’Ouest prit forme. Ce changement s’inscrivait dans un contexte marqué par deux facteurs externes déterminants : la persistance de la géopolitique prémoderne en Europe et la transition de la France vers le capitalisme industriel. Cette transition mena à la soumission du commerce colonial à la production capitaliste métropolitaine. Or, les maisons commerciales se heurtaient à une contradiction fondamentale : la reproduction des aristocraties précoloniales constituait un obstacle au développement de la production arachidière, limitant ainsi la capacité des compagnies commerciales à répondre aux impératifs marchands. En conséquence, ces compagnies encouragèrent les conquêtes coloniales visant principalement à détruire les structures aristocratiques précoloniales. Cependant, malgré la conquête militaire et l’incorporation des territoires à l’empire colonial français, la production post-conquête ne fut pas organisée selon les principes du capitalisme agraire. Au lieu de cela, un nexus d’appropriation politiquement constitué se maintint, intégrant une partie importante de l’élite sénégalaise dans ce nouveau cadre colonial.

5.5.1 Soumission du commerce coloniale à la production capitaliste métropolitaine

À partir de 1860, sous l’effet des nouvelles relations sociales de propriété en France, le commerce colonial fut progressivement soumis aux impératifs de la production capitaliste métropolitaine. Confrontées à la concurrence intercapitaliste, les industries françaises devaient maximiser les profits, réduire les coûts et investir systématiquement dans le capital fixe pour diminuer le coût unitaire de production (cf. Lafrance, 2019a, p. 241-2). Ce modèle imposait également une production à plus grande échelle pour amortir les coûts fixes, conformément à l’observation de Marx selon laquelle « les moyens de production plus puissants et plus coûteux (que le capitaliste) a créés lui *permettent* bien de vendre sa marchandise meilleur marché, mais ils le *contraignent* en même temps de *vendre plus de marchandises*, de conquérir un marché infiniment *plus grand* pour ses marchandises. » (Marx, 1931, p. 51 ; cf. Botwinick, 2018, p. 145)

Or, la France, bien que l’une des principales puissances industrielles du 19^e siècle, souffrait de handicaps structurels : une consommation intérieure limitée par une paysannerie encore dominante et une compétitivité inférieure à plusieurs industries européennes rivales. De plus, l’ouverture au marché mondial confrontait les industries françaises à un « contexte concurrentiel de plus en plus difficile à soutenir » faisant en sorte que « les colonies ont pu constituer pour les ports (français) un horizon de compensation » (Marnot, 2011, p.

471). En ce sens, l'augmentation de l'efficacité et la production à plus grande échelle combinée à la limite du marché français et à la concurrence intraeuropéenne contraignirent les industries françaises à une recherche de débouchés à l'extérieur.¹⁰¹ De même, cette augmentation de la production venait avec une hausse de la demande de matières premières, lesquelles, dans une logique de contrôle des coûts, devaient être obtenue à meilleur prix. Ainsi, la révolution par le haut qui soumit les industries françaises aux impératifs marchands, notamment par l'ouverture au marché mondial et par le développement des moyens de transport et de communication, créa une intensification de la « co-dépendance de l'industrie et du commerce » (Lafrance, 2019a, p. 224-5). En effet, la transition au capitalisme industriel en France mena progressivement le capital commercial, comme le dit Marx, à « renoncer à l'existence indépendante qu'il avait eue jusque-là pour devenir une émanation du capital », faisant en sorte que « le taux du profit qu'il réalise fut ramené au taux général moyen » (Marx, 1901, p. 360). En ce sens, les industries françaises ne pouvaient pas se permettre d'être indifférentes quant à leur coût d'achat d'intrants et devaient s'assurer d'avoir des fournisseurs compétitifs sous peine d'être non-concurrentiel et de faire faillite. De même, la hausse de la production de marchandises qui résultait de l'industrialisation systémique induisait un intérêt systémique chez les industriels à trouver des clients commerçants pour écouler les marchandises. Désormais, le commerce colonial cessa progressivement d'être une activité purement spéculative, fondée sur l'échange inégal, pour se transformer en un service capitaliste répondant aux besoins de l'industrie, soit fournir des matières premières à prix compétitifs et faciliter l'écoulement des marchandises produites.

D'une part, les colonies représentaient pour les industries françaises « un réservoir apprécié de matières premières agricoles » (Marseille, 2005, p. 70). En 1906, 72,1 % des importations françaises d'arachides provenaient de ces colonies (Marseille, 2005, p. 71). Par ailleurs, les produits importés ne constituaient plus des « produits de luxe », mais des « denrées pondéreuses de première nécessité » pour l'industrie française (Bonin, 1987, p. 21). Les industries françaises les plus dépendantes de la fourniture d'intrants compétitifs en provenance du Sénégal — à savoir l'arachide — étaient celles de l'huilerie et du savon. L'urbanisation rendait le savon bon marché — et donc l'approvisionnement massif en huiles — indispensable à l'hygiène (Barry, 1998, p. 142). En 1880, Marseille comptait 64 savonneries employant près de 950 ouvriers pour une production annuelle de 80 000 tonnes, principalement destinée au marché français et colonial (Daumalin, 2013, p. 48). Initialement peu mécanisées, les savonneries et huileries françaises furent confrontées, dès le dernier quart du 19^e siècle, « à l'agressivité de leurs homologues anglais et allemands ». Ces dernières

¹⁰¹ Dans le cas britannique, Watts (2013, p. 149) note qu'en réponse à la baisse des profits, à la montée du protectionnisme et à la concurrence accrue à la fin du 19^e siècle, le capital britannique a également cherché à s'ouvrir de nouveaux marchés — notamment au Nigéria — tout en s'assurant un accès stable à des matières premières bon marché. Cette logique a mené à la subsumption des marchands locaux et à la mise en place d'un contrôle politique explicite sur la production paysanne, condition nécessaire à la rentabilisation du commerce colonial.

bénéficiaient « d'une plus large assise financière, d'un outillage moderne et d'une organisation fondée sur une concentration verticale très poussée », contraignant les industries françaises à innover pour rester compétitives (Daumalin, 2013, p. 48, 52, 54-5 ; cf. Péhaut, 2014, p. 306). En effet, les savonneries marseillaises s'étaient développées au début du siècle en produisant des savons luxueux à base d'huile d'olive, contrairement aux savons britanniques, de moindre qualité, mais bien moins coûteux (Daumalin, 1992, p. 15-6). Cependant, dès les années 1840-1850, les savonneries françaises durent progressivement intégrer l'huile d'arachide à leurs procédés de fabrication, afin de réduire les coûts et pallier la sous-production d'huile d'olive, incapable de répondre à la demande croissante (Daumalin, 1992, p. 17). Dans un contexte de concurrence accrue entre huileries, la direction de Maurel et Prom choisit de « rechercher toutes les économies possibles », et ce, autant au Sénégal, que durant le transport maritime et au fonctionnement des huileries (Péhaut, 2014, p. 303). D'ailleurs, l'une des stratégies des huileries d'arachide fut de diversifier leurs débouchés grâce à l'amélioration des procédés de raffinage. Ainsi, vers 1900, en plus des savonneries, les conserveries de sardines et la production de margarine devinrent « les débouchés principaux de l'huile d'arachide » (Péhaut, 2014, p. 300-1 et 306).

Également, une seconde industrie dépendante des produits coloniaux ouest-africains fut celle du caoutchouc, utilisé dans la fabrication de vêtements et de pneus. En 1912, le caoutchouc représentait 23 % des exportations de l'AOF, principalement extrait des forêts tropicales de Côte d'Ivoire, ainsi que de Casamance et de Gambie (Bonin, 1987, p. 69). Bien que ce matériau alimentât principalement les industries capitalistes britanniques de Liverpool (Bonin, 1987, p. 69), son potentiel s'affirma dans les années 1890 avec l'invention des pneus à air pour bicyclettes et voitures par Dunlop et Michelin (Péhaut, 2014, p. 332).

D'autre part, l'industrialisation européenne, l'expansion du marché mondial et le développement du commerce de l'arachide élargirent le marché des produits européens au Sénégal. Les marchandises, autrefois destinées aux aristocraties précoloniales, touchèrent progressivement une part croissante de la population africaine, y compris dans l'hinterland à partir des années 1880 (Péhaut, 2014, p. 226, 239 ; cf. Bonin, 1987, p. 70-1). Par ailleurs, les variétés de marchandises vendues en Afrique de l'Ouest « ne cessèrent de se diversifier », particulièrement à partir des années 1890 (Péhaut, 2014, p. 219).

À cet effet, l'ouverture du commerce international dès 1860 eut un impact majeur sur l'industrie du coton en France, laquelle enregistra des gains de productivité significatifs, permettant aux entreprises cotonnières françaises « de reconquérir les marchés intérieurs à partir de la seconde moitié des années 1860 » (Lafrance, 2019a, p. 242). Justement, à cette même période, certaines maisons comme Maurel et Prom se tournèrent vers des guinées européennes produites en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Angleterre, sans

abandonner totalement les guinées indiennes (Péhaut, 2014, p. 263). À partir de 1877, des surtaxes protectionnistes réduisirent la présence des guinées étrangères, une dynamique renforcée par un décret de 1890 qui élimina la compétitivité des tissus belges et hollandais (Péhaut, 2014, p. 265-7). Malgré ce protectionnisme, le marché sénégalais des guinées et des tissus resta marqué par une « concurrence féroce » qui fit chuter les prix (Péhaut, 2014, p. 266).

Outre les tissus de coton, les exportations françaises vers le Sénégal incluaient des savons, sucres, alcools, briques et riz (Bonin, 2008, p. 65). Comme l'explique Marseille, « les fabricants de bière et d'eaux-de-vie, les constructeurs de rails et de locomotives, les tisseurs de coton et les fabricants de cordage, les industriels de la bougie et du savon ne voyaient pas sans intérêt l'extension d'un empire colonial qui représentait déjà en 1906 l'essentiel de leurs débouchés extérieurs » (2005, p. 67-8). En fait, la prospérité des bourgeoisies marseillaise et bordelaise dépendait étroitement du « dynamisme maritime » (cf. Bonin, 1987, p. 38). En 1906, près de 49,2 % des exportations de tissus de coton français, 88,4 % des bougies et 80,3 % des constructions métalliques étaient destinées aux colonies (Marseille, 2005, p. 69). Ces industries citées par Marseille représentaient à cette époque 42,6 % de la valeur ajoutée industrielle française (2005, p. 70). Ainsi, les colonies, dont celle du Sénégal, constituaient un lieu de débouchés majeur « pour des branches essentielles du capitalisme français » (Marseille, 2005, p. 70).

Au début des années 1870, les grandes maisons commerciales, habituées à des marchés stables et sécurisés, devinrent vulnérables face à l'arrivée de nouveaux acteurs (cf. Guillard, 1988, p. 97). En effet, le commerce colonial au Sénégal, nécessitant peu d'investissements en capital fixe, offrait des coûts d'entrée et de sortie faibles. Cette configuration facilita l'émergence d'un « marché contestable »¹⁰², permettant à de nouveaux commerçants d'entrer et de sortir rapidement en fonction des fluctuations de prix, tout en maintenant la présence des grandes maisons. Jusqu'aux années 1870, les maisons dominantes profitaient de surprofits, résultant de situations quasi monopolistiques et de l'absence de concurrence significative. Or, sous une concurrence capitaliste, une industrie générant des taux de profit nettement supérieurs aux autres va générer un flux accéléré de capitaux vers cette industrie, entraînant une augmentation rapide de l'offre, souvent plus rapide que la croissance de la demande, ce qui provoque une baisse des prix et des taux de profit (Botwinick,

¹⁰² Le concept de « marché contestable », emprunté à Baumol *et al.* (1982), décrit un marché où l'absence de barrières significatives à l'entrée et à la sortie permet à de nouveaux concurrents d'entrer ou de quitter sans coûts majeurs. Selon cette théorie, le simple potentiel d'entrée suffit à contraindre les entreprises monopolistiques à adopter des comportements compétitifs. Dans le contexte du commerce colonial sénégalais, ce concept permet de nommer la contestation des surprofits non capitalistes par l'arrivée de nouveaux acteurs, suivie d'un retour à une rentabilité moyenne. Toutefois, il ne s'agit pas ici de réifier les notions de « marché parfait » ou « imparfait », mais de saisir un phénomène sociohistorique propre à ce commerce. Pour une critique marxiste de la régulation capitaliste qui dépasse ces conceptualisations, voir Botwinick (2018, Chapitre 5).

2018, p. 169). Pour les investisseurs français disposant de capitaux et souhaitant pénétrer ce marché, ces surprofits apparaissaient particulièrement attrayants et relativement accessibles. L'absence de barrières extraéconomiques, après la fin de l'Exclusif et des monopoles, facilita l'accès au marché. De plus, l'abondance de marchandises françaises et la forte demande dans les colonies permettaient aux nouveaux entrants de s'implanter sans nécessiter de lourds investissements.

À partir des années 1870, l'arrivée de nouvelles firmes bordelaises et de petits acteurs au Sénégal mit fin à l'hégémonie de compagnies comme Maurel et Prom, qui ne jouissaient plus d'un rôle d'intermédiaire exclusif (Péhaut, 2014, p. 63-4). La concurrence accrue entraîna une chute de la rentabilité : Maurel et Prom connut six années sans ristourne et trois exercices déficitaires entre 1870 et 1885 (Péhaut, 2014, p. 77). Émile Maurel, dirigeant de l'entreprise, « regrettait l'époque où les bénéfices bruts étaient de 30 à 50 % ». Il déclara : « À raison de la concurrence excessive, on est arrivé au Sénégal à ne prélever que des bénéfices faibles sur les marchandises » (Péhaut, 2014, p. 172). Cette pression locale s'ajoutait à une concurrence internationale accrue dans la production d'arachide, notamment d'Inde à partir des années 1880, ce qui contribua à la diminution des exportations d'arachides depuis l'Afrique de l'Ouest et resserra un marché déjà très compétitif (Daumalin, 1992, p. 106). Jusqu'à la fin du 19^e siècle, les « affaires d'arachide » devinrent « difficiles et bien peu lucratives », ne garantissant qu'une rentabilité minimale (Bonin, 1987, p. 129 ; cf. Péhaut, 1983, p. 58). À ce propos, la nouvelle pratique commerciale des entreprises stables fut de « bannir la spéculation » de leurs affaires pour limiter les risques liés aux fluctuations de prix (Bonin, 1987, p. 129). Comme l'affirma Frédéric Bohn, président de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), le profit commercial se réalisait désormais par de « petits bénéfices, souvent répétés, avec un maximum de turn over et un minimum de risques » (cit. in Bonin, 1987, p. 129). Cette approche contrastait fortement avec celle des Établissements Verminck, dont la CFAO est originaire, qui avait bâti leur fortune dans les années 1860 et 1870 grâce à de « grosses spéculations » rendues possibles par leur contrôle des flux d'arachide et leur maîtrise des cours (Daumalin, 1992, p. 96).

Plusieurs tentatives furent entreprises pour instaurer des accords visant à contrôler les prix et réduire la concurrence, mais elles se révélèrent inefficaces à long terme. Un premier « syndicat » de compagnies, formé dans les années 1870, afin d'établir les prix d'achat au Sénégal, ne parvint pas à freiner la montée de la concurrence (Péhaut, 2014, p. 64-5). La pression concurrentielle accrue provoqua à chaque campagne arachidière l'émergence de « dissidents » refusant de respecter les accords, entraînant l'obsolescence du syndicat dès la fin de la décennie (Péhaut, 2014, p. 104). Une seconde entente signée en 1889, visant à uniformiser les prix tout au long de la filière arachidière, s'effondra rapidement face à la non-coopération d'acteurs clés, à des conditions particulières qui favorisaient les commerçants indépendants aux dépens des

grandes maisons, à une surproduction d'arachides en 1892 et à la concurrence internationale accrue des huiles de sésame et de coton (Péhaut, 2014, p. 297-9). Ainsi, les cycles de production engendraient chroniquement un intérêt chez une partie des entreprises à déroger de la collusion sur les prix annulant son efficacité (cf. Daumalin, 1992, p. 161). D'ailleurs, la récession qui frappa l'Europe à partir de 1882 marqua un creux qui contrastât fortement avec la période de l'âge d'or des années 1860 : désormais, il n'y avait plus assez de place pour tous les marchands et ceux-ci devaient se livrer à une forte concurrence pour couvrir leurs frais généraux (Bonin, 1987, p. 18-9).

Enfin, la construction de câbles télégraphiques sous-marins reliant le Sénégal au reste du monde à partir de 1885 affaiblit la domination des grandes maisons françaises en Afrique de l'Ouest (Bonin, 1987, p. 21 ; Sagna, 2012, p. 73-4). Initialement, une ligne expérimentale entre Saint-Louis et Gandiole, mise en place dès 1859, démontra l'efficacité du télégraphe pour l'administration coloniale et les acteurs économiques, conduisant progressivement à l'établissement d'un réseau couvrant le Sénégal d'ici 1900 avec 3196 km de lignes reliant « tous les points du territoire sénégalais ayant une importance administrative, militaire ou économique » (Sagna, 2012, p. 72-3). En parallèle, un premier câble sous-marin relia Saint-Louis à Cadix via les Canaries en 1885, puis fut étendu jusqu'à l'Angola pour connecter d'autres colonies ouest-africaines (Sagna, 2012, p. 73-4). Par la suite, Dakar fut relié au Brésil en 1892, et à Brest en 1905, permettant à la France de s'affranchir du monopole britannique sur les câbles sous-marins (Sagna, 2012, p. 74). Ce réseau, combiné à la fin du monopole de pavillon, permit à n'importe quel petit concurrent européen en Afrique de l'Ouest de facilement se passer des services des grandes maisons en commandant directement des marchandises en Europe à des prix concurrentiels et en se les faisant livrer par des navires à vapeur anglais (Bonin, 1987, p. 21).

L'inspecteur de la Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique (CSCOA), Henri Maillat résuma la situation de la décennie 1875-1885 en ces termes :

Les capitaux affluèrent, de nouveaux combattants entrèrent en lice, la concurrence devint plus active, les communications se multiplièrent, les vapeurs firent le service des voiliers, et l'Afrique [...] fut en l'espace de quelques années en communications constantes et directes avec l'Europe, amenant une certaine perturbation dans la face des choses. Les produits bien tenus et fermes sur les marchés d'Europe commencèrent à fléchir et l'incertitude commença pour la première fois à se tailler une place importante dans l'esprit de Messieurs les négociants. (Maillat, 1886 ; cit. in Bonin, 1987, p. 21)

Dès lors, face à l'instauration progressive de cette concurrence, les maisons commerciales furent contraintes d'adopter diverses mesures : 1) élargir leur zone commerciale, 2) accroître l'efficacité de l'industrie du commerce colonial et 3) renforcer la discipline au travail.

Outre les maisons commerciales ayant survécu à la première moitié du 19^e siècle, deux types de compagnies émergèrent à partir du dernier quart du siècle : les sociétés familiales et les sociétés anonymes. Parmi les premières figuraient Maurel et Frère (1869), Ch. Peyrissac & Cie (1876), Louis Vézia (1860), Chavanel et Cie (1879), Flers-Exportation (1889), Barthès et Guiraud (1901). Les sociétés anonymes, quant à elles, incluaient la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO) (1886), héritière de la Compagnie du Sénégal et de la Côte occidentale d'Afrique (CSCOA) (1881-1886), ainsi que d'autres telles que la Compagnie commerciale et agricole de la Casamance (CCAC) (1890), la Compagnie coloniale franco-africaine (1894), la Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique (CCCA) (1901), la Société commerciale de la Casamance (1901), la Société commerciale de l'Ouest africain (1906), la Compagnie coloniale de l'Afrique française¹⁰³ (CCAF) (1908), la Nouvelle société commerciale africaine (NOSOCO) (1908). Parmi ces nouvelles entités, la plus grande concurrente de Maurel et Prom fut sans conteste la CFAO, héritière de la CSCOA, laquelle avait été fondée par Charles Auguste Verminck, un ancien employé de Maurel et Prom, Verminck ayant initialement lancé les Établissements Verminck en 1852 (Péhaut, 2014, p. 107).

5.5.1.1 Expansion de la zone commerciale

Premièrement, la montée de la concurrence au Sénégal et en Afrique de l'Ouest poussa les maisons commerciales à intensifier leur expansion territoriale durant le dernier quart du 19^e siècle.

Dans un contexte de concurrence industrielle, les entreprises coloniales se disputaient les parts de marché aussi bien à l'achat en Europe qu'à la vente en Afrique. À l'achat, les grandes maisons, grâce à des commandes volumineuses et à des bureaux d'achat situés stratégiquement dans les villes industrielles européennes, bénéficiaient de prix plus avantageux, renforçant leur compétitivité sur les marchés ouest-africains (Péhaut, 2014, p. 218 ; cf. Bonin, 1987, p. 72-3, 139 ; Daumalin, 1992, p. 162). Ainsi, les plus grandes entreprises étaient en mesure d'acheter les produits africains exportés « aux prix les plus élevés par les cotisations en Europe », obligeant leurs concurrents à s'y conformer (Péhaut, 1983, p. 57-8). En outre, ces entreprises commercialisant de hauts volumes réalisaient également des économies d'échelle, réduisant les coûts de transport, de traitement et de distribution, ce qui leur permettait de proposer en retour des prix compétitifs sur les marchés européens. Ainsi, des acteurs comme la CFAO, opérant sur de vastes territoires, maximisaient leur présence pour couvrir leurs frais et compenser la pression concurrentielle (Péhaut, 2014, p. 218). Dans ce contexte, les entreprises ne pouvaient se contenter de petits marchés locaux. Les économies d'échelle réalisées par des concurrents mieux implantés risquaient de les évincer, aussi bien des marchés africains qu'européens. Ainsi, s'étendre pour se rapprocher des lieux de production devenait une nécessité

¹⁰³ Anciennement Ch. Peyrissac & Cie.

stratégique (Péhaut, 2014, p. 103). Cette logique s'intensifia avec la récession de 1882, qui força les maisons commerciales à maximiser leur présence dans tous les points de vente pour générer des volumes suffisants afin de couvrir leurs frais généraux, souvent au détriment des traitants locaux (Bonin, 1987, p. 19). Paradoxalement, en investissant des zones éloignées, une maison commerciale pouvait temporairement contrôler les prix et s'octroyer un quasi-monopole régional sur l'exportation et l'importation (cf. Klein, 1979, p. 70). Cependant, ces dominations restaient éphémères, car les surprofits attiraient rapidement de nouveaux concurrents. Les indépendants, souvent d'anciens employés des grandes maisons, utilisaient leur connaissance du marché pour s'établir, contribuant à ramener les prix à un niveau limitant la rentabilité des plus petites structures (Péhaut, 2014, p. 103).

Dans le contexte de l'expansion commerciale, les maisons commerciales adoptèrent un discours de plus en plus radical en faveur d'une conquête formelle des territoires africains (cf. Barry, 1998, p. 215 ; Daumalin, 1992, p. 345 ; Roche, 1985, p. 204). Contrairement à la phase des années 1850-1860, où elles se contentaient d'une administration jouant le rôle de gendarme tout en maintenant les aristocraties locales, elles exigeaient désormais une colonisation formelle garantissant une expansion rapide et sécurisée de la production arachidière (cf. Barry, 1998, p. 215 ; Bonin, 1987, p. 33-5 ; Klein, 1979, p. 70). En fait, les conflits internes aux sociétés précoloniales, exacerbés par des siècles de commerce colonial et des règles de reproduction belliqueuses, nuisaient aux activités des maisons commerciales qui opéraient déjà dans un contexte de forte concurrence et de baisse des bénéfices par volume (Bonin, 1987, p. 19-20). Loin de l'âge d'or, où des troubles causaient un réajustement de l'action commerciale, la période des années 1876-1890 se caractérisa par des marchés saturés et une intensification de la compétition.

Face à cette situation, les négociants exercèrent une pression accrue pour l'expansion militaire afin de sécuriser les échanges, notamment en finançant des expéditions d'exploration destinées à étudier les ressources commerciales de l'hinterland en vue de préparer une colonisation plus poussée (Bonin, 1987, p. 20 et 33-4). De même, discursivement, les dirigeants des maisons commerciales ne se comptaient plus de réclamer la fin des troubles internes ; ils encouragèrent l'administration coloniale à entreprendre des expéditions militaires décisives contre les aristocraties locales contestataires ou guerrières afin de sécuriser les circuits commerciaux, favoriser la construction du chemin de fer, mettre en valeur les terres agricoles et élargir la demande paysanne pour les produits européens (Barry, 1998, p. 215 ; Bonin, 1987, p. 31-5). Par ailleurs, la crainte d'une conquête britannique ou allemande de certaines zones de l'Afrique de l'Ouest, amplifiée après la Conférence de Berlin (1884-1885), renforça l'idée que l'expansion territoriale devait aller de pair avec la pénétration commerciale (cf. Daumalin, 1992, p. 121-3). Les maisons commerciales comprirent que leurs objectifs reposaient sur une domination politico-militaire française, soutenue par le

développement ferroviaire pour ouvrir l'hinterland à leurs activités (Bonin, 1987, p. 36-7 ; Klein, 1979, p. 70 ; cf. Barry, 1998, p. 215).

5.5.1.2 Amélioration de l'efficacité de l'industrie du commerce coloniale

Deuxièmement, l'intensification de la concurrence dans le commerce colonial sénégalais au cours du dernier quart du 19^e siècle obligea les entreprises à une amélioration de leur efficacité. Cependant, les stratégies variaient selon leur taille, leur accès au financement et leurs capitaux fixes existants. En effet, les grandes entreprises, comme Maurel et Prom, les Établissements Verminck et la CSCOA, conservèrent des structures verticalement intégrées, englobant négoce, manutention, armement et huilerie (Bonin, 2008, p. 84 ; Péhaut, 2014, p. 99-100). Toutefois, ces infrastructures nécessitaient un amortissement sur plusieurs cycles de production, rendant la gestion rigoureuse des coûts à chaque étape du processus cruciale, car tout dépassement se reflétait sur le prix final des produits, réduisant ainsi leur compétitivité. Pour s'adapter à la pression concurrentielle, Maurel et Prom investit dans des technologies de pointe : acquisition du premier navire à vapeur en 1875, conversion rapide de sa flotte à l'usage exclusif des vapeurs, installation de voie ferrée pour relier ses factoreries aux gares locales dans les années 1880 et adoption de nouveaux procédés basés sur la chimie des corps gras vers la fin des années 1870 (Péhaut, 2014, p. 94-5, 218-9, 306, 364 et 369-70). Alors que, à l'époque, les graines d'arachide de médiocre qualité étaient « vouées seulement à la production d'huiles à fabrique », la combinaison de « la livraison rapide des graines par les vapeurs » et de « l'emploi de nouveaux procédés par la chimie des corps gras [...] rendit pratiquement utilisables toutes les graines pour la production d'huile alimentaire », conférant temporairement à l'entreprise un meilleur contrôle de ces coûts et un avantage concurrentiel (Péhaut, 2014, p. 306).

De plus, l'expansion commerciale, facilitée par la construction des chemins de fer Saint-Louis–Dakar et Sénégal-Niger, redéfinit les dynamiques concurrentielles entre les maisons commerciales. L'assaut des nouvelles régions ouvertes au commerce permit aux anciennes et aux nouvelles maisons de partir sur « presque sur un pied d'égalité » (Guillard, 1988, p. 103 ; cf. Bonin, 1987, p. 36-7 ; Péhaut, 2014, p. 106). Toutefois, les ressources importantes des grandes maisons comme Maurel et Prom leur donnèrent un avantage : elles établissaient rapidement des factoreries dans ces zones, attirant les producteurs d'arachides en leur offrant de meilleurs prix et des marchandises à moindre coût que les traitants itinérants (Péhaut, 2014, p. 7, 100 ; cf. Bonin, 1987, p. 80). Or, les maisons commerciales ne visaient pas seulement à remplacer les intermédiaires, mais également à augmenter la production arachidière : selon l'expérience de la ligne Dakar–Saint-Louis, les maisons commerciales estimaient que chaque kilomètre de la nouvelle ligne Thiès-Kayes « représentait une production supplémentaire d'arachide de 300 tonnes » (Péhaut, 2014, p. 83 ; cf. Bonin, 1987, p. 37). Ainsi, dès les débuts des travaux ferroviaires, les maisons devançaient la construction

et s'installaient dans les futures gares-escales (Péhaut, 2014, p. 83-4). À partir de 1885, les grandes maisons commerciales « furent dans l'obligation de participer à ce mouvement de concurrence effréné, les escales connurent une fièvre de constructions les apparentant à des “villes-champignons” » (Péhaut, 2014, p. 95).

Ces établissements représentaient des factoreries, soit des « boutiques de vente au détail », munies d'appartements sur les étages pour le personnel européen et accompagnées d'entrepôts parfois reliés par des voies ferrées étroites à la gare locale, optimisant la logistique (Péhaut, 2014, p. 94-5 ; cf. Bonin, 1987, p. 80-2). En échange d'arachides, de gommes, de caoutchouc, etc., les cultivateurs recevaient soit un bon sur le magasin de vente soit de l'argent, lesquelles étaient rapidement échangées avec les commerçants européens contre une diversité de marchandise de leur choix (Bonin, 1987, p. 81 ; Sy, 1969, p. 74).

La hausse d'installation de ces établissements s'accompagnait d'une croissance du coût « du mobilier, du matériel, des moyens de manutention [...] et de transport (quai, navire, etc.) » (Péhaut, 2014, p. 99). Ces « investissements immobiliers considérables » incitèrent les grandes maisons commerciales à maximiser l'amortissement de leurs établissements en attirant les producteurs, souvent au détriment des traitants locaux (Péhaut, 2014, p. 100 ; cf. Roche, 1985, p. 197). Au passage, les traitants noirs et métis, qui contrôlaient auparavant certaines routes commerciales, s'opposèrent fermement à la construction du chemin de fer et appuyèrent même le damel du Kajoor, Lat Dior, dans sa résistance contre le chemin de fer, redoutant d'être évincés par les grandes maisons commerciales (Diouf, 1990, p. 275 et 282). Or, les traitants ne disparurent pas totalement, mais ils furent généralement relégués à un rôle subalterne dans les régions où le marché restait insuffisant pour justifier l'installation d'une factorerie (Bonin, 1987, p. 79-80).

Les grandes sociétés commerciales dominèrent ainsi une « pyramide commerciale » autour de comptoirs côtiers et de factoreries intérieures, qui commerçaient directement avec les populations locales ou via des traitants « sous contrat financier ou “moral” » (Bonin, 1987, p. 80 ; cf. Daumalin, 1992, p. 77). En 1888, Maurel et Prom possédait 50 factoreries, et ce nombre passa à plus de 150 établissements en Afrique de l'Ouest en 1914 (Péhaut, 2014, p. 86 et 98). La CFAO suivit une trajectoire similaire : elle acquit 46 établissements en 1888, dont 29 factoreries, pour atteindre 148 établissements, dont 115 factoreries, en 1914 (Bonin, 1987, p. 139).

Or, le modèle d'intégration verticale, caractérisé par une immobilisation relativement élevée de capitaux, ne s'imposa pas comme la norme en Afrique de l'Ouest. Bien qu'il fût adopté par certaines grandes entreprises, ce modèle se révéla souvent moins rentable à long terme (Bonin, 1987, p. 127). Vers la fin du 19^e siècle, plusieurs firmes ayant investi massivement dans la construction de factoreries, y compris Maurel

et Prom, exprimèrent des inquiétudes quant à « la lourdeur de ces investissements » (Péhaut, 1983, p. 54). Ainsi, Émile Maurel déclara : « Le capital que détiennent nos affaires d'Afrique tend à devenir hors de proportion avec les bénéfices que l'on peut en tirer. Nous employons un double capital pour les mêmes affaires. » (Péhaut, 1983, p. 54) En effet, de plus petites entreprises commerciales réussirent à maintenir une concurrence significative en se concentrant sur des niches de marché spécifiques, souvent négligées par les grandes sociétés. Ces firmes opéraient avec une faible immobilisation de capitaux et des frais généraux réduits, leur permettant de rester compétitives (cf. Guillard, 1988, p. 103 ; Roche, 1985, p. 198 et 315). Sans s'impliquer de manière continue dans le commerce de l'arachide, ces entreprises, par leur politique opportuniste prête à saisir les occasions commerciales, participaient à maintenir une pression concurrentielle constante sur les grandes entreprises. L'histoire de Ch. Peyrissac & Cie illustre ce type de concurrence émergente dans les années 1870. Composée d'associés disposant de peu de capitaux et n'ayant pas accès à des crédits substantiels des banques coloniales ou bordelaises, cette société évitait autant que possible l'immobilisation de capitaux, tirait parti des saisies par les tribunaux plutôt que d'investir dans la construction et n'effectuait aucune mise en valeur dans les concessions obtenues dans l'hinterland (Guillard, 1988, p. 99 et 103). Malgré ces limites, Ch. Peyrissac & Cie réussit à se positionner en n'investissant que faiblement l'arachide où dominaient les grandes sociétés et en se concentrant sur des plus petits marchés comme la prospection minière d'or, l'exportation de gomme et de caoutchouc ou l'importation de matériaux de construction et de quincaillerie (Guillard, 1988, p. 103).

Un autre facteur ayant conduit plusieurs compagnies à renoncer au modèle d'intégration verticale fut la généralisation des navires à vapeur. Cet avantage, initialement exploité par Maurel et Prom, s'estompa dès les années 1880, lorsque la majorité des armateurs bordelais adoptèrent cette technologie (Péhaut, 2014, p. 374). Par ailleurs, le développement de services de livraison réguliers permit également aux entreprises de négoce d'externaliser le transport maritime à des compagnies spécialisées offrant des services compétitifs, réduisant la nécessité de posséder une flotte propre (Bonin, 1987, p. 82-3 ; Guillard, 1988, p. 98-9). Dans ce contexte, Maurel et Prom, bien qu'offrant un service de fret à d'autres entreprises, ne pouvait à peine s'octroyer un avantage pour ses propres comptoirs sans risquer de perdre ses clients au profit de concurrents (Péhaut, 2014, p. 384). À ce propos, le coût de frets, soumis à la concurrence capitaliste, baissait plus vite que le prix de l'arachide, annihilant l'avantage procuré par la possession d'une flotte propre (Bonin, 1987, p. 24 ; Péhaut, 2014, p. 385). Reproduire ce modèle nécessitait de hauts investissements en capitaux fixes qui ne risquaient pas d'amener les bénéfices souhaités.

Ce fut d'ailleurs l'erreur de la CSCOA qui, à peine un an après sa création, possédait déjà une flotte de 24 bateaux et chaloupes œuvrant sur la côte et les rivières ouest-africaines, quatre navires à vapeur, quatre

navires à voiles ainsi qu'un affrètement de six vapeurs et d'une dizaine de voiliers (Bonin, 1987, p. 18). Cependant, face à un ralentissement économique et à une forte concurrence, la CSCOA se révéla rapidement surdimensionnée. Les coûts d'amortissement et d'entretien de ses navires « sous-employés » et la chute des tarifs de fret mirent l'entreprise en difficulté (Bonin, 1987, p. 23-4). Ainsi, la CSCOA connut un « sauvetage [...] par les banques et par un réaménagement sévère de ses structures » et devint la CFAO en 1887 (Bonin, 1987, p. 25). Celle-ci abandonna progressivement le modèle d'intégration verticale pour se recentrer sur le négoce, externalisant le transport à des affrètements contractuels et des lignes régulières, avant de quitter définitivement l'activité d'armateur en 1904 (Bonin, 1987, p. 82-3). De nombreuses petites maisons commerciales adoptèrent une stratégie similaire. Par exemple, Ch. Peyrissac & Cie utilisait une modeste flottille pour la navigation locale, tout en dépendant d'autres services pour l'import-export, évitant ainsi les lourds investissements liés à une flotte maritime (Guillard, 1988, p. 98-9).

Enfin, la CFAO renonça également à la possession d'huilerie qu'elle rétrocèda à Verminck en 1884 (Bonin, 1987, p. 24). Contrairement à des maisons comme Maurel et Prom, qui stabilisaient leurs activités grâce à leurs propres huileries en France, la CFAO se concentra exclusivement sur le négoce, évitant ainsi les investissements lourds et les risques associés aux actifs immobilisés (Bonin, 1987, p. 54, 2008, p. 84 ; cf. Péhaut, 2014, p. 99-100). Elle devait « prospecter sans cesse une clientèle d'industriels » à la recherche d'oléagineux, laquelle se compose en 1913 d'une « quarantaine d'usines de corps gras » et d'une « cinquantaine de savonneries marseillaises » (Bonin, 2008, p. 84 ; Péhaut, 2014, p. 100). Cette spécialisation lui offrit une meilleure flexibilité et une gestion simplifiée, réduisant ses risques technologiques et opérationnels (Daumalin, 1992, p. 155-8).

Par ailleurs, à la fin du 19^e siècle, des sociétés anonymes comme la CCAC, fondée en 1890, tentèrent sans succès d'exploiter des plantations en Sénégambie. Attirée par le commerce du caoutchouc, la CCAC obtint une concession exclusive lui garantissant le « droit d'exploiter pendant cinquante ans les forêts de la rive gauche de la Casamance » moyennant une redevance annuelle (Roche, 1985, p. 195 ; cf. Barry, 1998, p. 218-9). Dans ses plantations, la CCAC tenta de cultiver du caoutchouc, du café, du cacao, du ricin, du cola, des anas et des oliviers, et ce, en plus d'acheter les productions locales d'arachides et de caoutchouc (Côt-Trung, 1998, p. 163). Malgré ces efforts et l'acquisition des infrastructures de Maurel et Prom et Maurel Frères, l'entreprise fit faillite en 1898, confrontée à la concurrence intense de la CFAO, à une mauvaise qualité du caoutchouc sénégambien, à l'hostilité de l'administration coloniale au régime concessionnaire et à des défis structurels (cf. Barry, 1998, p. 218-9 ; Côt-Trung, 1998, p. 163 ; Péhaut, 2014, p. 332 ; Roche, 1985, p. 196, 318). En outre, les conditions de la concession, qui privilégiaient les droits des populations locales sur les terres et les forêts, réduisaient l'intérêt de ces dernières à travailler directement pour la CCAC.

Les populations locales préféraient récolter le caoutchouc elles-mêmes pour le vendre à la CCAC ou à ses concurrents, rendant la main-d'œuvre rare et difficile à mobiliser (Roche, 1985, p. 195 et 315). En ce sens, la CCAC fut avant tout une compagnie de traite qui avait recours à des traitants débiteurs. À l'instar de l'arachide, le système de traite par prêt mena à des déficits généralisés en 1893 pour les traitants et à des crédits non remboursés (Roche, 1985, p. 197). Déjà en difficulté, la CCAC fusionna en 1894 avec d'autres entreprises pour former la Compagnie Coloniale Franco-Africaine, mais ces réorganisations échouèrent (Roche, 1985, p. 197). Confrontée à une situation critique, la CCAC tenta de réduire ses frais généraux et de diminuer le nombre de ses factoreries, mais ces mesures ne suffirent pas à redresser l'entreprise (Roche, 1985, p. 197). En 1898, la CCAC fut dissoute et remplacée par la Compagnie du Caoutchouc en Casamance ayant un capital quatre fois moins élevé que celui qu'avait la CCAC en 1891 (Roche, 1985, p. 197-8).

5.5.1.3 Resserrement de la discipline au travail

Troisièmement, à la fin du 19^e siècle, l'adoption des impératifs capitalistes par les entreprises commerciales entraîna une transformation de leurs pratiques de gestion, notamment dans les factoreries et comptoirs, marquant une subsumption réelle du procès de travail dans l'industrie commerciale. Divers litiges portés devant les tribunaux de Saint-Louis et de Dakar entre 1871 et 1905 illustrèrent ces évolutions des normes du travail (cf. Guillard, 1988, p. 206-15).

Avant les années 1890, la plupart des anciennes maisons commerciales, structurées comme des sociétés familiales, privilégiaient encore le recrutement et les promotions basées sur l'« appartenance à une famille «honorable» » plutôt que sur la compétence ou le mérite (Péhaut, 2014, p. 12). Conséquemment, le fait que certains gestionnaires savaient « qu'ils n'iraient guère plus loin dans la hiérarchie de la Maison et que les ambitions secrètes qu'ils nourrissaient ne pourraient être satisfaites [...] expliquerait les négligences et les erreurs qu'ils commirent dans la gestion » (Péhaut, 2014, p. 58). De même, les premières sociétés anonymes, comme la CSCOA, souffraient d'un manque de supervision et de systèmes de sanctions ou de récompenses, ce qui entraînait des pertes dues au désordre, au manque d'entretien et à l'absence de comptabilité (Bonin, 1987, p. 22-3). Par ailleurs, de nombreux employés menaient des affaires personnelles parallèlement à leur travail pour les maisons commerciales (Guillard, 1988, p. 214). Les litiges judiciaires des années 1870 révélèrent également des tensions entre les maisons commerciales et les gérants de magasins de détail, souvent recrutés parmi les habitants. Ces gérants, qui recevaient un salaire fixe, une part des bénéfices (entre 33 % et 50 %), et parfois des avantages comme le logement et la nourriture, jouissaient d'une autonomie relative dans la gestion de leur boutique, agissant plus comme des commissaires que des subordonnés directs (Guillard, 1988, p. 207-8). Malgré le recrutement croissant de métropolitains dès les années 1860, une majorité des employés provenaient encore des familles influentes d'habitants, avec des conditions de travail

similaires pour les deux groupes (Péhaut, 2014, p. 400). Les faibles salaires fixes étaient compensés par les bénéfices tirés des boutiques. Dès lors, les litiges entre les gérants et les maisons commerciales portaient souvent sur l'interprétation des résultats financiers (Péhaut, 2014, p. 444).

Or, à partir de 1885, l'autonomie des gérants de boutiques déclina progressivement. Avec l'essor de la production arachidière et l'ouverture du chemin de fer Dakar–Saint-Louis, de nombreux agents, notamment parmi les habitants, devinrent indépendants, tandis que les métropolitains prirent majoritairement la relève dans les grandes maisons commerciales (Péhaut, 2014, p. 401). Ces derniers, avec le développement des affaires, furent chargés de gérer des équipes où une division du travail se renforça progressivement : les agents devenaient de plus en plus à l'image d'un « contremaître dirigeant le travail d'un groupe de manœuvres » (Péhaut, 2014, p. 424 ; cf. Guillard, 1988, p. 213). À partir des années 1890, les modes de rémunération furent révisés : les agents ne reçurent plus une part des bénéfices comme rémunération principale, mais un salaire fixe complété par des bonus liés aux performances de leur comptoir. Quant aux employés, ils reçurent uniquement un salaire fixe¹⁰⁴ (Péhaut, 2014, p. 444). Par ailleurs, des structures de gestion modernes furent introduites, comme une direction générale et des inspecteurs chargés de surveiller les comptoirs, contrôler la comptabilité et limiter les pertes liées à la dégradation des stocks ou aux crises économiques (Bonin, 1987, p. 108). Ces nouvelles pratiques permirent d'instaurer un « système de gestion et de contrôle » visant à identifier « rapidement les défaillances des Comptoirs » à les sanctionner et à maintenir le roulement des stocks (Bonin, 1987, p. 108-9). Également, Maurel et Prom abandonna la pratique consistant à réserver les postes d'agents de comptoir aux membres de la famille et introduisit un système de promotion basé sur le mérite (Péhaut, 2014, p. 426). De plus, des règles strictes furent établies pour interdire aux employés de mener des affaires personnelles ou de rejoindre une autre maison dans la même escale pendant deux ans après leur départ, restriction validée par la Cour de cassation (Bonin, 1987, p. 108 ; Péhaut, 2014, p. 443).

En parallèle, à partir des années 1890, les tribunaux sénégalais commencèrent à statuer sur les litiges liés aux contrats de travail en s'appuyant non seulement sur les « usages constants en vigueur au Sénégal », mais aussi sur la Loi sur le louage de services de 1890 (Guillard, 1988, p. 206-7). En fait, cette loi venait normaliser les contrats basés sur le « louage de services » aux dépens de ceux fondés sur le « louage d'ouvrage ». La distinction entre ces deux types de contrats de travail précédait la Révolution française. Le louage d'ouvrage définissait des tâches précises à accomplir, conférant au travailleur une autonomie dans

¹⁰⁴ La rémunération fut toutefois l'objet de conflits au sein de l'entreprise Maurel et Prom. L'entreprise finit vers 1913 par établir une forme d'échelon salarial qui pouvait inclure de hauts bonus pour les cadres et certains employés au sommet de l'échelle (Péhaut, 2014, p. 445).

l'organisation de son travail, sans obligation d'obéissance à un supérieur hiérarchique. Ce type de contrat mettait les parties sur un pied d'égalité, en respectant les usages du métier concerné. À l'inverse, le louage de services impliquait une relation où le travailleur s'engageait pour une durée déterminée et devait se soumettre aux directives de l'employeur, dans une dynamique proche de la domesticité (Lafrance, 2019a, p. 113-4). En institutionnalisant le louage de services, la loi de 1890 établissait un cadre de travail hiérarchique, supprimant la réciprocité qui caractérisait auparavant les relations contractuelles dans le cadre du louage d'ouvrage (Lafrance, 2019a, p. 232).

En ce sens, les tribunaux au Sénégal confirmèrent que les contrats de travail des employés des maisons commerciales relevaient du louage de service, ce qui établissait leur subordination à l'employeur. Cela impliquait un « devoir d'obéir aux ordres de leurs supérieurs hiérarchisés et de faire de façon satisfaisante le travail qui leur est commandé », même lorsque ces employés disposaient de pouvoirs de procuration (Guillard, 1988, p. 213-4). Vers la fin du 19^e siècle, les tribunaux validèrent également le droit des employeurs de congédier unilatéralement leurs employés pour des motifs justifiés, sous réserve de couvrir les frais de rapatriement en France si l'employé le demandait (Guillard, 1988, p. 208-9). En somme, la soumission du commerce colonial sénégalais aux impératifs capitalistes contraignit les entreprises à resserrer leur contrôle sur le procès de travail, à optimiser leurs pratiques et à imposer une discipline stricte pour rester rentables dans un contexte de concurrence accrue.

5.5.2 Seconde phase de conquêtes (1876-1903)

En 1876, Louis Brière de l'Isle, « un impérialiste déterminé », « héritier de Faidherbe », succéda à François Valière à titre de gouverneur du Sénégal (1876-1881) (Klein, 1998, p. 36). À son arrivée, « le Sénégal était encore en grande partie un ensemble de postes commerciaux » (Klein, 1998, p. 59), mais sa gouverne marqua un retour à l'expansionnisme, particulièrement en direction du Niger, dont la sécurité était jugée dépendante d'un « contrôle total du Sénégal » (Billange et Maurel, 1977, p. 58). Durant son mandat, Brière de l'Isle consolida le contrôle français sur le fleuve Sénégal, la région arachidière et la côte guinéenne, tout en initiant des projets d'infrastructures, dont un chemin de fer visant à préparer l'occupation du Soudan (Klein, 1998, p. 59). Son objectif était d'étendre l'influence française vers l'intérieur du continent à partir des comptoirs fortifiés, pour dominer le commerce intérieur (Roberts, 1963, p. 303 ; Thobie, 1991, p. 594).

Selon Person, « le coup d'envoi pour le partage de l'Afrique » fut lancé par le gouverneur Brière de l'Isle en 1878 lorsque celui-ci envoie une importante quantité de soldats — dont le nombre dépasse considérablement les opérations de routine — livrer de rudes combats au Logo, une région occidentale de l'actuel Mali qui s'était rallié à l'empire tékrour d'Ahmadou Tall, le successeur d'El-Hadj Omar depuis

1864. Cette offensive visait à réaffirmer le protectorat de 1855 (Person, 1968, p. 364 ; cit. in Thobie, 1991, p. 565). Or, dès 1877, le gouverneur avait déjà lancé une campagne militaire au Fuuta Tooro, qui força certains émirs de la fédération théocratique à reconnaître le protectorat la même année (Billange et Maurel, 1977, p. 58). Quelques années plus tard, en 1882, l'administration directe fut instaurée sur le Waalo et le Dimar, une région occidentale du Fuuta Tooro (Billange et Maurel, 1977, p. 58).

Parallèlement, les conflits entourant l'établissement du chemin de fer Saint-Louis–Dakar marquèrent une rupture entre la France et Lat Dior, damel du Kajoor (Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; cf. Thobie, 1991, p. 594). Alors que l'essor rapide de la production arachidière dans les années 1870 encourageait les négociants à soutenir activement la construction du chemin de fer et les campagnes militaires nécessaires à l'expansion coloniale (Barry, 1998, p. 215), Paris, initialement opposée aux annexions au Sénégal, changea de position dans les années 1880 (Charles, 1977, p. 104). Plutôt que d'imposer un « damel fantoche » au Kajoor comme le faisait Faidherbe, Brière de l'Isle adopta une stratégie visant à rallier les guerriers royaux contre la noblesse en échange de postes dans l'administration coloniale (Barry, 1998, p. 225 ; Diouf, 1990, p. 266-7). En 1879, un traité concernant le chemin de fer aurait été signé entre Brière de l'Isle et Lat Dior, mais ce dernier devint hostile au projet en 1881 (Klein, 1998, p. 64 ; cf. Billange et Maurel, 1977, p. 58). « Cela n'empêchera pas les travaux de débiter, mais c'est désormais la guerre » (Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; cf. Klein, 1998, p. 64-5). En 1882, Lat Dior fut contraint à l'exil au Saluum (Billange et Maurel, 1977, p. 58). En 1886, les Français assassinèrent Samba Laobé Fall, successeur de Lat Dior, après son refus d'honorer des engagements de pacification, et Lat Dior mourut quelques semaines plus tard en tentant de reprendre le Kajoor. Cette même année, le Kajoor fut restructuré en une confédération divisée en six cantons sans damel, mais dirigée par un président, Demba Waar Sal, ancien commandant de la garde royale de Lat Dior (Charles, 1977, p. 116 ; Diouf, 1990, p. 279-82).

Selon Klein, la majeure partie du territoire formant aujourd'hui le Sénégal fut conquise entre 1887 et 1890 (1998, p. 65-7). Relativement épargné par les manœuvres françaises jusqu'alors en raison de son absence d'accès direct à la côte, le Jolof subit les répercussions du « «règlement» de la question du Kayor » (Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; cf. Barry, 1998, p. 234). Bien que le commerce de l'arachide y ait connu un certain développement vers 1880, le Jolof demeurait faiblement intégré au commerce atlantique et perpétuait essentiellement un modèle précolonial, axé sur les besoins de l'aristocratie, notamment en armes et en chevaux (cf. Charles, 1977, p. 92-3). En fait, la paysannerie du Jolof, par ailleurs, souffrait souvent de mauvaises récoltes, l'obligeant parfois à importer du millet (Charles, 1977, p. 94). Or, le souverain du Jolof, Alboury Ndiaye, cousin et allié de Lat Dior, joua un rôle actif dans la résistance à la colonisation française. Il s'opposa à la construction du chemin de fer au Kajoor, soutint Lat Dior dans sa tentative de reconquête

du Kayor en 1883 et hébergea ce dernier ainsi que son armée en exil (Barry, 1998, p. 235 ; Charles, 1977, p. 105-6). La France, voyant en Alboury Ndiaye comme « une menace aux intérêts français », imposa un embargo sur le royaume, ce qui, combiné à une famine sévère, força le souverain à signer un traité de protectorat en 1885 (Charles, 1977, p. 105, 109-11 ; cf. Barry, 1998, p. 235). Malgré ce statut, le Jolof continua de soutenir militairement d'autres États résistants à la colonisation (Barry, 1998, p. 235 ; Charles, 1977, p. 117-23). En 1890, sous pression française, Alboury Ndiaye fut contraint à l'exil, le royaume fut restructuré en un protectorat, avant d'être annexé définitivement en 1895 (Barry, 1998, p. 246 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; Charles, 1977, p. 123-7).

En 1885, malgré les protectorats de 1877, certains émirs du Fuuta Tooro, dont Abdoul Bocar Kane de Bosséa-Damga, refusaient toujours la domination française. Le Fuuta Tooro avait perdu en importance stratégique pour les Français en raison du déclin du commerce de la gomme et des crises locales (famine, épidémies, émigrations), devenant essentiellement un « couloir » reliant le Sénégal au Soudan (Barry, 1998, p. 237-8). Abdoul Bocar Kane, principal « défenseur de l'intégrité territoriale » de l'État théocratique, s'opposa fermement à l'expansion coloniale, notamment à la construction d'une ligne télégraphique entre Saldé et Kaédi traversant son territoire (Barry, 1998, p. 239). Malgré des tentatives militaires dès 1881, la France dut conclure un traité reconnaissant Abdoul Bocar Kane comme souverain du Fuuta, en échange de redevances annuelles pour la construction de la ligne télégraphique (Barry, 1998, p. 239). Toutefois, après qu'Abdoul Bocar Kane accueillit Alboury Ndiaye, souverain exilé du Jolof, les Français et leurs alliés locaux repoussèrent les deux souverains au nord du fleuve Sénégal. En 1890, la France mit un prix sur la tête d'Abdoul Bocar Kane, l'accusant d'être impliqué dans l'assassinat d'un commandant français et d'un émir rival. Finalement trahi par des alliés maures, il fut assassiné en 1891. Cette défaite permit l'annexion définitive du Fuuta Tooro et l'achèvement de la ligne télégraphique (Barry, 1998, p. 223 et 240-1 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58 ; Thobie, 1991, p. 594).

Le Gajaaga et le Boundou furent le théâtre de l'insurrection menée par le marabout Mamadou Lamine, issu d'une lignée influente de marabouts au service de l'élite du Gajaaga (Barry, 1998, p. 232 ; Thobie, 1991, p. 633). Celui-ci se démarqua par son opposition à la politique du sultan de Ségou, Ahmadou Tall, successeur d'El-Hadj Omar depuis 1864 (Barry, 1998, p. 232). De 1870 à 1885, il gagna en influence politique et religieuse grâce à sa réputation de sainteté ainsi que grâce au soutien des marabouts et des paysans mécontents des sacrifices imposés par Ahmadou pour ses campagnes militaires. Après avoir établi un bastion politico-militaire près de Bakel, Mamadou Lamine profita d'un conflit de succession pour envahir le Boundou en 1886, renforçant ainsi son prestige et attirant des combattants de diverses origines (Barry, 1998, p. 232-3). Or, la France, engagée dans la conquête du Soudan, considérait cette montée en puissance

comme une menace, car Mamadou Lamine contrôlait « une position stratégique » dans la haute vallée du Sénégal, reliant la colonie sénégalaise au Soudan (Barry, 1998, p. 233). Une série d'affrontements s'engagea en 1886 entre ses forces et les troupes françaises. Bien qu'il résistât un temps, il fut défait, chassé du Boundou, et tué dans une embuscade tendue par Muusa Moolo, souverain du Fouladou et allié des Français (Barry, 1998, p. 233-4 ; cf. Roche, 1985, p. 237-42). À partir de 1887, le Boundou passa sous contrôle français, administré par un almaami allié, consolidant également leur domination sur le Gajaaga (cf. Bathily, 1985, p. 738 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58).

Bien que l'hégémonie française sur le nord du Sénégal fût consolidée dès 1885, la domination dans le sud de la Sénégambie demeurait incomplète, notamment en raison des enclaves britanniques en Gambie et portugaises en Guinée-Bissau (Barry, 1998, p. 219). Dans le nord de la Gambie, les régions du Sin, du Saluum, du Wouli et du Niani furent marquées par la guerre maraboutique menée par Maba Diakhou Bâ dans les années 1870. Après avoir fondé l'État du Badibou¹⁰⁵ en 1861 et conquis le Saluum en 1864, Maba trouva la mort en 1867 lors d'une tentative de conquête du Sin. Coumba Ndoffène Diouf, souverain du Sin et vainqueur de Maba, sollicita alors la protection française, bien qu'il entrât plus tard en conflit avec l'administration coloniale (Billange et Maurel, 1977, p. 58). En 1871, il fut « abattu à bout portant par les Français » par les Français après avoir réclamé la souveraineté sur Joal, où un fort français existait depuis 1859 (Barry, 1998, p. 223 et 228 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58). La mort de Coumba Ndoffène entraîna des guerres civiles dans le Sin, tandis qu'au Saluum, les factions maraboutiques et aristocratiques s'affrontaient sans relâche depuis la mort de Maba (Barry, 1998, p. 229). En 1887, les succès diplomatiques britanniques dans la région inquiétèrent les Français, qui instrumentalisèrent une attaque du Badibou contre le Saluum pour intervenir. Cette campagne aboutit à la transformation du Badibou, du Wouli et du Niani en protectorats français, ainsi qu'à l'annexion du Sin et du Saluum (Barry, 1998, p. 223, 229-30 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58). Ces avancées menaçaient directement les positions britanniques en Gambie, ce qui incita les deux puissances à conclure l'Accord général du 10 août 1889, délimitant leurs frontières respectives (Barry, 1998, p. 221).

En 1886, la France, attirée par la croissance rapide de la production de caoutchouc, acquit la région de Ziguinchor en Casamance, cédée par le Portugal en échange de la vallée du Rio Kasin (Barry, 1998, p. 221-2 ; Billange et Maurel, 1977, p. 58). Cependant, l'intégration du reste de la Casamance au contrôle français fut difficile. Les conflits éclataient sporadiquement, les protectorats étaient négociés village par village, et les populations locales évitaient l'administration, payant l'impôt de manière irrégulière (Billange

¹⁰⁵ Connu sous le nom wolof du « Rip ».

et Maurel, 1977, p. 58). « C'est seulement au début du XXe siècle que la "pacification" est à peu près réalisée » en Casamance (Billange et Maurel, 1977, p. 58). Dans le Fouladou, la soumission à la France fut facilitée par Muusa Moolo, un souverain ayant collaboré avec l'administration coloniale entre 1883 et 1893 (Roche, 1985, p. 230). En 1895, il accepta, en échange d'un soutien militaire contre ses voisins, de verser à la France la moitié de l'impôt du Fouladou et d'autoriser la construction d'un poste militaire à Hamdallaye (Roche, 1985, p. 251-2 ; cf. Billange et Maurel, 1977, p. 58). Plus à l'Est, le Bambuhu, composé de villages isolés sans entité politique centrale, maintint son mode de vie sans conflit notable avec la France au 19^e siècle (Billange et Maurel, 1977, p. 58).

En 1890, l'essentiel du territoire correspondant à l'actuel Sénégal était conquis, à l'exception du Bawol, qui devint un protectorat en 1893 avant d'être annexé l'année suivante à la mort de son souverain (Billange et Maurel, 1977, p. 58). Durant les années 1890, le domaine colonial français en Afrique saharienne et subsaharienne fut presque entièrement constitué (Thobie, 1991, p. 647). La bataille de Kousséri au Cameroun, en avril 1900, marqua la fin de la conquête, achevant le partage colonial à quelques ajustements près (Thobie, 1991, p. 665). Malgré que certaines régions échappaient à l'autorité effective française, il s'amorça alors la période dite « de l'organisation » (Thobie, 1991, p. 675).

5.5.3 L'organisation et la mise en valeur coloniale (1876-1914)

Contrairement à la première phase de conquête, cette seconde se distingue par la mise en place plus rigoureuse et effective d'administrations coloniales. Malgré tout, la domination française au Sénégal se caractérisa par un manque de spécialisation, par une non-correspondance avec les intérêts internes des sociétés et par l'arbitraire (Klein, 1979, p. 71). Bien que le commerce colonial soit devenu une émanation de la production capitaliste européenne, l'organisation non capitaliste de la production au Sénégal fit en sorte que le principal nexus d'appropriation des classes dominantes du régime colonial demeurait politiquement constitué. L'activité commerciale ne générant pas suffisamment de richesse, elle n'offrait pas d'alternative économique à ce modèle. L'État colonial favorisa ainsi l'émergence de classes de notables sénégalais et coloniaux, s'enrichissant par la taxation et les réseaux de clientélisme. Ce système alimenta une patrimonialisation de l'État, caractérisée par des dépendances personnelles, du favoritisme et des alliances entre familles et clans. La gouvernance coloniale fonctionnait donc moins comme une administration rationnelle que comme un ensemble d'intérêts privés ancrés dans des relations politiques et sociales établies.

Tout d'abord, malgré les conquêtes et la soumission des maisons commerciales aux marchés mondiaux, la production agraire sénégalaise échappa à l'instauration de relations de production capitalistes. En effet,

l'administration française, disposant d'une capacité coercitive ou de sécrétion de consentement limitée, ne put « entreprendre des politiques susceptibles de produire des changements sociaux perturbateurs » (Klein, 1979, p. 95). Ainsi, le régime de propriété collective des terres villageoises perdura tout au long du 19^e siècle (Roberts, 1963, p. 319). La production agricole par la paysannerie constitua le centre de la stratégie de reproduction des ménages et des communautés paysannes sénégalaises. Autrement dit, la paysannerie sénégalaise demeurait en bonne partie autosuffisante en termes de culture vivrière. Lorsque les échanges s'intensifient avec les Français dans le dernier quart du 19^e siècle, les paysans priorisèrent d'abord leurs besoins de subsistance (Roberts, 1963, p. 324 ; cf Charles, 1977, p. 5 ; Diouf, 1990, p. 27). Seul l'excédent de la production de subsistance était vendu aux traitants ou aux commerçants européens afin de profiter des opportunités marchandes. La paysannerie wolof, qui cultivait plus intensément l'arachide, y consacrait 55 % de sa production (Klein, 1979, p. 83). Particulièrement avant 1930, il ne s'agissait pas de monocultures spécialisées capitalistes, mais plutôt d'une agriculture de subsistance fortement complétée par une production destinée au marché (Barker, 1977, p. 30). En somme, durant le dernier quart du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, « le capitalisme français ne faisait qu'exploiter un mode de production de subsistance » (Klein, 1979, p. 86).

En ce sens, la production paysanne de la colonie ne répondait pas à des impératifs de compétitivité, mais seulement à des opportunités (cf. Brooks, 1975, p. 30). Si le prix des arachides diminuait, les paysans voyaient simplement une baisse de leur pouvoir d'achat par heure travaillée, rendant cette production moins attrayante, au point qu'elle était parfois abandonnée au profit d'un retour à une agriculture strictement de subsistance (Barker, 1977, p. 32 ; Barry, 1998, p. 261 ; Bathily, 1985, p. 626-7 ; Bonin, 1987, p. 19 et 22 ; Daumalin, 1992, p. 108 ; Klein, 1979, p. 77 et 85 ; Péhaut, 2014, p. 75 ; Roche, 1985, p. 238). Pour empêcher cet abandon, l'administration coloniale imposa des taxes qui obligeaient les ménages à cultiver une quantité minimale d'arachides (ou de mil) pour s'en acquitter (Klein, 1979, p. 77 ; cf. Bathily, 1985, p. 628). D'ailleurs, ces impôts contribuaient à enrichir les commerçants, qui profitaient de la contrainte pesant sur les paysans pour « surévaluer » les produits européens par rapport aux produits locaux (Bathily, 1985, p. 642). Malgré le développement de l'arachide, « peu de choses ont été faites pour changer la façon dont le paysan organisait son travail » [notre traduction] (Klein, 1979, p. 85). La force de travail provenait en grande partie de la famille (Cappelli et Baten, 2017a, p. 924 ; Klein, 1979, p. 78). L'arachide était cultivée sur de petites parcelles avec « deux à trois simples outils à main » (Klein, 1979, p. 85). Le faible usage d'engrais provoquait structurellement à un appauvrissement des sols et une baisse de la productivité par hectare (Bonin, 1987, p. 19). Durant la période coloniale, il n'y eut pas de transformation radicale du type et de l'usage des outils au Sénégal (Klein, 1979, p. 85). L'augmentation de la production n'était donc pas liée à une hausse de la productivité, mais à un accroissement du temps de travail des paysans et à l'expansion des surfaces

cultivées (Cappelli et Baten, 2017a, p. 924 ; Klein, 1979, p. 85, 94 ; Péhaut, 2014, p. 71). Dès lors, la croissance absolue de la production agricole s'accompagnait d'une baisse des rendements marginaux au Sénégal.

Il est certes vrai que certains ménages paysans se retrouvèrent piégés dans « un cycle d'endettement » (Klein, 1979, p. 70). Ces dettes, assorties de taux d'intérêt élevés, étaient contractées principalement lorsque les greniers étaient vides avant la prochaine récolte (Klein, 1979, p. 90). Cependant, ces obligations financières n'entraînaient ni faillite ni perte des terres pour les ménages, mais les clouaient plutôt au sol et les liaient à des commerçants-créditeurs (Klein, 1979, p. 90). Ainsi, bien que la paysannerie participant à la production d'arachides ait bénéficié de la croissance économique coloniale, ses revenus restèrent limités, les bénéfices étant largement accaparés par les intermédiaires-créditeurs (Klein, 1979, p. 77 et 94). Dans certaines régions, comme le Sin, où la production paysanne se concentrait majoritairement sur le mil, l'endettement restait faible. Ces paysans, autosuffisants sur le plan alimentaire, n'avaient que rarement besoin d'acheter de la nourriture entre deux moissons, limitant ainsi leur exposition au crédit (Klein, 1979, p. 83).

Il faut rappeler que « l'expansion de la production agricole n'était pas limitée par une pénurie physique de terres », puisque « l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble — et dans la plupart des localités également — était caractérisée par une abondance de terres cultivables par rapport au travail et au capital » [notre traduction] (Austin, 2009, p. 29-30). Toutefois, comme un paysan pouvait cultiver environ un hectare d'arachides à lui seul et que les augmentations de rendement par journée de travail ou par hectare étaient négligeables (Klein, 1979, p. 94), la hausse de la production reposait principalement sur l'accès à une main-d'œuvre supplémentaire, souvent sous forme d'esclaves (Austin, 1987, p. 42 ; Klein, 1979, p. 85, 88 et 94, 1998, p. 65). En réalité, l'extension des champs, facilitée par la construction des chemins de fer dans les années 1880, entraîna une forte demande de main-d'œuvre, consolidant les pratiques esclavagistes dans les sociétés sénégalaises de la fin du 19^e siècle (Barry, 1998, p. 303 ; Klein, 1998, p. 36). Le développement du bassin arachidier, notamment dans le Kajor et le Bawol, intensifia le recours à des esclaves provenant du Soudan, une région déstabilisée par les guerres coloniales (Cappelli et Baten, 2017a, p. 924 ; Klein, 1998, p. 65). Ce trafic, mené par les Maures et les Dioulas, était encouragé par certaines maisons de commerce européennes, comme Maurel et Prom (Péhaut, 2014, p. 69). Cependant, loin de reproduire des relations de travail capitalistes, les esclaves domestiques ne pouvaient être licenciés lorsque de nouvelles techniques réduisaient le temps de travail nécessaire et leur usage imposait des « investissements » en coercition physique, avec des risques accrus de fuite, de blessures ou de mortalité (cf. Austin, 1987, p. 48 ; Péhaut, 2014, p. 69). Ainsi, l'usage des esclaves ne contribua pas de manière systémique à la hausse de la productivité agricole au Sénégal.

En réponse à la demande croissante de main-d'œuvre dans le bassin arachidier, différentes stratégies migratoires émergèrent parallèlement à l'esclavage. Avant la Première Guerre mondiale, de nombreuses familles paysannes et anciens esclaves, originaires du Soudan français et des Guinées française et portugaise, migrèrent vers des régions comme le Saloum, attirés par ses terres fertiles, son climat propice à la culture de l'arachide et sa proximité avec des cours d'eau (Klein, 1979, p. 78-9 ; cf. Fall, 2016, p. 13). Ces zones d'origine, souvent dévastées par des guerres, des crises de subsistance et des catastrophes naturelles, devinrent « une réserve de main-d'œuvre à bon marché au profit des nouveaux centres de colonisation en essor » (Bathily, 1985, p. 738).

Parmi ces migrants figuraient les *navetaans*¹⁰⁶, des travailleurs saisonniers intégrés dans des familles locales selon des modalités proches de celles des esclaves ou des fils non mariés (Barker, 1977, p. 31 ; Klein, 1979, p. 79-80). Le doyen de la famille, appelé *njatigi* en mandingue et en pulaar, offrait à son *navetaan* un logement, la nourriture et une parcelle de terre qu'ils pouvaient cultiver à leur compte deux à trois jours par semaine, en échange de leur travail le reste du temps (Klein, 1979, p. 80 ; cf. Barker, 1977, p. 31 ; Kyburz, 1994, p. 10). Beaucoup de *navetaans* étaient des paysans soninkés du Gajaaga ou du Haut-Sénégal, parfois accompagnés de leurs propres esclaves (Bathily, 1985, p. 570). Le Saloum constituait une destination privilégiée pour les *navetanes* en raison de ses pluies abondantes, favorables à la culture de l'arachide, et de l'excédent de mil disponible chez les *njatigis*, facilitant l'accueil des migrants (Klein, 1979, p. 83). Nombre de *navetanes* finirent par s'établir durablement dans le bassin arachidier. D'autres formes de migrations saisonnières existaient également, notamment les *firdous*, ouvriers temporaires originaires de la Casamance, qui profitaient des différences dans les cycles agraires pour participer aux récoltes dans le Sin et le Saluum (Klein, 1979, p. 86). Par ailleurs, plusieurs familles bambaras, foubés et turkas, venues respectivement du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso, migrèrent de façon permanente et fondèrent de nouveaux villages dans les régions du Sin et du Saluum (Klein, 1979, p. 80).

Bien que la structure sociale sénégalaise n'ait pas été radicalement transformée par la colonisation française et l'essor de la culture de l'arachide (Klein, 1979, p. 87-8), l'entrée des ménages dans la production arachidière pour « prendre avantage des opportunités marchandes » modifia néanmoins l'organisation de la production ainsi que les structures des conflits de classe et de genre au sein des villages (Barker, 1977, p. 31). Ce processus se traduisit par une individualisation progressive de la production arachidière, observable avec l'expansion de la culture de rente, bien qu'il soit difficile d'en dater précisément le début (Venema, 1978, p. 122 ; cf. Barker, 1977, p. 31 ; Klein, 1979, p. 91). Les ménages tendirent à devenir de plus en plus

¹⁰⁶ Parfois désigné sous le vocable de « bulubo » dans la tradition soninké (Bathily, 1985, p. 570).

économiquement indépendants au sein des concessions, travaillant davantage leurs parcelles individuelles et consacrant de moins en moins de temps aux terres communales (Venema, 1978, p. 122). Même au sein des ménages, les jeunes âgés de 13 ans possédaient souvent leur propre parcelle, tandis que les filles de 15 ans et les garçons de 18 ans géraient leurs propres récoltes (Venema, 1978, p. 122). Par ailleurs, les membres d'un même ménage cohabitaient parfois sans coopérer dans le travail agricole pour la production d'arachides, ce qui provoquait des frictions concernant le partage des terres en fonction de leur qualité et de leur taille (Venema, 1978, p. 122). Au sein du ménage, les enfants, les femmes, les jeunes et les étrangers (*navetaan*) figuraient parmi ceux qui exerçaient le « moins de contrôle sur la terre et la main-d'œuvre » (Barker, 1977, p. 31). Cette individualisation aurait principalement touché la culture de rente, comme l'arachide, tandis que la production alimentaire serait restée davantage collective (Barker, 1977, p. 31).

Enfin, un rôle central dans l'expansion de nouveaux villages de production d'arachides fut joué par la confrérie musulmane mouride (Klein, 1979, p. 80). Fondée en 1886 par le wolof Cheikh Ahmadou Bamba, cette confrérie repose sur « l'obéissance au cheikh », soit au chef religieux, ainsi que sur « le travail comme substitut à la prière » (Klein, 1979, p. 80-1). Dès les premières décennies de la colonisation formelle, la confrérie gagna en popularité au Kajoor et au Bawol, tant auprès de l'ancienne aristocratie que des esclaves et des membres de castes (Couty, 1982, p. 312 ; Klein, 1979, p. 81). Dans ces régions, la confrérie offrait aux esclaves et aux jeunes hommes non mariés une possibilité d'acquérir des terres. Regroupés temporairement en *daara* — petites communautés dédiées à la colonisation agricole —, ces individus devinrent progressivement disciples d'un marabout, pour lequel ils travaillaient gratuitement dans les champs pendant plusieurs années. Une fois « libérés », ils obtenaient la terre qu'ils avaient cultivée (Klein, 1979, p. 81 ; cf. Barker, 1977, p. 30 ; Couty, 1982, p. 313). Les villages ainsi créés adoptèrent un régime où le doyen de chaque ménage organisait la distribution des terres entre les membres du ménage élargi, lesquels produisaient des arachides sur leurs parcelles. Certains champs étaient néanmoins « réservés au marabout et cultivés collectivement » (Barker, 1977, p. 30 ; cf. Couty, 1982, p. 314). Les marabouts, véritables centres de solidarité de ces villages, étaient reliés par un réseau fondé sur la parenté et une structure de disciples. Ils recevaient environ 10 % du produit des exploitations paysannes (Barker, 1977, p. 30). Cependant, ce modèle, orienté au profit de l'élite mouride, resta une exception dans un paysage dominé par des pratiques foncières coutumières (Barker, 1977, p. 32 ; Couty, 1982, p. 314).

La confrérie mouride facilita l'ouverture de nouveaux villages dans diverses régions du Sénégal, souvent en suivant l'expansion du chemin de fer (Klein, 1979, p. 81). Dans un premier temps, cette expansion suscita l'hostilité des autorités coloniales françaises, car elle provoquait des conflits avec les populations locales (Barker, 1977, p. 30 ; Klein, 1979, p. 81). Par exemple, la colonisation mouride s'opéra souvent aux dépens

des pasteurs foubés des royaumes sérères, dont les conceptions de la propriété foncière étaient dévalorisées par les communautés agraires (Klein, 1979, p. 82 ; cf. Barker, 1977, p. 28 et 31). Toutefois, l'expansion de la confrérie fut finalement tolérée, voire encouragée par les Français après la Première Guerre mondiale, les communautés mourides se montrant plus productives en arachides que les populations autochtones (Barker, 1977, p. 30 ; Klein, 1979, p. 81). Ces communautés musulmanes, cependant, ne donnèrent pas lieu à l'émergence d'entrepreneurs capitalistes. Les membres ne risquaient pas de perdre l'accès à leurs terres en cas de fluctuations des prix, ce qui limitait les incitations à investir systématiquement dans la production. Ainsi, les mourides ayant prospéré investissaient peu dans la production ou l'immobilier, préférant dépenser dans une consommation ostentatoire, symbole de leur pouvoir et de leur influence politique aux yeux des fidèles (Coquery-Vidrovitch et Moniot, 2005, p. 340-1).

Le principal facteur de la rapide croissance de la production d'arachides, et donc de l'organisation coloniale, fut la construction des chemins de fer Dakar-Saint-Louis et Dakar-Niger (Klein, 1979, p. 78). En réalité, les réseaux fluviaux étaient insuffisants et non navigables à l'année, rendant les chemins de fer indispensables à l'avancement du commerce (Roberts, 1963, p. 328). Dakar, doté d'un port stratégique et situé dans une région riche en arachides, devint le point central du système ferroviaire de l'AOF (Roberts, 1963, p. 328-9). Le train Dakar-Saint-Louis, mis en service en 1885, permit de doubler les exportations de la colonie dès 1901 (Roberts, 1963, p. 329), tandis que le projet Dakar-Niger, amorcé en 1908, traversa le Saloum en 1912, renforçant encore l'intégration commerciale (Klein, 1979, p. 78-9). Selon Austen, l'objectif principal de ces infrastructures ferroviaires était « le contrôle militaire des territoires intérieurs » (1987, p. 127). Or, ce contrôle militaire était nécessaire pour réduire les risques d'investissement des maisons commerciales dans l'hinterland. En outre, Austen décrit les réseaux de chemins de fer en Afrique de l'Ouest comme les nervures d'une feuille, un réseau liant les différentes régions au commerce international d'export-import, mais pas entre elles (1987, p. 127). Ainsi, le développement ferroviaire ne stimula pas la concurrence interrégionale des productions locales, mais intensifia la compétition entre les commerçants participant à l'exportation coloniale. Malgré ces transformations, les artisans locaux ne furent pas complètement évincés par la concurrence européenne avant la Seconde Guerre mondiale (Klein, 1979, p. 91). En conséquence, les castes artisanales conservèrent leurs relations non marchandes avec les communautés villageoises, échappant aux impératifs marchands au 19^e siècle. Enfin, les chemins de fer contribuèrent à diminuer l'avantage comparatif des régions côtières, redistribuant une partie de l'activité économique vers les terres intérieures (Austen, 1987, p. 142).

Le caoutchouc, principal produit exporté de Casamance au début du 20^e siècle, représente un cas particulier dans l'économie coloniale sénégalaise (cf. Barry, 1998, p. 219). Cependant, comme mentionnées, les

tentatives de plantations de caoutchouc par les compagnies coloniales, telles que la CCAC, se soldèrent par des échecs. Ces entreprises restèrent principalement commerciales plutôt qu'agricoles, avec des expériences ayant davantage une valeur scientifique ou exploratoire que productive (Roche, 1985, p. 194-5). Les mauvaises sélections d'espèces, le manque de main-d'œuvre et l'entretien insuffisant menèrent à des résultats décevants (Roche, 1985, p. 194-5). Ainsi, au début 20^e siècle, la récolte de caoutchouc reposait toujours sur les efforts des populations locales, notamment les Joola, les Akous de Gambie et les Mandjaks de Guinée portugaise (Roche, 1985, p. 318). Jusqu'en 1912, la demande constante des industries européennes et américaines permit d'absorber les exportations africaines. Cependant, après le « rubber boom » de 1910, marqué par une offre insuffisante face à une demande croissante, les plantations d'Extrême-Orient émergèrent et devinrent rapidement dominantes sur le marché international (Péhaut, 2014, p. 335-6). En quelques années, l'exportation de caoutchouc du Sénégal, du Soudan et de la Guinée chuta au tiers de son niveau initial (Péhaut, 2014, p. 336). En 1913, les négociants français partageaient « la conviction [...] que le caoutchouc de cueillette d'Afrique n'avait pratiquement plus d'avenir » (Péhaut, 2014, p. 336). Incapables de mobiliser une main-d'œuvre suffisante ou de contrôler les terres locales, les commerçants ne pouvaient diriger cette production de manière concurrentielle. Par ailleurs, face à une baisse des prix, les producteurs locaux, peu motivés à intensifier leurs efforts, abandonnèrent en partie la production de caoutchouc.

Cette absence de transition vers le capitalisme au Sénégal fit de l'État colonial un mécanisme clé d'appropriation pour les habitants et les anciens membres de l'aristocratie précoloniale. Cet État se caractérisait d'abord par un manque de spécialisation, attribué notamment au financement insuffisant en provenance de la métropole. En 1900, une loi imposant l'autofinancement des colonies plaça les producteurs autochtones au centre des revenus de la colonie (Klein, 1979, p. 71-7). Cette situation contraignait les agents administratifs français à être polyvalents et généralistes — bien qu'ils furent essentiellement médiocres, faiblement éduqués et inadaptés pour l'administration en métropole — et à s'appuyer principalement sur l'extraction locale de revenus (Klein, 1979, p. 72). Les régions conquises furent organisées en cercles — dirigés par des commandants de cercle qualifiés de « tout-puissants et omniscients » — subdivisés en cantons et villages (Thobie, 1991, p. 707-8). La collecte des impôts constituait l'essentiel des activités des commandants de cercle (Klein, 1979, p. 72). Les cantons et villages étaient administrés par des chefs locaux nommés par l'administration coloniale, sans nécessairement respecter les coutumes locales, souvent choisis parmi d'anciennes familles nobles ou des familles ayant participé aux jihads (Klein, 1979, p. 72-4 ; Tandjigora, 2012, p. 138 ; Thobie, 1991, p. 708). Ces chefs, initialement non rémunérés, devinrent progressivement des « bureaucrates salariés » responsables de la collecte des impôts, du recrutement militaire et de la mobilisation pour le travail forcé (Klein, 1979, p. 72-4). Cependant, au début du 20^e siècle,

l'autorité des grands chefs autochtones fut progressivement morcelée puis supprimée. En 1904, un décret mit un terme à « la fiction des "protectorats" » et, après 1910, les prérogatives des grands chefs restants furent limitées à des rôles honorifiques (Thobie, 1991, p. 708). Malgré ces transformations, à l'exception des quatre communes sénégalaises, les autorités locales demeurèrent majoritairement autochtones, et de nombreuses coutumes traditionnelles continuèrent à être observées (Roberts, 1963, p. 316).

L'administration coloniale se montrait déconnectée des intérêts internes des sociétés qu'elle gouvernait, son processus décisionnel étant principalement guidé par les directives de la métropole (Klein, 1979, p. 72-3). Bien que des députés des Communes du Sénégal siégeaient à la chambre des députés en France, celle-ci accordait peu d'attention aux questions coloniales, laissant le lobby colonial imposer ses priorités, notamment la protection du commerce (Klein, 1979, p. 73). Ainsi, l'administration favorisa les compagnies commerciales en mettant fin aux boycotts des marchés paysans, facilitant le recouvrement des dettes par des mesures légales et construisant des infrastructures essentielles à leurs activités (Klein, 1979, p. 94-5). Elle empêcha également les paysans de retenir leurs récoltes en cas de prix trop bas tout en autorisant la formation de cartels par les compagnies (Barker, 1977, p. 32). L'État colonial exploitait également les autorités traditionnelles en leur assignant des « tâches impopulaires », érodant ainsi leur autorité (Klein, 1979, p. 74). Par exemple, les chefs locaux devaient parfois imposer des amendes aux villages rebelles, ce qui, en cas de non-paiement, pouvait conduire à la mise en esclavage de certains villageois (Klein, 1979, p. 75). En fait, leur autorité ne reposait plus sur les limites imposées par le système politique traditionnel complexe, mais sur celles établies par leurs supérieurs français (Klein, 1979, p. 75).

Enfin, l'administration coloniale reposait sur l'arbitraire : « Le despotisme des agents inférieurs n'a pour limite que le despotisme de leurs supérieurs » (Suret-Canale, 1964a, p. 94 ; cf. Klein, 1979, p. 75). Deux régimes juridiques coexistaient : le Code civil français et le Code de l'indigénat. Le premier s'appliquait aux citoyens français, incluant ceux nés en France ou dans les quatre communes françaises du Sénégal. Ces citoyens, en plus de pouvoir élire leurs représentants au parlement français, « étaient à l'abri des processus arbitraires » et ne pouvaient « être inculpés qu'en vertu du droit français » (Klein, 1979, p. 76). Ils se composaient majoritairement de commerçants et de leurs familles, regroupés en petites communautés dans les grands centres de commerce de la colonie (Klein, 1979, p. 76). À l'inverse, les personnes soumises au Code de l'indigénat n'étaient pas les sujets de l'État, mais uniquement l'objet soumis aux pouvoirs des administrateurs (Klein, 1979, p. 76). L'extraction de revenus de cette population était cruciale pour permettre aux autorités locales de financer leur propre rémunération et celle de leur personnel (Klein, 1979, p. 75). Paradoxalement, près de la moitié des revenus coloniaux servait à payer les salaires et les pensions des officiers français dans la colonie, dont la tâche principale était la collecte des impôts (Klein, 1979, p.

95). De plus, les chefs de cantons exploitaient leur autorité en contraignant des membres de la paysannerie locale à travailler dans leurs champs personnels (Klein, 1979, p. 75).

5.6 Conclusion

Ce chapitre a mis en évidence le rôle central des relations sociales de propriété dans la dynamique coloniale française au Sénégal durant le long 19^e siècle. Il a d'abord été montré que les structures précoloniales reposaient sur un régime de propriété collective des terres paysannes, organisées en villages généralement subordonnés à des États précoloniaux caractérisés par des réseaux clientélistes, un pouvoir dynastique et un militarisme. Ensuite, il a été présenté la façon dont le commerce colonial de la première moitié du 19^e siècle a constitué une forme d'impérialisme non capitaliste, fondé sur un régime différentiel de prix maintenu par des régulations, des corporations et un monopole. Par ailleurs, il a été analysé comment les transformations induites par l'industrialisation capitaliste en métropole ont reconfiguré ces structures sans parvenir à instaurer un capitalisme agraire dans la colonie. L'une des transformations majeures fut la soumission du commerce coloniale aux impératifs capitalistes de la métropole. Dans un contexte où les rapports de production coloniaux demeuraient non capitalistes, cette soumission produisit un intérêt systémique à l'expansion coloniale pour les compagnies commerciales françaises, plutôt qu'une logique intensive. Enfin, l'expansion de la production coloniale entra en conflit avec les règles de reproduction des classes dominantes précoloniales, ce qui suscita un intérêt colonial pour la destruction des États précoloniaux.

CONCLUSION

Ce mémoire a exploré les dynamiques de l'impérialisme français au Sénégal au 19^e siècle à travers une analyse néomarxiste centrée sur les relations sociales de propriété. Il a été soutenu que, compte tenu de la transition tardive au capitalisme industriel en France et de l'absence de rapport de production capitaliste au Sénégal, l'impérialisme français du 19^e siècle dans la colonie ne peut être compris uniquement comme une expression purement capitaliste. En réalité, l'impérialisme français durant le long 19^e siècle n'a jamais constitué le *stade suprême du capitalisme*. Au contraire, il apparaît comme étant d'abord issu de relations sociales de propriété non capitalistes jusqu'en 1860, puis comme étant conditionné par une structure capitaliste en balbutiement, une phase hybride encore dominée par une logique d'accumulation (géo)politique et par une forte population paysanne.

L'échec des théories dominantes de l'impérialisme au 19^e siècle repose premièrement sur la tendance à réduire le capitalisme à une simple extension du commerce ou à un élargissement quantitatif des marchés sans prendre en compte les transformations qualitatives dans les rapports sociaux. Deuxièmement, les théories de l'impérialisme ont eu tendance à négliger le rôle des rapports sociaux de production, qui structurent les formes de géopolitique spécifique, présentant ainsi les comportements compétitifs entre États comme universels et transhistoriques. En observant les relations sociales de propriété française et sénégalaise au 19^e siècle, la présente recherche visait à surmonter le piège néosmithien et celui du dilemme de sécurité inhérent en présentant empiriquement les règles de reproduction des agents produisant les logiques impériales données.

En adoptant une conceptualisation précise du capitalisme qui focalise sur la soumission des agents aux impératifs du marché et sur la polarisation entre capitalistes et prolétaires, la présente analyse n'en est toutefois pas venue à rejeter le capitalisme comme facteurs explicatifs de l'impérialisme français. Bien que l'impérialisme français ne tire pas ces origines du capitalisme, la transformation structurelle de l'empire français au 19^e siècle ayant mené à l'intensification des conquêtes coloniales en Afrique durant le dernier quart du 19^e siècle est intimement liée à la transition au capitalisme industriel en France. Ainsi, durant les trois premiers quarts du 19^e siècle, l'impérialisme français au Sénégal était conforme à un empire de commerce. La forme d'appropriation du surplus était l'échange inégal rendu possible par des mécanismes extraéconomiques — régulations, privilège monopolistique, barrières tarifaires, corporations — empêchant ainsi une concurrence économique. De même, la coercition extraéconomique demeurait la norme pour assurer le contrôle de routes commerciales ou pour forcer d'autres organisations politiques d'accepter la mise en place de postes de traite.

Avec la transition au capitalisme industriel en France à partir de 1860, le commerce colonial au Sénégal connaît une transformation structurelle. L'impérialisme prit une forme capitaliste extraéconomique. En fait, une série de réformes en France et dans la colonie firent en sorte que le commerce colonial devint de moins en moins une activité spéculative, mais de plus en plus une phase de production capitaliste devant compétitivement fournir des biens de consommation et des matières premières à des industries. Néanmoins, comme la production de matière première dans la colonie du Sénégal s'opérait par des agents non capitalistes, soit une paysannerie libre, le commerce colonial demeurait détaché de la production au Sénégal. Ainsi, la seule façon de hausser le volume du commerce était d'étendre la production paysanne pour l'exportation plus profondément dans l'hinterland. La sécurisation de la production paysanne pour l'exportation était cependant contradictoire avec la reproduction traditionnelle des classes dirigeantes précoloniales. L'empire français eut ainsi intérêt à la suppression des États précoloniaux et à la conquête formelle.

Le présent mémoire a également permis d'éclairer la source de cette transformation de l'empire français. Les relations internationales étaient encore dominées par une géopolitique prémoderne européenne au 19^e siècle. Autrement dit, le système interétatique européen était encore fondamentalement constitué d'États précapitalistes contraints à l'accumulation géopolitique pour la reproduction de leurs élites. Or, le Royaume-Uni étant la seule puissance à avoir amorcé une transition au capitalisme avant le 19^e siècle appliquait une stratégie d'équilibre actif, qui consistait à empêcher la domination de toute puissance européenne continentale sans chercher à faire de gains territoriaux sur le continent. Or, la capacité britannique à inhiber l'accumulation géopolitique continentale provoqua des crises internationales à médiation géopolitique, initiées par la Révolution française et terminant par la Première Guerre mondiale. Durant cette période de restructuration, les anciens régimes continentaux, dont la France, connurent des « révolutions par le haut » transformant leurs systèmes économique et politique afin d'émuler la performance industrielle britannique. C'est cette révolution par le haut qui mena à la soumission de l'industrie française aux impératifs marchands vers 1860. De même, cette recherche d'émulation de la performance britannique passait également aux yeux des élites politiques par le développement de l'empire d'outremer, servant de réservoir de matière première et de débouchés pour l'industrie. Cette logique mena à la transposition de la logique prédatrice européenne de l'équilibre éliminatoire en Afrique, soit une technique d'expansion fondée sur la négociation des rondes d'agrandissement territoriales aux dépens d'États plus faibles entre grandes puissances pour éviter la confrontation entre elles. Cet équilibre éliminatoire s'est vu cristallisé par la Conférence de Berlin, en introduisant une multilatéralisation du partage de l'Afrique.

ANNEXE A

Calculs des salaires hebdomadaires réels de six des ouvriers en bâtiments des six villes européennes entre 1750 et 1913

Tableau A.1 Calculs des salaires hebdomadaires réels de six des ouvriers en bâtiments des six villes européennes entre 1750 et 1913

Villes	Périodes	Salaires nominaux quotidiens ¹	Indice des prix à la consommation (Strasbourg, 1745– 1754=1,00)	Salaires réels quotidiens ²	Salaires réels hebdomadaires ²
Londres	1750- 1799	11,5	1,64	7,01	35,06
	1800- 1849	17,7	2,55	6,94	34,71
	1850- 1899	31,2	2,81	11,10	55,52
	1900- 1913	71,5	5,08	14,07	70,37
Paris	1750- 1799	5,2	1,43	3,64	18,18
	1800- 1849	9,9	2,15	4,60	23,02
	1850- 1899	21,4	3,1	6,90	34,52
	1900- 1913	52,2	5,7	9,16	45,79
Amsterdam	1750- 1799	9,2	1,32	6,97	34,85
	1800- 1849	9,2	1,65	5,58	27,88
	1850- 1899	16,3	2,46	6,63	33,13
	1900- 1913	48,6	4,5	10,80	54,00
Madrid	1750- 1799	5,3	1,7	3,12	15,59
	1800- 1849	8	2,17	3,69	18,43
	1850- 1899	9,7	2,08	4,66	23,32
	1900- 1913	19	3,62	5,25	26,24
Leipzig	1750- 1799	3,1	0,99	3,13	15,66

	1800-1849	4,4	1,17	3,76	18,80
	1850-1899	14,8	2,37	6,24	31,22
	1900-1913	51,6	5,4	9,56	47,78
Varsovie	1750-1799	3,4	0,75	4,53	22,67
	1800-1849	4,9	0,84	5,83	29,17
	1850-1899	9,1	1,33	6,84	34,21
	1900-1913	26,3	2,82	9,33	46,63

¹ Exprimé en grammes d'argent.

² Exprimé en grammes d'argent constant de Strasbourg, 1745–1754

Source : Allen, R. C. (2001). The Great Divergence in European Wages and Prices from the Middle Ages to the First World War. *Explorations in Economic History*, 38(4), p. 416 et 426. <https://doi.org/10.1006/exeh.2001.0775>

ANNEXE B

Test d'ajustement entre les moyennes des salaires réels hebdomadaires des ouvriers en bâtiments de six villes européennes

Tableau B.1 Test d'ajustement entre les moyennes des salaires réels hebdomadaires des ouvriers en bâtiments de six villes européennes

Villes (I)	Périodes	Fréquences observées de la ville (I) ¹	Fréquences observées des villes (J) ²	Fréquences théoriques ³	Khi2	Sig. (dl=2)
Londres	1750-1799	35,06	21,39	28,22	5,353	0,069*
	1800-1849	34,71	23,46	29,08	3,927	0,140
	1850-1899	55,52	31,28	43,40	9,359	0,009**
	1900-1913	70,37	44,09	57,23	8,535	0,014**
Paris	1750-1799	18,18	24,76	21,47	2,309	0,315
	1800-1849	23,02	25,80	24,41	0,738	0,691
	1850-1899	34,52	35,48	35,00	0,192	0,908
	1900-1913	45,79	49,01	47,40	0,599	0,741
Amsterdam	1750-1799	34,85	21,43	28,14	5,216	0,074*
	1800-1849	27,88	24,83	26,35	0,789	0,674
	1850-1899	33,13	35,76	34,44	0,571	0,752
	1900-1913	54,00	47,36	50,68	1,348	0,510
Madrid	1750-1799	15,59	25,28	20,44	4,090	0,129
	1800-1849	18,43	26,72	22,57	3,049	0,218
	1850-1899	23,32	37,72	30,52	5,459	0,065*
	1900-1913	26,24	52,91	39,58	11,815	0,003**
Leipzig	1750-1799	15,66	25,27	20,46	4,036	0,133
	1800-1849	18,80	26,64	22,72	2,813	0,245

	1850-1899	31,22	36,14	33,68	1,198	0,549
	1900-1913	47,78	48,61	48,19	0,139	0,933
Varsovie	1750-1799	22,67	23,87	23,27	0,301	0,860
	1800-1849	29,17	24,57	26,87	1,268	0,531
	1850-1899	34,21	35,54	34,88	0,271	0,873
	1900-1913	46,63	48,84	47,73	0,393	0,821

¹ Les fréquences observées des villes (I) correspondent aux salaires réels hebdomadaires des ouvriers en bâtiments. Voir Annexe A.

² Les fréquences observées des villes (J) correspondent aux moyennes des salaires réels hebdomadaires des cinq autres villes européennes.

³ Les fréquences théoriques correspondent aux moyennes entre les fréquences observées correspondantes, soit $(F_{0I}+F_{0J})/2$.

*. La différence entre les deux fréquences observées est significative au niveau 0,1.

**. La différence entre les deux fréquences observées au niveau 0,05.

ANNEXE C

Calculs de la valeur de la productivité agricole de la France et de la Grande-Bretagne en livres sterling constants de 1905-1913

Tableau C.1 Calculs des moyennes des indices composites des prix pour les périodes de 10 ans

Périodes	Années	Indice composite des prix	Moyennes des indices composites des prix
1803-1812	1803	11,0	13,1
	1804	11,3	
	1805	13,1	
	1806	12,6	
	1807	12,3	
	1808	12,8	
	1809	14,0	
	1810	14,4	
	1811	14,0	
	1812	15,9	
1815-1824	1815	12,7	11,43
	1816	11,6	
	1817	13,2	
	1818	13,2	
	1819	12,9	
	1820	11,7	
	1821	10,3	
	1822	8,9	
	1823	9,5	
	1824	10,3	
1825-1834	1825	12,1	10,4
	1826	11,4	
	1827	10,7	
	1828	10,4	
	1829	10,3	
	1830	9,9	
	1831	10,9	
	1832	10,1	
	1833	9,5	
	1834	8,7	
1835-1844	1835	8,9	9,98
	1836	9,9	
	1837	10,1	
	1838	10,2	
	1839	10,9	
	1840	11,1	

	1841	10,9	
	1842	10,0	
	1843	8,9	
	1844	8,9	
1845-1854	1845	9,3	9,2
	1846	9,7	
	1847	10,9	
	1848	9,5	
	1849	8,9	
	1850	8,4	
	1851	8,1	
	1852	8,1	
	1853	8,9	
	1854	10,2	
1855-1864	1855	10,5	9,51
	1856	10,5	
	1857	10	
	1858	9,1	
	1859	9	
	1860	9,3	
	1861	9,5	
	1862	9,3	
	1863	9	
	1864	8,9	
1865-1874	1865	9	9,76
	1866	9,5	
	1867	10,1	
	1868	10	
	1869	9,5	
	1870	9,5	
	1871	9,6	
	1872	10	
	1873	10,4	
	1874	10	
1875-1884	1875	9,8	9,44
	1876	9,8	
	1877	9,7	
	1878	9,5	
	1879	9,1	
	1880	9,4	
	1881	9,3	
	1882	9,4	
	1883	9,3	
	1884	9,1	
1885-1894	1885	8,8	8,77

	1886	8,7	
	1887	8,6	
	1888	8,7	
	1889	8,8	
	1890	8,8	
	1891	8,9	
	1892	8,9	
	1893	8,8	
	1894	8,7	
1895-1904	1895	8,6	8,95
	1896	8,5	
	1897	8,7	
	1898	8,7	
	1899	8,8	
	1900	9,2	
	1901	9,2	
	1902	9,2	
	1903	9,3	
	1904	9,3	
1905-1913	1905	9,3	9,533333333
	1906	9,3	
	1907	9,4	
	1908	9,4	
	1909	9,5	
	1910	9,6	
	1911	9,6	
	1912	9,9	
	1913	9,8	

Source : Office for National Statistics (2023, tbl. 49).

Tableau C.2 Calculs de conversion des données sur la productivité agricole de O'Brien et Keyder en livres sterling constantes de 1905-1913

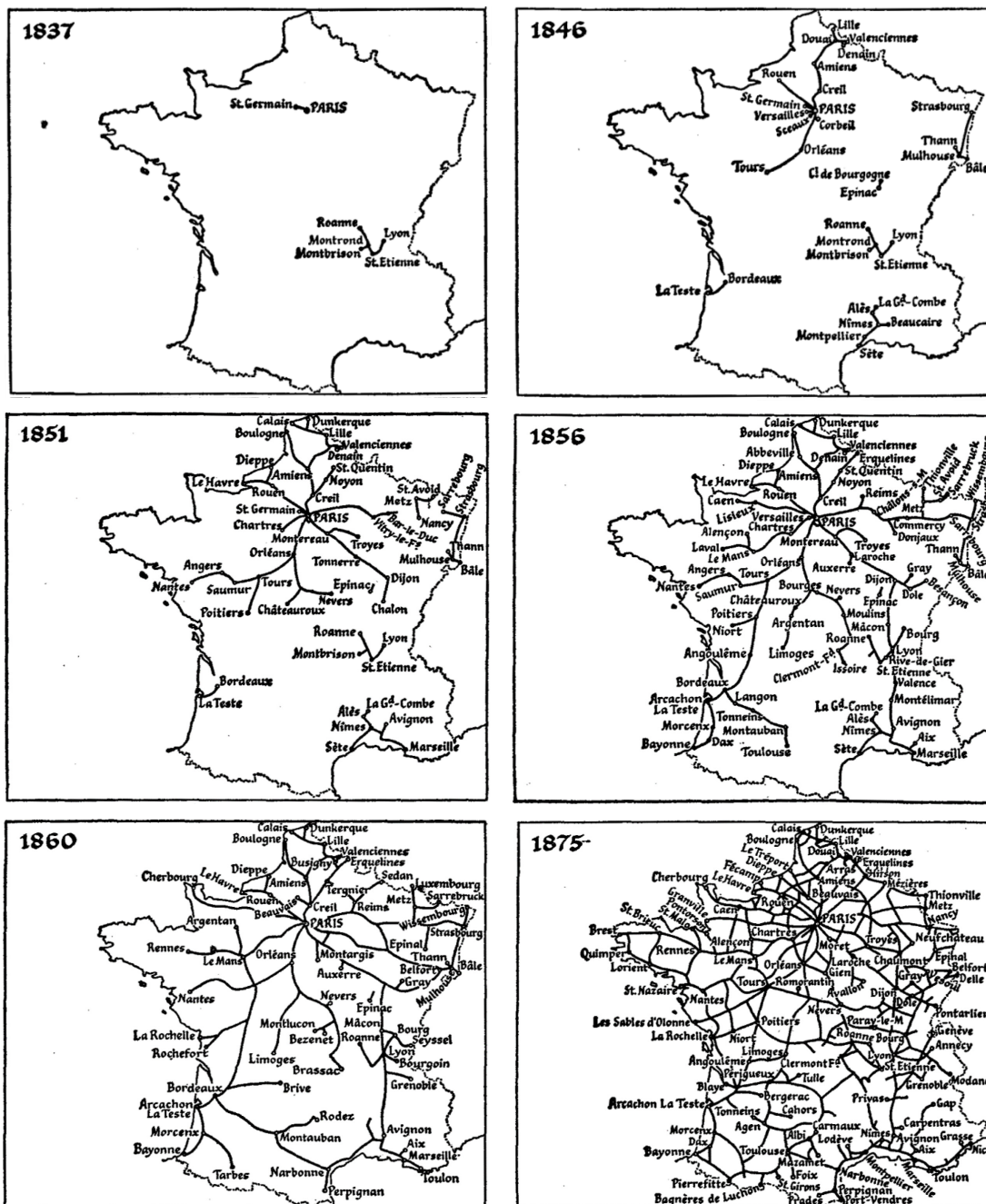
Période	Productivité agricole en Grande-Bretagne		Productivité agricole en France	
	En livres sterling courantes	En livres sterling constantes de 1905-1913	En livres sterling courantes	En livres sterling constantes de 1905-1913
1803-1812	52,2	37,9	44,8	32,5
1815-1824	45,6	38,0	32,9	27,4
1825-1834	44,3	40,6	34,2	31,4
1835-1844	50,3	48,0	29,9	28,6
1845-1854	53	54,9	29,7	30,8
1855-1864	58,4	58,5	36,7	36,8
1865-1874	67	65,4	41,9	40,9
1875-1884	67	67,7	33,4	33,7
1885-1894	68,8	74,8	31,5	34,2
1895-1904	64,6	68,8	27,3	29,1
1905-1913	64,3	64,3	41,6	41,6

Source : Les données de la productivité agricole en livre sterling courante sont issues de O'Brien et Keyder (2011, p. 91, tbl. 4.3, col. 1, 2, 3a). Leur conversion en livre sterling courante de 1905-1913 sont faite selon ce calcul : $Y = A * X / B$, où Y = valeur en livre sterling constante de 1905-1913 pour la période, A = la moyenne des indices composites des prix de 1905 à 1913 (soit 9,53), X = valeur en livres sterling courantes pour la période et B = la moyenne des indices composites des prix de la période. Par exemple, la valeur en livre sterling constante de 1905-1913 pour la période de 1803-1812 = $52,2 * 9,53 / 13,14 = 37,9$. Ainsi, le pouvoir d'achat de 52,20 £ en 1803-1812 équivaut à un pouvoir d'achat de 37,9 £ en 1905-1913.

ANNEXE D

Cartes montrant l'évolution du chemin de fer en France de 1837 à 1875

Figure D.1 Cartes montrant l'évolution du chemin de fer en France de 1837 à 1875

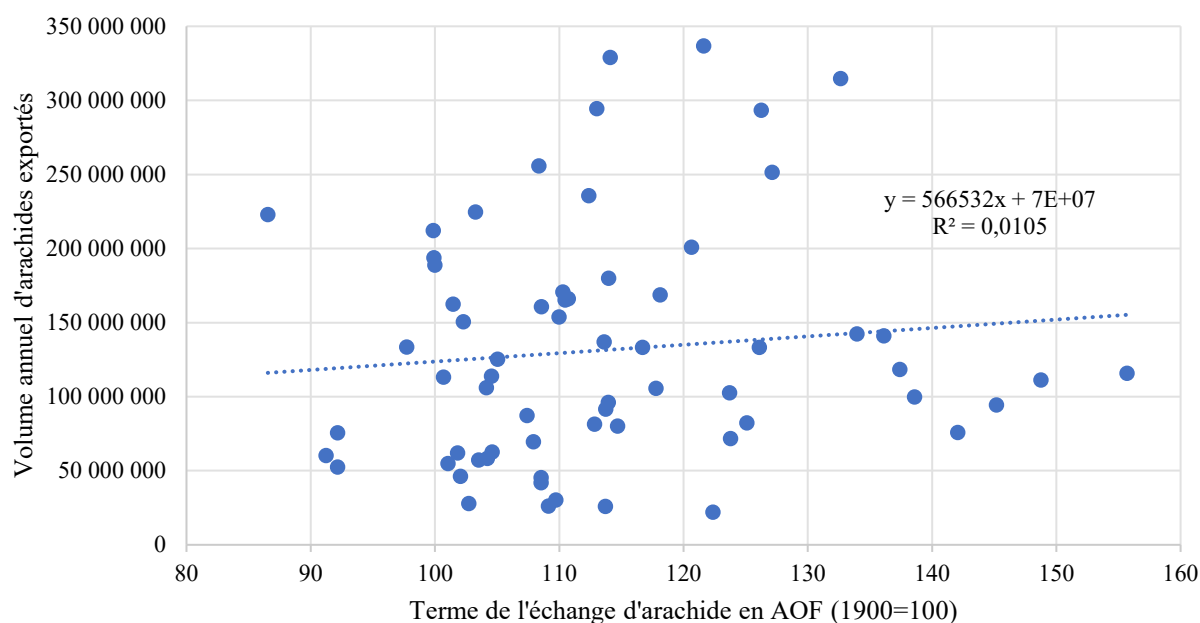


Source : Fohlen (1973, p. 43-5).

ANNEXE E

Tests de relations statistiques entre les termes d'échange de l'arachide et son volume d'exportation en AOF

Figure E.1 Volume annuel d'arachides exportées entre 1847 et 1914 en fonction des termes de l'échange de l'arachide en AOF



Note : Les données du volume d'exportation de l'arachide pour 1869 et 1870 sont manquantes.

Source : Les données sont issues de Frankema et *al.* (2017).

Tableau E.1 Évaluation de la pertinence du modèle de régression par une analyse de variance^a

Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	4236607827436544	1	4236607827436544,000	,671	,416 ^b
	de Student	397501559767268030	63	6309548567734413,000		
	Total	401738167594704580	64			

a. Variable dépendante : Volume d'arachides exporté de l'AOF entre 1847 et 1914 (en kilogramme)

b. Prédicteurs : (Constante), Terme de l'échange pour l'arachide entre 1847-1914 (1900=100)

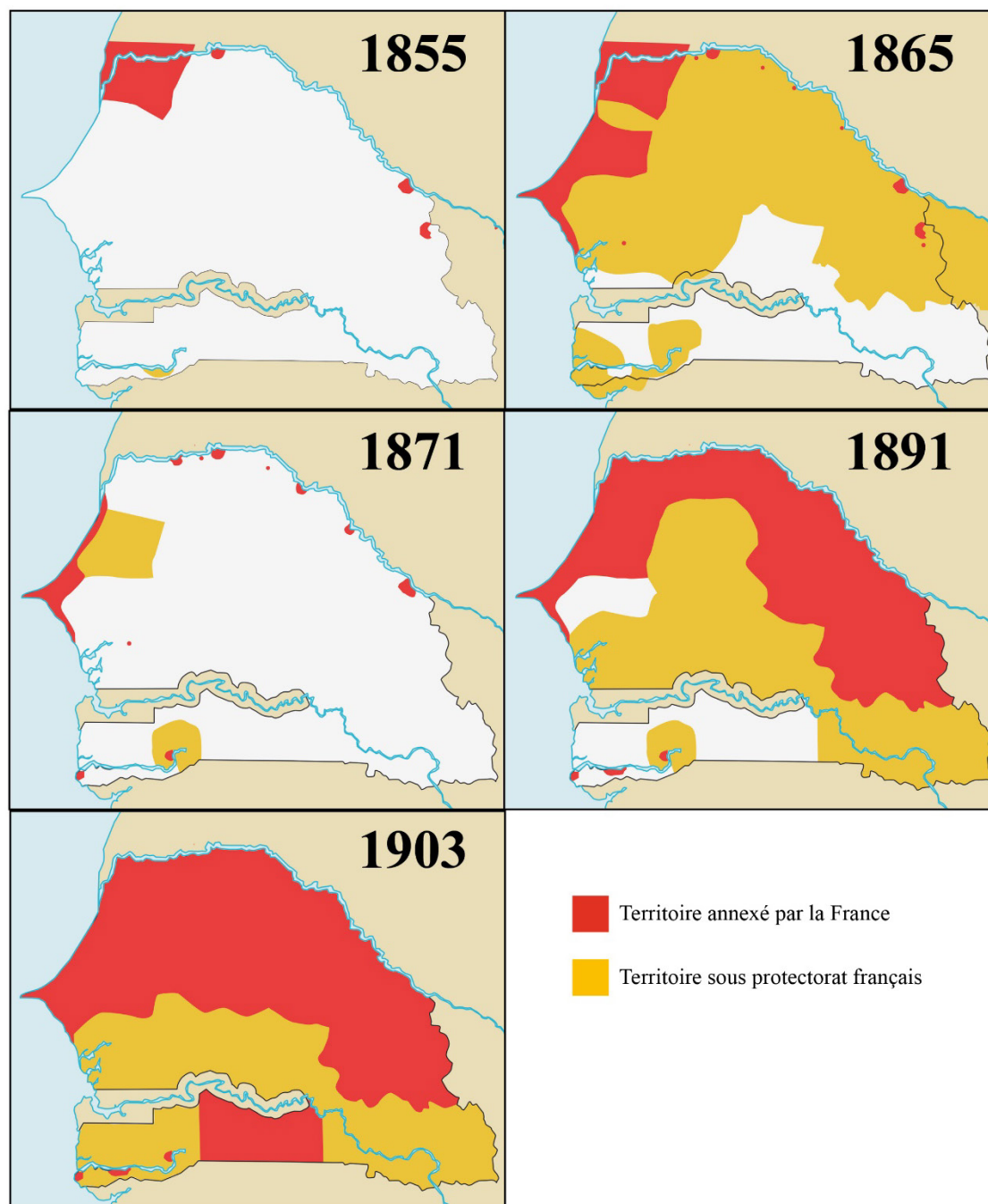
Note : Il n'y a pas de relation statistiquement significative entre le volume d'exportation d'arachide et les termes de l'échange pour l'arachide en AOF entre 1847 et 1914.

Source : Les données sont issues de Frankema et *al.* (2017).

ANNEXE F

Cartes de la conquête française au Sénégal

Figure F.1 Cartes de la conquête française au Sénégal



Source : Billange et Maurel (1977, p. 59)

ANNEXE G

Carte des entités politiques précoloniales de Sénégal au 19^e siècle

Figure G.1 Carte des entités politiques précoloniales de Sénégal au 19^e siècle



Source : Les cartes ont été faites à l'aide de celles de Martin et Becker (1977b) ainsi que de Billange et Maurel (1977).

RÉFÉRENCES

- Abaka, E. (2007). Slave trade, Atlantic. Dans T. Benjamin (dir.), *Encyclopedia of Western Colonialism Since 1450* (1^{re} éd., p. 1033-1039). Macmillan Reference USA.
- Abernethy, D. B. (2000). *The Dynamics of Global Dominance: European Overseas Empires, 1415-1980*. Yale University Press.
- Ade Ajayi, J. F. et Oloruntimehin, B. O. (2008). West Africa in the anti-slave trade era. Dans J. E. Flint, J. D. Fage et R. A. Oliver (dir.), *The Cambridge History of Africa : From c.1790 to c. 1870* (Reprint, vol. 5, p. 200-221). Cambridge Univ. Press.
- Adrianse, T. J. (1987). *The Last Gaiter Button: A Study of the Mobilization and Concentration of the French Army in the War of 1870*. Greenwood Press.
- Ageron, C.-R. (2005). *De « l'Algérie française » à l'Algérie algérienne* (vol. 1). Éditions Bouchène.
- Ajayi, J. F. A. (1965). *Christian Missions in Nigeria, 1841-1891: The Making of a New Elite*. Longmans.
- Akinjogbin, I. A. (1967). *Dahomey and its Neighbours, 1708-1818*. Cambridge University Press.
- Allen, R. C. (1988). The Growth of Labor Productivity in Early Modern English Agriculture. *Explorations in Economic History*, 25(2), 117-146. [https://doi.org/10.1016/0014-4983\(88\)90013-7](https://doi.org/10.1016/0014-4983(88)90013-7)
- Allen, R. C. (2000). Economic structure and agricultural productivity in Europe, 1300–1800. *European Review of Economic History*, 4(1), 1-25. <https://doi.org/10.1017/S1361491600000125>
- Allen, R. C. (2001). The Great Divergence in European Wages and Prices from the Middle Ages to the First World War. *Explorations in Economic History*, 38(4), 411-447. <https://doi.org/10.1006/exeh.2001.0775>
- Allen, R. C. (2003). Progress and poverty in early modern Europe. *The Economic History Review*, 56(3), 403-443. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0289.2003.00257.x>
- Amin, S. (1967). Le développement du capitalisme en Afrique noire. *L'Homme et la société*, 6(1), 107-119. <https://doi.org/10.3406/homso.1967.1070>
- Amin, S. (1969a). La bourgeoisie d'affaires sénégalaise. *L'homme et la société*, (12), 29-41.
- Amin, S. (1969b). *Le monde des affaires sénégalais*. Éditions de Minuit. <https://doi.org/10.3917/minui.amins.1969.01>
- Amin, S. (1971a). La politique coloniale française à l'égard de la bourgeoisie commerçante sénégalaise (1820-1960). Dans C. Meillassoux (dir.), *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa: Studies Presented and Discussed at the Tenth International African Seminar at Fourah Bay College, Freetown, December 1969* (p. 361-376). Oxford University Press for the International African Institute.
- Amin, S. (1971b, octobre). *Sous développement et dépendance en Afrique noire : Les origines historiques et les formes contemporaines* (IDEP/REPRODUCTION/277) [Document de travail interne].

Nations Unies : Institut Africain de développement économique et de planification (IDEP).
<https://hdl.handle.net/10855/43445>

- Amin, S. (2014). Understanding the Political Economy of Contemporary Africa. *Africa Development / Afrique et Développement*, 39(1), 15-36.
- Armengaud, A. (1976). Le rôle de la démographie. Dans E. Labrousse et F. Braudel (dir.), *Histoire économique et sociale de la France : L'avènement de l'ère industrielle (1789 - années 1880)* (vol. 3.1, p. 161-240). Presses universitaires de France.
- Arrighi, G. (1994). *The Long Twentieth Century: Money, Power, and the Origins of our Times*. Verso.
- Arrighi, G. et Saul, J. S. (1973). *Essays on the Political Economy of Africa*. Monthly Review Press.
- Asselain, J.-C. (1984). *Histoire économique de la France du XVIIIe siècle à nos jours : De l'Ancien Régime à la Première Guerre mondiale* (vol. 1). Éditions du Seuil.
- Assidon, E. (1989). *Le commerce captif : Les sociétés commerciales françaises de l'Afrique noire*. L'Harmattan.
- Austen, R. A. (1987). *African Economic History: Internal Development and External Dependency*. J. Currey ;
- Austin, G. (2009). Factor markets in Nieboer conditions: pre-colonial West Africa, c.1500-c.1900. *Continuity and change*, 24(1), 23-54.
<http://dx.doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1017/S0268416009007024>
- Ba, A. B. (1976a). Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip. *Bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, T. 38, sér. B(4), 813-860.
- Ba, O. (dir.). (1976b). *La pénétration française au Cayor : Du règne de Birima N'Goné Latyr à l'intronisation de Madiodo Dèguène Codou*. Oumar Ba.
- Ba, O. (1977). *Le Foûta Tôro au carrefour des cultures : Les Peuls de la Mauritanie et du Sénégal*. L'Harmattan.
- Ba_1976_Essai sur l'histoire du Saloum et du Rip.pdf.
- Babou, C. A. M. (2007). *Fighting the Greater Jihad: Amadu Bamba and the Founding of the Muridiyya of Senegal, 1853-1913*. Ohio University Press.
- Badsey, S. (2003). *The Franco-Prussian War, 1870-1871*. Osprey.
- Bairoch, P. (1965). Niveaux de développement économique de 1810 à 1910. *Annales*, 20(6), 1091-1117.
<https://doi.org/10.3406/ahess.1965.421315>
- Barjot, D. (2003). Introduction. Dans D. Barjot, É. Anceau, I. Lescent-Giles et B. Marnot (dir.), *Les entrepreneurs du Second Empire* (p. 9-24). Presses de l'Université de Paris-Sorbonne.
- Barjot, D. (2005a). L'économie, 1851-1914. Dans D. Barjot, J.-P. Chaline et A. Encrevé (dir.), *La France au XIXe siècle : 1814-1914* (p. 377-406). Quadrige ; PUF.

- Barjot, D. (2005b). L'économie française, 1815-1851. Dans D. Barjot, J.-P. Chaline et A. Encrevé (dir.), *La France au XIXe siècle : 1814-1914* (p. 91-134). Quadrige ; PUF.
- Barker, J. (1977). Stability and Stagnation: The State in Senegal. *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, 11(1), 23-42. <https://doi.org/10.2307/483668>
- Barrows, L. C. (1974). The Merchants and General Faidherbe. Aspects of French Expansion in Sénégal in the 1850's. *Revue d'histoire d'Outre-Mers*, 61(223), 236-283. <https://doi.org/10.3406/outre.1974.1757>
- Barry, B. (1972). *Le royaume du Waalo : le Sénégal avant la conquête*. François Maspero.
- Barry, B. (1979). The Subordination of Power and the Mercantile Economy: The Kingdom of Waalo, 1600-1831. Dans R. C. O'Brien (dir.), *The Political Economy of Underdevelopment: Dependence in Senegal* (p. 39-64). Sage Publications.
- Barry, B. (1992). Introduction : Commerce et commerçants sénégalais dans la longue durée : Étude d'une formation économique dépendante. Dans B. Barry et L. Harding (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : Le Sénégal* (p. 35-58). L'Harmattan.
- Barry, B. (1998). *Senegambia and the Atlantic slave trade*. Cambridge Univ. Press.
- Barry, M. (2000). *L'implantation des Peuls du Fouta Djallon dans le Fouladou (1867-1958)* [Mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop de Dakar]. <http://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=mmoires&d=meml%5f3259>
- Bathily, A. (1985). *Guerriers, tributaires et marchands : le Gajaaga (ou Galam) 'le pays de l'or' : Le développement et la régression d'une formation économique et sociale sénégalaise (c. 8e-19e siècle)* [Thèse pour le doctorat d'État ès lettres, Université de Dakar]. <http://bit.ly/3FlzuvA> ; <http://bit.ly/3FgdceM> ; <http://bit.ly/3mPEja3>
- Baumol, W. J., Panzar, J. C. et Willig, R. D. (1982). *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*. Harcourt Brace Jovanovich.
- Bavel, B. van. (2007). The Transition in the Low Countries: Rural Wage Labour as an Indicator of the Rise of Capitalism in the Countryside, 1300–1700. Dans C. Dyer, P. R. Coss et C. Wickham (dir.), *Rodney Hilton's Middle Ages: An Exploration of Historical Themes* (p. 286-303). Oxford University Press.
- Baylis, J., Smith, S. et Owens, P. (2020). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations* (8^e éd.). Oxford University Press.
- Becker, C. et Martin, V. (1975). Kayor et Baol, royaumes sénégalais et traite des esclaves au XVIIIe siècle. *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 62(226), 270-300. <https://doi.org/10.3406/outre.1975.1832>
- Becker, C. et Martin, V. (1977). La Sénégambie au XVIIIe siècle. Dans J. Dresch, F. Adam et R. Nguyen Van Chi-Bonnardel (dir.), *Atlas national du Sénégal* (p. 54-55). Institut géographique national.
- Betts, R. F. (1961). *Assimilation and Association in French Colonial Theory, 1890-1914*. Columbia University Press.

- Billange, A. et Maurel, J.-F. (1977). Les progrès de l'impérialisme européen au XIXe siècle. Dans J. Dresch, F. Adam et R. Nguyen Van Chi-Bonnardel (dir.), *Atlas national du Sénégal* (p. 58-59). Institut géographique national.
- Biobaku, S. O. (1957). *The Egba and Their Neighbours, 1842-1872*. Clarendon Press.
- Boahen, A. A. (1964). *Britain, the Sahara, and the Western Sudan, 1788-1861*. Clarendon Press.
<http://ddsnex.crl.edu/titles/15541>
- Bonin, H. (1987). *CFAO : cent ans de compétition*. Économica.
- Bonin, H. (2007, 20 août). *Marcher sur deux jambes : les multiples dualismes du négoce girondin sur la Côte occidentale d'Afrique au début du XIXe siècle*. Bordeaux.
<http://boninhub.free.fr/files/documents/BONIN%20HOMMAGES%20CHASSAGNE%20AOUT%202007.doc>
- Bonin, H. (2008). *CFAO (1887-2007) : La réinvention permanente du commerce outre-mer*. Publications de la SFHOM.
- Botwinick, H. (2018). *Persistent Inequalities: Wage Disparity Under Capitalist Competition*. Brill.
- Bouët-Willaumez, É. (1848). *Commerce et traite des noirs aux côtes occidentales d'Afrique*. Imprimerie Nationale. <https://books.google.ca/books?id=ub8NAAAAQAAJ>
- Bourguinat, N. et Vogt, G. (2020). *La guerre franco-allemande de 1870 : Une histoire globale*. Flammarion. <https://www.cairn.info/la-guerre-franco-allemande-de-1870--9782081510555.htm>
- Brandon, P. (2015). *War, Capital, and the Dutch State (1588–1795)*. Brill.
<https://doi.org/10.1163/9789004302518>
- Braudel, F. (1972). *The Mediterranean and the Mediterranean World in the Age of Phillip II* (S. Reynolds, trad.). Collins. 2 vol.
- Braudel, F. (2022). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle : Le temps du monde* (2^e éd., vol. 3). Armand Colin. 3 vol.
- Brenner, R. (1976). Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe. *Past & Present*, (70), 30-75.
- Brenner, R. (1977). The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism. *New Left Review*, (104), 25.
- Brenner, R. (1978). Dobb on the Transition from Feudalism to Capitalism. *Cambridge Journal of Economics*, (2), 121-141.
- Brenner, R. (1990). La base sociale du développement économique. *Actuel Marx*, 1(7), 65-93.
<https://doi.org/10.3917/amx.007.0065>
- Brenner, R. (2001). The Low Countries in the Transition to Capitalism. *Journal of Agrarian Change*, 1(2), 169-241. <https://doi.org/10.1111/1471-0366.00007>

- Brenner, R. (2006). What Is, and What Is Not, Imperialism? *Historical Materialism*, 14(4), 79-105. <https://doi.org/10.1163/156920606778982464>
- Brenner, R. et Isett, C. (2002). England's Divergence from China's Yangzi Delta: Property Relations, Microeconomics, and Patterns of Development. *The Journal of Asian Studies*, 61(2), 609-662. <https://doi.org/10.2307/2700302>
- Brooks, G. E. (1975). Peanuts and Colonialism: Consequences of the commercialization of peanuts in West Africa, 1830–701. *The Journal of African History*, 16(1), 29-54. <https://doi.org/10.1017/S0021853700014092>
- Brown, C. (2019). *Understanding International Relations* (5^e éd.). Red Globe Press. <http://www.vlebooks.com/vleweb/product/openreader?id=none&isbn=9781137611727>
- Brown, G. W., McLean, I. et McMillan, A. (dir.). (2018). Rotten borough. Dans *A Concise Oxford Dictionary of Politics and International Relations* (4^e éd.). Oxford University Press. <https://www.oxfordreference.com/display/10.1093/acref/9780199670840.001.0001/acref-9780199670840-e-1181>
- Brunschwig, H. (1960). *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français : 1871-1914*. A. Colin. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3331508g/>
- Cameron, R. et Freedman, C. E. (1983). French Economic Growth: A Radical Revision. *Social Science History*, 7(1), 3-30. <https://doi.org/10.2307/1171032>
- Cappelli, G. et Baten, J. (2017a). European Trade, Colonialism, and Human Capital Accumulation in Senegal, Gambia and Western Mali, 1770–1900. *The Journal of Economic History*, 77(3), 920-951. <https://doi.org/10.1017/S0022050717000699>
- Cappelli, G. et Baten, J. (2017b). European Trade, Colonialism, and Human Capital Accumulation in Senegal, Gambia and Western Mali, 1770–1900. *The Journal of Economic History*, 77(3), 920-951. <https://doi.org/10.1017/S0022050717000699>
- Carlson, C. (2018). Rethinking the agrarian question: Agriculture and underdevelopment in the Global South. *Journal of Agrarian Change*, 18(4), 703-721.
- Caron, F. (1995). *Histoire économique de la France : XIXe-XXe siècle* (2^e éd.). Armand Colin.
- Cayez, P. (1996). Le nouveau tissu industriel. Dans M. Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle* (p. 160-181). Larousse.
- Charles, E. A. (1977). *Precolonial Senegal: The Jolof Kingdom, 1800-1890*. African Studies Center, Boston University. <https://hdl.handle.net/2144/23142>
- Clapham, J. H. (1921). *The Economic Development of France and Germany 1815-1914*. Cambridge University Press. <https://hdl.handle.net/2027/coo1.ark:/13960/t48p6k58p>
- Clark, A. F. et Phillips, L. C. (1994). *Historical Dictionary of Senegal* (2^e éd.). Scarecrow Press.
- Cogneau, D. (2023). *Un empire bon marché : Histoire et économie politique de la colonisation française, XIXe-XXIe siècle*. Seuil.

- Cohen, M. (2019). The Peasantry and Tenancy-Market Dependence: Rural Capitalism in Meiji-Era Japan. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 215-238). Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-3-319-95657-2_9
- Coifman, V. B. (1969). *History of the Wolof state of Jolof until 1860 including comparative data from the Wolof state of Walo* [Ph.D., University of Wisconsin].
- Colvin, L. G. (1974). Islam and the State of Kajoor: A Case of Successful Resistance to Jihad. *The Journal of African History*, 15(4), 587-606.
- Comninel, G. C. (1987). *Rethinking the French Revolution: Marxism and the Revisionist Challenge*. Verso.
- Comninel, G. C. (2000). English Feudalism and the Origins of Capitalism. *The Journal of Peasant Studies*, 27(4), 1-53. <https://doi.org/10.1080/03066150008438748>
- Coquery-Vidrovitch, C. (1976a). La mise en dépendance de l'Afrique noire : Essai de périodisation, 1800-1970. *Cahiers d'études africaines*, 16(61), 7-58. <https://doi.org/10.3406/cea.1976.2888>
- Coquery-Vidrovitch, C. (1976b). The Political Economy of the African Peasantry and Modes of Production. Dans P. C. W. Gutkind et I. Wallerstein (dir.), *The Political Economy of Contemporary Africa* (p. 90-111). Sage.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1993). Histoire coloniale et décolonisation : Le cas impérial français. Dans C. Choquet, O. Dollfus, E. Le Roy et M. Vernières (dir.), *État des savoirs sur le développement : Trois décennies de sciences sociales en langue française*. Karthala. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb35597281v>
- Coquery-Vidrovitch, C. (2013). L'écriture de l'histoire dans les pays en développement : L'historiographie africaine en Afrique. *Revue Tiers Monde*, 216(4), 111. <https://doi.org/10.3917/rtm.216.0111>
- Coquery-Vidrovitch, C. et Moniot, H. (2005). *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours* (5. éd. mise à jour). PUF.
- Cornell, B. (1961). *Regina VS. Palmerston: The correspondence between Queen Victoria and her Foreign and Prime Minister 1837-1865* (1^{re} éd.). Doubleday & Company. <https://ia803101.us.archive.org/26/items/reginavspalmerst001327mbp/reginavspalmerst001327mbp.pdf>
- Cô-Trung, M. D. (1998). *La Compagnie générale des oléagineux tropicaux en Casamance de 1948 à 1962 : Autopsie d'une opération de mise en valeur coloniale*. Karthala. <https://books.google.com.co/books?id=Ohj86yOMYHAC>
- Coulthard, G. S. (2021). Introduction. Dans *Peau rouge, masques blancs : contre la politique coloniale de la reconnaissance* (A. Des Rochers et A. Gauthier, trad.). Lux éditeur.
- Courdurié, M. (1998). Biographie et colonisation. Dans M. Courdurié, G. Durand et P. Fabre (dir.), *Entrepreneurs d'Empires* (p. 11-13). Chambre de commerce et d'industrie.
- Couty, P. (1982). Les Mourides et l'arachide au Sénégal. *Revue Tiers Monde*, 23(90), 311-314. <https://doi.org/10.3406/tiers.1982.4117>

- Crafts, N. F. R. (1977). Industrial Revolution in England and France: Some Thoughts on the Question, « Why was England First? » *The Economic History Review*, 30(3), 429-441. <https://doi.org/10.2307/2594877>
- Crafts, N. F. R. (1983). Gross national product in Europe 1870-1910: Some new estimates. *Explorations in Economic History*, 20(4), 387-401. [https://doi.org/10.1016/0014-4983\(83\)90026-8](https://doi.org/10.1016/0014-4983(83)90026-8)
- Crafts, N. F. R. (1984). Economic Growth in France and Britain, 1830-1910: A Review of the Evidence. *The Journal of Economic History*, 44(1), 49-67.
- Crafts, N. F. R. (1985). *British Economic Growth During the Industrial Revolution*. Clarendon Press.
- Craig, F. (2018). *British Electoral Facts, 1832-1999* (2^e éd.). Routledge.
- Crouzet, F. (1964). Commerce et Empire : l'expérience britannique du libre-échange à la première guerre mondiale. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 19(2), 281-310.
- Crouzet, F. (1972). Encore la croissance économique française au XIX^e siècle. *Revue du Nord*, 54(214), 271-288. <https://doi.org/10.3406/rnord.1972.3155>
- Crouzet, F. (1996). La première révolution industrielle. Dans M. Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle* (p. 62-93). Larousse.
- Crouzet, F. (2003). The historiography of French economic growth in the nineteenth century. *The Economic History Review*, 56(2), 215-242. <https://doi.org/10.1046/j.1468-0289.2003.00248.x>
- Curtin, P. D. (1973). The Lure of Bambuk Gold. *The Journal of African History*, 14(4), 623-631.
- Daumalin, X. (1992). *Marseille et l'Ouest africain : l'Outre-mer des industriels, 1841-1956*. Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence.
- Daumalin, X. (1998). Frédéric Bohn. L'Africain, 1852-1923. Dans M. Courdurié, G. Durand et P. Fabre (dir.), *Entrepreneurs d'Empires* (p. 199-267). Chambre de commerce et d'industrie.
- Daumalin, X. (2013). Désindustrialisation et ré-industrialisation à Marseille fin XIX^e-début XX^e siècle. *Rives méditerranéennes*, (46), 47-62. <https://doi.org/10.4000/rives.4494>
- De Vries, J. et Van der Woude, A. (1997). *The First Modern Economy: Success, Failure, and Perseverance of the Dutch Economy, 1500-1815*. Cambridge University Press. [1 online resource (792 pages)]. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511666841>
- Démier, F. (2000). *La France du XIX^e siècle : 1814-1914*. Éditions du Seuil.
- Diallo, T. (1972). *Les institutions politiques du Fouta Dyalon au XIX^e siècle (Fii laamu alsilaamaaku Fuuta Jaloo)*. IFAN.
- Dike, K. O. (Kenneth O. (1956). *Trade and Politics in the Niger Delta, 1830-1885: An Introduction to the Economic and Political History of Nigeria*. Clarendon Press. <http://hdl.handle.net/2027/heh.02585>
- Dimmock, S. (2019). Expropriation and the Political Origins of Agrarian Capitalism in England. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 39-62). Palgrave Macmillan.

- Diop, C. A. (1954). *Nations nègres et culture de l'antiquité nègre-égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*. Éditions africaines.
- Dior, L. (1954). 1877 : Lettre du Damel Lat Dior au Gouverneur Louis Brière de l'Isle. Dans J. Charpy, *Répertoire des archives : Politique et administration générale : Sénégal, affaires politiques, administratives et musulmanes* (vol. 13G, p. 259). Service des Archives d'Afrique occidentale française.
- Diouf, M. (1990). *Le Kajoor au XIXe siècle : pouvoir ceddo et conquête coloniale*. Karthala.
- Diouf, M. (1992). Traitants ou négociants? Les commerçants saint-louisiens (2e moitié du XIXe s.-début XXe s.) : Hamet Gora Diop (1846-1910) : Étude de cas. Dans B. Barry et L. Harding (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : Le Sénégal* (p. 107-154). L'Harmattan.
- Dormois, J.-P. (1997). *L'économie française face à la concurrence britannique à la veille de 1914*. L'Harmattan.
- Doyle, W. (1996). *Venality: The Sale of Offices in Eighteenth-Century France*. Clarendon Press ; Oxford University Press. <http://archive.org/details/venalitiesaleof0000doyl>
- Duboc, A. A. L. (1939). *Les Sénégalais au service de la France*. E. Malfère. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3353477j>
- Dufour, F. G. (2015). *La sociologie historique : Traditions, trajectoires et débats*. Presses de l'Université du Québec.
- Dufour, F. G. et Lapointe, T. S. (2010a). La sociologie historique néomarxiste. Dans A. Macleod et D. O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestation et résistances* (2^e éd., p. 403-420). Athéna ; CEPES.
- Dufour, F. G. et Lapointe, T. S. (2010b). La sociologie historique néowébérienne. Dans A. Macleod et D. O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestation et résistances* (2^e éd., p. 379-401). Athéna ; CEPES.
- Dulucq, S. (2009). Chaînes de transmission et points de rupture. La charnière des indépendances. Dans *Écrire l'histoire de l'Afrique à l'époque coloniale* (p. 257-280). Karthala. <https://www.cairn.info/ecriture-l-histoire-de-l-afrique-a-l-epoque-colonial--9782811102906-p-257.htm>
- Dumont, L. (2013). *Homo hierarchicus : Le système des castes et ses implications* (numérique). Gallimard.
- Dunham, A. L. (1955). *The Industrial Revolution in France, 1815-1848* (1^{re} éd.). Exposition Press. <https://catalog.hathitrust.org/Record/001315848>
- Düzgün, E. (2022). *Capitalism, Jacobinism and International Relations: Revisiting Turkish Modernity* (1^{re} éd.). Cambridge University Press.
- Elrod, R. B. (1975). The Concert of Europe: A Fresh Look at an International System. *World Politics*, 28(2), 159-174.

- Émerit, M. (1969). L'opinion de Napoléon III sur la question du trône d'Espagne en 1869. *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 16(3), 431-438. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1969.3036>
- Engels, F. (1956). *La question paysanne en France et en Allemagne*. Editions sociales.
- Ertman, T. (1997). *Birth of the Leviathan: Building States and Regimes in Medieval and Early Modern Europe*. Cambridge University Press.
- Everill, B. et Diedhiou, K. (2023). Profiting from Slavery and Emancipation: Compensation, Capital, and Collateral in Nineteenth-Century Senegal. *Business History Review*, 97(2), 335-361. <https://doi.org/10.1017/S0007680522000733>
- Fage, J. D. (1980). L'évolution de l'historiographie de l'Afrique. Dans J. Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : Méthodologie et préhistoire africaine* (vol. 1, p. 45-64). UNESCO.
- Falkus, M. (1979). Review of Economic Growth in Britain and France 1780-1914. Two Paths to the Twentieth Century. *The Economic Journal*, 89(354), 449-451. <https://doi.org/10.2307/2231630>
- Fall, B. (2016). Préface. Dans V. Faye, *Économie arachidière et dynamiques du peuplement au Sénégal : Kaffrine et le Saloum oriental de 1891 à 1960* (p. 13-15). Karthala.
- Fall, B. et Sow, A. (1992). Les traitants saint-louisiens dans les villes-escales du Sénégal - 1850-1913. Dans B. Barry et L. Harding (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : Le Sénégal* (p. 155-190). L'Harmattan.
- Fall, M. (1992). Marchés locaux et groupes marchands dans la longue durée : des marchés du Cayor aux marches du Fleuve Sénégal, XVIIIe - début XXe siècle. Dans B. Barry et L. Harding (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : Le Sénégal* (p. 59-106). L'Harmattan.
- Faye, A. (dir.). (2016a). *La route du pouvoir en pays seereer : de l'Ancêtre-arbitre au Chevalier gelwaar*. Karthala.
- Faye, V. (2016b). *Économie arachidière et dynamiques du peuplement au Sénégal : Kaffrine et le Saloum oriental de 1891 à 1960*. Karthala.
- Fishlow, A. (1973). Comparative Consumption Patterns, the Extent of the Market, and Alternative Development Strategies. Dans E. B. Ayal (dir.), *Micro Aspects of Development* (p. 41-79). Praeger Publishers. <http://archive.org/details/microaspectsofde0000conf>
- Fitzmaurice, E. G. P.-F. (1905). *The Life of Granville George Leveson Gower: Second Earl Granville, K. G., 1815-1891* (2^e éd., vol. 2). Longmans, Green, and Co. 2 vol. <http://archive.org/details/lifeofgranvilleg02fitz>
- Fohlen, C. (1973). France 1700-1914. Dans C. M. Cipolla (dir.), *The Fontana Economic History of Europe: The Emergence of Industrial Societies* (R. Swann, trad., vol. 4, pt 1, p. 7-75). Fontana/Collins.
- Frank, A. G. (1968). Le développement du sous-développement. *Cahiers Vilfredo Pareto*, 6(16/17), 69-81.
- Frank, A. G. (1969). *Capitalism and Underdevelopment in Latin America: Historical Studies of Chile and Brazil*. Monthly Review Press. <https://bit.ly/38RYWpk>

- Frank, A. G. (1974). *Lumpenbourgeoisie : Lumpendevlopment: Dependence, Class, and Politics in Latin America*. Monthly Review Press.
- Frankema, E., Williamson, J. et Woltjer, P. (2017). *African Commodity Trade Database* (version 1.3) (African Economic History Network). African Economic History Network. <https://www.aehnetwork.org/data-research/african-commodity-trade-database/>
- Frankema, E., Williamson, J. et Woltjer, P. (2018). An Economic Rationale for the West African Scramble? The Commercial Transition and the Commodity Price Boom of 1835–1885. *The Journal of Economic History*, 78(1), 231-267. <https://doi.org/10.1017/S0022050718000128>
- Fried, M. H. (1967). *The Evolution of Political Society: An Essay in Political Anthropology*. McGraw-Hill.
- Galloway, W. F. (1975). *A History of Wuli from the Thirteenth to the Nineteenth Century* [Ph.D., Indiana University]. <http://bit.ly/3mQ57XR>
- Gildea, R. (1987). *Barricades and Borders: Europe 1800-1914*. Oxford University Press.
- Gilpin, R. (1981). *War and Change in World Politics*. Cambridge University Press.
- Gilpin, R. (1986). The Richness of the Tradition of Political Realism. Dans R. O. Keohane (dir.), *Neorealism and its Critics* (p. 301-321). Columbia University Press.
- Gilpin, R. (1987). *The Political Economy of International Relations*. Princeton University Press.
- Goldstein, J. S. et Pevehouse, J. C. (2017). Realist Theories. Dans *International Relations* (11^e éd., p. 37-70). Pearson.
- Gomez, M. A. (1992). *Pragmatism in the Age of Jihad: The Precolonial State of Bundu*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511471070>
- Gramsci, A. (2021). *Cahiers de prison : Anthologie* (J.-Y. Frétigné, trad.). Gallimard. <https://www.cairn.info/cahiers-de-prison--9782072901492.htm>
- Greenfield, J. (2022). *The Making of a Fiscal-Military State in Post-Revolutionary France*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108884815>
- Greenfield, K. R. (1934). *Economics and Liberalism in the Risorgimento: A Study of Nationalism in Lombardy, 1814-1848*. The Johns Hopkins Press. <https://hdl.handle.net/2027/mdp.39015001811689?urlappend=%3Bseq=9>
- Gueye, M. (1972). Les Mandingues et le Sine : les Guélowares et le Sine. *International Conference on Manding Studies*, 1-12.
- Guichonnet, P. (1961). *L'Unité italienne* (3^e éd.). Presses Universitaires de France.
- Guichonnet, P. (2015). Le Risorgimento et l'unité. Dans M. Balard, P. Guichonnet, J.-M. Martin, J.-L. Miège et P. Petit, *Histoire de l'Italie*. Encyclopædia Universalis.
- Guillard, P. (1988). *Vie et mort des sociétés commerciales coloniales bordelaises de la côte occidentale d'Afrique : Peyrissac, 1847-1963* [Thèse de 3e cycle, Université Paris Diderot - Paris 7].

- Halperin, S. (2003). *War and Social Change in Modern Europe: The Great Transformation Revisited* (1^{re} éd.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511756030>
- Halperin, S. (2018). *In the Mirror of the Third World: Capitalist Development in Modern Europe*. Cornell University Press.
- Hampaté Ba, A. (1980). La tradition vivante. Dans J. Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : Méthodologie et préhistoire africaine* (vol. 1, p. 191-230). UNESCO.
- Harding, L. (1992). Les grands commerçants africains en Afrique de l'Ouest : Le cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Essai de synthèse. Dans B. Barry et L. Harding (dir.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest : Le Sénégal* (p. 35-58). L'Harmattan.
- Harvey, D. (2003). *The New Imperialism*. Oxford University Press.
- Henry, L. et Blanchet, D. (1983). La population de l'Angleterre de 1541 à 1871. *Population*, 38(4), 781-826. <https://doi.org/10.2307/1532237>
- Heywood, C. (1981). The Role of the Peasantry in French Industrialization, 1815-80. *The Economic History Review*, 34(3), 359-376. <https://doi.org/10.2307/2595878>
- Hintze, O. (1975). Military Organization and the Organization of the State. Dans F. Gilbert (dir.), *The Historical Essays of Otto Hintze* (p. 180-215). Oxford University Press.
- Hobsbawm, E. (1977). *The Age of Capital 1848-1875*. Abacus.
- Hobsbawm, E. (1989). *The Age of Empire: 1875-1914* (1^{re} éd.). Vintage.
- Hobson, J. A. (1902). *Imperialism: A Study*. James Pott & Co.
- Hohenberg, P. M. (1980). Review of Economic Growth in Britain and France 1780-1914: Two Paths to the Twentieth Century. *Journal of Economic Literature*, 18(1), 135-137.
- Holbraad, C. (1970). *The Concert of Europe: A Study in German and British International Theory, 1815-1914*. Longman.
- Holsti, K. J. (1992). Governance Without Government: Polyarchy in Nineteenth-Century European International Politics. Dans J. N. Rosenau et E.-O. Czempiel (dir.), *Governance without Government : Order and Change in World Politics* (1^{re} éd., p. 30-57). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511521775>
- Hopkins, A. G. (2020). *An Economic History of West Africa* (2^e éd.). Routledge, Taylor & Francis Group.
- Howard, M. (2005). *The Franco-Prussian War: The German Invasion of France, 1870-1871*. Taylor & Francis.
- Illiffe, J. (1983). *The Emergence of African Capitalism* (1^{re} éd.). Palgrave Macmillan UK. <https://doi.org/10.1007/978-1-349-17229-0>
- Jauréguiberry, J.-B. (1880, 1^{er} mars). Réponse de l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et des colonies à l'interpellation de M. Schœlcher sur des faits d'esclavage au Sénégal. Imprimerie et librairie du journal officiel. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb32694473t>

- Jefferies, J. (2005). The UK population: past, present and future. Dans R. Chappell (dir.), *Focus on people and migration* (p. 1-18). Palgrave Macmillan.
- Jervis, R. (1985). From Balance to Concert: A Study of International Security Cooperation. *World Politics*, 38(1), 58-79. <https://doi.org/10.2307/2010351>
- Johnson, G. W. (1991). *Naissance du Sénégal contemporain : aux origines de la vie politique moderne (1900-1920)*. Karthala.
- Johnson, S. (1921). *The History of the Yorubas: From the Earliest Times to the Beginning of the British Protectorate*. George Routledge & Sons. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511702617>
- Kalu, O. (2007). Islam, Colonial Rule, Sub-Saharan Africa. Dans T. Benjamin (dir.), *Encyclopedia of Western Colonialism Since 1450* (1^{re} éd., p. 652-655). Macmillan Reference USA.
- Kamara, C. M. et Ndiaye, M. (1975). Histoire du Boundou. *Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire*, T. 37, sér. B(4).
- Kane, O. (1974). Les Maures et le Futa-Toro au XVIII^e siècle (The Moors in 18th Century Futa Toro). *Cahiers d'Études Africaines*, 14(54), 237-252.
- Kane, O. (2004). *La première hégémonie peule : le Fuuta Tooro de Koli Tenella à Almaami Abdul*. Karthala ; Presses universitaires de Dakar. <http://bit.ly/3Jfhbcx>
- Kautsky, K. (1900). *La question agraire : Étude sur les tendances de l'agriculture moderne* (E. Milhaud et C. Polack, trad.). V. Giard & E. Brière. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30756820>
- Kemp, T. (1971). *Economic Forces in French History*. Dennis Dobson.
- Kemp, T. (1985). *Industrialization in Nineteenth Century Europe* (2^e éd.). Routledge ; Taylor and Francis.
- Kindleberger, C. P. (1963). The Postwar Resurgence of the French Economy. Dans S. Hoffmann, C. P. Kindleberger, L. Wylie, J. R. Pitts, J.-B. Duroselle et F. Goguel (dir.), *In Search of France* (p. 118-158). Harvard University Press.
- Kindleberger, C. P. (1964). *Economic Growth in France and Britain, 1851-1950*. Harvard University Press.
- Kindleberger, C. P. (1979). Review of Economic Growth in Britain and France, 1780-1914: Two Paths to the Twentieth Century. *The Economic History Review*, 32(2), 295-296. <https://doi.org/10.2307/2595485>
- Ki-Zerbo, J. (1980). Introduction générale. Dans J. Ki-Zerbo (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : Méthodologie et préhistoire africaine* (vol. 1, p. 21-44). UNESCO.
- Klein, H. S. (2010). *The Atlantic Slave Trade* (2^e éd.). Cambridge University Press.
- Klein, M. (1986). Senegalese Historiography: Present Practices and Future Perspectives. Dans B. Jewsiewicki et D. S. Newbury (dir.), *African Historiographies: What History for which Africa?* (p. 207-214). Sage Publications.

- Klein, M. (2007). Commodity Trade, Africa. Dans T. Benjamin (dir.), *Encyclopedia of Western Colonialism Since 1450* (1^{re} éd., p. 270-272). Macmillan Reference USA.
- Klein, M. A. (1968). *Islam and Imperialism in Senegal : Sine-Saloum, 1847-1914*. Stanford University Press.
- Klein, M. A. (1971). Chiefship in Sine-Saloum (Senegal), 1887-1914. Dans V. Turner (dir.), *Profiles of Change : African Society and Colonial Rule* (p. 49-73). Cambridge Univ. Press.
- Klein, M. A. (1979). Colonial Rule and Structural Change: The Case of Sine-Saloum. Dans R. C. O'Brien (dir.), *The Political Economy of Underdevelopment: Dependence in Senegal* (p. 65-99). Sage Publications.
- Klein, M. A. (1998). *Slavery and Colonial Rule in French West Africa*. Cambridge University Press.
- Kreins, J.-M. (2021). *Histoire du Luxembourg : Des origines à nos jours* (8^e éd.). Que sais-je ? <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/histoire-du-luxembourg--9782715407350.htm>
- Kyburz, O. (1994). *Les hiérarchies sociales et leurs fondements idéologiques chez les Haalpulaar'en (Sénégal)* [Thèse, Université de Paris X]. <https://hal.science/tel-03165594/document>
- Lacher, H. (2005). International transformation and the persistence of territoriality: Toward a new political geography of capitalism. *Review of International Political Economy*, 12(1), 26-52. <https://doi.org/10.1080/09692290500049938>
- Lacher, H. (2006). *Beyond Globalization: Capitalism, Territoriality and the International Relations of Modernity* (1^{re} éd.). Routledge, Taylor & Francis Group.
- Lafrance, X. (2019a). *The Making of Capitalism in France: Class Structures, Economic Development, the State and the Formation of the French Working Class, 1750-1914*. Brill.
- Lafrance, X. (2019b). The Transition to Industrial Capitalism in Nineteenth-Century France. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 111-137). Palgrave Macmillan.
- Lafrance, X. et Post, C. (2019). Introduction. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 1-38). Palgrave Macmillan.
- Landes, D. S. (1949). French Entrepreneurship and Industrial Growth in the Nineteenth Century. *The Journal of Economic History*, 9(1), 45-61.
- Landes, D. S. (2003). *The Unbound Prometheus: Technological Change and Industrial Development in Western Europe from 1750 to the Present* (2^e éd.). Cambridge University Press.
- Lansford, T. (2007). Imperialism, Free Trade. Dans T. Benjamin (dir.), *Encyclopedia of Western Colonialism Since 1450* (1^{re} éd., p. 576-580). Macmillan Reference USA.
- Le Roy Ladurie, E. (1994). *The Royal French State, 1460-1610* (J. Vale, trad.). Blackwell Publishers.
- Lefebvre, G. (2001). *The French Revolution: From its origins to 1793* (2^e éd., E. M. Evanson, trad.). Routledge.

- Lefebvre, G. (2005). *The Coming of the French Revolution* (1^{re} éd., R. R. Palmer, trad.). Princeton University Press.
- Lefebvre, P. (2003). *L'invention de la grande entreprise : Travail, hiérarchie, marché (France, fin XVIIIe-début XXe siècle)* (1^{re} éd.). Presses universitaires de France.
- Lemieux, C. R. (2009). *Guerre défensive provoquée ou duel pour la prépondérance ? Nouveau regard sur les origines de la guerre franco-prussienne de 1870-7* [Mémoire, Université de Montréal]. <https://bit.ly/3Rkb4Jc>
- Lénine, V. (1973). L'impérialisme stade suprême du capitalisme. Essai de vulgarisation. Dans *Œuvres* (vol. 22, p. 201-327). Éditions sociales ; Éditions du progrès.
- Léon, P. (1993). La conquête de l'espace national. Dans E. Labrousse et F. Braudel (dir.), *Histoire économique et sociale de la France : L'avènement de l'ère industrielle (1789-années 1880)* (vol. 3). Presses universitaires de France.
- Lévy-Leboyer, M. (1964). *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIXe siècle* [Thèse principale pour le doctorat ès lettres, Université de Paris ; Presses Universitaires de France]. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3355671c>
- Lévy-Leboyer, M. (1974). Le patronat français a-t-il été malthusien? *Le Mouvement social*, (88), 3-49. <https://doi.org/10.2307/3807367>
- Lévy-Leboyer, M. et Bourguignon, F. (1985). *L'économie française au XIXe siècle : Analyse macro-économique*. Economica. <http://books.google.com/books?id=l-OFAAAAIAAJ>
- Lhuissier, A. (2012). Frugality as a Way of Life: French Rural Workers and Food During the Second Half of the Nineteenth Century. *Food and Foodways*, 20(1), 31-52. <https://doi.org/10.1080/07409710.2012.652021>
- Linares, O. F. (1992). *Power, Prayer and Production: The Jola of Casamance, Senegal*. Cambridge University Press.
- Lord Palmerston. (1848, février). Lettre personnelle à Klemens Wenzel von Metternich.
- Luxembourg, R. (2006). *Œuvres IV. L'accumulation du capital II. Contribution à l'explication économique de l'impérialisme*. Université du Québec à Chicoutimi. <https://bit.ly/3GTreBk>
- Ly, A. (1955). *L'évolution du commerce français d'Afrique noire dans le dernier quart du XVIIe siècle : La Compagnie du Sénégal de 1673 à 1696* [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux].
- Macknight, E. C. (2009). Honor and the Military Formation of French Noblemen, 1870-1920. *Historical Reflections / Réflexions Historiques*, 35(3), 95-114. <https://doi.org/10.3167/hrh.2009.350307>
- Maddison, A. (2006). *The World Economy: A Millennial Perspective ; Historical Statistics* (vol. 1 et 2). Development Centre of the Organisation for Economic Co-operation and Development. 2 vol.
- Mahoney, F. K. O. (1963). *Government and Public Opinion in the Gambia, 1816-1914* [Ph.D., University of London]. <https://eprints.soas.ac.uk/32195/1/Mahoney.pdf>
- Maillat, H. (1886). *Rapport d'inspection manuscrit*.

- Mann, M. (1986). *The Sources of Social Power: A History of Power from the Beginning to AD 1760* (vol. 1). Cambridge University Press.
- Mann, M. (1988a). European Development: Approaching a Historical Explanation. Dans J. Baechler, J. A. Hall et M. Mann (dir.), *Europe and the Rise of Capitalism* (p. 73-123). B. Blackwell.
- Mann, M. (1988b). The Autonomous Power of the State: Its Origins, Mechanisms and Results. Dans *States, War and Capitalism: Studies in Political Sociology*. B. Blackwell.
- Mann, M. (1993). *The Sources of Social Power: The Rise of Classes and Nation-States, 1760–1914* (vol. 2). Cambridge University Press.
- Mann, M. (2012). *The Sources of Social Power: Global Empires and Revolution, 1890–1945* (vol. 3). Cambridge University Press.
- Marczewski, J. (1961). Some Aspects of the Economic Growth of France, 1660-1958. *Economic Development and Cultural Change*, 9(3), 369-386.
- Marnot, B. (2011). *Les grands ports de commerce français et la mondialisation du XIXe siècle (1815-1914)*. Presses de l'université Paris-Sorbonne (PUPS).
- Marseille, J. (2005). *Empire colonial et capitalisme français : histoire d'un divorce* (2^e éd.). Albin Michel.
- Marseille, J. (2008). Quels patronats pour quelle responsabilité dans le moindre développement ultramarin ? Dans H. Bonin, C. Hodeir et J.-F. Klein (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970) : Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire* (p. 759-762). Publications de la SFHOM.
- Martin, V. et Becker, C. (1977a). Les anciens royaumes sénégaubiens dans l'ouest africain. Dans J. Dresch, F. Adam et R. Nguyen Van Chi-Bonnardel (dir.), *Atlas national du Sénégal* (p. 52-53). Institut géographique national.
- Martin, V. et Becker, C. (1977b). Les royaumes et les « pays » vers le milieu du XIXe siècle. Dans J. Dresch, F. Adam et R. Nguyen Van Chi-Bonnardel (dir.), *Atlas national du Sénégal* (p. 60-61). Institut géographique national.
- Marx, K. (1901). *Le Capital : Critique de l'économie politique : Le procès d'ensemble de la production capitaliste* (J. Borchardt et H. Vanderrydt, trad., vol. 3, tome 1). V. Glard & E. Brière.
- Marx, K. (1931). *Travail salarié et capital — Salaires, prix et profits*. Édition sociales internationales. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb324265059>
- Marx, K. (1971). *Un chapitre inédit du Capital. 1, 6e chap. : le procès de production du capital* (R. Dangeville, trad.). Union générale d'Éditions ; UQAC. <https://bit.ly/33JQred>
- Marx, K. (1993). *Le Capital : Critique de l'économie politique : Le procès de production du capital* (vol. 1). Presses Universitaires de France.
- Marx, K. (2017). *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Nouveau monde éditions. <https://www-numeriquepremium-com.res.banq.qc.ca/doi/epdf/10.14375/NP.9782369425137>

- Masaki, T. (2022a). Indian *guinée* cloth, West Africa, and the French colonial empire 1826–1925: Colonialism and imperialism as agents of globalization. *Economic History of Developing Regions*, 37(2), 101-127. <https://doi.org/10.1080/20780389.2021.1985454>
- Masaki, T. (2022b). Spheres of Money, Payments, and Credit Systems in the Colony of Senegal in the Long Nineteenth Century. Dans K. Pallaver (dir.), *Monetary Transitions* (p. 55-79). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-83461-6_3
- Masaki, T. (2023). The Management of the Bank of Senegal and the Formation of a Colonial Economy, 1840s–1901. *African Studies Review*, 66(3), 595-617. <https://doi.org/10.1017/asr.2022.173>
- Mastboom, J. M. (2000). On Their Own Terms: Peasant Households' Response to Capitalist Development. *History of Political Thought*, 21(3), 391-403.
- Mathiez, A. (1922). *La Révolution Française : La Chute de la Royauté* (vol. 1). Armand Colin. 3 vol. <https://catalog.hathitrust.org/Record/000567178>
- Mayer, A. J. (2010). *The Persistence of the Old Regime: Europe to the Great War*. Verso.
- McIntire, C. T. (1983). *England Against the Papacy 1858-1861: Tories, Liberals and the Overthrow of Papal Temporal Power during the Italian Risorgimento* (1^{re} éd.). Cambridge University Press.
- McNeill, W. H. (1982). *The Pursuit of Power: Technology, Armed Force and Society Since A. D. 1000* (1^{re} éd.). Basil Blackwell.
- Mestro, H.-J. (1852, 20 novembre). Note annexe jointe à la correspondance entre le ministère de la marine et des colonies et Auguste Léopold Protet [SEN I 37c no 175]. Archives nationales d'outre-mer.
- Miller, S. (2009). The Economy of France in the Eighteenth and Nineteenth Centuries: Market Opportunity and Labour Productivity in Languedoc. *Rural History*, 20(1), 1-30. <https://doi.org/10.1017/S0956793308002562>
- Miller, S. (2012). French Absolutism and Agricultural Capitalism: A Comment on Henry Heller's Essays. *Historical Materialism*, 20(4), 141-161. <https://doi.org/10.1163/1569206X-12341275>
- Miller, S. (2014). Venal offices, provincial assemblies and the French Revolution. *French History*, 28(3), 343-365. <https://doi.org/10.1093/fh/cru048>
- Miller, S. (2015). Ralph Kingston on the Bourgeoisie and Bureaucracy in France, 1789–1848: A Review Essay. *Historical Materialism*, 23(3), 240-252. <https://doi.org/10.1163/1569206X-12341428>
- Miller, S. (2019). Peasant Farming in Eighteenth- and Nineteenth-Century France and the Transition to Capitalism Under Charles de Gaulle. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 87-110). Palgrave Macmillan.
- Montbazet, T. (2023). *Guerre franco-allemande*. Encyclopædia Universalis. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-franco-allemande/>
- Monteil, V. (1963). Lat Dior, Damel du Kayor, et l'islamisation des Wolofs. *Archives de sciences sociales des religions*, 16(1), 77-104. <https://doi.org/10.3406/assr.1963.2004>

- Monteil, V. (2018). The Wolof Kingdom of Kayor. Dans D. Forde et P. M. Kaberry, *West African Kingdoms in the Nineteenth Century* (p. 260-281). Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780429491641>
- Morgenthau, H. J. (1997). *Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace* (6^e éd.). McGraw-Hill.
- Mundle, S. (1985). The Agrarian Barrier to Industrial Growth. *Journal of Development Studies*, 22(1), 49-80. <https://doi.org/10.1080/00220388508421969>
- Murphy, K. M., Shleifer, A. et Vishny, R. (1989). Income Distribution, Market Size, and Industrialization. *Quarterly Journal of Economics*, 104(3), 537-564. <https://doi.org/10.2307/2937810>
- Nichols, I. C. (1971). *The European Pentarchy and the Congress of Verona, 1822*. Nijhoff.
- Nigro, J. (2022). Trading for Empire: Commerce and French Colonial Rule in Senegal, c. 1817–1860. *Journal of Colonialism and Colonial History*, 23(1). <https://doi.org/10.1353/cch.2022.0007>
- Northern Ireland Statistics and Research Agency (NISRA). (2022, 24 mai). *Census 2021: Population and household estimates for Northern Ireland* [Statistical bulletin]. <https://bit.ly/427qRNw>
- Nzengué, C. (2001). En appui de la recension historiographique : une approche socio-historique de l'évolution des dynamiques commerciales en Afrique de l'Ouest et du Centre de 1960 à 1980 : grille problématique, approches méthodologiques, états des travaux. Dans H. Bonin et M. Cahen (dir.), *Négoce blanc en Afrique noire : L'évolution du commerce à longue distance en Afrique noire du 18^e au 20^e siècles*. Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer.
- O'Brien, P. K. et Keyder, C. (1979). Les voies de passage vers la société industrielle en Grande-Bretagne et en France (1780-1914). *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 34(6), 1284-1303.
<https://doi.org/10.3406/ahess.1979.294122>
- O'Brien, P. et Keyder, C. (2011). *Economic Growth in Britain and France 1780-1914: Two Paths to the Twentieth Century*. Routledge.
- O'Brien, R. C. (1979). Introduction. Dans R. C. O'Brien (dir.), *The Political Economy of Underdevelopment: Dependence in Senegal* (p. 13-37). Sage Publications.
- Office for National Statistics. (2023). *Consumer price inflation tables*. Office for National Statistics.
<https://www.ons.gov.uk/economy/inflationandpriceindices/datasets/consumerpriceinflation>
- Osterhammel, J. (2014). *The Transformation of the World: A Global History of the Nineteenth Century* (P. Camiller, trad.). Princeton University Press.
- Our World in Data. (2013). *The demographic transition: Decline of the death rate followed by a decline of the birth rate, France, 1801 to 2010* [Projet de Global Change Data Lab]. Our World in Data.
<https://ourworldindata.org/grapher/Demographic-Transition-Mitchell>
- Our World in Data. (2017). *The demographic transition, England and Wales, 1541 to 2015* [Projet de Global Change Data Lab]. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/grapher/the-demographic-transition>

- Our World in Data. (2018, 19 mars). *Value of exported goods as share of GDP* [Projet de Global Change Data Lab]. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/grapher/merchandise-exports-gdp-cepii>
- Our World in Data. (2021). *Population* [Projet de Global Change Data Lab]. Our World in Data. <https://ourworldindata.org/grapher/population>
- Oya, C. (2007). Stories of Rural Accumulation in Africa: Trajectories and Transitions among Rural Capitalists in Senegal. *Journal of Agrarian Change*, 7(4), 453-493. <https://doi.org/10.1111/j.1471-0366.2007.00153.x>
- Park, S. (2020). International organizations in world politics. Dans J. Baylis, S. Smith et P. Owens (dir.), *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations* (8^e éd., p. 319-333). Oxford University Press.
- Parker, D. (1997). *Class and State in Ancien Regime France: The Road to Modernity?* Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=166880>
- Pasquier, R. (1971). Mauritanie et Sénégal. Dans H. Deschamps (dir.), *Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar, et des archipels : De 1800 à nos jours* (1^{re} éd., vol. 2, p. 51-84). Presses universitaires de France.
- Pasquier, R. (1987). *Le Sénégal au milieu du XIX : La crise économique et sociale* [Thèse, Université Paris-Sorbonne].
- Pécout, G. (2004). *Naissance de l'Italie contemporaine : 1770 - 1922*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.pecou.2004.01>
- Péhaut, Y. (1983). A l'époque de la « traite » de l'arachide : les « Bordelais » au Sénégal. *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 30(1), 49-69. <https://doi.org/10.3406/rhbg.1983.2108>
- Péhaut, Y. (2008). Le réseau d'influence bordelais : la “doyenne” Maurel & Prom jusqu'en 1914. Dans H. Bonin, C. Hodeir et J.-F. Klein (dir.), *L'esprit économique impérial (1830-1970) : Groupes de pression & réseaux du patronat colonial en France & dans l'empire* (p. 225-242). Publications de la SFHOM.
- Péhaut, Y. (2014). *La doyenne des « Sénégalaises » de Bordeaux : Maurel et H. Prom de 1831 à 1919 : De l'édification à la période africaine* (vol. 1). Presses universitaires de Bordeaux.
- Person, Y. (1968). *Samori : Une révolution Dyula* (vol. 1). IFAN.
- Petit, I. (2004). Préface. Dans J.-M. Tremblay (dir.), R. Luxembourg, *Oeuvres III. L'Accumulation du capital (I) Contribution à l'explication économique de l'Impérialisme (1913)* (p. 5-15). Université du Québec à Chicoutimi. <https://bit.ly/2Vfqv8C>
- Pitts, J. R. (1963). Continuity and Change in Bourgeois France. Dans S. Hoffmann, C. P. Kindleberger, L. Wylie, J. R. Pitts, J.-B. Duroselle et F. Goguel (dir.), *In Search of France* (p. 235-304). Harvard University Press.
- Plessis, A. (1996). Le financement des entreprises. Dans M. Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle* (p. 126-159). Larousse.

- Post, C. (2011). *The American Road to Capitalism: Studies in Class-Structure, Economic Development, and Political Conflict, 1620-1877*. Brill.
- Potier, J.-P. (2020). Karl Marx (et Friedrich Engels), les salaires et la question de la « paupérisation ». *Actuel Marx*, 68(2), 138-155. <https://doi.org/10.3917/amx.068.0138>
- Prak, M. R. et Zanden, J. L. van. (2023). *Pioneers of Capitalism: The Netherlands, 1000-1800*. Princeton University Press.
<https://public.ebookcentral.proquest.com/choice/PublicFullRecord.aspx?p=7076912>
- Prebisch, R. (1950, 27 avril). *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems* (E/CN. 12/0089/Rev. 1). Economic Commission for Latin America.
https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/30088/S4900192_en.pdf
- Price, R. D. (1997). *Napoleon III and the Second Empire*. Taylor & Francis Group.
<https://ebookcentral.proquest.com/lib/uqam/detail.action?docID=165818>
- Raffenel, A. (1844). *Rapport sur le pays de Galam, le Bondou et le Bambouk : Adressé, le 17 mars 1844, au gouverneur du Sénégal*. Imprimerie royale.
<https://books.google.ca/books?id=aUNDAAAAcAAJ>
- Reinhard, W. (1996). Introduction: Power Elites, State Servants, Ruling Classes and the Growth of State Power. Dans W. Reinhard (dir.), *Power Elites and State Building* (p. 1-18). Clarendon Press ; Oxford University Press.
- Reus-Smit, C. (2020). International law. Dans J. Baylis, S. Smith et P. Owens, *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations* (8^e éd., p. 303-318). Oxford University Press.
- Rey-Goldzeiguer, A. (1991). La France coloniale de 1830 à 1870. Dans J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer et J. Thobie, *Histoire de la France coloniale : Des origines à 1914* (vol. 1, p. 315-552). Armand Colin.
- Riall, L. (1994). *The Italian Risorgimento: State, Society and National Unification* (1^{re} éd.). Routledge.
- Roberts, S. H. (1963). *The History of French Colonial Policy, 1870-1925*. FCass.
- Roberts, T. W. (2015). The trans-Saharan railway and the politics of imperial expansion, 1890-1900. *Journal of Imperial and Commonwealth history*, 43(3), 438-462.
<http://dx.doi.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1080/03086534.2014.982411>
- Roche, C. (1985). *Histoire de la Casamance : Conquête et résistance, 1850-1920*. Karthala.
- Rodney, W. (1981). *How Europe Underdeveloped Africa* (Revised). Howard University Press.
- Rosenberg, J. (1994). *The Empire of Civil Society : A Critique of the Realist Theory of International Relations*. Verso.
- Rostow, W. W. (1979). *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto* (2^e éd.). Cambridge University Press.

- Sagna, O. (2012). De la domination politique à la domination économique : Une histoire des télécommunications au Sénégal. *tic&société*, 5(2-3), 69-87.
<https://doi.org/10.4000/ticetsociete.1030>
- Saint-Martin, Y. J. (1970). *L'empire toucouleur, 1848-1897*. Le livre africain.
- Saulnier, E. (1921). *Une compagnie à privilège au XIXe siècle : la compagnie de Galam au Sénégal*. Émile Larose. <https://bit.ly/3jxyAhL>
- Schnapper, B. (1959). La fin du régime de l'exclusif : Le commerce étranger dans les possessions françaises d'Afrique Tropicale (1817-1870). Dans *Annales africaines* (p. 149-199). Université de Dakar. <http://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=officiel&d=Annales%5fafricaines%5f1959>
- Schonhardt-Bailey, C. (2006). *From the Corn Laws to Free Trade: Interests, Ideas, and Institutions in Historical Perspective*. The MIT Press. <https://doi.org/10.7551/mitpress/3127.001.0001>
- Schumpeter, J. A. (1918). *Die Krise des Steuerstaats* (vol. 4). Leuschner & Lubensky.
<https://bit.ly/3wX9amQ>
- Schumpeter, J. A. (1951). *Imperialism and Social classes : Two Essays* (H. Norden, trad.). Meridian Books.
- Searing, J. F. (1993). *West African Slavery and Atlantic Commerce: The Senegal River Valley, 1700-1860*. Cambridge University Press.
- Shammas, C. (1983). Food Expenditures and Economic Well-Being in Early Modern England. *The Journal of Economic History*, 43(1), 89-100.
- Shaw-Taylor, L. (2005). Family Farms and Capitalist Farms in Mid Nineteenth-Century England. *The Agricultural History Review*, 53(2), 158-191.
- Silver, B. J. et Slater, E. (1999). The Social Origins of World Hegemonies. Dans G. Arrighi et B. J. Silver (dir.), *Chaos and Governance in the Modern World System* (p. 151-216). University of Minnesota Press.
- Singer, H. W. (1950). The Distribution of Gains between Investing and Borrowing Countries. *The American Economic Review*, 40(2), 473-485.
- Skocpol, T. (1979). *States and Social Revolutions: A Comparative Analysis of France, Russia and China*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511815805>
- Smith, A. (1976). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. University of Chicago Press.
- Snyder, G. H. (1984). The Security Dilemma in Alliance Politics. *World Politics*, 36(4), 461-495.
<https://doi.org/10.2307/2010183>
- Soboul, A. (1975). *The French Revolution, 1787-1799: From the Storming of the Bastille to Napoleon* (A. Forrest et J. Colin, trad.). Vintage Books.

- Soboul, A. (1976). Le choc révolutionnaire, 1789-1797. Dans E. Labrousse et F. Braudel (dir.), *Histoire économique et sociale de la France : L'avènement de l'ère industrielle (1789 - années 1880)* (vol. 3.1). Presses universitaires de France.
- Soboul, A. (1988). *Understanding the French Revolution* (A. A. Knutson, trad.). International Publishers.
- Suret-Canale, J. (1958). *Afrique noire occidentale et centrale : Géographie - civilisations - histoire*. Éditions Sociales.
- Suret-Canale, J. (1964a). *Afrique noire occidentale et centrale : L'ère coloniale (1900-1945)* (vol. 2). Éditions Sociales.
- Suret-Canale, J. (1964b). Contexte et conséquences sociales de la traite Africaine : *Présence Africaine*, 2(L), 127-150. <https://doi.org/10.3917/presa.050.0127>
- Sy, C. T. (1969). *La confrérie sénégalaise des Mourides : Un essai sur l'Islam au Sénégal*. Presence Africaine.
- Tadei, F. (2020). *Colonizer identity and trade in Africa: Were the British more favourable to free trade?* [UB Economics Working Papers]. Universitat de Barcelona.
- Taithe, B. (2001). *Citizenship and Wars: France in Turmoil 1870-1871*. Routledge.
- Tandjigora, A. K. (2012). *L'évolution économique et sociale comparée de deux régions sénégalaises dans le processus de colonisation, décolonisation et développement : Le Boundou et le Gadiaga, 1885-1980* [Thèse, Université Montesquieu Bordeaux IV]. <https://theses.fr/2012BOR40040.pdf&ved=2ahUKEwim5v280qSGAxUsD1kFHbrQAtcQFnoECCoQAQ&usg=AOvVaw0b6Qge1XteJFVV-ADwh8Ym>
- Tarrade, J. (1991). L'effondrement du domaine colonial : 1789-1830. Dans J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer et J. Thobie, *Histoire de la France coloniale : Des origines à 1914* (vol. 1, p. 277-314). Armand Colin.
- Teschke, B. (1999). *The Making of the Westphalian State-System: Social Property Relations, Geopolitics and the Myth of 1648* [London School of Economics and Political Science]. <http://theses.lse.ac.uk/1555/1/U126793.pdf>
- Teschke, B. (2003). *The Myth of 1648: Class, Geopolitics, and the Making of Modern International Relations*. Verso.
- Teschke, B. (2010). Marxism. Dans C. Reus-Smit et D. Snidal (dir.), *The Oxford Handbook of International Relations* (p. 163-187). Oxford University Press.
- Teschke, B. (2013). La théorisation du système étatique westphalien : les relations internationales de l'absolutisme au capitalisme. *Cahiers de recherche sociologique*, (52), 13-50. <https://doi.org/10.7202/1017276ar>
- Thiou, I. (2002). L'historiographie de « l'École de Dakar ». Entre militantisme anti-colonial et mémoires communautaires. La quête d'une écriture professionnelle de l'histoire. Dans *Le Sénégal contemporain* (p. 109-153). Karthala.

- Thobie, J. (1991). La France coloniale de 1870 à 1914. Dans J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer et J. Thobie, *Histoire de la France coloniale : Des origines à 1914* (vol. 1). Armand Colin.
- Tilly, C. (1975). Reflections on the History of European State-Making. Dans C. Tilly (dir.), *The Formation of National States in Western Europe* (p. 3-83). Princeton University Press.
- Tilly, C. (1985). War Making and State Making as Organized Crime. Dans P. B. Evans, D. Rueschemeyer et T. Skocpol (dir.), *Bringing the State Back In* (p. 169-191). Cambridge University Press.
- Tilly, C. (1992). *Coercion, Capital, and European States: AD 990-1992*. Basil Blackwell.
- Tine, M. (2020). *L'histoire du royaume du Niani : évolution sociopolitique et culturelle du XVe-XIXe siècle* [Mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop de Dakar]. <http://bit.ly/3yDDFPr>
- Tocqueville, A. de. (1857). *L'ancien régime et la révolution* (3^e éd.). Michel Lévy frères. <https://catalog.hathitrust.org/Record/100779809>
- Tombs, R. (1996). *France, 1814-1914*. Longman.
- Trebilcock, C. (1981). *The Industrialization of the Continental Powers, 1780-1914*. Routledge.
- Venema, L. B. (1978). *The Wolof of Saloum: Social Structure and Rural Development in Senegal*. Centre for Agricultural Publishing and Documentation. <https://edepot.wur.nl/16142>
- Verley, P. (1996). Dynamique des marché et croissance industrielle. Dans M. Lévy-Leboyer (dir.), *Histoire de la France industrielle* (p. 96-125). Larousse.
- Vovchenko, D. (2012). Modernizing Orthodoxy: Russia and the Christian East (1856–1914). *Journal of the History of Ideas*, 73(2), 295-317. <https://doi.org/10.1353/jhi.2012.0018>
- Wallerstein, I. (1970). The Colonial Era in Africa : Changes in the Social Structure. Dans L. H. Gann et P. Duignan, *Colonialism in Africa, 1870-1960 : The History and politics of colonialism 1914-1960* (vol. 2, p. 399-421). Cambridge University Press.
- Wallerstein, I. (1974). *The Modern World-System I: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy in the Sixteenth Century*. Academic Press.
- Wallerstein, I. (1976). The Three Stages of African Involvement in the World-Economy. Dans P. C. W. Gutkind et I. Wallerstein (dir.), *The Political Economy of Contemporary Africa* (p. 30-57). Sage.
- Wallerstein, I. (1979). *The Capitalist World-Economy: Essays*. Cambridge Univ. Press.
- Wallerstein, I. (1980). *The Modern World System II: Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750*. Academic Press.
- Wallerstein, I. (1996). L'Afrique et l'économie-monde. Dans J. F. Ade Ajayi (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : L'Afrique au XIXe siècle jusque vers les années 1880* (vol. 6, p. 47-64). UNESCO.
- Wallerstein, I. (2004). *World-Systems Analysis: An Introduction*. Duke University Press.
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of international politics* (Reiss). Waveland Press.

- Waltz, K. N. (1988). The Origins of War in Neorealist Theory. *The Journal of Interdisciplinary History*, 18(4), 615-628.
- Wane, Y. (1969). *Les Toucouleur du Fouta Tooro (Sénégal) : stratification sociale et structure familiale*. Institut fondamental d'Afrique noire.
- Watts, M. (2013). *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria* (2^e éd.). University of Georgia Press.
- Wawro, G. (2000). *Warfare and Society in Europe, 1792-1914*. Routledge.
- Weber, M. (1958). *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism* (R. H. Tawney, trad.). C. Scribner's sons.
- Webster, J. B. et Boahen, A. A. (1967). *The Revolutionary Years: West Africa since 1800*. Longmans.
- Wells, R. (1988). Tolpuddle in the Context of English Agrarian Labour History, 1780–1850. Dans J. Rule (dir.), *British Trade Unionism 1750–1850: The Formative Years*. Longman.
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb366422243>
- Wetzel, D. (2001). *A Duel of Giants: Bismarck, Napoleon III, and the Origins of the Franco-Prussian War*. The University of Wisconsin Press.
<https://books.google.ca/books?id=Lhp9xj9GjWIC&lpg=PP1&hl=fr&pg=PR4#v=onepage&q&f=false>
- Wetzel, D. (2012). *A Duel of Nations: Germany, France, and the Diplomacy of the War of 1870-1871*. The University of Wisconsin Press.
- Williams, R. L. (1971). *The Mortal Napoleon III*. Princeton University Press.
- Wolf, E. R. (2010). *Europe and the People Without History*. University of California Press.
- Wood, E. M. (1995). *Democracy against Capitalism: Renewing Historical Materialism*. Cambridge University Press.
- Wood, E. M. (2002). The Question of Market Dependence. *Journal of Agrarian Change*, 2(1), 50-87.
<https://doi.org/10.1111/1471-0366.00024>
- Wood, E. M. (2005). *Empire of Capital*. Verso.
- Wood, E. M. (2020). *L'origine du capitalisme : Une étude approfondie*. Lux Éditeur.
- Wrigley, E. A. (1988). *Continuity, Chance and Change: The Character of the Industrial Revolution in England*. Cambridge University Press.
- Wrigley, E. A. (2004). British population during the 'long' eighteenth century, 1680–1840. Dans P. Johnson et R. Floud (dir.), *The Cambridge Economic History of Modern Britain: Volume 1: Industrialisation, 1700–1860* (vol. 1, p. 57-95). Cambridge University Press.
<https://doi.org/10.1017/CHOL9780521820363.004>
- Zacarés, J. M. (2019). The Transition to Capitalism in Catalonia. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 139-164). Palgrave Macmillan.

- Zeldin, T. (1973). *France 1848-1945: Ambition, Love and Politics* (vol. 1). Clarendon Press.
- Žmolek, M. A. (2013). *Rethinking the Industrial Revolution: Five Centuries of Transition from Agrarian to Industrial Capitalism in England* (vol. 49). Brill.
- Žmolek, M. A. (2019). “Compelled to Sell All”: Proletarianization, Agrarian Capitalism and the Industrial Revolution. Dans X. Lafrance et C. Post (dir.), *Case Studies in the Origins of Capitalism* (p. 63-86). Palgrave Macmillan.
- Zukas, A. M. (2007). Chartered Companies, Africa. Dans T. Benjamin (dir.), *Encyclopedia of Western Colonialism Since 1450* (1^{re} éd., p. 212-215). Macmillan Reference USA.